QUATRIÈME LIVRE DES ROIS

CHAPITRE I

1. Après la mort d'Achab, Moab se révolta contre Israël.

- 2. Et Ochozias étant tombé par le treillis de la chambre haute qu'il avait à Samarie, il en fut malade. Et il envoya de ses gens et leur dit : Allez, consultez Béelzebub le dieu d'Accaron, pour savoir si je pourrai relever de cette maladie.
- 3. En même temps un ange du Seigneur parla à Elie le Thesbite; et lui dit: Allez au-devant des gens du roi de Samarie, et dites-leur: Est ce qu'il n'y a pas un Dieu dans Israël, pour que vous consultiez Béelzébub, le dieu d'Accaron?

1. Prævaricatus est autem Moab in Israel postquam mortuus est Achab.

- 2. Ceciditque Ochozias per cancellos cœnaculi sui quod habebat in Samaria, et ægrotavit; misitque nuntios, dicens ad eos: Ite, consulite Beelzebub deum Accaron, utrum vivere queam de infirmitate mea hac.
- 3. Angelus autem Domini locutus est ad Eliam Thesbiten, dicens: Surge, et ascende in occursum nuntiorum regis Samariæ, et dices ad eos: Numquid non est Deus in Israel, ut eatis ad consulendum Beelzebub deum Accaron?

PREMIÈRE PARTIE

Annales des rois de Juda et d'Israël depuis la mort d'Achab jusqu'à la captivité des dix tribus du Nord. I, 1 — XVII, 41.

Le livre s'ouvre brusquement, en plein règne d'Ochozias, roi d'Israël. Cf. III Reg. xxII, 52-54. Sur ce partage factice et arbitraire, voyez l'Introduction, p. 437.

SECTION I. — OCHOZIAS SUR LE TRÔNE D'ISRAEL, JORAM SUR CELUI DE JUDA. I. 1 — III. 27.

§ I. - Élie et Ochozias. I, 1-18.

1º Ochozias, gravement malade, envoie consulter Beelzebub. I, 1-2.

CHAP. I. — I. Rébellion des Moabites. — Provaricatus... Moab. Les Moabites avalent été subjugués et sévèrement traités par David. Cf. II Reg. VIII, 2. La célèbre inscription de Mésa (voyez la note de III, 4) semble indiquer qu'ils avalent recouvré leur indépendance au temps du schisme des dix tribus, puis que le roi d'Israël Amri, père d'Achab, les avait de nouveau vaincus et rendus tributaires. Cf. III, 4.—Postquam mortuus... Les changements de règne présentent, pour les révoltes de ce genre, des facilités spéciales qu'on a fréquemment utilisées en Orient : les annales assyriennes en font foi.

2. Maladie d'Ochozias. — Cecidit... per cancellos. Les fenêtres orientales ne sont pas vitrees comme les nôtres ; elles consistent d'ordinaire en un simple treillis de bois très mince. Si l'on s'appuie contre cette légère barrière et qu'elle ne soit pas fixée. un accident peut aisément se produire. Voyez l'Atl. archéol., pl. xv, fig. 6, 9, 11-13. - Canaculi, Hébr.: de l' 'aliyah', ou chambre haute. La chute eut donc lieu du premier étage. - Beelzebub. Hèbr.: Ba'al Z'bub, le « dieu des mouches ». mentionné dans les évangiles. Cf. Matth. x. 25: XII, 14, etc. Comme les mouches sont un des principaux fléaux de l'Orient, il était naturel que les païens inventassent une divinité spéciale qui les en garantirait, pensaient-ils Comparez le Ζεύς ἀπόμυιος (Jupiter écartant les mouches) chez les Grecs, et le dieu C Myiagrus » chez les Romains. Cf. Pausanias, v, 14, 2; Pline, Hist. nat., x, 28, 40, etc. - Accaron: la plus septentrionale des capitales de la Pentapole philistine. et, par suite, la plus rapprochée de Samarie (Atl. géogr., pl. VII.)

2º Élie prédit la mort du roi. I, 3-8. 3-4. Message de l'ange du Seigneur. -

3-4. Message de l'ange du Seigneur. — Regis Samariæ. C.-à-d. du roi d'Israël. Le nom de la capitale est parfois employé pour celui du royaume. Cf. III Reg. xxx, 1. — Numquid non... Deus...? Aller consulter ainsi Béelzébub, c'était renier et

- 4. Quam ob rem hæc dicit Dominus: De lectulo super quem ascendisti non descendes, sed morte morieris. Et abiit Elias.
- 5. Reversique sunt nuntii ad Ochoziam. Qui dixit eis : Quare reversi estis?
- 6. At illi responderunt ei : Vir occurrit nobis, et dixit ad nos : Ite, et revertimini ad regem, qui misit vos, et dicetis ei : Hæc dicit Dominus : Numquid, quia non erat Deus in Israel, mittis ut consulatur Beelzebub deus Accaron? Idcirco de lectulo super quem ascendisti non descendes, sed morte morieris.
- 7. Qui dixit eis: Cujus figuræ et habitus est vir ille qui occurrit vobis, et locutus est verba hæc?
- 8. At illi dixerunt: Vir pilosus, et zona pellicea accinctus renibus. Qui ait: Elias Thesbites est.
- 9. Misitque ad eum quinquagenarium principem et quinquaginta qui erant sub eo. Qui ascendit ad eum; sedentique in vertice montis ait: Homo Dei, rex præcepit ut descendas.
- 10. Respondensque Elias, dixit quinquagenario: Si homo Dei sum, descendat ignis de cælo, et devoret te et quinquaginta tuos. Descendit itaque ignis de

- 4. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur : Vous ne descendrez point du lit où vous êtes; mais vous mourrez certainement. Et Elie se retira.
- 5. Ceux qu'Ochozias avait envoyés étant revenus, il leur dit : Pourquoi êtes-vous revenus ?
- 6. Ils lui répondirent : Un homme est venu au-devant de nous et nous a dit : Allez, retournez vers le roi qui vous a envoyés, et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Est-ce qu'il n'y a point de Dieu en Israël, pour que vous envoyiez ainsi consulter Béelzébub, le dieu d'Accaron? C'est pourquoi vous ne descendrez point du lit où vous êtes; mais vous mourrez certainement.

7. Le roi leur dit: Quelle est la figure et l'habit de cet homme qui est venu au-devant de vous, et qui vous a dit ces paroles?

- 8. Ils lui répondirent : C'est un homme couvert de poil, ceint sur les reins d'une ceinture de cuir. Il leur dit : C'est Elie le Thesbite.
- 9. Et il envoya un capitaine de cinquante hommes, et les cinquante soldats qui étaient sous lui. Ce capitaine monta vers Elie, qui était assis au sommet d'une montagne, et il lui dit : Homme de de Dieu, le roi vous commande de descendre.
- 10. Elie lui répondit : Si je suis homme de Dieu, que le feu descende du ciel, et vous dévore avec vos cinquante hommes. Aussitôt le feu du ciel descendit,

abandonner totalement Jéhovah. Achab lui-même n'avait jamais apostasié à ce point. — Quam ob rem... La vengeance divine, vers. 4.

5-8. Les envoyés royaux rapportent à leur maître l'oracle d'Élie. - Reversique... Le narrateur abrège, et passe sous silence l'entrevue du prophète et des messagers d'Ochozias. Ceux-ci, terrifiés par la prédiction d'Élie, rebroussent chemin sans oser s'acquitter de leur mission. -Quare reversi ... Le roi comprit, à leur-prompt retour, qu'ils n'étaient pas allés jusqu'à Accaron. - Vir occurrit... Ils n'avaient pas reconnu le prophète, ou du moins ils agissent comme s'ils ne l'avaient pas reconnu (« un homme »). - Cujus figura... On conçoit que la curlosité du roi fût vivement excitée. — Vir pilosus... Intéressant portrait. D'après quelques commentateurs récents, ces premiers mots feraient allusion aux longs cheveux flottants et à la barbe épaisse du prophète; il vaut mieux s'en tenir à l'interprétation antique, suivant laquelle ils désignent un vêtement en peau de bête, garnie de ses poils. Ce devint ensuite le costume habituel et traditionnel des prophètes. Cf. Zach. XIII, 4; Matth. III, 4; Hebr. xi, 37. — Zona pellicea: au lieu de la ceinture de lin ou de coton, souvent ornée. Voyez l'All. archéol., pl. 1, fig. 10, 12, pl. 11, fig. 10. — Elias... est: ce vêtement était donc caractéristique.

8º Ochozias envoie successivement trois compagnies de soldats pour arrêter Élie. I, 9-14.

9-10. La première troupé. — Quinquagenarium...: un chef de cinquante hommes. L'armée israélite était divisée en groupes de mille, de cent, de cinquante. Cf. Num. xxxi, 14, 48; I Reg. VIII, 12. Grand déploiement de forces pour arrêter un seul homme; mais on redoutait la puissance d'Élie. - Sedenti... in vertice...: probablement sur le Carmel, où Élie se tenait souvent. Cf. IV, 25. - Descendat ignis ... A propos de cet incident, on a parfois accusé le prophète, dans le camp rationaliste, de sévérité injuste, et même de cruauté. C'est avoir bien mal compris sa conduite et le motif qui l'inspirait. Il avait à venger l'honneur de son Maître grossièrement insulté. Ochozias venait de préférer Béelzébub à Jéhovah, déflant ainsi le vrai Dieu à la vue de tout Israël; il fallait au roi et à ses sujets une leçon éclaet dévora le capitaine avec les cinquante hommes qui étaient avec lui.

11. Ochozias envoya encore un autre capitaine avec ses cinquante soldats; et il dit à Elie: Homme de Dieu, le roi m'a commandé de vous dire: Hâtezvous de descendre.

12. Elie lui répondit : Si je suis homme de Dieu, que le feu du ciel descende, et vous dévore avec vos cinquante hommes. Et aussitôt le feu du ciel descendit, et dévora le capitaine et les cinquante hommes qui étaient avec lui.

13. Ochozias envoya encore un troisième capitaine et les cinquante hommes avec lui. Ce capitaine, étant venu devant Élie, se mit à genoux, et lui fit cette prière: Homme de Dieu, sauvez-moi la vie, ainsi qu'à vos serviteurs qui sont avec moi.

14. Le feu est déjà descendu du ciel, et il a dévoré les deux premiers capitaines, et les cinquante hommes que commandait chacun d'eux; mais je vous

supplie maintenant de me sauver la vie. 15. En même temps l'ange du Seigneur parla à Elie et lui dit: Descendez avec lui, et ne craignez point. Elie se leva donc, et descendit avec ce capitaine pour aller trouver le roi,

16. auquel il parla ainsi: Voici ce que dit le Seigneur: Parce que vous avez envoyé des messagers pour consulter Béelzébub, le dieu d'Accaron, comme s'il n'y avait pas un Dieu en Israël que vous puissiez consulter, vous ne descendrez point du lit sur lequel vous êtes couché, mais vous mourrez certainement.

17. Ochozias mourut donc selon la parole que le Seigneur avait dite par Élie, et Joram son frère régna à sa place la seconde année de Joram, fils de Josaphat, roi de Juda; car Ochozias n'avait pas de fils.

cælo, et devoravit eum et quinquaginta qui erant cum eo.

- 11. Rursumque misit ad eum principem quinquagenarium alterum et quinquaginta cum eo. Qui locutus est illi: Homo Dei, hæc dicit rex: Festina, descende.
- 12. Respondens Elias ait: Si'homo Dei ego sum, descendat ignis de cælo, et devoret te et quinquaginta tuos. Descendit ergo ignis de cælo, et devoravit illum et quinquaginta ejus.
- 13. Iterum misit principem quinquagenarium tertium et quinquaginta qui erant cum eo. Qui cum venisset, curvavit genua contra Eliam, et precatus est eum, et ait: Homo Dei, noli despicere animam meam et animas servorum tuorum qui mecum sunt.

14. Ecce descendit ignis de cælo, et devoravit duos principes quinquagenarios primos et quinquagenos qui cum eis erant; sed nunc obsecro ut miserearis animæ meæ.

15. Locutus est autem angelus Domini ad Eliam, dicens: Descende cum eo, ne timeas. Surrexit igitur, et descendit cum eo ad regem;

16. et locutus est ei : Hæc dicit Dominus : Quia misisti nuntios ad consulendum Beelzebub deum Accaron, quasi non esset Deus in Israel, a quo posses interrogare sermonem, ideo de lectulo super quem ascendisti non descendes, sed morte morieris.

17. Mortuus est ergo, juxta sermonem Domini quem locutus est Elias; et re gnavit Joram, frater ejus, pro eo, anno secundo Joram, filii Josaphat, regis Judæ; non enim habebat filium.

tante. Le prophète relève donc le gant et frappe les ministres du prince coupable. Dieu d'ailleurs se chargea d'excuser son prophète, en exauçant aussitôt sa prière: descendit itaque...

11-12. La seconde troupe. — Rursumque... Tout se passa de même, avec cette différence que le langage du capitaine fut rude et impérieux : Festina, descende. Comp. le vers. 9^b.

13-14. La troisième troupe. — Iterum misit. Obstination effrénée du roi; on voit qu'il voulait lutter ouvertement contre Jéhovah dans la personne du prophète. — Curvavit genua. Atitude de profond respect. Voyez l'All. arch., pl. LXXXIX, fig. 3, 4; pl. xov., fig. 3. La leçon commence à

produire ses fruits. — Très respectueux langage aussi: notl despicere...; une prière au lieu d'un ordre. Dans l'hébreu, littéralement: Laisse ma vie être précieuse. C.-à-d.: épargne-la. Cf. II Reg. xxvi, 21, etc.

4º Élie en présence d'Ochozias. I, 15-16.

15-16. Le prophète, averti par Dieu, vient annoncer en personne à Ochozias l'arrêt de mort qu'il lui avait fait précédemment transmettre, vers, 3 et ss.

5º Mort du roi. I, 17-18.

17-18. Joram, ... Joram: deux rois du même nom, en même temps sur les deux trônes. — Anno secundo. Ces mots créent une difficulté

18. Reliqua autem verborum Ochoziæ, quæ operatus est, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

18. Le reste des actions d'Ochozias est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

CHAPITRE II

1. Factum est autem, cum levare vellet Dominus Eliam per turbinem in cælum, ibant Elias et Eliseus de Galgalis.

2. Dixitque Elias ad Eliseum: Sede hic, quia Dominus misit me usque in Bethel. Cui ait Eliseus: Vivit Dominus, et vivit anima tua! quia non derelinquam

te. Cumque descendisset Bethel,

3. egressi sunt filii prophetarum, qui erant in Bethel, ad Eliseum, et dixerunt ei: Numquid nosti quia hodie Dominus tollet dominum tuum a te? Qui respondit: Et ego novi; silete.

- 4. Dixit autem Elias ad Eliseum: Sede hic, quia Dominus misit me in Jericho. Et ille ait: Vivit Dominus, et vivit anima tua! quia non derelinquam te. Cumque venissent Jericho,
- 5. accesserunt filii prophetarum, qui erant in Jericho, ad Eliseum, et dixerunt

1. Lorsque le Seigneur voulut enlever Élie au ciel au moyen d'un tourbillon, il arriva qu'Élie et Élisée venaient de Galgala.

2. Et Élie dit à Élisée: Restez ici, car le Seigneur m'a envoyé jusqu'à Béthel. Élisée lui répondit: Vive le Seigneur, et vive votre âme, je ne vous abandonnerai point. Ils allèrent donc à Béthel,

3. et les fils des prophètes qui étaient à Béthel vinrent auprès d'Elisée et lui dirent: Savez-vous que le Seigneur vous enlèvera aujourd'hui votre maître? Elisée leur répondit: Je le sais aussi; taisez-vous.

4. Élie dit encore à Élisée: Restez ici, car le Seigneur m'a envoyé à Jéricho. Élisée lui répondit: Vive le Seigneur, et vive votre âme, je ne vous abandonnerai point. Et lorsqu'ils furent arrivés à Jéricho,

5. les fils des prophètes qui étaient à Jéricho s'approchèrent d'Élisée et lui

chronologique; en effet, un peu plus bas, m, î, le narrateur datera l'avènement de Joram d'Israël de la dix-huitième année de Josaphat. On a conjecturé que Joram de Juda aurait été associé à son père Josaphat la seizième année du règne de ce prince: les deux données concorderaient alors.

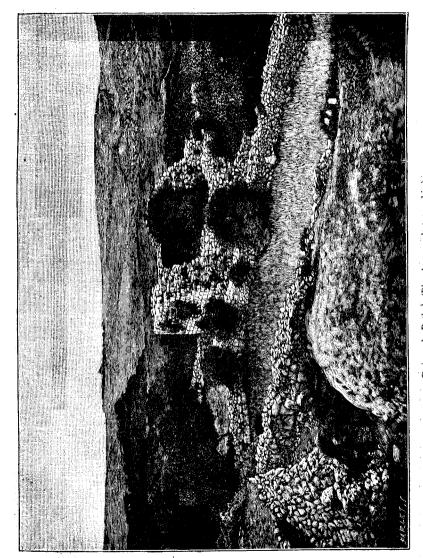
§ II. — L'ascension d'Élie; débuts d'Élisée comme prophète. II, 1-25.

1º Élie s'en va de l'autre côté du Jourdain avec Élisée. II, 1-10.

Chap. II. — 1. Départ de Galgala. — Levare... per turbinem. Voyez la note du vers. 11. — Ibant Elias et Eliseus. Le maître et le disciple étaient des compagnons inséparables depuis la vocation de ce dernier. Cf. III, 11; III Reg. XIX, 21. De Galgalis. D'après le vers. 2b, ils « descendirent ? de Galgala à Béthel; d'où il suit qu'il n'est nullement question ici du Galgala des bords du Jourdain, dont l'altitude était inférieure de plus de mille mètres à celle de Béthel, mais de la bourgade de même nom (aujourd'hui Djildjilieh), mentionnée au Deutéronome, x1, 30, et située dans les montagnes d'Ephraïm, au nord de Béthel Voyez l'Atl. géogr., pl. vii, xii, xviii (profil 2). - Sede hic. Élie connaissait par révélation ce qui allait lui arriver bientôt (cf. vers. 9-10), et il désirait être seul à ce moment suprême; peut-être voulait-il épargner à son disciple bien-aimé le déchirement de la séparation. — Misit me... in Bethel. Sans doute pour visiter une dernière fois Pécole des prophètes installée dans cette ville. Motif identique pour le voyage de Jéricho, vers. 4.

2-3. Élie et Élisée à Béthel. — Vivit Dominus, et vivit... Double serment très énergique, qui sera repété trois fois de suite par Élisée (cf. vers. 4 et 6). On le trouve rarement employé sous cette forme spéciale (cf. IV, 30; I Reg. xx, 3; xxv, 26), quoique les deux parties dont il se compose soient assez souvent citées à part. Cf. Jud. VIII, 19; Ruth, III, 13; I Reg. 1, 26; xIV, 19, 39; XVII. 15, etc. - Non derelinguam. Par ce refus absolu de quitter son maître, Élisée manifeste admirablement sa filiale tendresse. Mais il avait été averti d'une manière surnaturelle de leur prochaine séparation (vers. 3 et 5). - Filii prophetarum. Voyez III Reg. xx, 35, et le commentaire. - Numquid nosti...? Eux aussi, ils avaient reçu du ciel une révélation spéciale; mais ils n'osent adresser la parole à Élie même, que tout ce récit nous montre plongé dans une grave et silencieuse contemplation. - Silete. Élisée se refuse à tout entretien sur un sujet si douloureux.

4-5. Éile et son disciple à Jéricho. — Scène en tous points analogue à celle de Béthel. Jéricho



Ruines de Bethel. (D'après une photographie.)

- ei: Numquid nosti quia Dominus hodie tollet dominum tuum a te? Et ait: Et ego novi; silete.
- 6. Dixit autem ei Elias: Sede hic, quia Dominus misit me usque ad Jordanem. Qui ait: Vivit Dominus, et vivit anima tua! quia non derelinquam te. Ierunt igitur ambo pariter;

7. et quinquaginta viri de filiis prophetarum secuti sunt eos, qui et steterunt econtra, longe; illi autem ambo stabant super Jordanem.

8. Tulitque Elias pallium suum, et involvit illud, et percussit aquas, quæ divisæ sunt in utramque partem; et

transierunt ambo per siccum.

9. Cumque transissent, Elias dixit ad Eliseum! Postula quod vis ut faciam tibi, antequam tollar a te. Dixitque Eliseus: Obsecro ut fiat in me duplex spiritus tuus.

- 10. Qui respondit: Rem difficilem postulasti; attamen si videris me, quando tollar a te, erit tibi quod petisti; si autem non videris, non erit.
- 11. Cumque pergerent, et incedentes sermocinarentur, ecce currus igneus et equi ignei diviserunt utrumque; et ascendit Elias per turbinem in cælum.

dirent: Savez-vous que le Seigneur vous enlèvera aujourd'hui votre maître? Il leur répondit: Je le sais aussi; taisezvous.

6. Élie dit encore à Élisée: Restez ici, car le Seigneur m'a envoyé jusqu'au Jourdain. Elisée lui répondit: Vive le Seigneur, et vive votre âme, je ne vous abandonnerai point. Ils allèrent donc tous deux ensemble,

7. et cinquante des fils des prophètes les suivirent et s'arrêtèrent à distance, vis-à-vis. Et ils s'arrêtèrent tous deux

au bord du Jourdain.

8. Alors Élie prit son manteau, le roula et en frappa les eaux, qui se divisèrent des deux côtés; et ils passèrent

tous deux à pied sec.

9. Lorsqu'ils furent passés, Élie dit à Élisée: Demandez-moi ce que vous voulez que je fasse pour vous, avant que je sois enlevé d'avec vous. Elisée lui répondit: Je vous prie, que votre double esprit repose sur moi.

10. Élie lui dit: Vous me demandez une chose difficile. Néanmoins, si vous me voyez lorsque je serai enlevé d'auprès de vous, vous aurez ce que vous avez demandé; mais si vous ne me voyez pas,

yous ne l'aurez point.

11. Tandis qu'ils continuaient leur chemin, et qu'ils marchaient en s'entretenant, un char de feu et des chevaux de feu les séparèrent tout à coup l'un de l'autre, et Elie monta au ciel au milieu d'un tourbillon.

était à l'est de Béthel, non loin de la rive gauche du Jourdain (Atl. géogr., pl. vII et xVIII).

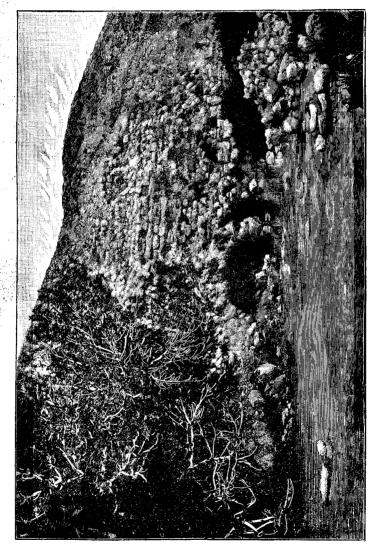
6-8. Élle et Élisée franchissent le Jourdain. — Quinquaginta... de filtis... La communauté des prophètes de Jériche était très nombreuse, puisque les cinquante membres signalés ici n'en formaient qu'une partie. — Steterunt econtra: à quelque distance de la ville, dans l'espoir d'être témoins de l'enlèvement d'Élie. — Pallium... involvit: de manière à en raire une sorte de verge très souple, pour frapper le Jourdain comme Moïse avait autrefols frappé le Nil (Ex. vii, 20). — Divisæ sunt. Renquyellement du prodige opéré dans la mer Rouge, et, plus récemment, sur ce même Jourdain. Cf. Ex. xiv, 21; Jos. III, 13.

9-10. Elisée demande à son maître de le faire hériter de son esprit. — Postula... Élie sort enfin de son majestueux silence, et parlant ouvertement à son fidèle serviteur de son mystérieux enlèvement (antequam tollar), il lui offre de choisir lui-même le legs qu'il désirait. — Duplex spiritus. C.-à-d., d'après l'opinion la plus commune, deux fois autant de puissance qu'Elie; selon d'autres, une double portion de son esprit,

en tant que son disciple premicr-né. Cette seconde interprétation nous semble plus naturelle. Élisée faisait allusion à la prescription mosaïque, Deut. XXI, 17, en vertu de laquelle les premiers-nés recevaient une double part de l'héritage paternel, et il demandait ainsi pour lui-même une portion de l'esprit de son maître, supérieure à celle que devaient recevoir les autres fils des prophètes. — Rem difficilem: difficile, attendu qu'il ne dépendait pas directement d'Élie, mais de Dieu seul, d'accorder une telle faveur. Néanmoins le grand prophète, tout en abandonnant au Seigneur la réalisation de ce vœu, donne à Élisée un signe auquel il reconnaîtra qu'il aura été exaucé: si videris me...

2º Élie est enlevé dans un char de feu. II. 11-12.

11-12. Ecce currus... La vision est décrite telie qu'elle apparut aux sens émerveillés d'Elie. — In cœlum. C.à-d. dans l'air, et de la en un lieu que Dieu seul connaît, en attendant qu'Elie revienne sur la terre, au temps du second avènement de Jésus-Christ, pour accomplir la seconde partie de son rôle. Cf. Mal. ry, 5-6. Il ressort très



Ain-es-Soultan, ou Fontaine d'Élisée. (D'après une photographie.)

12. Eliseus autem videbat, et clamabat: Pater mi, pater mi, currus Israel et auriga ejus! Et non vidit eum amplius. Apprehenditque vestimenta sua, et scidit illa in duas partes.

13. Et levavit pallium Eliæ, quod ceciderat ei. Reversusque stetit super ripam

Jordanis,

14. et pallio Eliæ, quod ceciderat ei, percussit aquas, et non sunt divisæ; et dixit: Ubi est Deus Eliæ etiam nunc? Percussitque aquas, et divisæ sunt huc atque illuc, et transiit Eliseus.

15. Videntes autem filii prophetarum qui erant in Jericho, econtra, dixerunt: Requievit spiritus Eliæ super Eliseum. Et venientes in occursum ejus, adora-

verunt eum proni in terram,

16. dixeruntque illi: Ecce, cum servis tuis sunt quinquaginta viri fortes qui possunt ire, et quærere dominum tuum, ne forte tulerit eum spiritus Domini, et projecerit eum in unum montium, aut in unam vallium. Qui ait: Nolite mittere.

17. Coegeruntque eum, donec acquiesceret, et diceret: Mittite. Et miserunt quinquaginta viros; qui, cum quæsissent tribus diebus, non invenerunt.

18. Et reversi sunt ad eum; at ille

12. Et Élisée le voyait, et criait: Mon père, mon père, le char d'Israël et son conducteur. Ensuite il ne le vit plus. Et prenant ses vêtements, il les déchira en deux parts.

13. Puis il leva de terre le manteau qu'Elie avait laissé tomber pour lui. Et Elisée, s'en revenant, s'arrêta rur le

bord du Jourdain,

14. et prit le manteau qu'Élie avait laissé tomber pour lui; il en frappa les eaux, et elles ne furent point divisées. Alors Élisée dit: Ou est maintenant le Dieu d'Élie? Et il frappa les eaux, et elles se partagèrent d'un côté et d'un autre, et il passa.

15. Les fils des prophètes qui étaient à Jéricho, vis-à-vis, ayant vu cela, s'écrièrent: L'esprit d'Élie s'est reposé sur Élisée; et, venant au-devant de lui, ils se prosternèrent contre terre devant lui,

16. et ils dirent: Il y a parmi vos serviteurs cinquante hommes robustes, qui peuvent aller chercher votre maître; car peut-être l'esprit du Seigneur l'aura-t-il jeté sur une montagne ou dans une vallée. Elisée leur répondit: Ne les envoyez pas.

17. Mais ils le contraignirent par leurs instances à consentir, et il leur dit : Envoyez-les. Ils envoyèrent donc cinquante hommes, qui, l'ayant cherché pendant trois jours, ne le trouvèrent point.

18. Ils revinrent ensuite auprès d'Élisée,

évidemment de ce passage qu'Élie, de même qu'autrefols Enoch (Gen. v, 24), n'a point passé par la mort. Cf. Eccli. xLVIII, 9. Dieu a voulu nous laisser « une preuve de la résurrection future, de l'espérance d'une autre vie, et un type de la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ, en tirant ces deux saints personnages de cette terre des mortels, pour les transporter en un lieu où ils vivent dans une espèce d'immortalité, en attendant la fin des siècles qui doit achever leur bonheur D. (Calmet, h. l.) - Eliseus ... videbat: la condition posée plus haut, vers. 10, était donc ainsi réalisée. - Currus Israel et auriga... Élie décrit en un langage figuré, dont il emprunte les images à la vision qu'il contemplait alors, ce qu'Elie avait été pour Israël : le conducteur de ce char mystique. - Vestimenta ... scidit : en signe de deuil. Cf. II Reg. xIII, 19, etc.

3º Les premiers miracles d'Élisée. II, 13-25. 13-14. Élisée reproduit le récent miracle d'Élie et passe de nouveau le Jourdain à pied sec. — Pallium Eliæ. Précieuse relique. C'était là, évidemment, le genre d'héritage auque! Élie avait pensé, lorsqu'il avait offert à son disciple de lui demander ce qu'il voudrait (vers. 9). — Percussit aquas. Voulant rentrer à Jéricho, Élisée imite

l'acte de son maître, ne doutant pas qu'il n'eût été investi de son esprit, conformément à la promesse du vers. 10. — Les mots et non sunt divisæ manquent dans l'hébreu; ils signifieraient qu'elisée dut frapper deux fois de suite les eaux du Jourdain pour obtenir qu'elles lui ouvrissent un passage. Mais le texte primitif n'autorise pas cette interprétation. — Ubi est Deus...? Invocation pleine de foi et d'une sainte hardiesse.

15-18. Les fils des prophètes cherchent Élie dans les montagnes des environs de Jéricho. Qui... e contra. Voyez le vers. 7. Ils avaient assisté de loin à la plus grande partie des scènes qui précèdent. - Requievit spiritus...: déduction très légitime de l'emploi qu'Élisée venait de faire du manteau de son maître. - Adoraverunt ... : respectueuse prostration, par laquelle ils reconnaissaient Élisée comme leur chef, à la place d'Élie. - Viri fortes. L'excursion projetée (possunt ire...) exigeait une grande vigueur physique. — Ne forte tulerit ... Sur cette supposition, voyez III Reg. xviii, 12, et le commentaire. Les fils des prophètes espéraient néanmoins retrouver Élie vivant (et projecerit...). — Nolite... Élisée refuse d'abord de s'associer à ces recherches, sachant bien qu'elles seraient inutiles; leurs qui demeurait à Jéricho; et il leur dit: Ne vous avais-je pas dit: Ne les envoyez

pas?

19. Les habitants de la ville dirent aussi à Elisée: Seigneur, le séjour de cette ville est excellent, comme vous le voyez vous-même; mais les eaux sont très mauvaises, et la terre est stérile.

20. Élisée leur répondit : Apportez-moi un vase neuf, et mettez-y du sel. Lors-

qu'ils le lui eurent apporté,

21. il alla à la fontaine, et ayant jeté le sel dans l'eau, il dit : Voici ce que dit le Seigneur : J'ai rendu ces eaux saines, et elles ne causeront plus à l'avenir ni mort ni stérilité.

22. Ces eaux devinrent donc saines, comme elles le sont encore aujourd'hui, selon la parole qu'Élisée prononça.

23. Élisée vint de la à Béthel; et tandis qu'il montait par le chemin, de petits enfants étant sortis de la ville, se moquaient de lui en disant: Monte, chauve; monte, chauve.

24. Élisée, ayant levé les yeux, les vit et les maudit au nom du Seigneur. Aussitôt deux ours sortirent de la forêt et déchirèrent quarante-deux de ces enfants.

25. Élisée alla ensuite sur le mont Carmel, d'où il revint à Samarie.

habitabat in Jericho, et dixit eis: Numquid non dixi vobis: Nolite mittere?

19. Dixerunt quoque viri civitatis ad Eliseum: Ecce habitatio civitatis hujus optima est, sicut tu ipse, domine, perspicis; sed aquæ pessimæ sunt, et terra sterilis.

20, At ille ait: Afferte mihi vas novum, et mittite in illud sal. Quod cum

attulissent,

21. egressus ad fontem aquarum, misit in illum sal, et ait: Hæc dicit Dominus: Sanavi aquas has, et non erit ultra in eis mors neque sterilitas.

22. Sanatæ sunt ergo aquæ usque in diem hanc, juxta verbum Elisei quod locutus est.

23. Ascendit autem inde in Bethel; cumque ascenderet per viam, pueri parvi egressi sunt de civitate, et illudebant ei, dicentes: Ascende, calve; ascende, calve.

24. Qui cum respexisset, vidit eos, et maledixit eis in nomine Domini; egressique sunt duo ursi de saltu, et laceraverunt ex eis quadraginta duos pueros.

25. Abiit autem inde in montem Carmeli, et inde reversus est in Samariam.

instances triomphèrent de son hésitation (donce acquiesceret; littéralement dans l'hébreu : jusqu'à la honte; c.-à-d. jusqu'à ce qu'il fût confus de refuser).

19-22. La fontaine de Jéricho. — Ecce habitatio... optima. Les voyageurs ont vanté tour à tour les avantages de la situation de Jéricho; la ville et ses environs étalent, et pourfalent redevenir un paradis délicieux. — Aquæ pessimæ. Ombre au tableau, et inconvénient très grave dans cette contrée brûlante. — Terra sterilis. L'équivalent hébreu de cet adjectif signifie plutôt; qui occasionne l'avortement. Phénomène qui atteignait les plantes, les animaux et les hommes, et qui provenait de l'insalubrité des eaux. — Vas norum, sal: deux symboles de pureté, d'incorruptibilité. — Sanatæ... aquæ. Ces eaux ne doivent pas différer de l'Aïn-es-Soultân, source abondante, fraiche et délicleuse. Voyez la gravure ci-jointe.

23-25. Les enfants déchirés par les ours. — Ascendit... in Bethel. Sur la différence d'a titude, voyez la note du vers. 1. Élisée avait naguere parcouru cette même route avec Élie, quolque en sens contraire, vers. 4. On penso qu'ellé sutvait le sauvage ouadi Es-Souéinit (Atl. géogr., pl. xvi). — Ilhudebant. Béthel était un des centres du culte des veaux d'or (cf. IH Reg. xII, 28); il n'est pas surprenant qu'un prophète de Jéhovah y ait été accueilli par des insultes. — Calve : défaut naturel que les anciens tournaient volon-

tiers en ridicule. — Maldixtt... in nomine Domini. Donc, comme pour Elie (1, 40), vengeance qui n'avait rien de personnel, mais dont le but était



Représentation d'un ours sur un monument assyrien.

de manifester la toute-puissance terrible de Jéhovah, que les habitants de Béthel outragealent dans son prophète. — De saltu. Il ne reste de cette forêt que quelques arbres éparpilles sur les collines. — In montem Carmelt, in Samariam. Voyez l'Att. géogr., pl. vn. Elisée résidait de temps à autre au Carmel, et il possédait une maison à Samarie. Cf. rv., 25; v., 3, 9.

CHAPITRE III

1. Joram vero, filius Achab, regnavit super Israel in Samaria anno decimo octávo Josaphat, regis Judæ; regnavitque duodecim annis.

2. Et fecit malum coram Domino, sed non sicut pater suus et mater; tulit enim statuas Baal, quas fecerat pater

ejus.

3. Verumtamen in peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel, adhæsit, nec recessit ab eis.

4. Porro Mesa, rex Moab, nutriebat pecora multa, et solvebat regi Israel centum millia agnorum et centum millia arietum cum velleribus suis;

5. cumque mortuus fuisset Achab, prævaricatus est fædus quod habebat

cum rege Israel.

1. La dix-huitième année du règne de Josaphat, roi de Juda, Joram, fils d'Achab, régna sur Israël dans Samarie, et son règne dura douze ans.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non pas autant que son pere et sa mère; car il enleva les statues de Baal,

que son père avait fait faire.

3. Il demeura néanmoins toujours dans les péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, et il ne s'en retira point.

4. Or Mésa, roi de Moab, nourrissait de grands troupeaux, et payait au roi d'Israël cent mille agneaux et cent mille béliers, avec leur toison.

5. Mais, après la mort d'Achab, il rompit le traité qu'il avait fait avec le roi d'Israël.

§ III. — Joram, fils d'Achab, règne sur Israël. III, 1-27.

1º Sommaire du règne. III, 1-3.

CHAP. III.—1. Les dates principales.— Joram, filius Achab: et frère d'Ochozias qui n'avait pas laissé de fils (I, 17).— Synchronisme: anno decimo octavo. Voyez I, 17, et l'explication.— Durée du règne: duodecim annis.

2-3. Caractère moral du règne. — Fectt malum. Il y put toutefois une amélioration notable par comparaison avec les deux règnes précédents (non steut pater...), amélioration qui consista dans la proscription officielle du culte de Baal (tulit... statuas; dans l'hébr.: la massébah, ou stèle, au singulier). — In peccatis Jeroboam...: la note commune à la plupart des rois d'Israël. Cf. III Reg. XV, 26, 34, etc.

2º Expédition de Joram et de Josaphat contre les Moabites, III, 4-27.

3-6. Mésa, roi de Moab, refuse de payer le tribut à Joram. - Mesa, Hébr. : Méšah, roi déjà célèbre par la présente narration, mais devenu plus célèbre encore depuis qu'on a retrouvé en 1869 à Dibon, ville de ses anciens États, une assez longue inscription dans laquelle il expose flerement les victoires qu'il avait remportées sur Amri et sur Achab. Voyez la Revue archéo ogique, juin 1870; Vigouroux, Bible et découvert s. t. IV, pp. 55 et ss., et l'Atl. archéol., pl. LXVIII. fig. 6, 14. - Nutriebat pecora. 4 Il était un nôqed », dit l'hébreu; c.-à-d., littéralement, un pasteur. Ce mot ne se rencontre qu'ici et Am. 1. Les LXX le transcrivent sans le traduire (Νωχήδ). Le territoire de Moab contient de nombreux pâturages, et convient fort bien pour l'élevage du petit bétail. Voyez Is. xvi, 1, et le

commentaire. — Solvebat... centum millia. Tribut d'autant plus énorme qu'il se renouvelait tous les ans. C'est à tort que quelques interprètes.



La stèle du roi Mésa.

s'appuyant sur l'absence de la préposition cum dans le texte hébreu, en avant du substantif velleribus, ont supposé que le tribut consistat seulement en tolsons, et point dans les animaux 6. C'est pourquoi le roi Joram sortit alors de Samarie, et passa en revue tout

Israël;

7. et il envoya dire à Josaphat, roi de Juda: Ce roi de Moab s'est soulevé contre moi; venez avec moi pour le combattre. Josaphat lui répondit: J'irai avec vous; quiconque est à moi est à vous, mon peuple est votre peuple, et mes chevaux sont vos chevaux.

'8. Et Joram ajouta: Par quel chemin irons-nous? Josaphat répondit: Par le

désert de l'Idumée.

9. Le roi d'Israël, le roi de Juda, et le roi d'Édom partirent donc, et ils marchèrent pendant sept jours, et il n'y avait point d'eau pour l'armée, ni pour les bêtes qui la suivaient.

10. Alors le roi d'Israël dit : Hélas, hélas, hélas! Le Seigneur nous a réunis trois rois ensemble, pour nous livrer

entre les mains de Moab.

11. Josaphat répondit: N'y a-t-il point ici de prophète du Seigneur, pour implorer le Seigneur par lui? L'un des serviteurs du roi d'Israël répondit: Il y a ici Élisée, fils de Saphat, qui versait de l'eau sur les mains d'Élie.

6. Egressus est igitur rex Joram in die illa de Samaria, et recensuit universum Israel,

- 7. misitque ad Josaphat, regem Juda, dicens: Rex Moab recessit a me; veni mecum contra eum ad prælium. Qui respondit: Ascendam; qui meus est tuus est, populus meus populus tuus, et equi mei equi tui.
- 8. Dixitque: Per quam viam ascendemus? At ille respondit: Per desertum Idumææ.
- Perrexerunt igitur rex Israel, et rex Juda, et rex Edom, et circuierunt per viam septem dierum; nec erat aqua exercitui, et jumentis quæ sequebantur eos.
- 10. Dixitque rex Israel: Heu! heu! heu! congregavit nos Dominus tres reges ut traderet in manus Moab.
- 11. Et ait Josaphat: Estne hic propheta Domini, ut deprecemur Dominum per eum? Et respondit unus de servis regis Israel: Est hic Eliseus, filius Saphat, qui fundebat aquam super manus Eliæ.

eux-mêmes; l'explication traditionnelle est de béaucoup préférable, et la préposition se supplée d'elle-même.— Prævaricatus est. Voyez, 1, 1, et la note. — Egressus... in die illa. C.-à-d. en ce temps-là; vague formule, qui désigne ici les premiers temps du règne de Joram.

7-9. Josaphat fait cause commune avec Joram. contre les Moabites. — Misit... ad Josaphat. Joram espérait pouvoir s'associer l'ancien allié de son père (cf. III Reg. xxii, 1 et ss.) pour cette expédition qui n'était pas sans dangers. - Respondit... Réponse identique à celle que Josaphat avait faite à Achab deux ans auparavant (III Reg. XXII, 4). Le pieux roi de Juda oubliait-il donc la terrible leçon qu'il avait alors reçue des faits, et la réprimande spéciale de Jéhovah? Cf. II Par. xix, 2. Un motif politique semble l'avoir de nouveau entraîné. Quoique récemment vainqueur des Moabites, qui l'avaient audacieusement attaqué (II Par. xx, 1 et ss.), il devait redouter d'autres assauts de la part de cette nation très guerrière, et il voulut profiter de l'occasion qui s'offrait à lui pour l'affaiblir encore. - Ascendam. Expression justifiée par la topographie : le plateau de Moab est plus élevé que l'ensemble de la Palestine cisjordanienne (Atl. glogr., pl. vII et xVIII). - Per quam viam? Joram s'en rapporte entièrement à Josaphat pour le choix du plan de campagne. - Per desertum Idumææ. Pour aller de Jérusalem et de Samarie sur le territoire de Moab, situé à l'est de la mer Morte, au sud de l'Arnon, la route la plus directe consistait à franchir le Jourdain auprès de Jéricho, à gagner les terres

données à Ruben, et à envahir les Moabites par leur frontière septentrionale. Josaphat choisit un chemin plus long et plus pénible, qui condusait les armées israélites confédérées, d'abord au sud du royaume de Juda, puis, dans la direction de l'est, à travers des contrées arides et déscries, sur le territoire des Iduméens, Voyez l'All. géogr., pl. v et vii. Ce détour permettait d'opérer une facile jonction avec les troupes du roi d'Edom, lequel dépendait alors de Josaphat (cf. III Reg. XXII, 14), et qui était forcément entré dans l'alliance contre Moab. — Nec erat aqua. De là de très vives souffrances, et bientôt un très grave néril.

10-12. Les rois confédérés viennent consulter Élisée. — Congregavit nos... Cri de désespoir. Réduit à cette extrémité, Joram reconnaît implicitement que Jéhovah (Dominus) est l'unique vrai Dieu, qui se venge de l'apostasie partielle des Israélites. - Ut traderet... Les Moabites étaient alors campés en face des armées alliées (vers. 21), et celles-ci, brisées de fatigue, sans eau pour se désaltérer, étaient dans l'impossibilité d'avancer ou de reculer; un désastre paraissait donc certain. -- Estne hic ... ? Le saint roi de Juda n'a pas cependant perdu tout espoir; mais c'est en Dieu seul qu'il se confie. Même question qu'avant l'expédition contre Ramoth-Galaad. Cf. III Reg. xxII, 7. - Est hic. Elisée avait accompagné l'armée à l'insu de Joram. La promptitude de la réponse indique à quel point il était connu et respecté des soldats. - Qui fundebat... Manière de dire qu'il était le serviteur

12. Et ait Josaphat : Est apud eum sermo Domini. Descenditque ad eum rex Israel, et Josaphat, rex Juda, et rex Edom.

- 13. Dixit autem Eliseus ad regem Israel: Quid mihi et tibi est? Vade ad prophetas patris tui, et matris tuæ. Et ait illi rex Israel : Quare congregavit Dominus tres reges hos ut traderet eos in manus Moab?
- 14. Dixitque ad eum Eliseus : Vivit Dominus exercituum, in cujus conspectu sto, quod si non vultum Josaphat, regis Judæ, erubescerem, non attendissem quidem te, nec respexissem.
- 15. Nunc autem adducite mihi psaltem. Cumque caneret psaltes, facta est super eum manus Domini, et ait :
- 16. Hæc dicit Dominus: Facite alveum torrentis hujus fossas et fossas.
- 17. Hæc enim dicit Dominus: Non videbitis ventum neque pluviam, et alveus iste replebitur aquis; et bibetis vos, et familiæ vestræ, et jumenta vestra.
- 18. Parumque est hoc in conspectu Domini; insuper tradet etiam Moab in manus vestras.

12. Et Josaphat dit : La parole du Seigneur est en lui. Alors le roi d'Israël, et Josaphat, roi de Juda, et le roi d'Edom allèrent trouver Élisée.

 Et Élisée dit au roi d'Israël : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? Allez aux prophètes de votre père et de votre mère. Le roi d'Israël lui dit : D'où vient que le Seigneur a assemblé ces trois rois pour les livrer entre les mains de Moab?

14. Élisée lui dit : Vive le Seigneur des armées, en la présence duquel je suis; si je ne respectais la personne de Josaphat, roi de Juda, je n'aurais pas même jeté les yeux sur vous, et je ne vous aurais pas regardé.

15. Mais maintenant amenez-moi un joueur de harpe. Et tandis que cet homme jouait sur sa harpe, la main du Seigneur

fut sur Élisée, et il dit :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Faites plusieurs fosses le long du lit de ce tor-

17. Car voici ce que dit le Seigneur: Vous ne verrez ni vent ni pluie, et néanmoins le lit de ce torrent sera rempli d'eau, et vous boirez, vous, vos serviteurs et vos bêtes.

18. Et cela est peu de chose aux yeux du Seigneur; car, de plus, il livrera Moab entre vos mains.

d'Élie. Cf. III Reg. xix, 21, et Joan. xiii, 5. Trait cité pour mettre en relief son autorité comme prophète : le disciple familier d'un tel maître! - Est apud eum... Josaphat connaissait Élisée de réputation et savait qu'il pouvait compter sur ses oracles. - Descenditque... Grand honneur. Les trois rois viennent eux-mêmes demander une audience à l'homme de Dieu, au lieu de le faire venir auprès d'eux.

13-15. Préambules de la prophétie d'Élisée. -Quid mihi...? Cf. II Reg. xvi, 10, etc. Parole sévère, mais parfaitement juste. Quoique moins coupable que son père, Joram n'avait abandonné qu'à demi l'idolâtrie (vers. 3). - Vade ad prophetas...: les prophètes de Baal et d'Astarté, introduits dans le royaume du nord par Jézabel, avec la connivence d'Achab. Cf. III Reg. xvi, 31; xviii, 19; xix, 2, etc. — Quare... tres reges...? Dans l'hébr.: Non, car le Seigneur a rassemblé... Même réflexion qu'au vers. 10. On dirait que Joram veut exciter la pitié du prophète. -- Vivit Dominus exercituum. L'une des formules les plus solennelles du serment chez les Hébreux. Élie l'avait aussi employée, III Reg. xvin, 1, et nous la retrouverons encore sur les lèvres d'Elisée, v, 16. Elle convenait fort bien dans la circonstance, au milieu des troupes théocratiques. -Si non... erubescerem. C.-à-d.: si je n'avais égard à Josaphat. Élisée continue de ne s'inquiéter que du roi de Juda, le seul des trois qui fut le fidèle adorateur de Jéhovah. - Adducite psaltem: un joueur de harpe. Les prophètes juifs avaient parfois recours à l'accompagnement de la musique, non pas évidemment pour y chercher l'inspiration, mais pour se recueillir et se séparer du monde extérieur (cf. I Reg. x, 5; I Par. xxv, 1 et ss.); dans le cas présent, Élisée voulait calmer l'émotion excitée en lui par sa conversation avec Joram, et se mieux disposer aux communications célestes.

16-19. Élisée promet de l'eau pour les troupes, et la défaite de Moab. — Alveum torrentis : peutêtre l'ouadi El-Ahsy, dont le lit était alors complètement à sec (Atl. géogr., pl. VII). - Fossas et fossas: des tranchées pour retenir l'eau et l'empêcher de s'écouler totalement le long du torrent. -- Non ... ventum ... L'eau promise par le prophète ne devait donc pas être produite sous les yeux mêmes des rois et de leurs troupes; la pluie qui la procurerait tomberait ailleurs, loin du camp (voyez la note du vers. 20). — Familiæ vestræ; hébr.: vos troupeaux, c.-à-d. le bétail qu'on avait amené à la suite de l'armée pour nourrir les soldats. Jumenta : les bêtes de somme. --- Insuper tradet... Nouvelle plus heureuse encore et plus importante. - Percutietis omnem... 19. Vous détruirez toutes les places fortes et toutes les villes importantes; vous couperez tous les arbres fruitiers; vous boucherez toutes les fontaines, et vous couvrirez de pierres tous les champs les plus fertiles.

20. Le lendemain matin, à l'heure où l'on a coutume d'offrir le sacrifice, les eaux vinrent le long du chemin d'Édom,

et la terre fut remplie d'eaux.

21. Or les Moabites, ayant appris que ces rois étaient venus pour les combattre, assemblèrent tous ceux qui portaient les armes, et vinrent se poster aux frontières.

22. Ils se levèrent dès le point du jour, et dès que les rayons du soleil brillèrent sur les eaux, elles leur parurent rouges comme du sang;

23. et ils dirent: C'est du sang versé par le glaive. Les rois se sont battus l'un contre l'autre, et se sont entre-tués. Maintenant, Moabites, marchez au pillage.

19. Et percutietis omnem civitatem munitam, et omnem urbem electam, et universum lignum fructiferum succidetis, cunctosque fontes aquarum obturabitis, et omnem agrum egregium operietis lapidibus.

20. Factum est igitur mane, quando sacrificium offerri solet, et ecce aquæ veniebant per viam Edom, et repleta est

terra aquis.

21. Universi autem Moabitæ, audientes quod ascendissent reges ut pugnarent adversum eos, convocaverunt omnes qui accincti erant balteo desuper, et steterunt in terminis.

22. Primoque mane surgentes, et orto jam sole ex adverso aquarum, viderunt Moabitæ econtra aquas rubras quasi san-

guinem;

23. dixeruntque: Sanguis gladii est; pugnaverunt reges contra se, et cæsi sunt mutuo; nunc perge ad prædam, Moab.

Les confédérés se rendront donc maîtres de tout le territoire moabite. — Lignum fructiferum... La loi mosaïque interdisait cette pratique, usitée chez les nations païennes, mais si terrible dans ses conséquences (cf. Deut. xx, 19-20, et l'Atlas

archéologique, pl. LXXXV, fig. 1; pl. xc, fig. 7). Le Seigneur fait ici lui-même une exception à la règle qu'il avait prescrite.

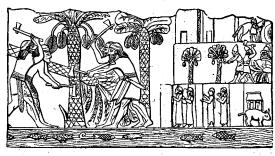
—. Fontes... obturabitis. Autre pratique communément suivie par les armées orientales, pour réduire plus facilement l'ennemi dans ces contrées où l'eau est si rare. Parfois l'on empoisonne les sources au lieu de les obturer. — Agrum... lapidibus: les champs ainsi traités devenaient stériles pendant longtemps.

20. Accomplissement de la première partie de l'oracle. — Quando sacrifictum: le sacrifice du matin, qui avait lieu au lever du soleil. Cf. EX. XXIX,

38-40. — Aquæ... per viam Edom. Il avait donc plu au sud, ét l'eau affluait par les ouadis, qui dans ces parages coulent à peu près tous du sud au nord, venant de l'Idumée.

21-23. Les Moabites se préparent à attaquer les armées alliées. — Moabites... convocaverunt... Note rétrospective: les Moabites avalent organisé promptement la résistance, et ils attendaient résolument, prêts à défendre leur frontière menacée (in terminis). — Qui accincti...: c.-à-d. tous les guerriers, tous ceux qui sont armés du glaive. — Orto jam sole. L'hébreu est plus expressif: Quand le soleil brilla. — Aquas rubras. Effet pro-

duit par la couleur rougeâtre du soleil à son lever: ses rayons, frappant obliquement les fossés remplis d'eau, leur donnaient l'apparènce de mares de sang. — Sanguis gladii... Interprétation assurément bien surprenante. Mais, d'une part, l'eau



Assyriens coupant les arbres fruitiers auprès d'une ville ennemie.

étant arrivée du côté d'Édom (vers. 20), par conséquent du sud, les Moabites, qui n'avalent vu, eux non plus, ni vent ni pluie (vers. 17), ne songèrent pas à un phénomène ordinaire. D'autre part, un fait récent favorisait leur supposition d'une lutte intestine entre les rois alliés (pugnaverunt reges...): l'année précédente, ils avalent éprouvé eux-mêmes le plus affreux désastre, parce qu'ils s'étaient entre-détruits avec les Ammonites et les Moabites, associés avec eux dans une guerre contre Juda. Cf. II Par. xx, 23. — Perge ad prædam... Ils s'encouragent au pillage, si goûté des anciens guerriers.

24. Perrexeruntque in castra Israel. Porro consurgens Israel, percussit Moab; at illi fugerunt coram eis. Venerunt igitur qui vicerant, et percusserunt Moab,

25. et civitates destruxerunt; et omnem agrum optimum, mittentes singuli lapides, repleverunt; et universos fontes aquarum obturaverunt, et omnia ligna fructifera succiderunt, ita ut muri tantum fictiles remanerent; et circumdata est civitas a fundibulariis, et magna ex parte percussa.

26. Quod cum vidisset rex Moab, prævaluisse scilicet hostes, tulit secum septingentos viros educentes gladium, ut irrumperent ad regem Edom; et non po-

tuerunt.

27. Arripiensque filium suum primogenitum, qui regnaturus erat pro eo, obtulit holocaustum super murum; et facta est indignatio magna in Israel, statimque recesserunt ab eo, et reversi sunt in terram suam.

24. Ils vinrent donc au camp d'Israël; mais les Israélites, sortant tout à coup, battirent les Moabites, qui s'enfuirent devant eux. Les vainqueurs, les poursuivant, les taillèrent en pièces,

25. détruisirent leurs villes, remplirent tous les champs les plus fertiles de pierres que chacun y jetait, bouchèrent toutes les fontaines, abattirent tous les arbres fruitiers, et ne laisserent sur pied que les murailles faites de terre. La ville aussi fut investie par les frondeurs, et renversée en grande partie.

26. Le roi de Moab, voyant qu'il ne pouvait plus résister aux ennemis, prit avec lui sept cents hommes de guerre, pour se réfugier auprès du roi d'Édom;

mais ils n'y purent réussir.

27. Il prit alors son fils aîné, qui devait régner après lui, et il l'offrit en holocauste sur la muraille. Les Israélités furent alors saisis d'une grande indignation, et ils se retirèrent d'auprès de lui. Et ils s'en retournèrent dans leur pays.

CHAPITRE IV

1. Mulier autem quædam de uxoribus prophetarum clamabat ad Eliseum, dicens: Servus tuus vir meus mortuus est,

1. Alors une femme de l'un des prophètes vint crier à Élisée, et lui dit : Mon mari, votre serviteur, est mort, et

24-25. Défaite totale des Moabites. - Perrexeruntque...: sans ordre, sans déflance, sûrs d'un facile succès. Aussi, dès la première résistance de la part des Israélites, ce fut une panique épouvantable, à l'orientale. Cf. Jud. vii, 21 et ss. — Au vers. 25, description des ravages opérés sur le territoire moabite par les vainqueurs, conformément aux ordres célestes (vers. 19). Civitates...: ces places fortes que, dans l'inscription mentionnée plus haut (note du vers. 4), le roi Mésa se vante d'avoir reconstruites. Fontes : les sources qu'il se vante pareillement d'avoir creusées. Singuli lapides: les pierres ne manquent pas dans ce pays; les cultivateurs les amoncellent en tas à côté des champs ou des vignes, et les guerriers n'avaient qu'à se baisser et à les jeter en passant. -- Ita ut muri... fletiles... Variante considérable dans l'hébreu : il ne resta de pierres qu'à Qir-Haréset. C'était la ville la plus forte de Moab; aujourd'hui Kerak, au sommet d'une colline haute de 933 mètres. La ville « est dominée de tous côtés par d'autres sommets, dont elle est séparée par des ravins aux flancs escarpés, de 300 à 450 mètres de profondeur. » Les vainqueurs n'avaient donc pu la démanteler, comme ils avaient fait pour les autres villes, et le roi Mésa était venu

s'y renfermer avec ce qui lui restait de ses troupes. — Fundibulariis. Les frondeurs étaient alors habiles et nombreux dans les armées.

26-27. Le roi Mésa immole son fils au dieu Chamos. - Prævaluisse... hostes. Allusion aux dommages causés par les frondeurs ennemis. -Ut irrumperent ad... Edom : dans l'espoir d'être favorablement accueilli de cette race longtemps ennemie des Juifs, quoique actuellement leur alliée. - Arripiens filium... Acte de fanatisme et de désespoir sauvages. Mésa pensait apaiser ainsi le dieu national, Chamos (cf. Num. xxi, 29). -Obtulit... super murum : à la vue des assiégeants. et dans l'intention évidente de les intimider en montrant qu'il ne reculerait devant aucun moyen pour sauver la ville. - Indignatio... in Israel. Mésa obtint ce qu'il souhaitait. Remplis d'horreur par son sacrifice barbare, les confédérés abandonnérent le siège et se retirèrent bientôt.

SECTION II. — LES PRINCIPAUX ACTES D'ÉLISÉE. IV. 1 — VIII, 15.

§ I. — Quelques miracles du prophète Elisée. IV, 1-44.

1º Multiplication de l'huile de la veuve. IV, 1-7. CHAP. IV. — 1-4. Introduction : l'occasion du vous savez que votre serviteur craignait le Seigneur; et maintenant son créancier vient pour prendre mes deux fils et en faire ses esclaves.

2. Élisée lui dit: Que voulez-vous que je fasse? Dites-moi, qu'avez-vous dans votre maison? Elle répondit: Votre servante n'a dans sa maison qu'un peu d'huile pour s'en oindre.

3. Élisée lui dit: Allez, empruntez de vos voisins un grand nombre de vases

vides ;

4. puis rentrez chez vous et fermez la porte sur vous. Et vous tenant au dedans, vous et vos fils, versez de votre huile dans tous ces vases, et quand ils seront pleins, vous les enleverez.

5. Cette femme alla donc; elle ferma la porte sur elle et sur ses enfants; ses enfants lui présentaient les vases, et elle

y versait de l'huile.

- 6. Et lorsque les vases furent remplis, elle dit à son fils: Apportez-moi encore un vase. Il lui répondit: Je n'en ai plus. Et l'huile s'arrêta.
- 7. Cette femme alla rendre compte de tout à l'homme de Dieu, qui lui dit : Allez, vendez cette huile, payez votre créancier; et vous et vos fils vivez du reste.
- 8. Un jour Élisée passait par Sunam, et il y avait la une femme de distinction qui le retint par force pour manger; et comme il passait souvent par la, il allait loger chez elle pour y manger.
- 9. Alors cette femme dit à son mari : Je vois que cet homme qui passe souvent chez nous est un homme de Dieu, et un saint.
- 10. Faisons-lui donc faire une petite chambre, et mettons-y un lit, une table,

et tu nosti quia servus tuus fuit timens Dominum; et ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad serviendum sibi.

- 2. Cui dixit Eliseus: Quid vis ut faciam tibi? Dic mihi, quid habes in domo tua? At illa respondit: Non habeo ancilla tua quidquam in domo mea, nisi parum olei, quo ungar.
- 3. Cui ait: Vade, pete mutuo ab omnibus vicinis tuis vasa vacua non pauca;
- 4. et ingredere, et claude ostium tuum, cum intrinsecus fueris tu, et filii tui; et mitte inde in omnia vasa hæc; et cum plena fuerint, tolles.
- 5. Ivit itaque mulier, et clausit ostium super se, et super filios suos; illi offerebant vasa, et illa infundebat.
- 6. Cumque plena fuissent vasa, dixit ad filium suum: Affer mihi adhuc vas. Et ille respondit: Non habeo. Stetitque oleum.
- 7. Venit autem illa, et indicavit homini Dei. Et ille: Vade, inquit, vende oleum, et redde creditori tuo; tu autem, et filii tui, vivite de reliquo.
- 8. Facta est autem quædam dies, et transibat Eliseus per Sunam; erat autem ibi mulier magna, quæ tenuit eum ut comederet panem; cumque frequenter inde transiret, divertebat ad eam ut comederet panem.
- 9. Quæ dixit ad virum suum: Animadverto quod vir Dei sanctus est iste, qui transit per nos frequenter;
- 10. faciamus ergo ei cœnaculum parvum, et ponamus ei in eo lectulum, et

prodige. - Quædam de uxoribus... Cette pauvre femme était donc doublement intéressante : par les fonctions que son mari avait autrefois exercées, et par son veuvage indigent. - Fuit timens ... : c.-à-d. adorateur fidèle et zélé. — Creditor venit... La loi mosaïque n'avait pas aboli la servitude pour dettes, qui était alors en usage dans tout le monde païen; elle s'était contentée d'en adoucir les effets. Cf. Lev. xxv, 39-41. - Parum olei... Hébr.: un vase à onction. La Vulgate rend donc bien le sens, en montrant que la veuve avait une toute petite quantité d'huile. Sur la coutume de s'oindre et de se parfumer, voyez Ruth, III, 3, et l'explication. - Vasa... non pauca : autant qu'elle en pourra trouver. - Claude ostium : pour éviter toute interruption, et pour ne pas faire parade du prodige.

5-7. Le miracle. — Ivit itaque: pleine de foi, comme la veuve de Sarepta, III Reg. XVII, 10 et ss. Le récit est très pittoresque. — Vivite de reliquo: de ce qui restait de l'argent obtenu par la vente de l'huile.

2º Élisée obtient un fils à une pieuse Sunamite. IV, 8-17.

8-10. Bienveillance de la Sunamite pour l'homme de Dieu. — Facta... dies quædam. Expression assez rare, qui apparaît trois fois dans l'histoire de la Sunamite. Comp. les vers. 11 et 18. — Per Sunam. Sur la situation de cette ville, voyez les notes de Jos. XIX, 18; III Reg. 1, 3. — Multer magna. C.-à-d. riche. — Tenuit eum. Cette première fois, elle retint le prophète presque malgré lui; puis Élisée prit l'habitude de s'arrêter dans cette maison hospitalière. — Que diati... Non

monsam, et sellam, et candelabrum, ut, cum venerit ad nos, maneat ibi.

11. Facta est ergo dies quædam, et veniens divertit in cœnaculum, et requievit ibi.

12. Dixitque ad Giezi puerum suum : Voca Sunamitidem istam. Qui cum vocasset eam, et illa stetisset coram eo,

- 13. dixit ad puerum suum: Loquere ad eam: Ecce sedule in omnibus ministrasti nobis; quid vis ut faciam tibi? Numquid habes negotium, et vis ut loquar regi, sive principi militiæ? Quæ respondit: In medio populi mei habito.
- 14. Et ait: Quid ergo vult ut faciam ei? Dixitque Giezi: Ne quæras; filium enim non habet, et vir ejus senex est.
- 15. Præcepit itaque ut vocaret eam; quæ cum vocata fuisset, et stetisset ante ostium.
- 16. dixit ad eam: In tempore isto et in hac eadem hora, si vita comes fuerit, habebis in utero filium. At illa respondit: Noli, quæso, domine mi, vir Dei, noli mentiri ancillæ tuæ.
- 17. Et concepit mulier, et peperit filium in tempore et in hora eadem qua dixerat Eliseus.
- 18. Crevit autem puer; et cum esset quædam dies, et egressus isset ad patrem suum, ad messores,

19. ait patri suo: Caput meum doleo,

un siège et un chandelier, afin que, lorsqu'il viendra nous voir, il demoure

11. Un jour donc Élisée, étant venu à Sunam, alla loger dans cette chambre, et s'y reposa.

12. Il dit ensuite à Giézi son serviteur: Appelez cette Sunamite. Giézi l'ayant appelée, et elle se tenant devant lui,

13. il dit a son serviteur: Dites-lui: Vous nous avez rendu avec soin toutes sortes de services, que voulez-vous que je fasse pour vous? Avez-vous quelque affaire, et voulez-vous que je parle pour vous au roi et au général de l'armée? Elle lui répondit: Je demeure ici en paix au milieu de mon peuple.

14. Élisée dit à Giézi : Que veut-elle donc que je fasse pour elle? Giézi lui répondit : Il n'est pas besoin de le lui demander; car elle n'a point de fils, et

son mari est déjà vieux.

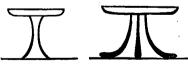
 Elisée ordonna donc à Giézi d'appeler cette femme; et elle vint et se tint

devant la porte.

- 16. Et Élisée lui dit: Dans un an en ce même temps et à cette même heure, si Dieu vous conserve la vie, vous aurez un fils dans votre sein. Elle lui répondit: Non, mon seigneur; non, homme de Dieu, ne trompez pas votre servante.
- 17. Cette femme conçut ensuite, et elle enfanta un fils au même temps et à la même heure qu'Élisée lui avait dit.
- 18. L'enfant grandit; et un jour qu'il était allé trouver son père auprès des moissonneurs,

19. il lui dit: La tête me fait mal, la

eontente de lui offrir ses repas, la Sunamite veut lui faire préparer un logement convenable, vers. 9-10. Comaculum: une chambre haute ('aliyah). Voyez la note de III Reg. XVII, 19. Le mobilier



Tables antiques. (Monuments égyptiens.)

(lectulum...) était simple, mais plus qu'ordinaire en Orient.

11-16. Élisée promet un fils à sa pieuse hôtesse. — Ad Giezi... puerum...: le serviteur d'Élisée, mais bien peu son disciple, comme le démontreront les faits. Il avait partagé l'hospitalité donnée au maitre (vers. 18: ministrasti nobis). — Vés

ut loquar...? Malgré la sévérité avec laquelle il traitait le roi, Élisée n'était pas sans influence à la cour. Cf. VIII, 4. — In medio... habito. C.-à-d. au milieu de ses parents, de ses amis, en paix avec tous et n'ayant besoin d'aucune intervention, d'aucune protection. — Filium... non habet. Heureuse suggestion de Glézi, qui avait peut-être entendu la Sunamite se plaindre tristement de sa stérilité. — In tempore teto et... hora... Hébr.: a cette même époque, l'an prochain. Même locution qu'au passage Gen. XVIII, 10 (voyez la note). — Noh mentiri. Plus l'espérance donnée était douce et inattendue, plus le chagrin serait vif si elle ne se réalisait pas.

17. Accomplissement de la promesse.

3º Mort et résurrection du fils de la Sunamite. IV. 18-38°.

18-20. Mort de l'enfant. — Egressus... ad messores. Petite scène agricole, qui rappelle Ruth, II, 1. — Caput... doleo. Dans l'hébreu, avec beau-

tête me fait mal! Son père dit à un de ses serviteurs : Prends cet enfant et conduis-le à sa mère.

20. Il le prit et le porta à sa mère; et celle-ci le tint sur ses genoux jusqu'à midi, et il mourut.

21. Et elle monta et le mit sur le lit de l'homme de Dieu, puis elle ferma la

porte et sortit.

22. Et elle appela son mari et lui dit: Envoyez avec moi, je vous prie, un de vos serviteurs et une ânesse pour que je coure jusqu'à l'homme de Dieu, et que je revienne.

23. Il lui répondit : Pour quel motif allez-vous vers lui? Ce n'est pas aujourd'hui le premier jour du mois, ni le

sabbat. Elle répondit : J'irai.

24. Et elle fit seller l'ânesse, et dit à son serviteur : Mène-moi et hâte-toi; ne me retarde pas en chemin, et fais

tout ce que je t'ordonne.

25. S'étant donc mise en chemin, elle vint trouver l'homme de Dieu sur le mont Carmel; et lorsque l'homme de Dieu-l'eut aperçue de loin, il dit à Giézi son serviteur : Voilà cette Sunamite.

26. Va au-devant d'elle, et dis-lui : Tout va-t-il bien pour vous, et pour votre mari, et pour votre fils? Et elle lui

répondit : Bien.

27. Et lorsqu'elle fut arrivée auprès de l'homme de Dieu sur la montagne, elle lui saisit les pieds, et Giézi s'approcha pour l'éloigner. Mais l'homme de Dieu caput meum doleo. At ille dixit puero: Tolle, et duc eum ad matrem suam.

20. Qui cum tulisset, et duxisset eum ad matrem suam, posuit eum illa super genua sua usque ad meridiem, et mortuus est.

21. Ascendit autem, et collocavit eum super lectulum hominis Dei, et clausit

ostium; et egressa,

22. vocavit virum suum, et ait: Mitte mecum, obsecro, unum de pueris, et asinam, ut excurram usque ad hominem Dei, et revertar.

23. Qui ait illi: Quam ob causam vadis ad eum? Hodie non sunt calendæ, neque sabbatum. Quæ respondit: Vadam.

24. Stravitque asinam, et præcepit puero: Mina, et propera, ne mihi moram facias in eundo; et hoc age quod

præcipio tibi.

25. Profecta est igitur, et venit ad virum Dei in montem Carmeli. Cumque vidisset eam vir Dei econtra, ait ad Giezi puerum suum: Ecce Sunamitis illa.

26. Vade ergo in occursum ejus, et dic ei : Rectene agitur circa te, et circa virum tuum, et circa filium tuum? Quæ respondit : Recte.

27. Cumque venisset ad virum Dei in montem, apprehendit pedes ejus; et accessit Giezi ut amoveret eam. Et ait homo Dei: Dimitte illam; anima enim ejus in

coup de simplicité et d'énergie: Rôsi, rôsi; ma tête, ma tête! L'enfant avait été probablement atteint d'insolation, accident qui n'est pas rare en Palestine. Cf. Judith, viii, 3; Ps. cxxi, 6; Is. xlix, 10. — Dixit puero...: au serviteur qui accompagnait son fils. Le père, croyant à un mal passager, se contente de renvoyer l'enfant à sa mère. — Posuit super genua... Trait pathétique.

21-24. La Sunamite se met en route pour aller trouver Élisée. — Super lectulum hominis... Premier acte de foi, qui sera suivi de beaucoup d'autres jusqu'à la fin du récit, — Clausit ostium: gardant pour elle seule son douloureux secret. — Vocavit virum. Les moments pressent, et elle ne prend pas même le temps d'aller jusqu'auprès de son mari. — Unum de pueris, et asinam. Tous les serviteurs et toutes les bêtes de somme étaient employés aux travaux de la moisson. Voir une intéressante peinture égyptienne dans l'Ail. d'hist. nat., pl. LXXXI, fig. 10. — Quam ob causam...? Le mari est surpris de ce voyage subitement improvisé. Il soupçonne quelque motif

de dévotion; mais, ajoute-t-il, pourquoi en un jour tout ordinaire?— Calendæ: le premier du mois était chômé et pieusement célébré chez les Hébreux. Cf. Num. xxviii, 11-15; I Reg. xx, 5, 18.— Vadam. Dans l'hébreu: Paix! Ce qui revient à dire: Sois tranquille et laisse-moi faire.— Ne. mith moram... Le serviteur allait à pied, selon la coutume orientale, et pressait la monture.

25-30. La Sunamite ramène l'homme de Dieu jusque chez elle. — In monte Carmett. A l'ouest et à cinq ou six heures de Sunam. Atl. géogr., pl. vII. — Rectene...? Dieu n'avait pas révélé à Élisée la mort de l'enfant. Comp. le vers. 27b. — Recte. Dans l'hébreu, de nouveau le vague \$alôm, paix! La mère éplorée veut traiter cette grave affaire avec le prophète lui-même, et point avec Glézi. — Apprehendit pedes: après s'être prosternée. Usage oriental, qui rend une supplication tout à fait éloquente. Voyez l'Atlas archéol., pl. LXXIX, fig. 9; pl. XOVI, fig. 7, et Matth. XVIII, 13; Marc. V, 22. — Anima... in amaritudine. A cette attitude extraordinaire, Élisée comprend que la

amaritudine est, et Dominus celavit a me, et non indicavit mihi.

28. Quæ dixit illi : Numquid petivi filium a domino meo? Numquid non dixit tibi : Ne illudas me?

29. Et ille ait ad Giezi: Accinge lumbos tuos, et tolle baculum meum in manu tua, et vade. Si occurrerit tibi homo, non salutes eum; et si salutayerit te quispiam, non respondeas illi; et pones baculum meum super faciem pueri.

30. Porro mater pueri ait: Vivit Dominus, et vivit anima tua, non dimittam te. Surrexit ergo, et secutus est

eam.

31. Giezi autem præcesserat ante eos, et posuerat baculum super faciem pueri, et non erat vox, neque sensus; reversusque est in occursum ejus, et nuntiavit ei, dicens: Non surrexit puer.

32. Ingressus est ergo Eliseus domum, et ecce puer mortuus jacebat in lectulo eius:

33. ingressusque clausit ostium super se et super puerum, et oravit ad Domi-

num.

34. Et ascendit, et incubuit super puerum; posuitque os suum super os ejus, et oculos suos super oculos ejus, et manus suas super manus ejus, et incurvavit se super eum; et calefacta est caro pueri.

35. At ille, reversus, deambulavit in domo, semel huc atque illuc; et ascendit, et incubuit super eum; et oscitavit puer

septies, aperuitque oculos.

36. At ille vocavit Giezi, et dixit ei: Voca Sunamitidem hanc. Quæ, vocata, ingressa est ad eum. Qui ait: Tolle filium tuum.

lui dit : Laisse-la; son âme est dans l'amertume, et le Seigneur me l'a caché et ne me l'a pas révélé.

28. Alors cette femme lui dit: Vous ai-je demandé un fils, mon seigneur? Ne vous ai-je pas dit: Ne me trompez

S RA

29. Élisée dit à Giézi: Ceins tes reins, prends mon bâton dans ta main, et pars. Si tu rencontres quelqu'un, ne le salue point; et si quelqu'un te salue, ne lui réponds pas, et mets mon bâton sur le visage de l'enfant.

30. Mais la mère de l'enfant dit à Élisée: Vive le Seigneur et vive votre âme, je ne vous quitterai pas. Il alla

done avec elle, et il la suivit.

31. Cependant Giézi les avait précédés, et il avait mis le bâton sur le visage de l'enfant. Mais il n'y avait ni voix ni sentiment. Il revint au-devant de son maître, et lui dit: L'enfant n'est pas ressuscité.

32. Élisée entra donc dans la maison, et il trouva l'enfant mort couché sur son lit

33. Il ferma aussitôt la porte sur lui et sur l'enfant, et invoqua le Seigneur.

34. Il monta alors sur le lit et se coucha sur l'enfant. Il mit sa bouche sur sa bouche, ses yeux sur ses yeux, et ses mains sur ses mains, et il se courba sur lui, et la chair de l'enfant fut échauffée.

35. Et Élisée s'éloigna, alla ça et la dans la maison, puis il remonta sur le lit, et se coucha sur l'enfant. Alors l'enfant éternua sept fois, et ouvrit les yeux.

36. Élisée appela Giézi, et lui dit: Fais venir cette Sunamite. Elle vint, et entra dans la chambre. Élisée lui dit: Prenez votre fils.

Sunamite est en proie à quelque violent chagrin. — Numquid petivi...? Langage emu, passionné; dans sa douleur, la mère reproche au prophète de lui avoir obtenu ce fils dont la perte était si cruelle. — Elisée, profondément touché, envoie son serviteur en toute hâte pour tenter la résurrection de l'enfant, vers. 29. Accinge lumbos: pour marcher plus vite (voyez II Reg. xxII, 30; III Reg. xxIII, 46, etc.). Tolle baculum: afin d'en toucher la tête du petit mort et d'essayer de le faire revivre. Non salutes..., non respondeas...: de crainte de se laisser attarder par quelque conversation (cf. Luc. x, 4). — Non dimittam te. La pauvre mère n'est pas satisfaite, et elle entraîne le prophète à sa suite.

31-38. Résurrection de l'enfant. Autre scène admirablement racontée. — Essai infructueux de

Giézi, vers. 31. Non surrexit...; littéral. : il n'est pas éveillé; euphémisme fréquent chez les Juifs. Cf. III Reg. III, 21; Job, XIV, 12, etc. -Le prodige, vers. 32-35. Oravit : comme Élie dans une circonstance toute semblable, III Reg. xvII, 21. - Incubuit: de nouveau à la façon d'Élie (ibid., 17). Toutefois le miracle se fit plus longtemps attendre'; mais la foi de l'homme de Dieu ne fléchit pas un instant. Cf. Hebr. x1, 35. Belle allégorie des Pères sur cette conduite d'Élisée : Ils y voient « une figure du grand mystère de l'inutilité de la Loi, et de la nécessité de l'incarnation du Fils de Dieu. Le bâton d'Élisée, mis sur le corps de l'enfant, marquait la Loi de Moïse, qui ne pouvait par elle-même donner ni la vie ni la justice à personne ; il fallait qu'Élisés lui-même, figure de Jésus-Christ..., vint et se rac37. Et elle s'approcha de lui, et se jeta à ses pieds, et se prosterna contre terre; et ayant pris son fils, elle s'en alla

38. Et Élisée retourna à Galgala. Or la famine était dans le pays, et les fils des prophètes demeuraient avec Élisée. Il dit donc à l'un de ses serviteurs : Prends un grand pot, et prépare à man-

ger pour les fils des prophètes.

39. Et l'un d'eux sortit dans les champs pour cueillir des herbes, et il trouva comme une espèce de vigne sauvage, et il en cueillit des coloquintes sauvages plein son manteau. Puis il revint, les coupa par morceaux, et les mit cuire dans le pot, car il ne savait ce que c'était.

40. Ils servirent ensuite à manger aux disciples d'Elisée; mais dès qu'ils eurent goûté du potage, ils s'écrierent: Homme de Dieu, la mort est dans le pot. Et ils n'en purent manger.

41. Élisée leur dit : Apportez-moi de

37. Venit illa, et corruit ad pedes ejus, et adoravit super terram; tulitque filium suum, et egressa est.

38. Et Eliseus reversus est in Galgala. Erat autem fames in terra, et filii prophetarum habitabant coram eo. Dixitque uni de pueris suis: Pone ollam grandem, et coque pulmentum filiis prophetarum.

39. Et egressus est unus in agrum ut colligeret herbas agrestes; invenitque quasi vitem silvestrem, et collegit ex ea colocynthidas agri, et implevit pallium suum, et reversus concidit in ollam pulmenti; nesciebat enim quid esset.

40. Infuderunt ergo sociis, ut comederent; cumque gustassent de coctione, clamaverunt, dicentes: Mors in olla, vir Dei! Et non potuerunt comedere.

41. At ille: Afferte, inquit, farinam.

courcit dans son incarnation, pour se proportionner au corps de l'enfant, c. à-d. de tout le genre humain, qui était sans vie, sans force, sans lumière. » (Calmet, h. l.) — Marques pro-

gressives du retour à la vie : calefacta..., oscitavit..., aperuit...
— Élisée rend l'enfant à sa mère, vers. 36-37; encore à la manière d'Élie, III Reg. XVII, 23, et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Luc. VII, 15. Corruit ad pedes...: même avant de presser son fils dans ses bras.

4º Les herbes amères rendues douces et mangeables. IV, 38b-41.

38b-40, Méprise d'un des fils des prophètes. — Erat... fames. Sans doute la famine de sept ans qui sera signalée plus loin, viii, 1. Les divers épisodes de ce chapitre ne sont point à leur place chronologique. — Habitabant coram eo. Ce qui signifie: sous sa direction, écoutant ses leçons, etc. — Ollam grandem... Hébr.: le grand pot (de terre); l'unique ustensile de

ce genre que possédât la communauté.—Colligeret herbas: à défaut de légumes; les herbes que l'on peut manger sainement ne manquent pas en Palestine. — Quasi vitem...: une plante grimpante, offrant quelque ressemblance avec la vigne sauvage; de là ce nom populaire qu'elle portait (quasi n'est pas dans l'hébreu, mais c'est une bonne explication). Son fruit (colocynthidas) étant désigné dans le texte original par un substantif dont la

racine signifie « éclater » (paqqwôt), on l'a parfois identifiée à l' « Ecbalium elaterium », qui a cette propriété (All. d'hist, nat., pl. xxvii, fig. 2 et 3). Il est cependant plus probable qu'il s'agit



La coloquinte.

de la coloquinte, « Citrullus colocynthis », dont la petite gourde ronde présente la même particularité, et qui est plus commune en Terre sainte (Atl. d'hist. nat., pl. xxvII, fig. 4, 7). — Mors in olla. Cri de détresse très dramatique; ils ée croient tous empoisonnés. Le fruit de la coloquinte est extrêmement amer.

 Le miracle. — Afferte... farinam. « Les propriétés naturelles de la farine ne pouvaient diCumque tulissent, misit in ollam, et ait: Infunde turbæ, ut comedant. Et non fuit amplius quidquam amaritudinis in olla.

42. Vir autem quidam venit de Baal-Salisa deferens viro Dei panes primitiarum, viginti panes hordeaceos, et frumentum novum in pera sua. At ille dixit: Da populo, ut comedat.

43. Responditque ei minister ejus: Quantum est hoc, ut apponam centum viris? Rursum ille ait: Da populo, ut comedat; hæc enim dicit Dominus: Co-

medent, et supererit.

44. Posuit itaque coram eis; qui comederunt, et superfuit, juxta verbum

la farine. Ils lui en apportèrent. Il la mit dans le pot, et leur dit : Servez-en maintenant à tous afin qu'ils en mangent. Et il n'y eut plus ensuite aucune amertume dans le pot.

42. Et il vint un homme de Baal-Salisa, qui portait à l'homme de Dieu des pains des prémices, vingt pains d'orge, et du froment nouveau dans son sac. Élisée dit : Donnez à manger au peuple.

43. Son serviteur lui répondit : Qu'est-ce que cela pour servir à cent personnes? Elisée dit encore: Donnez à manger au peuple; car voici ce que dit le Seigneur: Ils mangeront, et il y en aura de reste.

44. Il servit donc ces pains devant ces gens; ils en mangèrent, et il y en eut de reste, selon la parole du Seigneur.

CHAPITRE V

1. Naaman, princeps militiæ regis Syriæ, erat vir magnus apud dominum suum, et honoratus; per illum enim dedit Dominus salutem Syriæ; erat autem' vir fortis et dives, sed leprosus.

2. Porro de Syria egressi fuerant latrunculi, et captivam duxerant de terra Israel puellam parvulam, quæ erat in

obsequio uxoris Naaman.

1. Naaman, général de l'armée du roi de Syrie, était puissant et en grand honneur auprès de son maître, parce que le Seigneur avait sauvé par lui la Syrie. Il était vaillant et riche, mais lépreux.

2. Or quelques voleurs, sortis de Syrie, avaient emmené captive une petite fille du pays d'Israël, qui fut depuis mise au service de la femme de Naaman.

minuer que très peu soit l'amertume, soit le caractère maisain d'un breuvage qui contenait de la coloquinte. » C'est donc bien un prodige qui nous est ici présenté. La farine, ce mets excellent, était un signe que le potage allait devenir sain. 5º Multiplication des pains. IV, 42-44.

42-44. Baal-Salisa. Ville située, d'après Eusèbe et saint Jérôme, à quinze milles romains au nord de Lydda, dans la plaine de Saron; probablement au pays de Salisa (voyez I Reg. IX, 4, et le commentaire; Atl. géogr., pl. VII, x). — Panes primitiarum. La loi assignait ce genre de prémices aux prêtres et aux lévites (Num. xvIII, 13; Deut. xviir, 4); mais les descendants de Lévi avant quitté en grand nombre le royaume d'Israël, pour se réfugier sur le territoire de Juda (II Par. x1, 13-14), il est vraisemblable que la coutume s'était établie de les offrir aux prophètes. - Frumentum... Le mot hébreu karmel désigne peut-être de jeunes épis de blé; selon d'autres, de la farine provenant du blé nouveau. — In pera. L'expression correspondante du texte original n'est pas employée ailleurs; elle représente en réalité le petit sac que les Orientaux de tous les temps ont toujours porté suspendu sur leur dos pendant leurs voyages. Voyez l'Atl. archeol., pl. LXXV, fig. 8; pl. LXXVIII, fig. 8. -Da populo. Vraisemblablement, aux membres de la communauté de Galgala, vers. 38 et ss. -

Respondit... minister : comme les apôtres du Sauveur dans une circonstance analogue. Cf. Joan. VI, 9.

§ II. — Élisée et Naaman. V, 1-27.

1º Naaman est guéri de la lèpre par l'homme de Dieu. V, 1-19.

CHAP. V. - 1. Introduction : le héros du récit. Motif de l'honneur que l'on témoignait à Naaman: per illum... Remarquez la formule dedit Dominus : Jéhovah se servant de Naaman pour sauver la païenne Syrle; c'est que Jéhovah est l'unique vrai Dieu, qui dirige tous les événements du monde. - Salutem. La délivrance, non pas du joug israélite, puisque les Syriens avaient au contraire récemment triomphé des Hébreux, III Reg. xxII, 29 et ss.; mais du joug des Assyriens, dont l'invasion et les conquêtes en Syrie, précisément à cette époque, sont racontées par les inscriptions cunéiformes. Voyez F. Vigouroux, Bible et découvertes, t. IV, pp. 64 et ss. - Leprosus. Profonde humiliation parmi tant d'honneurs. Mais la lèpre a des degrés divers, et celle de Naaman devait être bénigne, puisqu'elle ne l'empêchait pas de remplir ses fonctions à la cour. Voyez les vers. 4 et 18.

2-3. Naaman apprend l'existence et la puissance du prophète Élisée. — Egressi... latrunculi. Mieux : les Syriens étaient sortis par troupes,

3. Et elle dit à sa maîtresse : Plût à Dieu que mon seigneur eût été trouver le prophète qui est à Samarie! Il l'aurait sans doute guéri de sa lèpre.

4. Naaman vint donc trouver son maître, et lui dit : Une jeune fille d'Israël

a dit telle et telle chose.

Le roi de Syrie lui répondit : Allez, et j'écrirai au roi d'Israël. Il partit, prit avec lui dix talents d'argent, six mille écus d'or, et dix vêtements de rechange,

6. et porta au roi d'Israël la lettre, qui était conçue en ces termes : Lorsque vous aurez reçu cette lettre, vous saurez que je vous ai envoyé Naaman, mon serviteur, afin que vous le guérissiez de sa

7. Lorsque le roi d'Israël eut lu cette lettre, il déchira ses vêtements, et dit: Suis-je un Dieu, pour pouvoir ôter et rendre la vie? Pourquoi m'a-t-il envoyé un homme afin que je le guérisse de sa lèpre? Remarquez et voyez qu'il cherche une occasion de dispute contre moi.

Elisée, homme de Dieu, ayant appris que le roi d'Israël avait déchiré ainsi ses vêtements, lui envoya dire : Pourquoi avez-vous déchiré vos vêtements? Que cet homme vienne à moi, et qu'il sache qu'il y a un prophète en Israël.

9. Naaman vint donc avec ses chevaux et ses chars, et s'arrêta à la porte de la maison d'Élisée.

 Et Élisée lui envoya un messager pour lui dire : Allez vous laver sept fois

3. Quæ ait ad dominam suam : Utinam fuisset dominus meus ad prophetam qui est in Samaria! Profecto curasset eum a lepra quam habet.

4. Ingressus est itaque Naaman ad dominum suum, et nuntiavit ei, dicens : Sic et sic locuta est puella de terra Is-

rael.

5. Dixitque ei rex Syriæ: Vade, et mittam litteras ad regem Israel. Qui cum profectus esset, et tulisset secum decem talenta argenti, et sex millia aureos, et decem mutatoria vestimentorum,

6. detulit litteras ad regem Israel, in hæc verba : Cum acceperis epistolam hanc, scito quod miserim ad te Naaman servum meum, ut cures eum a lepra sua.

- 7. Cumque legisset rex Israel litteras. scidit vestimenta sua, et ait : Numquid Deus ego sum, ut occidere possim, et vivificare, quia iste misit ad me, ut curem hominem a lepra sua? Animadvertite, et videte quod occasiones quærat adversum me.
- Quod cum audisset Eliseus vir Dei. scidisse videlicet regem Israel vestimenta sua, misit ad eum, dicens : Quare scidisti vestimenta tua? Veniat ad me, et sciat esse prophetam in Israel.
- 9. Venit ergo Naaman cum equis et curribus, et stetit ad ostium domus Elisei;

misitque ad eum Eliseus nuntium, dicens: Vade, et lavare septies in Jor-

Sorte de guérilla qui se perpétuait sur les frontières des royaumes de Syrie et d'Israël. Cf. yi, 23; XIII, 20. Une bande d'aventuriers syrlens ramenèrent d'une de leurs pointes hardies la puella parvula qui va mettre Naaman sur le chemin de la santé. -- Prophetam... in Samaria. La jeune servante désigne Elisée par son domicile principal (cf. vers. 9) et le plus habituel.

4-7. Naaman se présente devant Joram, avec une lettre de recommandation écrite par le roi de Syrie. — Tulisset secum... Le malade emporte de riches présents pour le prophète israélite, jugeant de lui d'après le caractère cupide des prêtres païens. Decem talenta argenti: 85 500 fr. Sex millia aureos: des sicles d'or, à 43 fr. 50 (260 000 fr.). Decem mutatoria...: des vêtements précieux, de gala, que l'on trouve toujours, en Orient, parmi les listes de présents (cf. Gen. ILI, 42; XLV, 22; Esth. VI, 8, etc.). — In hæc verba. Hébr.: disant. C.-à-d.: dont voici la teneur.

Le narrateur ne cite qu'un résumé rapide du passage le plus important de la lettre. - Ut cures... Cela signifiait : pour que vous le fassiez guérir. Le roi de Syrie supposait qu'au cas où il existerait en Israël un bon et prompt remède contre la lèpre, Joram serait des premiers à le connaître ; mais ces paroles, prises trop à la lettre, occasionnèrent de vives inquiétudes au roi d'Israël, qui y vit un piège tendu par les Syriens (occasiones : des occasions de querelle, et, par suite, de guerre). — Occidere... et vivificare : co que Dieu seul peut faire. Cf. I Reg. 11, 6.

8-10. Élisée indique à Naaman le remède qui le guérira. - Sciat esse prophetam Noble et flère représentation, digne d'un prophète de Jéhovah. - Venit ... cum equis ... : en grande pompe, avec toute sa suite. - Misit ... Eliseus nuntium. Élisée évite de se présenter en personne, soit pour éprouver la foi de Naaman, soit pour humilier l'orgueil de ce fier Syrien (cf. vers. 11). - Ladane, et recipiet sanitatem caro tua, at-

que mundaberis.

11. Iratus Naaman recedebat, dicens: Putabam quod egrederetur ad me, et stans invocaret nomen Domini Dei sui, et tangeret manu sua locum lepræ, et curaret me.

12. Numquid non meliores sunt Abana et Pharphar, fluvii Damasci, omnibus aquis Israel, ut laver in eis, et munder? Cum ergo vertisset se, et abiret indignans,

13. accesserunt ad eum servi sui, et locuti sunt ei : Pater, et si rem grandem dixisset tibi propheta, certe facere debueras; quanto magis quia nunc dixit

tibi : Lavare, et mundaberis!

- 14. Descendit, et lavit in Jordane septies juxta sermonem viri Dei, et restituta est caro ejus sicut caro pueri parvuli, et mundatus est.
- 15. Reversusque ad virum Dei cum universo comitatu suo, venit, et stetit coram eo, et ait : Vere scio quod non sit alius Deus in universa terra, nisi tantum in Israel. Obsecro itaque ut accipias benedictionem a servo tuo.
- 16. At ille respondit: Vivit Dominus, ante quem sto, quia non accipiam. Cumque vim faceret, penitus non acquievit.

17. Dixitque Naaman: Ut vis; sed, obsecro, concede mihi servo tuo, ut tol-

dans le Jourdain, et votre chair se guérira, et vous serez purifié.

11. Naaman se retirait irrité, en disant: Je croyais qu'il sortirait vers moi, et que, se tenant debout, il invoquerait le nom du Seigneur son Dieu, qu'il toucherait de sa main ma lèpre, et qu'il me guérirait.

12. Les fleuves d'Abana, et de Pharphar, à Damas, ne sont-ils pas meilleurs que tous ceux d'Israël? Ne puis-je pas m'y laver, et devenir pur? Il s'était déjà retourné, et s'en allait tout indigné,

13. lorsque ses serviteurs s'approchèrent de lui, et lui dirent: Père, alors même que le prophète vous aurait ordonné une chose difficile, vous auriez dû néanmoins la faire; combien plus deviez-vous obéir, lorsqu'il vous a dit: Allez vous laver, et vous deviendrez pur?

14. Il s'en alla donc, et se lava sept fois dans le Jourdain, selon l'ordre de l'homme de Dieu; et sa chair devint comme la chair d'un petit enfant, et il

fut guéri.

15. Et il retourna avec toute sa suite vers l'homme de Dieu; et il vint se présenter devant lui, et lui dit: Je sais certainement qu'il n'y a pas d'autre Dieu dans toute la terre que célui qui est en Israël. Je vous conjure donc d'accepter l'offrande de votre serviteur.

16. Élisée lui répondit : Vive le Seigneur devant lequel je me tiens! Je ne recevrai rien. Et, quelque instance que fît Naaman, il ne voulut jamais céder.

17. Et Naaman lui dit: Comme vous voudrez; mais, je vous prie, permettez-

vare septies: le nombre mystique. Ce bain sacré symbolisait la disparition de la lèpre sondide (mundaberis) et le recouvrement de la santé.

11-14. Naaman, après quelques hésitations, consent à employer le remède indiqué, et il est aussitôt guéri. - Iratus. Son petit monologue, vers. 11-12°, exprime fort bien les motifs de son mécontentement. Sa flerté est blessée, et il trouve le remède trop simple, indigne de lui. - Tangeret manu... Le verbe hébreu marque un mouvement de la main, en divers sens, sur les parties malades. - Abana et Pharphar. Le premier de ces fieuves est certainement le Barada actuel, qui prend sa source dans l'Anti-Liban, et qui coule dans la direction de l'est, traversant la ville de Damas. Le second ne saurait être identifié avec certitude : ce doit être l'une des rivières secondaires qui coulent sur le territoire de l'antique capitale syrienne; peut-être le Nahr el Aouadj, au sud. Voyez l'Atl. géogr., pl. vii, xii. - Si rem grandem... Raisonnement aussi simple que juste, qui finit par calmer et convainere le général récalcitrant. — Sicut caro pueri... C.-à-d. fraiche et

15-16. Élisée refuse les généreuses offrandes de Naaman. — Reversusque...: pour témoigner sa reconnaissance, comme plus tard le lépreux samaritain de l'Évangile. Cf. Luc. xvii, 15. C'était un voyage de toute une grande journée. — Vere scto... Acte de foi admirable, par lequel Naaman renonce à l'idolâtrie, et adopte Jéhovah pour son unique Dieu (cf. vers. 17). — Benedictionem: dans le sens de présent. Cf. Gen. xxxxii, 10-11; Jud. 1, 15, etc. Refus énergique d'Élisée (vers. 16), malgré l'insistance de Naaman. Les prophètes acceptaient les modestes offrandes de ceux qui venaient les consultér (I Reg. IX, 7-8; III Reg. xxy, 3, etc.); mais recevoir des dons d'un si grand prix ett nui à la dignité d'Élisée.

17-19. Une requête et un cas de conscience de Naaman. — La requête, vers 17. Onus duorum burdonum...: encore un beau trait de foi; sur

Le Barada a Damas.

lam onus duorum burdonum de terra; non enim faciet ultra servus tuus holocaustum aut victimam diis alienis, nisi Domino.

- 18. Hoc autem solum est, de quo depreceris Dominum pro servo tuo : quando ingredietur dominus meus templum Remmon ut adoret, et, illo innitente super manum meam, si adoravero in templo Remmon, adorante eo in eodem loco, ut ignoscat mihi Dominus servo tuo pro hac re.
- 19. Qui dixit ei : Vade in pace. Abiit ergo ab eo electo terræ tempore.
- 20. Dixitque Giezi puer viri Dei : Pepercit dominus meus Naaman Syro isti, ut non acciperet ab eo quæ attulit. Vivit Dominus! quia curram post eum, et accipiam ab eo aliquid.
- 21. Et secutus est Giezi post tergum Naaman; quem cum vidisset ille currentem ad se, desiliit de curru in occursum ejus, et ait: Rectene sunt omnia?
- 22. Et ille ait: Recte. Dominus meus misit me ad te, dicens: Modo venerunt ad me duo adolescentes de monte Ephraim, ex filis prophetarum; da eistalentum argenti, et vestes mutatorias duplices.

23. Dixitque Naamar: Melius est ut accipias due talenta. Et coegit eum, ligavitque duo talenta argenti in duobus

moi d'emporter la charge de deux mulets de la terre de ce pays. Car à l'avenir votre serviteur n'offrira plus d'holocauste ou de victime aux dieux étrangers, mais seulement au Seigneur.

18. Il n'y a qu'une chose au sujet de laquelle vous voudrez bien prier le Seigneur pour votre serviteur: lorsque le roi mon seigneur entrera dans le temple de Remmon pour adorer en s'appuyant sur ma main, si je me prosterne dans le temple de Remmon, lorsqu'il se prosternera lui-même, que le Seigneur me le pardonne.

19. Élisée lui répondit : Allez en paix. Naaman se sépara ainsi de lui, et il

avait déjà fait quelque chemin,

20. lorsque Giézi, serviteur de l'homme de Dieu, dit en lui-même: Mon maître a épargné ce Syrien Naaman, et n'a rien voulu recevoir de lui. Vive le Seigneur! je courrai après lui, et j'en recevrai quelque chose.

21. Giézi s'en alla donc après Naaman, et celui-ci, le voyant courir vers lui, descendit promptement de son char, vint au-devant de lui, et lui dit: Tout

va-t-il bien?

22. Giézi lui répondit : Très bien : Mon maître m'a envoyé vous dire : Deux jeunes hommes des fils des prophètes sont arrivés tout à l'heure de la montagne d'Éphraim ; donnez-leur un talent d'argent et deux vêtements de rechange.

25. Naaman lui dit: Il vaut mieux que tu prennes deux talents. Et il le contraignit de les recevoir; et il mit les

le sol païen de la Syrie, le néophyte voulait constituer comme une petite Terre sainte, pour y mieux adorer Jéhovah. - Le cas de conscience, vers. 18-19, est délicat, et démontre une conversion très sincère. Le dieu Remmon (hébr. : Rimmôn) n'est pas mentionné ailleurs dans la Bible; on le croit identique à Hadad (note de III Reg. xv, 18). - Innitente super ... : coutume princière que nous retrouverons plus loin (vn, 2. 16. et Esth. xv. 4). - Si adoravero ... C.-a-d. si je me prosterne en même temps que le roi. De la part de Naaman l'acte strait purement extérieur, et n'aurait pas pour but d'adorer l'idole. mais de soutenir son maître et de remplir ainsi ses fonctions de courtisan. — Vade in pace. Sur cette réponse, voyez la Dissertation spéciale de D. Calmet, Commentaire littéral, t. VI, pp. 387 et ss.: Paris. 1721. Il paraît évident que le prophète accorde au moins d'une manière tacite l'autorisation demandée (Ménochius, Cornelius a Lap., etc.), parce que, dans les conditions indiquées, il n'y aurait pas de participation réelle au culte idolâtrique. Ajoutons cependant que l'on

doit tenir compte de la différence des temps, et que le christianisme serait sur ce point plus sévère que l'Ancien Testament. — Electo terræ tempore. Hébr., littéral.: à une longueur de terre; c.-à-d. à une légère distance.

2º Giézi est frappé de la lèpre, à cause de son avarice. V, 20-27.

20-23. Acte de honteuse avarice de la part de Giézi. - Syro isti : expression de mépris; ce Gentil, cet ennemi de notre peuple. - Vivit Dominus. Emploi tout profane de cette formule sacrée. - Destlitt de curru. Marque de grande courtoisie, vu surtout la différence de rang ; mais Naaman, plein de reconnaissance pour Élisée, voulait honorer le maître dans la personne du serviteur. - Dominus meus misit... Audacieux mensonge dans ce récit d'ailleurs très bien présenté. Talentum argenti: 8 500 fr.; somme considérable, mais qui n'était rien à côté de celle que Naaman aurait voulu faire accepter à Élisée. Cf. vers. 5. - Duo talenta ... in saccis: on voit de ces sacs d'argent sur les monuments égyptiens (Atl. archéol., pl. LXIV. fig. 5). - Imposuit

deux talents d'argent dans deux sacs, prit deux vêtements, et il en chargea deux de ses serviteurs, qui les porterent

devant Giézi.

 Lorsque le soir fut venu, Giézi les prit de leurs mains et les serra dans sa maison, et il renvoya ces gens, qui s'en retournèrent.

 Giézi entra ensuite, et se tint devant son maître. Et Elisée lui dit : D'où viens-tu, Giézi? Giézi lui répondit: Votre serviteur n'a été nulle part.

Mais Elisée lui répondit : Mon cœur n'était-il pas présent avec toi lorsque cet homme est descendu de son char pour aller au-devant de toi? Maintenant donc, tu as reçu de l'argent et des habits pour acheter des plants d'oliviers, des vignes, des bœufs, des brebis, des serviteurs et des servantes.

27. Mais aussi la lèpre de Naaman s'attachera à toi et à toute ta race pour jamais. Et Giézi se retira d'avec son maître tout couvert d'une lèpre blanche

comme la neige.

saccis, et duplicia vestimenta, et imposuit duobus pueris suis, qui et portaverunt coram eo.

Cumque venisset jam vesperi, tulit de manu eorum, et reposuit in domo, dimisitque viros, et abierunt.

25. Ipse autem ingressus, stetit coram domino suo. Et dixit Eliseus : Unde venis, Giezi? Qui respondit : Non ivit

servus tuus quoquam.

26. At ille ait: Nonne cor meum in præsenti erat, quando reversus est homo de curru suo in occursum tui? Nunc igitur accepisti argentum, et accepisti vestes, ut emas oliveta, et vineas, et oves, et boves, et servos, et ancillas;

27. sed et lepra Naaman adhærebit tibi, et semini tuo, usque in sempiternum. Et egressus est ab eo leprosus quasi nix.

CHAPITRE VI

1. Un jour, les fils des prophètes dirent à Élisée : Vous voyez que ce lieu où nous demeurons avec vous est trop petit pour nous.

2. Allons jusqu'au Jourdain, et que chacun de nous prenne du bois de la forêt, pour que nous nous bâtissions là un lieu d'habitation. Elisée leur répondit : Allez.

3. L'un d'eux lui dit : Venez donc vous aussi avec vos serviteurs. Il répondit: J'irai.

- 1. Dixerunt autem filii prophetarum ad Eliseum : Ecce locus, in quo habitamus coram te, angustus est nobis.
- 2. Eamus usque ad Jordanem, et tollant singuli de silva materias singulas, ut ædificemus nobis ibi locum ad habitandum. Qui dixit : Ite.
- 3. Et ait unus ex illis : Veni ergo et tu cum servis tuis. Respondit : Ego veniam.

duobus pueris: car le poids des divers objets était assez considérable.

24-27. Châtiment de Giézi. - Venisset... vesperi. Les LXX : είς τὸ σχοτεινόν. Mais l'hébreu dit : sur la colline (celle près de laquelle était bâtie la maison d'Élisée). - Dimisit... viros. Giézi tenait à dissimuler son adroite manœuvre. -Non ivit ... quoquam. Les mensonges recommencent de plus belle; mais cette fois le prophète connaissait tout par révélation (cor meum in præsenti...). Ut emas oliveta ...: c'était l'emploi que Giézi pensait faire de ses 17 000 fr. Il ne comptait guère qu'il aurait en sus (sed et) de ces acquisitions la lepre dont Naaman venait d'être délivré. — Leprosus quasi nix. Voyez Lev. xIII, 2 et ss.; Num. xII, 10, et le commentaire.

§ III. — L'autorité d'Élisée va chaque jour grandissant. VI, 1 - VIII, 15.

1º Élisée fait surnager un fer de hache audessus de l'eau. VI, 1-7.

CHAP. VI. - 1-3. Occasion du prodige. -Filii prophetarum. Ils appartenaient peut-être à la communauté de Jéricho (cf. 11, 5), puisque la scène se passe non loin du Jourdain, vers. 2 et ss. - Locus... angustus. La vraie religion commençait à refleurir dans le royaume d'Israël, grace à l'influence successive d'Élie et d'Élisée, et les écoles prophétiques devenaient trop étroites pour les hommes nombreux qui y affluaient. -Habitamus coram te: c.-à-d. sous sa dépendance, comme des disciples en face de leur maître. Cf. IV. 38. - Singult ... materias ... Hebr. : chacun

- 4. Et abiit cum eis. Cumque venissent ad Jordanem, cædebant ligna.
- 5. Accidit autem ut, cum unus materiam succidisset, caderet ferrum securis in aquam; exclamavitque ille, et ait: Heu! heu! heu! domine mi, et hoc ipsum mutuo acceperam.

6. Dixit autem homo Dei : Ubi cecidit? At ille monstravit ei locum. Præcidit ergo lignum, et misit illuc; natavitque

ferrum.

7. Et ait : Tolle. Qui extendit manum, et tullit illud.

8. Rex autem Syriæ pugnabat contra Israel, consiliumque iniit cum servis suis, dicens : In loco illo et illo ponamus insidias.

9. Misit itaque vir Dei ad regem Israel, dicens: Cave ne transeas in locum illum, quia ibi Syrii in insidiis sunt.

10. Misit itaque rex Israel ad locum quem dixerat ei vir Dei, et præoccupavit eum; et observavit se ibi non semel neque bis.

11. Conturbatumque est cor regis Syriæ pro hac re; et convocatis servis suis, ait: Quare non indicatis mihi quis proditor mei sit apud regem Israel?

12. Dixitque unus servorum ejus : Nequaquam, domine mi rex; sed Eliseus

4. Et il s'en alla avec eux. Et lorsqu'ils furent venus jusqu'au Jourdain, ils commencèrent à couper du bois.

Mais il arriva que comme l'un d'eux abattait un arbre, le fer de sa hache tomba dans l'eau. Aussitôt il s'écria, et dit: Hélas, mon seigneur, hélas! j'avais emprunté cette hache.

6. L'homme de Dieu lui dit : Où le fer est-il tombé? Et l'autre lui montra l'endroit. Élisée coupa donc un morceau de bois et le jeta au même endroit, et le fer nagea sur l'eau.

7. Elisée lui dit : Prenez-le. Il étendit

la main, et le prit.

8. Le roi de Syrie combattait un jour contre Israël, et tenant conseil avec ses officiers, il leur dit : Dressons une embuscade en tel et tel endroit.

9. L'homme de Dieu envoya donc dire au roi d'Israël: Gardez-vous de passer par là, car les Syriens y doivent dresser

une embuscade.

10. Le roi d'Israël envoya au lieu que lui avait dit l'homme de Dieu, et il s'en saisit le premier, et il se garda ainsi des Syriens plus d'une et de deux fois.

11. Le cœur du roi de Syrie fut troublé de cet incident; et ayant assemble ses serviteurs, il leur dit : Pourquoi ne me découvrez-vous pas quel est celui qui me trahit auprès du roi d'Israël?

12. L'un de ses serviteurs lui répondit: On ne vous trahit nullement, mon

une poutre. Les arbres croissaient en nombre sur les rives du Jourdain. - Ibi locum : pour plus de facilité, ils désirent cons-

truire leur nouveau local auprès du

4-7. Le miracle. — Hoc mutuo acceperam (vers. 5): circonstance qui rendait plus pénible la perte de l'instrument. - Natavit ferrum : attiré par l'aimant d'un nouveau genre qu'Élisée avait jeté sur l'eau.

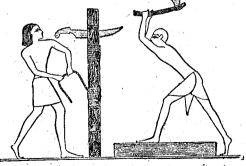
2º Élisée fait échouer plusieurs fois les projets du roi de Syrie contre

Joram. VI, 8-23.

8-10. Premier épisode. - Rex Syriæ pugnabat. A cette époque, la Syrie était souvent en guerre avec le royaume d'Israël; son roi actuel était probablement Bénadad. Cf. vers. 24. - Cave ne transeas. Connaissant par inspiration le détail des projets ennemis, Élisée les déjouait

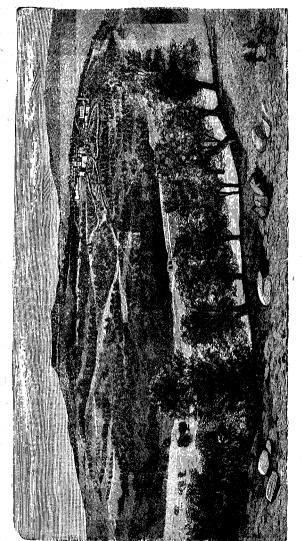
sans peine par des avis qu'il transmettait à Joram. - Non semel ... : c.-a-d. assez frequemment.

peine et de colère. - Quis proditor ... ? Voyant ses plans échouer sans cesse, le roi de Syrie sup-



Égyptiens fendant une pièce de bois. (Peinture antique.)

posait naturellement qu'il était trahi par quelqu'un de ses officiers; ceux-ci lui indiquent le vrai coupable (Eliseus), dont la réputation de 11-23. Second épisode. - Conturbatum...: de | prophète et de thaumaturge s'était étendue jus-



Samarie et ses environs.

propheta, qui est in Israel, indicat regi Israel omnia verba quæcumque locutus fueris in conclavi tuo.

- 13. Dixitque eis: Ite, et videte ubi sit, ut mittam, et capiam eum. Annuntiaveruntque ei, dicentes: Ecce in Dothan
- 14. Misit ergo illuc equos et currus, et robur exercitus; qui, cum venissent nocte, circumdederunt civitatem.
- 15. Consurgens autem diluculo minister viri Dei, egressus vidit exercitum in circuitu civitatis, et equos, et currus; nuntiavitque ei, dicens: Heu! heu! heu! domine mi, quid faciemus?
- 16. At ille respondit: Noli timere; plures enim nobiscum sunt, quam cum illis.
- 17. Cumque orasset Eliseus, ait: Domine, aperi oculos hujus, ut videat. Et aperuit Dominus oculos pueri, et vidit, et ecce mons plenus equorum et curruum igneorum in circuitu Elisei.
- 18. Hostes vero descenderunt ad eum; porro Eliseus oravit ad Dominum, dicens: Percute, obsecro, gentem hanc cæcitate. Percussitque eos Dominus ne viderent, juxta verbum Elisei.
- 19. Dixit autem ad eos Eliseus: Non est hæc via, neque ista est civitas; sequimini me, et ostendam vobis virum quem quæritis. Duxit ergo eos in Samariam.
- 20. Cumque ingressi fuissent in Samariam, dixit Eliseus: Domine, aperi oculos istorum, ut videant. Aperuitque Dominus oculos eorum, et viderunt se esse in medio Samariæ.

seigneur le roi; mais le prophète Élisée, qui est en Israël, découvre au roi d'Israël tout ce que vous dites *en secret* dans votre chambre.

13. Il leur répondit : Allez, voyez où il est, afin que je l'envoie prendre. Ils vinrent donc l'avertir, et ils lui dirent :

Elisée est à Dothan.

14. Il y envoya donc aussitôt de la cavalerie, des chars, et ses meilleures troupes, et, étant arrivés la nuit, ils investirent la ville.

15. Le serviteur de l'homme de Dieu, se levant au point du jour, sortit et vit l'armée autour de la ville, la cavalerie et les chars, et il vint avertir son maître, en disant: Hélas! mon seigneur, hélas! que ferons-nous?

16. Élisée lui répondit : Ne crains point, car il y a plus de monde avec

nous qu'il n'y en a avec eux.

17. En même temps, Élisée fit une prière, et dit à Dieu: Seigneur, ouvrez-lui les yeux afin qu'il voie. Le Seigneur ouvrit les yeux du serviteur, et il vit, et voici que la montagne était pleine de chevaux et de chars de feu qui entouraient Élisée.

18. Cependant les ennemis vinrent à lui; et Élisée pria le Seigneur, et lui dit: Frappez, je vous prie, tout ce peuple d'aveuglement. Et aussitôt le Seigneur les frappa d'aveuglement, selon la prière d'Élisée.

19. Alors Elisée leur dit : Ce n'est pas ici le chemin, ni la ville; suivez-moi, et je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il les mena donc dans Samarie;

20. et lorsqu'ils furent entrés dans la ville, Élisée dit : Seigneur, ouvrez-leur les yeux, afin qu'ils voient. Le Seigneur leur ouvrit les yeux, et ils reconnurent qu'ils étaient au milieu de Samarie.

qu'en Syrie. - In conclavi : dans son appartement le plus retiré, le plus intime. - Élisée est cerné à Dothain par les Syriens, vers. 13-14. Dothan, appelé ailleurs Dothain (Gen. xxxvII, 17); le Dothân moderne, au nord et à environ 15 kilom. de Samarie (Atl. géogr., pl. vii, Xii). Equos, currus, robur ... : un détachement considérable, qui se composait de cavalerie ordinaire, de chars de guerre et de fantassins. - Les Syriens, frappés de cécité sur la prière du prophète, vers. 15-18. Minister viri Dei : celui qui avait succédé à Giézi. Plures... nobiscum...: Elisée contemplait autour de lui les troupes d'anges envoyées d'en haut pour le défendre (cf. vers. 16). Descenderunt ad eum: ces mots prouvent qu'Elie et son serviteur étaient sortis de la ville; les Syriens vinrent aussitôt les arrêter, mais saus les connaître. Percute... cecitate : cécité partielle, qui consistait en une illusion d'optique; ils continuaient de voir, mais leur vue portait à faux.

19-23. La troupe syrienne est conduite à Samarie, puis congédiée. — Non... hœc via, neque... civitas. La ville où était Élisée et le chemin qui y conduisait. Stratagème parfaitement licite en pareil cas. On peut même dire que le langage d'Élisée était d'une rigoureuse exactitude, car il avait quitté Dothan. — In medio Samariæ (vers. 20). On devine la stupéraction et l'effroi des soldats syriens. — L'appellation pater mi, qui nous étonne de prime abord sur les lèvres de Joram, s'explique par l'influence constamment croissante d'Élisée, et par les services réitérés qu'il venait

21. Et le roi d'Israël, les ayant vus, dit à Élisée: Mon père, puis-je les

tuer?

22. Élisée lui répondit: Vous ne les tuerez pas; car vous ne les avez pas pris avec l'épée ni avec l'arc, pour avoir droit de les tuer. Mais faites-leur servir du pain et de l'eau, afin qu'ils mangent et qu'ils boivent, et qu'ils s'en retournent vers leur maître.

23. Le roi d'Israël leur fit donc servir une grande quantité de vivres; et après qu'ils eurent mangé et bu, il les renvoya, et ils retournèrent vers leur maître. Et les Syriens ne vinrent plus par bandes pour piller les terres d'Israël.

24. Quelque temps après, Bénadad, roi de Syrie, assembla toutes ses troupes,

et vint assiéger Samarie.

25. Et la ville fut pressée d'une famine extrême, à ce point que, le siège continuant toujours, la tête d'un âne fut vendue quatre-vingts pièces d'argent, et la quatrième partie d'un cab de fiente de pigeon, cinq pièces d'argent.

26. Et comme le roi d'Israël passait sur le rempart, une femme cria, et lui dit : O roi mon seigneur, sauvez-moi.

27. Il lui répondit : Le Seigneur ne vous sauve pas, d'où prendrais-je de quoi vous sauver? Serait-ce de l'aire ou du pressoir? Et le roi ajouta : Que voulez-vous? Elle lui répondit :

28. Voici une femme qui m'a dit:

21. Dixitque rex Israel ad Eliseum, cum vidisset eos: Numquid percutiam eos, pater mi?

22. At ille ait: Non percuties, neque enim cepisti eos gladio et arcu tuo, ut percutias; sed pone panem et aquam coram eis, ut comedant et bibant, et vadant ad dominum suum.

- 23. Appositaque est eis ciborum magna præparatio, et comederunt et biberunt; et dimisit eos, abieruntque ad dominum suum; et ultra non venerunt latrones Syriæ in terram Israel.
- 24. Factum est autem post hæc, congregavit Benadad, rex Syriæ, universum exercitum suum, et ascendit, et obsidebat Samariam.
- 25. Factaque est fames magna in Samaria, et tamdiu obsessa est, donec venundaretur caput asini octoginta argenteis, et quarta pars cabi stercoris columbarum quinque argenteis.
- 26. Cumque rex Israel transiret per murum, mulier quædam exclamavit ad eum, dicens: Salva me, domine mi rex.
- 27. Qui ait: Non te salvat Dominus, unde te possum salvare? de area, vel de torculari? Dixitque ad eam rex: Quid tibi vis? Quæ respondit:
 - 28. Mulier ista dixit mihi: Da filium

de rendre au roi d'Israël. — Non percuties... Le prophète réclame la vie sauve pour les prisonniers, qui étaient sa propriété; et non seulement la vie, mais aussi de bons traitements (pone panem...) et la liberté (vadant...; dominum suum, le roi de Syrie). — Latrones. Hébr.: les bandes; les maraudeurs signalés plus haut, v, 2. Effrayées, ou reconnaissantes, ces bandes cessèrent leurs incursions hostiles sur le territoire d'Israël.

3º La ville de Samarie, assiégée par Bénadad, souffre horriblement de la faim. VI, 24-29.

24. Bénadad met le siège devant Samarie. — Post hæc est une date très générale, qui peut admettre des années d'intervalle. — Sur Benadad, voyez la note de III Reg. xx, 1; car il s'agit probablement du même prince.

25-29. La famine éclate dans la ville. — Fames magna: à cause de la prolongation du siège, et de l'impossibilité de ravitailler la ville. — Trois traits révèlent l'étendue de cette famine. 1º Venundarêtur caput asini: l'âne était un animal légalement impur, dont les assiègés ne durent manger qu'à la dernière extrémité; de plus, la tête est une des parties les moins esti-

mées comme nourriture; ce qui n'empêchait pas le prix de vente d'être énorme (octoginta argenteis: des sicles d'argent, à 2 fr. 88 l'un; donc 230 fr. 40). - 2º Prix non moins exorbitant d'un aliment pire encore. Quarta pars cabi : le gab. mesure de capacité qui n'est mentionnée qu'en cet endroit, formait la sixième partie du s'ah, et équivalait à 1 lit. 16. Les mots stercorts columbarum seraient, d'après d'assez nombreux interprètes, la dénomination populaire d'une plante très commune, dont les pauvres seuls mangealent la bulbe en temps ordinaire (l'Ornithogale à fleurs en ombelle; Atlas d'hist. nat., pl. x, fig. 4); d'autres exégètes les prennent à la lettre. Dans plus d'un siège ancien ou moderne, les habitants ont été réduits à des extrémités de ce genre. Cf. Jos., Bell. Jud., v, 13. - 3º Le dernier trait, vers. 26-29, est le plus horrible des trois; aussi est-il raconté avec plus de détails. Rex ... per murum; plutôt : sur le mur : les remparts des antiques places fortes étaient très larges, et l'on pouvait se promener aisément à leur sommet; le roi faisait alors sa ronde d'inspection. Non te salvat... : réponse pleine d'amertume et de désespoir; Joram ne brillait

tuum ut comedamus eum hodie, et filium meum comedemus cras.

- 29. Coximus ergo filium meum, et comedimus. Dixique ei die altera: Da filium tuum ut comedamus eum. Quæ abscondit filium suum.
- 30. Quod cum audisset rex, scidit vestimenta sua; et transibat per murum, viditque omnis populus cilicium quo vestitus erat ad carnem intrinsecus.
- 31. Et ait rex: Hæc mihi faciat Deus et hæc addat, si steterit caput Elisei, filii Saphat, super ipsum hodie!
- 32. Eliseus autem sedebat in domo sua, et senes sedebant cum eo. Præmisit itaque virum; et antequam veniret nuntius ille, dixit ad senes : Numquid scitis quod miserit filius homicidæ hic ut præcidatur caput meum? Videte ergo: cum venerit nuntius, claudite ostium, et non sinatis eum introire; ecce enim sonitus pedum domini ejus post eum est.
- 33. Adhue illo loquente eis, apparuit nuntius qui veniebat ad eum. Et ait : Ecce, tantum malum a Domino est; quid amplius expectabo a Domino?

Donnez votre fils, afin que nous le mangions aujourd'hui, et demain nous mangerons le mien.

29. Nous avons donc fait cuire mon fils, et nous l'avons mangé. Je lui ai dit le lendemain: Donnez votre fils, afin que nous le mangions; mais elle a caché, son fils.

30. Le roi, l'ayant entendu parler de la sorte, déchira ses vêtements. Et il passait sur le rempart, et tout le monde vit le cilice dont il était couvert sur sa chair.

31. Et le roi dit : Que Dieu me traite dans toute la sévérité, si la tête d'Élisée, fils de Saphat, reste aujourd'hui sur ses épaules.

32. Cependant Élisée était assis dans sa maison, et les anciens étaient assis avec lui. Le roi envoya donc quelqu'un devant lui, et avant que le messager fût arrivé, Élisée dit aux anciens: Savezvous que ce fils de meurtrier a envoyé quelqu'un pour me couper la tête? Voyez donc quand le messager arrivera, fermez-lui la porte, et ne le laissez pas entrer; car j'entends le bruit des pieds de son seigneur qui vient après lui.

33. Tandis qu'Elisée parlait encore, on vit paraître le messager qui venait à lui, et il dit: Voici, ce malheur extrême vient du Seigneur; que puis-je attendre davantage du Seigneur?

point par sa foi (cf. III, 10 et ss.). De area, vel...: l'aire et le pressoir étaient également vides; le roi ne pouvait donc rien faire pour la suppliante; cependant, comme elle continuait de l'interpeller, il lui adresse cette question abrupte: Quid tibi vis? Là-dessus elle propose son cas affreux, vers. 28-27. Coximus...: c'était une réalisation littérale de la menace lancée autrefois par le Seigneur contre les Hébreux contempteurs de sa loi (cf. Lev. XXVI, 29; Deut. XXVIII, 53; voyez aussi Thren. II, 20, et IV, 10; Ez. V, 10).

4º Joram prononce une sentence de mort contre Elisée. VI, 30-33.

30-31. Serment sacrilège du roi. — Scidit...: d'horreur et d'épouvante. Cf. v, 7. — Citicium...: Joram s'était couvert en secret de cet habit de périftence, espérant apaiser ainsi la colère de Jéhovah; mais son repentir n'était que superficiel, comme le montre la suite du récit. — Si steterit caput... La décapitation était cependant un supplice assez rare chez les Hébreux. Pourquoi ce courroux aveugle du roi contre Élisée? Celuici avait dû multiplier les graves avertissements, les prédictions sinistres, et Joram le rendait responsable des horreurs qui se passaient dans la cité.

32-33. Élisée connaît par inspiration et révèle à son entourage la sentence dont il venait d'être

l'objet. - Senes... cum eo : les notables de la ville, qui étaient venus le consulter, l'implorer dans cette affreuse détresse. - Filius homicidæ. Allusion à Achab, père de Joram, qui avait laissé massacrer par Jézabel Naboth et les prophètes de Jehovah. Cf. III Reg. xvIII, 4; xxI. - Non sinatis... introire. C'est le sens ; l'hébreu dit en termes pittoresques : Repoussez-le avec la porte. La porte devait s'ouvrir en dehors; en la poussant, on refoulerait le messager sanguinaire. - Ecce... sonitus... Élisée motive sa requête : le roi, qui regrettait déjà son ordre barbare, accourait sur les pas du bourreau. Le prophète dit donc à son entourage : Voici Joram en personne ; vous ne courez aucun risque à arrêter un instant son envoyé. — Apparuit nuntius. L'hébreu actuel. mal'ak (messager), serait, d'après divers critiques. une corruption pour mélek, roi; en effet, les paroles qui suivent, Ecce tantum malum..., ne peuvent avoir été proférées que par Joram, dont la présence est d'ailleurs expressément signalée un peu plus loin (VII, 2, 17). - Quid amplius expectabo... Blasphème par lequel le roi prétend justifier sa conduite envers Élisée : Tous ces maux viennent de Jéhovah; que peut-il faire de plus contre moi, alors même que je me vengerais en te donnant la mort?

CHAPITRE VII

1. Élisée lui répondit : Écoutez la parole du Seigneur : Voici ce que dit le Seigneur: Demain à cette même heure, on aura une mesure de pure farine pour un sicle à la porte de Samarie, et deux mesures d'orge pour un sicle.

2. Un des officiers, sur la main duquel le roi s'appuyait, répondit à l'homme de Dieu: Quand le Seigneur ferait pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites pourrait-il être? Elisée lui répondit : Vous le verrez de vos yeux, et vous n'en mangerez pas.

3. Or il y avait à l'entrée de la porte quatre lépreux, qui se dirent l'un à l'autre: Pourquoi demeurons-nous ici

jusqu'à ce que nous mourions?

4. Si nous voulons entrer dans la ville, nous mourrons de faim ; si nous demeurons ici, il nous faut mourir. Allons donc nous réfugier au camp des Syrièns, et rendons-nous à eux. S'ils ont pitié de nous, nous vivrons; et s'ils veulent nous tuer, nous mourons.

5. Ils partirent donc le soir pour aller au camp des Syriens. Et étant venus à l'entrée du camp, ils n'y trouvèrent per-

6. Car le Seigneur avait fait entendre dans le camp des Syriens un bruit de chars, de chevaux, et d'une armée nombreuse; et les Syriens s'étaient dit l'un à l'autre : Le roi d'Israel a pris à sa

- 1. Dixit autem Eliseus : Audite verbum Domini: Hæc dicit Dominus: In tempore hoc cras modius similæ uno statere erit, et duo modii hordei statere uno, in porta Samariæ.
- 2. Respondens unus de ducibus, super cujus manum rex incumbebat, homini Dei, ait: Si Dominus fecerit etiam cataractas in cælo, numquid poterit esse quod loqueris? Qui ait : Videbis oculis tuis, et inde non comedes.
- Quatuor ergo viri erant leprosi juxta introitum portæ; qui dixerunt ad invicem: Quid hic esse volumus donec moriamur?
- 4. Sive ingredi voluerimus civitatem, fame moriemur; sive manserimus hic, moriendum nobis est; venite ergo, et transfugiamus ad castra Syriæ; si pepercerint nobis, vivemus; si autem occidere voluerint, nihilominus moriemur.
- 5. Surrexerunt ergo vesperi, ut venirent ad castra Syriæ. Cumque venissent ad principium castrorum Syriæ, nullum ibidem repererunt;
- 6. siquidem Dominus sonitum audire fecerat in castris Syriæ curruum et equorum, et exercitus plurimi; dixeruntque ad invicem : Ecce mercede conduxit adversum nos rex Israel reges Hethæo-

5º Élisée annonce la prompte cessation de la famine. VII, 1-2.

CHAP. VII. - 1-2. Dixit ... : répondant au blasphème de Joram. L'oracle est d'une extrême précision. - In tempore hoc ... : à la même heure, le lendemain. - Modius: un s'ah, ou 13 litres. L'équivalent hébreu de farinæ désigne la fleur de farine. - Uno statere. Un sicle, dit le texte, ou 2 fr. 88. — Unus de ducibus. Hebr.: le šališ; un chef de l'armée. Cf. Ex. xiv, 7 (dans l'hébr.); III Reg. IX, 22, et la note. — Fecerit cataractas. Même expression que dans l'histoire du déluge, Gen. vii, 11; viii, 2 : des écluses que l'on ouvre tout à coup et qui laissent échapper d'énormes quantités d'eau. Ironie sacrilège. Videbis... Calme réponse de l'homme de Dieu, et oracle vengeur.

6º Réalisation de la double prédiction de l'homme de Dieu. VII, 3-20.

3-5. Les quatre lépreux. - Leprosi juxta introitum : en dehors de la ville, ainsi que le prescrivait la loi. Cf. Lev. XIII, 46; Num. v, 3. · Qui dixerunt... Leur douloureux dilemme, vers. 4 ; sa conclusion, vers. 4 b (venite ergo). Ils n'ont qu'un bien faible rayon d'espoir : st pepercerint ... - Vesperi : après le coucher du soleil, de manière à tenir leur départ secret.

5b-7. Panique miraculeuse et fuite des Syriens. - Ad principium castrorum : c.-a-d. la partie du camp qui était la plus rapprochée de la ville. - Dominus sonitum... Le moyen de salut. Il était alors d'un fréquent usage, soit en Israël, soit ailleurs, de grossir l'armée nationale au moyen de mercenaires chèrement achetés (cf. II Reg. x, 6; I Par. xix, 6-7, etc.); de là cetto réflexion des Syriens : Ecce mercede,.. - Reges Hethæorum : race chananéenne mentionnée des l'histoire d'Abraham, Gen. xxIII, 3; elle formait alors, au nord de la Palestine, une puissante confédération de petits royaumes, dont parlent les monuments égyptiens et assyriens. Voyez F. Vigouroux, Bible et découvertes, t. 1, pp. 290 rum et Ægyptiorum, et venerunt super

7. Surrexerunt ergo, et fugerunt in tenebris; et dereliquerunt tentoria sua, et equos, et asinos, in castris, fugeruntque, animas tantum suas salvare cu-

pientes.

8. Igitur, cum venissent leprosi illi ad principium castrorum, ingressi sunt unum tabernaculum, et comederunt et biberunt; tuleruntque inde argentum, et aurum, et vestes, et abierunt, et absconderunt; et rursum reversi sunt ad aliud tabernaculum, et inde similiter auferentes absconderunt.

9. Dixeruntque ad invicem : Non recte facimus; hæc enim dies boni nuntii est; si tacuerimus, et noluerimus nuntiare usque mane, sceleris arguemur; venite, eamus, et nuntiemus in

aula regis.

- 10. Cumque venissent ad portam civitatis, narraverunt eis, dicentes : Ivimus ad castra Syriæ, et nullum ibidem reperimus hominem, nisi equos et asinos alligatos, et fixa tentoria.
- 11. Ierunt ergo portarii, et nuntiaverunt in palatio regis intrinsecus.
- 12. Qui surrexit nocte, et ait ad servos suos : Dico vobis quid fecerint nobis Syri : Sciunt quia fame laboramus, et ideirco egressi sunt de castris, et latitant in agris, dicentes : Cum egressi fuerint de civitate, capiemus eos vivos. et tunc civitatem ingredi poterimus.

solde contre nous les rois des Héthéens et des Égyptiens, et les voilà qui viennent

7. Ils se levèrent donc et prirent la fuite dans les ténèbres, abandonnant leurs tentes, les chevaux et les ânes dans le camp, et ils s'enfuirent, ne pensant

qu'à sauver leur vie.

8. Ces lépreux, étant donc venus à l'entrée du camp, entrèrent dans une tente, y mangerent et y burent; et ils prirent de l'argent, de l'or et des vêtements, et ils s'en allerent les cacher: puis revinrent, entrèrent dans une autre tente, et en emportèrent de même des objets qu'ils cachèrent,

9. Alors ils se dirent l'un à l'autre : Nous ne faisons pas bien; car ce jour est un jour de bonne nouvelle. Si nous gardons le silence, et si nous n'en donnons point avis avant demain matin, on nous accusera comme d'un crime. Allons donc porter cette nouvelle à la cour du roi.

10. Lorsqu'ils furent venus à la porte de la ville, ils parlèrent aux gardes et leur dirent : Nous sommes allés au camp des Syriens, et nous n'y avons pas trouvé un seul homme, mais seulement des chevaux et des ânes attachés, et les tentes dressées.

11. Les gardes de la porte allèrent donc, et ils portèrent cette nouvelle à

l'intérieur du palais du roi.

12. Le roi se leva, quoiqu'il fût nuit, et dit à ses serviteurs : Je vais vous dire ce que nous font les Syriens. Comme ils savent que la faim nous presse, ils sont sortis de leur camp et se sont cachés dans les champs, en disant : Ils sortiront de la ville, et nous les prendrons vivants, et alors nous pourrons entrer dans la ville.

et ss. — Fugerunt...: terriflés, sans faire la moindre constatation sérieuse. Si leur supposition eût été réelle, ils auraient couru de fait un très grand danger; car ils se seraient trouvés cernés par les Héthéens venant du nord et les Égyptiens venant du sud. - Dereliquerunt ... : tant leur fuite fut rapide; et aussi, ils voulaient éviter tout bruit capable d'indiquer à l'ennemi la direction de leur marche.

Les lépreux au camp syrien.— Petit tableau pittoresque, très naturel. Les pauvres affamés songent d'abord à se rassasier, ils se mettent ensuite à piller.

9-10. Ils vont avertir les habitants de Samarie. - Non recte... : accès de remords ; ils rou-

gissent de leur égoïsme, dont ils reconnaissent d'ailleurs les inconvénients probables (sceleris arguemur). - Venissent ad portam. Hébreu: ils partirent et ils appelèrent les gardiens de la porte. — Equos... alligatos : mis au piquet, à la mode orientale (Atl. d'hist. nat., pl. LXXXIII, fig. 1).

11-15. Des messagers royaux, envoyés au camp syrien, confirment le rapport des lépreux. - Nuntiaverunt in palatio : en pleine nuit, d'après le contexte. - Dico vobis. Joram. comme dans une occasion précédente (v, 7), croit d'abord à une ruse des Syriens, destinée à provoquer une sortie en masse des assiégés, qu'il eût été facile d'écraser dans l'état de faiblesse

13. L'un des serviteurs du roi lui répondit: Prenons les cinq chevaux qui sont restés dans la ville, de tout ce grand nombre qui était dans Israël, tous les autres ayant été mangés; et envoyons reconnaître l'état des choses.

14. On amena donc deux chevaux. Et le roi envoya des messagers dans le camp des Syriens, et leur dit: Allez, et

voyez.

15. Ils allèrent donc après les Syriens jusqu'au Jourdain, et voici que toute la route était pleine de vêtements et d'objects que les Syriens avaient jetés dans leur trouble; et les messagers revinrent l'annoncer au roi.

16. Le peuple sortit, et pilla le camp des Syriens; et on eut une mesure de pure farine pour un sicle, et deux mesures d'orge pour un sicle, selon la parole

du Seigneur.

17. Or le roi avait placé à la porte de la ville cet officier sur la main duquel il s'appuyait, et la foule l'écrasa à l'entrée de la porte, et il mourut, selon que l'homme de Dieu le lui avait prédit lorsque le roi était descendu chez lui.

18. C'est ainsi que s'accomplit ce qu'avait prédit l'homme de Dieu, lorsqu'il dit au roi : Demain, à cette même heure, on aura deux mesures d'orge pour un sicle, et une mesure de pure farine pour un sicle, à la porte de Samarie.

19. Et cet officier ayant dit à l'homme de Dieu: Quand le Seigneur ferait pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites ne pourrait pas être; l'homme de Dieu lui avait répondu: Vous le verrez de vos yeux, et vous n'en mangerez pas.

20. Car ce qu'Élisée avait prédit lui arriva; et le peuple l'écrasa à la porte,

et il mourut.

13. Respondit autem unus servorum ejus: Tollamus quinque equos qui remanserunt in urbe (quia ipsi tantum sunt in universa multitudine Israel, alii enim consumpti sunt), et mittentes, explorare poterimus.

14. Adduxerunt ergo duos équos, misitque rex in castra Syrorum, dicens :

Ite, et videte.

15. Qui abierunt post eos usque ad Jordanem; ecce autem omnis via plena erat vestibus et vasis, quæ projecerant Syri cum turbarentur; reversique nuntii indicaverunt regi.

- 16. Et egressus populus diripuit castra Syriæ; factusque est modius similæ statere uno, et duo modii hordei statere uno, juxta verbum Domini.
- 17. Porro rex ducem illum in cujus manu incumbebat constituit ad portam; quem conculcavit turba in introitu portæ, et mortuus est, juxta quod locutus fuerat vir Dei quando descenderat rex ad eum.
- 18. Factumque est secundum sermonem viri Dei, quem dixerat regi, quando ait: Duo modii hordei statere uno erunt, et modius similæ statere uno, hoc eodem tempore cras, in porta Samariæ;
- 19. quando responderat dux ille viro Dei, et dixerat: Etiamsi Dominus fecerit cataractas in cælo, numquid poterit fieri quod loqueris? et dixit ei: Videbis oculis tuis, et inde non comedes.
- 20. Evenit ergo ei sicut prædictum fuerat; et conculcavit eum populus in porta, et mortuus est.

où, ils se trouvaient alors (sciunt quia fame...).

— Tollamus quinque equos. Autre détail qui démontre l'état de profonde détresse à laquelle la ville de Samarie avait été réduite. L'hébreu dit pourtant : cinq des chevaux; et, plus bas, au lieu de quia ipsi... consumpti sunt : ils bent comme toute la multitude d'Israël qui yest restée (dans la ville), ils sont comme toute la multitude d'Israël qui dépérit. — Adduxerunt... duos equos. Dans le texte : deux chars avec les chevaux; c.-à-d. un char attelé de trois chevaux, l'autre de deux (All. arch., pl. LXXXIX, fig. 5, 7).

— Misitque... in castra... D'après l'hébr. : derrière le camp des Syriens ; ce qui est plus expressif. Le roi d'Israël ne doutait pas que le camp

ne fût vide; mais, supposant (vers. 12) que les Syriens se tenaient cachés à quelque distance, il ordonne d'explorer la campagne aux alentours. — Usque ad Jordanem. Les fuyards avaient pris directement le chémin de l'est, car ils se croyalent menacés du côté du nord et du sud (note du vers. 6).

16-20. Tous les détails de la prédiction d'Élisée s'accomplissent à la lettre. — Factus... modius. Comp. le vers. 1. — Ducem «llum.... Comp. le vers. 2. — Constituit ad portam: pour contenir l'impétuosité des allants et des venants, et pour empêcher précisément les accidents semblables à celui dont il fut lui-même victime.

CHAPÌTRE VIII

- 1. Eliseus autem locutus est ad mulierem cujus vivere fecerat filium, dicens: Surge, vade, tu et domus tua, et peregrinare ubicumque repereris; vocavit enim Dominus famem, et veniet super terram septem annis.
- 2. Quæ surrexit, et fecit juxta verbum hominis Dei; et vadens cum domo sua, peregrinata est in terra Philisthiim diebus multis.
- 3. Cumque finiti essent anni septem, reversa est mulier de terra Philisthiim, et egressa est ut interpellaret regem pro domo sua et pro agris suis.

4. Rex autem loquebatur cum Giezi, puero viri Dei, dicens: Narra mihi omnia magnalia quæ fecit Eliseus.

- 5. Cumque ille narraret regi quomodo mortuum suscitasset, apparuit mulier cujus vivificaverat filium, clamans ad regem pro domo sua et pro agris suis. Dixitque Giezi: Domine mi rex, hæc est mulier, et hic est filius ejus, quem suscitavit Eliseus.
- 6. Et interrogavit rex mulierem, quæ narravit ei. Deditque ei rex eunuchum unum, dicens: Restitue ei omnia quæsua sunt, et universos reditus agrorum a die qua reliquit terram usque ad præsens.
 - 7. Venit quoque Eliseus Damascum.

- 1. Or Élisée parla à la femme dont il avait ressuscité le fils, et il lui dit: Levez-vous et allez, vous et votre famille, et séjournez partout où vous pourrez; car le Seigneur a appelé la famine, et elle viendra sur la terre pendant sept ans.
- 2. Elle se leva, et fit ce que l'homme de Dieu lui avait dit; et s'en allant avec sa famille, elle demeura longtemps dans la terre des Philistins.
- 3. Après que les sept années furent passées, cette femme revint du pays des Philistins, et elle alla implorer le roi au sujet de sa maison et de ses terres.
- 4. Le roi parlait alors avec Giezi, serviteur de l'homme de Dieu, et lui disait : Raconte-moi toutes les merveilles qu'a faites Élisée.
- 5. Et comme Giézi rapportait au roi de quelle manière Élisée avait ressuscité un mort, cette femme dont il avait ressuscité le fils se présenta au roi, le conjurant de lui faire rendre sa maison et ses terres. Alors Giézi dit: Mon seigneur le roi, voici cette femme, et voici son fils qu'Élisée a ressuscité.
- 6. Le roi interrogea la femme, et elle lui fit le récit. Et le roi envoya avec elle un eunuque, en disant: Fais-lui rendre tout ce qui est à elle, et tous les revenus de ses terres depuis le jour où elle est sortie du pays jusqu'à maintenant.

7. Élisée vint aussi à Damas, et Bé-

7º La Sunamite obtient du roi d'être réintégrée dans ses biens. VIII, 1-6.

Cet épisode ne semble pas occuper sa vraie place chronologique; peut-être aura-t-il eu lieu avant la maladie de Giézi,

CHAP. VIII. — 1-2. Avertle par Élisée de la famine qui allait sévir du ant sept années en Israël, la Sunamite s'exile chez les Philistins. — Vocavit... famem. Belle personnification. Cf. Ps. civ, 16; Jer. xxv, 29; Ez. xxxviii, 21, etc. Il s'agit, croit-on, de la famine à laquelle il a été fait précédemment une allusion rapide, iv, 38. — Vadens cum domo...: son fils et ses serviteurs. Son mari avait dû mourir auparavant. — In terra Philisthiim: pays extraordinairement riche en céréales. Voyez la note de Jud. xv, 5. — Diebus multis: sept années d'après le vers. 8.

3-6. Le roi accorde à la Sunamite la restitution de ses biens. — Ut interpellaret... Il est bien conforme aux coutumes orientales de s'adresser directement au roi pour obtenir la cessation d'une injustice. Cf. vi, 26; II Reg. xiv, 4; III Reg. xiv, 16, etc. En rentrant chez elle, la Sunamite avait donc trouvé ses biens confisqués au profit de la couronne (opinion la plus probable d'après le vers. 6*), ou saisis par des voisins peu scrupuleux qui refusaient de les rendre. — Rex... cum Giezi. Circonstance toute providentielle, qui fut très profitable à la suppliante. Voyez surtout le vers. 5. — Eunuchum (vers. 6): un des officiers de la cour. Cf. xx, 32; I Par. xxviii, 1; Is. lvi, 3-4. — Restitue...: l'intérêt (universos reditus) en même temps que le capital.

8º Élisée prophétise la mort de Bénadad, roi de Syrie, et la royauté d'Hazaël. VIII, 7-15.

7-9*. Occasion de la prophétie. — Rex ad Hazael. Il ressort du contexte que cet Hazaël était

nadad, roi de Syrie, était malade; et ses gens lui dirent: L'homme de Dieu est venu ici.

8. Et le roi dit à Hazaël: Prenez des présents et allez au devant de l'homme de Dieu, et consultez par lui le Seigneur, en disant: Guérirai-je de cette maladie?

9. Hazaël alla donc au-devant de lui, ayant avec lui des présents, tout ce qu'il y avait de plus précieux à Damas, la charge de quarante chameaux. Hazaël, s'étant présenté devant Elisée, lui dit: Bénadad, roi de Syrie, votre fils, m'a envoyé vers vous, en disant: Guérirai-je de cette maladie?

 Élisée lui répondit: Allez, diteslui: Vous guérirez; mais le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra certainement.

11. Et l'homme de Dieu se tint avec Hazaël, et se troubla jusqu'à faire paraître son émotion sur son visage, et il

pleura.

12. Hazaël lui dit: Pourquoi mon seigneur pleure-t-il? Elisée lui répondit: Parce que je sais combien de maux vous ferez aux fils d'Israël. Vous brûlerez leurs villes fortes, vous tuerez par l'épée leurs jeunes hommes, vous écraserez leurs petits enfants, et vous fendrez le ventre aux femmes enceintes.

Et Benadad, rex Syriæ, ægrotabat; nuntiaveruntque ei, dicentes : Venit vir Dei huc.

8. Et ait rex ad Hazael: Tolle tecum munera, et vade in occursum viri Dei, et consule Dominum per eum, dicens: Si evadere potero de infirmitate mea hac?

9. Ivit igitur Hazael in occursum ejus, habens secum munera, et omnia bona Damasci, onera quadraginta camelorum. Cumque stetisset coram eo, ait: Filius tuus Benadad, rex Syriæ, misit me ad te, dicens: Si sanari potero de infirmitate mea hac?

10. Dixitque ei Eliseus: Vade, dic ei: Sanaberis; porro ostendit mihi Dominus quia morte morietur.

11. Stetitque cum eo, et conturbatus est usque ad suffusionem vultus; flevitque vir Dei.

12. Cui Hazael ait: Quare dominus meus flet? At ille dixit: Quia scio quæ facturus sis filiis Israel mala. Civitates corum munitas igne succendes, et juvenes corum interficies gladio, et parvulos corum elides, et prægnantes divides.

un des principaux officiers de Bénadad. — Vade in occursum... Autrefois désireux de faire périr Élisée (vi, 13-14), Bénadad veut le combler d'hon-

neurs, maintenant qu'il a besoin de lui. - Consule Dominum (hébreu : Y'hovah). Les païens, par suite de leurs principes mêmes, avaient facilement confiance en tous les dieux. dès qu'ils en espéraient quelque avantage, et Bénadad connaissait par sul-dire la puissance de Jéhovah. -Omnia bona Damusci. Indépendamment de ses propres produits (étoffes précieuses, vins fins, riches métaux, ctc.), Damas était alors un entrepôt de toutes les marchandises de l'Orient. - Onera quadraginta... A coup sûr, ces chameaux ne portaient pas un chargement complet. Sur la coutume orientale de multiplier le plus possible, pour la parade, les hommes ou animaux porteurs de présents, voyez la note de Jud, III, 18. et l'Atl. arch., pl. LXXXIII, fig. 1.

9b-10. Élisée prédit la mort de Bénadad. — Filius tuus Bénadad.

Expression qui marque le respect, la soumission. Cf. vi, 21; xvi, 7. — Sanaberis. Dans l'hébreu, avec un redoublement énerglque du verbe: Vivre, tu vivras. — Porro ostendii... Élisée connaissait

par révélation les projets ambitieux et sinistres d'Hazaël, et il savait qu'en toute hypothèse le courtisan porterait à son maître cette réponse



Assyriens chargeant un chameau. (Bas relief antique.)

flatteuse: Vous guérirez. De là cette manière de présenter l'oracle.

11-13. Élisée prédit à Hazaël sa prochaine royauté. — Stellitque... Variante de quelque in

13. Dixitque Hazael: Quid enim sum servus tuus canis, ut faciam rem istam magnam? Et ait Eliseus: Ostendit mihi Dominus te regem Syriæ fore.

14. Qui cum recessisset ab Eliseo, venit ad dominum suum. Qui ait ei : Quid dixit tibi Eliseus? At ille respondit : Dixit mihi : Recipies sanitatem.

15. Cumque venisset dies altera, tulit stragulum, et infudit aquam, et expandit super faciem ejus; quo mortuo, re-

gnavit Hazael pro eo.

- 16. Anno quinto Joram, filii Achab, regis Israel, et Josaphat, regis Juda, regnavit Joram, filius Josaphat, rex Juda.
- 17. Triginta duorum annorum erat cum regnare coepisset, et octo annis regnavit in Jerusalem.
- 18. Ambulavitque in viis regum Israel, sicut ambulaverat domus Achab, filia enim Achab erat uxor ejus; et fecit quod malum est in conspectu Domini.
- 19. Noluit autem Dominus disperdere Judam, propter David servum suum,

13. Et Hazaël lui dit: Qui suis-je, moi ce chien, votre serviteur, pour faire de si grandes choses? Elisée lui répondit: Le Seigneur m'a fait voir que vous serez roi de Syrie.

14. Hazaël quitta Elisée et revint auprès de son maître, qui lui dit : Que vous a dit Elisée? Il lui répondit : Il m'a dit

que vous recouvrerez la santé.

15. Le lendemain, Hazaël prit une couverture qu'il trempa dans l'eau, et il l'étendit sur le visage du roi; et le roi étant mort, Hazaël régna à sa place.

16. La cinquième année de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël, et de Josaphat, roi de Juda, Joram, fils de Josaphat,

régna sur Juda.

17. Il avait trente-deux ans lorsqu'il commença à régner, et il régna huit ens à Jérusalem.

18. Il marcha dans les voies des rois d'Israël, comme la maison d'Achab y avait marché, car sa femme était fille d'Achab; et il fit le mal devant le Seigneur.

19. Mais le Seigneur ne voulut pas perdre entièrement Juda, à cause de

portance dans l'hébreu : L'homme de Dieu rendit son regard fixe, et-le dirigea (sur Hazaël) au point de le confondre ; et il pleura. On comprend l'embarras d'Hazaël sous ce regard pénétrant, qui lisait ses sentiments les plus secrets. — Motif de l'émotion et des larmes du prophète : scio quæ facturus... L'accomplissement des horribles détails qui viennent ensuite (civitates...) n'est pas spécifié à la lettre dans l'Ancien Testament : mais plusieurs indications générales nous attestent suffisamment qu'il eut lieu. Cf. x, 32; xIII, 3, 22; Am. 1, 3, etc. Les cruautés signalées par Élisée n'étaient du reste que trop conformes aux mœurs de l'Orient (cf. Is. xiii, 15-16; Os. x. 13; Nah. III, 10, etc.). - Servus tuus canis. Fausse et abjecte humilité. Sur cette comparaison, voyez I Reg. xxiv, 14; II Reg. ix, 8, etc.

14-15. Hazaël assassine Bénadad et règne à sa place. — Tulit stragulum... Hébreu : îl prit une couverture, qu'il plongea dans l'eau (au lieu de infudit aquam)... Genre de meurtre qui laissait peu de traces.

Section III. — Joram et Ochozias règnent sur Juda; Jéhu s'empare du trône d'Israel. VIII, 16 — X, 36.

§ I. — Joram et Ochozias, rois de Juda. VIII, 16-29.

1º Règne de Joram. VIII, 16-24.

16-17. Les dates principales. — Synchronisme : anno quinto Joram... Comme il a été dit plus haut (note de 1, 17), deux Joram à la fois sur les deux trônes juifs. Les mots et Josaphat, regis Juda ont été regardés à tort par quelques exé-

gètes comme une interpolation, car, malgré leur omission dans les versions syriaque et arabe, leur authenticité est suffisamment démontrée par les LXX, le chaldéen, etc. Nous avons vu (note de 1, 17) que, deux ans avant de mourir, Josaphat paraît s'être associé son fils; ce qui explique la mention de son nom dans cette date synchronique. Mais les mots « anno quinto » ne retombent que sur le roi d'Israël. — L'âge du nouveau rei à son avènement: triginta duorum... Durée de son règne: otto annis; c.-à-d., d'après l'explication qui précède, deux ans avec son père, six années seul.

18-19. Caractère moral du règne. - In viis regum Israel; bien plus, sicut domus Achab. Joram est le premier roi de Juda dont l'histoire tient ce triste langage. Explication de ce fait si douloureusement anormal : filia enim Achab ... : et Athalie exerça la plus funeste influence sur l'esprit de Joram. — Fecit malum. Voyez, II Par. XXII, 4, un trait d'affreuse cruauté dès le début du règne. - Noluit autem Dominus... Remarque profondément touchante : Jéhovah aurait pu se venger de l'apostasie de Joram en le renversant du trône, lui et les siens, comme il avait fait pour plusieurs dynasties du royaume du nord (cf. III Reg. xiv, 10; xvi, 2-4; xxi, 20-22, etc.); mais il s'était solennellement engagé à maintenir toujours la couronne dans la famille de David (II Reg. vII, 13-16), et il fut fidèle à sa promesse. Au reste, Joram n'échappa point à la divine justice. Cf. vers. 20-22, et II Par. xxi, 12-19. Sur l'expression figurée daret lucernam. voyez III Reg. xr, 36 et l'explication.

David son serviteur, selon la promesse ! sicut promiserat ei, ut daret illi lucerqu'il lui avait faite de lui conserver toujours une lampe dans la suite de ses descendants.

20. Pendant son règne, Édom se retira de Juda pour ne lui être plus assujetti,

et il se donna un roi.

21. Mais Joram vint à Séira avec tous ses chars, et il sortit la nuit contre les Iduméens qui l'avaient environné, et il les battit, ainsi que les chefs des chars; et le peuple s'enfuit dans ses tentes.

22. Edom se retira donc de Juda, ne voulant plus être assujetti ; ce qui a lieu encore aujourd'hui. Lobna se révolta

aussi en ce même temps.

23. Le reste des actions de Joram, et tout ce qu'il a fait, est écrit dans les annales des rois de Juda.

24. Et Joram s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David, et son fils Ochozias régna à sa place.

25. La douzième année de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël, Ochozias, fils de Joram, roi de Juda, commença à régner.

- 26. Il avait vingt-deux ans quand il commença à régner, et il régna un an à Jérusalem. Sa mère s'appelait Athalie, et était fille d'Amri, roi d'Israël.
- 27. Il marcha dans les voies de la maison d'Achab, et il fit le mal devant

nam et filiis ejus cunctis diebus.

- 20. In diebus ejus recessit Edom, ne esset sub Juda, et constituit sibi regem.
- 21. Venitque Joram Seira, et omnes currus cum eo; et surrexit nocte, percussitque Idumæos, qui eum circumdederant, et principes curruum; populus autem fugit in tabernacula sua.

22. Recessit ergo Edom ne esset sub Juda, usque ad diem hanc. Tunc reces-

sit et Lobna in tempore illo.

- 23. Reliqua autem sermonum Joram, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?
- 24. Et dormivit Joram cum patribus suis, sepultusque est cum eis in civitate David. Et regnavit Ochozias, filius ejus,

25. Anno duodecimo Joram, filii Achab, regis Israel, regnavit Ochozias, filius Joram, regis Judæ.

26. Viginti duorum annorum erat Ochozias cum regnare cœpisset, et uno anno regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Athalia, filia Amri, regis Israel.

27. Et ambulavit in viis domus Achab, et fecit quod malum est coram Domino,

20-22. Les Iduméens se révoltent contre le roi de Juda, et réussissent à se rendre indépendants. - Recessit Edom. L'Idumée, soumise par David, II Reg. vm, 14, avait reconquis sa liberte sous Salomon, III Reg. XI, 14; mais Josaphat l'avait de nouveau rendue tributaire, III Reg. xxII, 47. - Constituit... regem : après avoir renversé celui que Josaphat avait placé de main forte sur le trône. - Venit... Seira. Le nom hébreu Za'ir, employé en ce seul endroit, est sans nul doute identique à Séir, qui équivaut à Edom. Cf. Gen. xiv, 6. - Qui eum circumdederant. La concision de ce récit nuit un peu à sa clarté; on y voit du moins que les Iduméens avaient réussi à envelopper Joram et son armée; pour sortir de cette situation dangereuse, le roi de Juda s'élança la nuit sur l'ennemi, le surprit, fit une trouée et s'échappa avec ses troupes (populus... fugit : les Hébreux, ce semble, voyant qu'ils auraient le dessous s'ils continuaient la lutte). — Usque ad diem hanc. C.-à-d. au temps où fut composé cet écrit. Les Iduméens demeurèrent indépendants jusqu'à l'époque des Machabées; Jean Hyrcan les soumit alors définitivement. Cf. Jer. xxv, 21; xxvn, 3; Am. 1, 11; Jos., Ant., XII, 8, 6, etc. Jacob avait predit à Ésaü ce triomphe ; voyez la note de Gen. xxvII, 40.

- Recessit et Lobna. Ville de la tribu de Juda, au sud-ouest de la Palestine cisjordanienne. Cf. Jos. xv, 42, et l'Atl. géogr., pl. vii. Les détails manquent sur cette autre rébellion, qui fit peutêtre partie du mouvement des Philistins contre Joram (II Par. xx, 16-17).

23-24. Conclusion du règne. — Dormivit Joram. Sur sa mort affreuse, voyez II Par. xxi, 12-19. — Sepultusque... cum eis. D'après II Par. XXI, 20, dans la cité de David, mais point dans le tombeau royal. — Ochozias. En hébreu: 'Ahaziahu.

2º Règne d'Ochozias. VIII, 25-29.

25-26. Les dates principales. - Synchronisme : anno duodecimo... L'âge du roi à son avènement : viginti duorum... II Par. XXII, 2, nous lisons « quarante-deux ans », mais par une erreur de copiste. - Durée du règne : uno anno seulement. - Athalia, filia Amri: C fille D dans le sens large, car Athalie n'était que la petitefille d'Amri. Cf. vers. 18.

27. Le caractère moral du règne. - In viis... Achab: tout à fait comme son père, et pour un motif semblable (gener enim ...). Cf. II Par. XXII, 3-4, où nous le voyons subir totalement l'in-

fluence néfaste de sa mère.

sicut domus Achab; gener enim domus Achab fuit.

28. Abiit quoque cum Joram, filio Achab, ad præliandum contra Hazael, regem Syriæ, in Ramoth Galaad, et vulneraverunt Syri Joram.

29. Qui reversus est ut curaretur in Jezrahel, quia vulneraverant eum Syri in Ramoth, præliantem contra Hazael, regem Syriæ. Porro Ochozias, filius Joram, rex Juda, descendit invisere Joram, filium Achab, in Jezrahel, quia ægrotabat ibi.

le Seigneur comme la maison d'Achab, parce qu'il était gendre de la maison d'Achab.

28. Il marcha aussi avec Joram, fils d'Achab, pour combattre contre Hazaël, roi de Syrie, à Ramoth de Galaad; et Joram fut blessé par les Syriens.

29. Il revint à Jezrahel pour se faire traiter de la blessure qu'il avait reçue à Ramoth, en combattant contre Hazaël, roi de Syrie. Et Ochozias, fils de Joram, roi de Juda, vint à Jezrahel pour voir Joram, fils d'Achab, parce qu'il y était malade.

CHAPITRE IX

- 1. Eliseus autém prophetes vocavit unum de filiis prophetarum, et ait illi : Accinge lumbos tuos, et tolle lenticulam olei hanc in manu tua, et vade in Ramoth Galaad.
- 2. Cumque veneris illuc, videbis Jehu, filium Josaphat, filii Namsi; et ingressus suscitabis eum de medio fratrum suorum, et introduces in interius cubiculum.
- 3. Tenensque lenticulam olei, fundes super caput ejus, et dices: Hæc dicit Dominus: Unxi te regem super Israel. Aperiesque ostium, et fugies, et non ibi subsistes.
- 4. Abiit ergo adolescens puer prophetæ in Ramoth Galaad,
- 5. et ingressus est illuc. Ecce autem principes exercitus sedebant, et ait : Verbum mihi ad te, o princeps. Dixit-

- 1. Le prophète Élisée appela un des fils des prophètes, et lui dit : Ceins tes reins, prends dans ta main cette fiole d'huile, et va à Ramoth de Galaad.
- 2. Quand tu seras la, tu verras Jéhu, fils de Josaphat, fils de Namsi; et t'approchant de lui, tu le feras lever d'au milieu de ses frères, et tu le conduiras dans une chambre retirée.
- 3. Et tenant cette fiole d'huile, tu la lui répandras sur la tête, en disant : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai sacré roi d'Israël. Aussitôt tu ouvriras la porte, et tu t'enfuiras sans t'arrêter.
- 4. Le jeune homme, serviteur du prophète, alla donc à Ramoth de Galaad.
- 5. Il entra au lieu ou les principaux officiers de l'armée étaient assis, et il dit : Prince, j'ai un mot à vous dire.

28-29. Guerre contre les Syriens, de concert avec le roi d'Israël. — In Ramoth... Achab et Josaphat, le père et le grand-père des deux rois confédérés, s'étaient déjà ligués, mais en vain, pour reprendre Ramoth-Galaad aux Syriens. Cf. III Reg. XXII, 3-36. — Vulneraverunt... Joram: comme autrefois Achab, mais moins grièvement. — In Jezrahel: ville où son père s'était construit un palais (cf. III Reg. XVIII, 45; XXI, 1). Les armées alliées demeurèrent devant Ramoth, continuant le siège (IX, 1 et ss.). — Ochozias... descendit...: visite qui occasionna sa propre mort, IX, 27.

§ II. - Jéhu, roi d'Israël. IX, 1 - X, 36.

1º L'onction royale de Jehu. IX, 1-10.

CHAP. IX. — 1-3. Élisée envoie un jeune prophète à Ramoth, pour oindre Jéhu roi d'Israël. — Eliseus... vocavit. Il va exécuter une autre des missions conflées à son maître Élie au sommet de

l'Horob. Cf. vIII, 7 et ss.; III Reg. XIX, 15-16. — Accinge lumbos: pour se mettre en route et marcher en toute hâte. Cf. IV, 29. — In medio fratrum: ses frères d'armes, les autres officiers supérieurs. Cf. vers. 5. — In intertus cubiculum. Dans l'hébreu, littéralement: une chambre dans une chambre; un appartement où ils seraient tout à fait seuls. Cf. III Reg. XX, 30; XXII, 26. — Et dices... Le message d'Elisée sera cité plus complètement aux vers. 6¹⁰·10. — Aperies... et fugies. Ce départ précipité avait pour but d'éviter au messager les questions que n'aurait pas manqué de lui adresser la curiosité indisorète des amis de Jéhu. Les choses de Dieu aiment le silence.

4-10. L'envoyé d'Élisée s'acquitte fidèlement de sa mission. Scène très vivante. — In Ramoth Galaad, et ingressus. Ce détail et plusieurs autres (cf. vers. 2) indiquent que la ville était désormais au pouvoir des assiégeants. — Fudit

Jéhu lui dit: A qui d'entre nous veux-tu parler? Il lui répondit: A vous, prince.

6. Jéhu se leva donc et entra dans une chambre, et le jeune homme lui répandit l'huile sur la tête, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Je vous ai sacré roi sur Israël, le peuple du Seigneur.

7. Vous exterminerez la maison d'Achab votre maître; je vengerai ainsi de la main de Jézabel le sang des prophètes mes serviteurs, et le sang de tous

les serviteurs du Seigneur.

8. Je perdrai toute la maison d'Achab, et je tuerai de la maison d'Achab tout mâle, depuis le premier jusqu'au dernier dans Israël.

 Et je traiterai la maison d'Achab comme j'ai traité la maison de Jéroboam, fils de Nabat, et la maison de Baasa,

fils d'Ahia.

10. Jézabel sera aussi mangée par les chiens dans le champ de Jezrahel, et il n'y aura personne pour l'ensevelir. Puis

il ouvrit la porte et s'enfuit.

11. Alors Jéhu rentra auprès des serviteurs de son maître, qui lui dirent: Tout va-t-il bien? Qu'est-ce que cet insensé est venu vous dire? Jéhu leur dit: Vous savez ce qu'est cet homme, et ce qu'il a pu me dire.

12. Ils lui répondirent : C'est faux; mais raconte-nous plutôt la chose. Jéhu leur dit : Il m'a déclaré ceci et cela, et il a ajouté : Voici ce que dit le Seigneur :

Je vous ai sacré roi d'Israël.

13. Ils se levèrent aussitôt, et chacun d'eux prit son manteau, et ils les mirent

que Jehu: Ad quem ex omnibus nobis? At ille dixit: Ad te, o princeps.

6. Et surrexit, et ingressus est cubiculum; at ille fudit oleum super caput ejus, et ait . Hæc dicit Dominus Deus Israel : Unxi te regem super populum Domini Israel.

- 7. Et percuties domum Achab domini tui, et ulciscar sanguinem servorum meorum prophetarum, et sanguinem omnium servorum Domini, de manu Jezabel.
- 8. Perdamque omnem domum Achab, et interficiam de Achab mingentem ad parietem, et clausum et novissimum in Israel.
- Et dabo domum Achab sicut domum Jeroboam, filii Nabat, et sicut domum Baasa, filii Ahia.
- 10. Jezabel quoque comedent canes in agro Jezrahel, nec erit qui sepeliat eam. Aperuitque ostium, et fugit.
- 11. Jehu autem regressus est ad servos domini sui, qui dixerunt ei : Rectene sunt omnia? quid venit insanus iste ad te? Qui ait eis : Nostis hominem, et quid locutus sit.
- 12. At illi responderunt: Falsum est, sed magis narra nobis. Qui ait eis: Hæc et hæc locutus est mihi, et ait: Hæc dicit Dominus: Unxi te regem super Israel.
- 13. Festinaverunt itaque, et unusquisque tollens pallium suum posuerunt sub

oleum. Jéhu paraît avoir été l'unique roi d'Israël qui ait reçu l'onction royale. — Unzt te. Signification et but de cette onction pour Jéhu, vois. 68-10. — Sanguinem... servorum...: d'autres que les prophètes avaient péri durant la sanglante persécution d'Achab et de Jézabel. — Mingentem..: voyez I Reg. xxv, 22; III Reg. xxv, 10, et les commentaires. — Sieut domum Jeroboam. Cf. III Reg. xv, 27-30. — Domum Baasa. Cf. III Reg. xv, 11. — Jezabel... canes: châtiment spécial, déjà prédit par Élie, pour cette femme perverse qui avait été la cause de tant de maux.

2º Conjuration de Jéhu contre Joram. IX, 11-15.

11-13. Jéhu est acclamé roi par les officiers de l'armée. — Ad servos domini sui. Les officiers mentionnés plus haut, vers. 5; ils étalent, et Jéhu aussi, les serviteurs du roi Joram. — Rectene omnia? Ils avaient été frappés des manières brusques et de la conduite étrange en apparence du jeune messager, qu'ils se permettent de trai-

ter d'insanus, avec leurs libres allures de soldats. - Nostis hominem : ils ne connaissaient point sa personne, mais ses fonctions, que manifestait clairement son costume. - Et quid locutus... Un tel homme, conferant en secret avec Jéhu, n'avait pu que lui transmettre un oracle du Seigneur. - Falsum est. Les compagnons d'armes de Jéhu rejettent cette explication trop générale, la regardant comme un subterfuge pour leur dissimuler ce qui s'était passé. -- Festinaverunt. Ils admettent l'explication sans hésiter, et se mettent aussitôt à l'œuvre pour la réaliser. Ils étaient bien peu attachés à la maison d'Achab. - Pallium : la large pièce d'étoffe que l'on porte en Orient par-dessus la tunique (Atl. arch., pl. II, fig. 11, 14). - Posuerunt sub pedibus... L'hébreu dit simplement : sous lui (pour le faire asseoir). - In similitudinem tribunalis. L'expression hébraïque est un peu obscure; on la traduit d'ordinaire par ces mots: sur les degrés mêmes; c.-à-d. sur l'escalier qui conduisa t de la cour intérieure de la maison à pedibus ejus in similitudinem tribunalis, et cecinerunt tuba, atque dixerunt:

Regnavit Jehu.

14. Conjuravit ergo Jehu, filius Josaphat, filii Namsi, contra Joram. Porro Joram obsederat Ramoth Galaad, ipse et omnis Israel, contra Hazael, regem

Svriæ:

15. et reversus fuerat ut curaretur in Jezrahel propter vulnera, quia percusserant eum Syri præliantem contra Hazael, regem Syriæ. Dixitque Jehu: Si placet vobis, nemo egrediatur profugus de civitate, ne vadat, et nuntiet in Jezrahel.

16. Et ascendit, et profectus est in Jezrahel; Joram enim ægrotabat ibi; et Ochozias, rex Juda, descenderat ad vi-

sitandum Joram.

- 17. Igitur speculator qui stabat super turrim Jezrahel vidit globum Jehu venientis, et ait: Video ego globum. Dixitque Joram: Tolle currum, et mitte in occursum eorum; et dicat vadens: Rectene sunt omnia?
- 18. Abiit ergo qui ascenderat currum in occursum ejus, et ait : Hæc dicit rex : Pacatane sunt omnia? Dixitque Jehu : Quid tibi et paci? Transi, et sequere me. Nuntiavit quoque speculator, dicens : Venit nuntius ad eos, et non revertitur.
- 19. Misit etiam currum equorum secundum; venitque ad eos, et ait: Hæc dicit rex: Numquid pax est? Et ait Jehu: Quid tibi et paci? Transi, et sequere me.

sous ses pieds, comme une espèce de trône, et sonnant de la trompette, ils crièrent: Jéhu est roi.

14. Jéhu, fils de Josaphat, fils de Namsi, fit donc une conjuration contre Joram. Or Joram avait assiégé Ramoth de Galard avec toute l'armée d'Israël,

contre Hazaël, roi de Syrie,

15. et, avant été blessé par les Syriens tandis qu'il combattait contre Hazaël, roi de Syrie, il était venu à Jezrahel pour se faire guérir. Or Jéhu dit: Si cela vous plaît, personne ne sortira hors de la ville, de crainte qu'il n'aille porter la nouvelle à Jezrahel.

16. Il partit aussitôt, et marcha vers Jezrahel, où Joram était malade; et Ochozias, roi de Juda, y était allé pour

voir Joram.

17. Or la sentinelle qui était sur la tour de Jezrahel vit Jéhu qui venait avec sa troupe, et elle dit: Je vois une troupe. Joram dit: Prenez un char, et envoyez-le au-devant d'eux, et que celui qui le conduira leur dise: Apportez-vous la paix?

18. Celui qui était monté sur le char alla donc au-devant de Jéhu, et lui dit: Apportez-vous la paix? Jéhu lui répondit: Qu'y a-t-il de commun entre toi et la paix? Passe, et suis-moi. La sentinelle en donna aussitôt avis, et dit: Le messager est allé à eux, mais il ne revient pas

vient pas.

19. Joram en envoya encore un autre avec un char; et il vint vers Jéhu, et lui dit: Voici ce que dit le roi: Est-ce la paix? Qu'y a-t-il de commun entre toi et la paix? dit Jéhu. Passe, et suismoi.

la chambre haute. Voyez l'Att. arch., pl. XII, fig. 7; pl. XIII, fig. 3, 5, 6. Ce fut, en toute hypothèse, une sorte de trône improvisé, pour procéder sans retard à l'installation du nouveau roi. — Cecinerunt tuba: selon l'usage adopté aux cérémonies de ce genre; cf. XI, 14; II Reg. XV, 10; III Reg. I, 34, etc.

14-15. Jéhu prend ses précautions pour empécher la nouvelle de son élection de parventr jusqu'au roi d'Israël. — Obsederat Ramoth... Variante dans l'hébreu : Or Joram gardait Ramoth-Galaad, lui et tout Israël, contre Hazaël... La ville avait donc été prise, comme il a été dit plus haut (note du vers. 5); mais l'armée israélite l'occupnit fortement, parce qu'on craignait un retour offensif des Syriens. — Si placet... Jéhu prend conseil des autres officiers : sa royauté n'est pas encore assez affirmée pour qu'il puisse commander en maître absolu. — Ne... numitet...

Il importait que l'on tombât à l'improviste sur Joram, avant qu'il lui eût été possible de préparer la moindre résistance.

3º Mort de Joram et d'Ochozias. IX, 16-29.

16. Transition. — Joram enim .. Le narrateur rappelle que les deux rois se trouvaient alors réunis à Jezrahel.

17-20. Les sentinelles de Jezrahel signalent l'approche de Jéhu. Petite scène dramatique. — Tolle currum. Dans l'hébreu: un cavalier. De même au vers. 19. — Dicat...: Recteue...? Littéralement: Paix? (Est-ce la paix que vous apportez?) Le roi se demandait avec une inquiétude bien naturelle ce que pouvait vouloir cette troupe arméc. — Quid tible et paoi? C.-à-d.: En quoi cela te regarde-t-il? Il était conforme au plan de Jéhu d'arriver jusqu'en présence du roi sans fournir la plus petite explication; c'est pour ce motif qu'il retint le messag: r auprès de lui

20. La sentinelle en avertit aussitôt, et dit: Il les a rejoints, mais il ne revient pas. Celui qui s'avance paraît, a sa démarche, être Jéhu, fils de Namsi; car

il vient avec précipitation.

21. Alors Joram dit: Qu'on attèle mon char. On attela son char, et Joram, roi d'Israël, et Ochozias, roi de Juda, s'avancèrent chacun sur son char, et ils vinrent au-devant de Jéhu, et le trouvèrent dans le champ de Naboth le Jezrahélite.

22. Joram, ayant vu Jéhu, lui dit: Est-ce la paix, Jéhu? Jéhu lui répondit: Quelle paix, tant que durent les fornications de Jézabel, votre mère, et

ses nombreux sortilèges?

23. Alors Joram tourna bride, et prenant la fuite, il dit à Ochozias: Trahison,

Ochozias!

24. En même temps Jéhu banda son arc, et frappa Joram d'une flèche entre les épaules. La flèche lui perça le cœur, et il tomba raide mort dans son char.

25. Et Jéhu dit à son officier Badacer: Prenez-le, et jetez-le dans le champ de Naboth le Jezraélite. Car je me souviens que lorsque nous suivions Achab son père, et que nous étions vous et moi dans un même char, le Seigneur prononça contre lui cette prophétie, en disant:

26. Pour le sang de Naboth, et pour le sang de ses fils que j'ai vu hier, dit le Seigneur, je vous rendrai la pareille dans ce même champ, dit le Seigneur. Prenez-le donc maintenant, et jetez-le dans le champ, selon la parole du Seigneur.

20. Nuntiavit autem speculator, dicens: Venit usque ad eos, et non revertitur. Est autem incessus quasi incessus Jehu, filii Namsi; præceps enim graditur.

21. Et ait Joram : Junge currum. Junxeruntque currum ejus, et egressus est Joram, rex Israel, et Ochozias, rex Juda, singuli in curribus suis; egressique sunt in occursum Jehu, et invenerunt eum in agro Naboth Jezrahelitæ.

22. Cumque vidisset Joram Jehu, dixit: Pax est, Jehu? At ille respondit: Quæ pax? adhuc fornicationes Jezabel, matris tuæ, et veneficia ejus multa vigent.

23. Convertit autem Joram manum suam, et fugiens, ait ad Ochoziam: Insidiæ, Ochozia!

24. Porro Jehu tetendit arcum manu, et percussit Joram inter scapulas; et egressa est sagitta per cor ejus, statim-

que corruit in curru suo.

25. Dixitque Jehu ad Badacer ducem: Tolle, projice eum in agro Naboth Jezrahelitæ; memini enim, quando ego et tu sedentes in curru sequebamur Achab patrem hujus, quod Dominus onus hoc levaverit super eum, dicens:

26. Si non pro sanguine Naboth, et pro sanguine filiorum ejus, quem vidi heri, ait Dominus, reddam tibi in agro isto, dicit Dominus. Nunc ergo tolle, et projice eum in agrum, juxta verbum Domini.

(sequere me). — Quasi incessus Jehu. Plutôt, d'après l'hébreu: La manière de conduire (la troupe) est comme la manière de conduire de Jéhu; car il conduit avec précipitation (littéral.: avec folie). On voit, par ce trait, que Jéhu était très connu dans l'armée. — Filii Namsi: dans le sens de petit-fils. Voyez les vers. 2, 14, et la note de viii, 25.

21-22. Joram et Ochozias s'avancent à la rencontro de Jéhu. — Junge currum. Joram a compris que, seule, une raison très grave a pu faire quitter à Jéhu son poste de Ramoth-Galaad. Il accourt donc lui-même pour avoir plus promptement des nouvelles. — In agro Naboth. A proximité du palais, d'après III Reg. XXI, 1 (voyez la note). Ce détail prépare l'accomplissement du divin oracle (ibid., vers. 19, 23). — Quæ pax? Adhuc... Preuve qu'il ne pouvait pas y avoir de paix. Fornicationes doit s'entendre au figuré; oft. Ex. XXXIV, 15-16; Deut. XXXI, 6, etc. Vene-

ficia : la magie faisait plus ou moins partie de tous les cultes idolâtriques.

23-26. Mort de Joram. - Convertit... manum: il saisit vivement les rênes, afin d'imprimer au char une autre direction. Cf. III Reg. XXII, 34. Le langage insolent de Jéhu lui a dévoilé que celui-ci se présente en rebelle, et il fuit au plus vite, en pressant son royal visiteur de l'imiter (insidiæ...). - Tetendit arcum. Littéral. dans l'hébreu : il remplit sa main de l'arc. Telle est à la lettre l'attitude d'un archer qui va tirer (Atl. arch., pl. LXXXVI, fig. 11; pl. LXXXVII, fig. 16, etc.). — Inter scapulas: au moment ou Joram s'enfuyait. - Projice... in agro... Jéhu voulait ainsi coopérer lui-même à l'accomplissement du terrible oracle, qu'il avait entendu de ses propres oreilles au moment où Élie le prononçait (memini enim ...). — Onus ; hébr.: massa'. Mot souvent employé par Isaïe (cf. XIII, 1; XV, 1; XVII, 1, etc.) pour désigner une prophétie de

27. Ochozias autem, rex Juda, videns hoc, fugit per viam domus horti; persecutusque est eum Jehu, et ait : Etiam hunc percutite in curru suo. Et percusserunt eum in ascensu Gaver, qui est juxta Jeblaam. Qui fugit in Mageddo, et mortuus est ibi.

28. Et imposuerunt eum servi ejus super currum suum, et tulerunt in Jerusalem: sepelieruntque eum in sepulcro cum patribus suis in civitate David.

29. Anno undecimo Joram, filii Achab, regnavit Ochozias super Judam.

30. Venitque Jehu in Jezrahel. Porro Jezabel, introitu ejus audito, depinxit oculos suos stibio, et ornavit caput suum, et respexit per fenestram

31. ingredientem Jehu per portam,

27. Or Ochozias, roi de Juda, voyant cela, s'enfuit par le chemin de la maison du jardin, et Jéhu le poursuivit, et dit: Frappe-le aussi dans son char. Et ils le frappèrent à la montée de Gaver, qui est près de Jéblaam, et il s'enfuit à Mageddo, où il mourut.

28. Ses serviteurs le mirent sur son char et le portèrent à Jérusalem; et ils l'ensevelirent avec ses pères dans la ville

de David.

29. La onzième année de Joram, fils d'Achab, Ochozias régna sur Juda.

30. Jehu vint ensuite à Jezrahel. Or Jézabel, ayant appris son arrivée, se para les yeux avec du fard, mit ses ornements sur sa tête, et regarda par la fenêtre

31. Jéhu qui entrait dans le palais, et

malheur. — Sanguine filiorum... Trait horrible, | horti. Les LXX se contentent de transcrire en qui n'avait pas été signalé antérieurement. Jé- | hébreu ces deux derniers mots, comme s'ils

Vue perspective d'une villa entourée de jardins. (D'après une pcinture égyptienne.)

zabel avait complété son crime en faisant disparaître aussi les héritiers de Naboth.

27 - 29. Mort d'Ochozias. - Per viam domus

horti. Les LXX se contentent de transcrire en

étaient le nom d'une ville (Βαιθγάν, Engannim d'après quelques interpretes); mais la Vulgate a fort exactement tra duit. - Etiam hunc ...: Ochozias faisait partie de la famille d'Achab (cf. vIII, 26), et Jéhu ne croyait pas devoir l'épargner (voyez le vers. 8). - In ascensu Gaver. Hébreu : la montée de Gur. Localité inconnue; mais Jeblaam (hébr. : Ibl"am) parait avoir occupé l'emplacement du village de Bélameh, à une demi-heure au sud de Djénin (Atl. géogr., pl. VII, XII). Voy. Jos. xvii, 11 et le commentaire. Sur Mageddo, voyez la note de III Reg. IV, 12. - Anno undecimo... Répétition extraordinaire de la date synchronique déjà mentionnée précédemment, vIII, 25, avec une légère variante (onzième au lieu de douzième), qui provient de ce que les Hébreux indiquent d'une manière assez vague le début de chaque règne, comme nous l'avons vu fréquemment (cf. xv, 1, 25, etc., et les commentaires).

4º Mort de Jézabel. IX, 30-37. 30-33. Jézabel est précipitée par une fenêtre du palais, sur l'ordre de Jéhu. - Venit... in Jezrahel. Jéhu n'avait pas encore pénétré dans la ville ; mais Jézabel savait déjà tout ce qui

s'était passé. - Depinxit... stibio. Coutume qui persiste encore dans l'Orient biblique. Les femmes do toutes les classes de la société se noircissent elle dit: Peut-on espérer quelque paix de Zambri, qui a tué son maître?

32. Jéhu, levant la tête vers la fenêtre, dit: Quelle est cette femme? Et deux ou trois eunuques se penchèrent vers lui.

33. Jéhu leur dit : Jetez-la en bas. Aussitôt ils la jetèrent, et la muraille fut teinte de son sang, et elle fut foulée aux pieds des chevaux.

34. Après que Jéhu fut entré pour boire et pour manger, il dit : Allez voir cette maudite, et ensevelissez-la, parce qu'elle est fille de roi.

35. Et ils allèrent pour l'ensevelir, mais ils ne trouvèrent que son crâne, ses pieds et l'extrémité de ses mains.

36. Et ils revinrent l'annoncer à Jéhu, qui leur dit : C'est ce que le Seigneur avait déclaré par Élie de Thesbé, son

et ait: Numquid pax potest esse Z mbri, qui interfecit dominum suum?

32. Levavitque Jehu faciem suam ad fenestram, et ait: Quæ est ista? Et inclinaverunt se ad eum duo vel tres eunuchi.

33. At ille dixit eis: Præcipitate eam deorsum. Et præcipitaverunt eam, aspersusque est sanguine paries, et equorum ungulæ conculcaverunt eam.

34. Cumque introgressus esset ut comederet biberetque, ait : Ite, et videte maledictam illam; et sepelite eam, quia filia regis est.

35. Cumque issent ut sepelirent eam, non invenerunt nisi calvariam, et pedes, et summas manus.

36. Reversique nuntiaverunt ei. Et ait Jehu: Sermo Domini est, quem locutus est per servum suum Eliam Thesbiten,

les deux paupières avec de l'antimoine; ce qui donne aux yeux un éclat très vif, et semble les agrandir. Cf. Jer. IV, 30; Ez, XXIII, 40, etc.

(Atl. arch., pl. vi, fig. 9; pl. vii, fig. 2, 8-10). — Ornavit caput: au moyen d'un diadème. Jézabel prévoit le sort qui l'attend, et elle veut mourir parée comme une reine .-- Numquid pax... Zambri...? Mordante ironie. Zambri avait été aussi le meurtrier de son roi, ce qui lui avait valu un prompt châtiment. Cf. III Reg. xv1, 9 et ss. - Quæ... ista? Dans l'hébreu, avec une nuance : « Qui est pour moi? Qui? » Cri d'impatience : Qui me débarrassera de cette femme? - Inclinaverunt se... eunuchi: par la fenêtre, pour voir de qui venait cet ordre. - Præcipitaverunt. Une telle femme ne devait guère avoir conquis l'affection des serviteurs du palais; sans compter le servilisme et la versatilité des Orientaux pour tout vainqueur. - Aspersus... sanguine... Description tragique. Au lieu de equorum ungulæ conculcaverunt, l'hébreu porte : (11 rejaillit de son sang sur le mur) et sur les chevaux ; Jéhu la foula aux pieds.

34-37. Le cadavre de Jézabel est dévoré par les chiens.— Ut comederet... Saisissant contraste. Jéhu entre en maître dans le palais royal, et y consomme avec ses officiers le repas préparé pour Joram et Ochozias. —

Malediciam illam. Jézabel avait été maudite, en effet, par le prophète Élie, III Reg. xxi, 23. — Filia regis est. Fille d'Ethbaal, roi de Sidon



Femme syrienne dont les yeux sont peints à l'antimoine.

(III Reg. xvi, 31). Ce sentiment de pitié tardive avait peut-être pour but, de la part de Jéhu, de ne pas trop irriter les rois phéniciens. — Calvartam..., pedes : les parties les plus dicens: In agro Jezrahel comedent canes carnes Jezabel,

37. et erunt carnes Jezabel sicut stercus super faciem terræ in agro Jezrahel, ita ut prætereuntes dicant: Hæccine est illa Jezabel? serviteur, en disant : Les chiens mangeront la chair de Jézabel dans le champ de Jezrahel.

37. et la chair de Jézabel sera dans le champ de Jezrahel comme le fumier sur la face de la terre, et tous ceux qui passeront diront: Est-ce la cette Jézabel?

CHAPITRE X

- 1. Erant autem Achab septuaginta filii in Samaria. Scripsit ergo Jehu litteras, et misit in Samariam ad optimates civitatis, et ad majores natu, et ad nutritios Achab, dicens:
- 2. Statim ut acceperitis litteras has, qui habetis filios domini vestri, et currus, et equos, et civitates firmas, et arma,
- 3. eligite meliorem, et eum qui vobis placuerit de filiis domini vestri, et eum ponite super solium patris sui, et pugnate pro domo domini vestri.
- 4. Timuerunt illi vehementer et diverunt : Ecce duo reges non potuerunt stare coram eo ; et quomodo nos valebimus resistere?
- 5. Miserunt ergo præpositi domus, et præfecti civitatis, et majores natu, et nutritii, ad Jehu, dicentes: Servi tui sumus; quæcumque jusseris faciemus, nec constituemus nobis regem; quæcumque tibi placent, fac.
- 6. Rescripsit autem eis litteras secundo, dicens: Si mei estis, et obeditis mihi, tollite capita filiorum domini vestri, et venite ad me hac eadem hora cras in Jezrahel. Porro filii regis, septua-

- 1. Or Achab avait soixante-dix fils à Samarie; et Jéhu écrivit une lettre qu'il envoya à Samarie, aux chefs, aux anciens, et à ceux qui nourrissaient les enfants d'Achab. Il y disait:
- 2. Aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, vous qui avez entre vos mains les enfants de votre maître, des chars, des chevaux, des villes fortes et des armes,
- 3. choisissez le meilleur des fils de votre maître, et celui qui vous plaira davantage, et placez-le sur le trône de son père, et combattez pour la maison de votre seigneur.

4. Ils furent saisis d'une grande crainte, et ils dirent : Deux rois n'ont pu se soutenir contre lui, et comment pourrions-nous lui résister?

5. Ainsi les maîtres du palais, les chefs de la ville, les anciens et ceux qui nourrissaient les princes, envoyèrent dire à Jéhu: Nous sommes vos serviteurs, nous ferons tout ce que vous nous commanderez; nous ne nous choisirons point de roi, mais faites tout ce qu'il vous plairs.

6. Il leur écrivit une seconde fois, et leur manda: Si vous êtes à moi, et que vous vouliez m'obéir, prenez les têtes des fils de votre roi, et venez auprès de moi demain à cette même heure à Jezrahel.

dures du corps humain. — Et erunt carnes... Complément rétrospectif de la prédiction d'Elie contre Jézabel. Cf. III Reg. xxI, 23.

5º Jéhu fatt mourir les fils d'Achab. X, 1-11. CHAP. X. — 1-8. Lettre insidieuse de Jéhu-aux habitants de Samarie. — Septuaginta flit. « Fils dans le sens général de descendants. — Ad optimates civitatis. L'hébreu dit, évidemment par erreur : aux notables de Jezrahel. Quelle autorité auraient-ils pu exercer dans la capitale du royaume? — Nutritios Achab: les gouverneurs des jeunes princes royaux. Cf. vers. 6. — Qui habeits filios..., currus... Dans sa lettre, Jéhu fait très blen ressortir tous les avantages dont jouissaient alors, en face de son propre pouvoir non encore afformi, les habitants de la

capitale israélite, et il les invite à en tirer parti contre lui. Défi hardi, mais habile; car, au point où en étaient les choses, qui eserait résister au nouveau roi?

4-5. Réponse des Samaritains. — Ecce duo reges: Joram et Ochozias, au faite de leur puissance. Cf. Ix, 16 et ss. — Præpositi..., præfecti. L'hébreu emploie le singulier: le chef de la maison (le majordome du palais; III Reg. IV, 6), le chef de la ville. — Servi tut... Humble et

totale soumission.

6-7. Massacre de la famille royale à Samarie.

— Tollite capita. Nouveau trait d'habileté. Jéhu écartait ainsi de sa personne l'odieux de cet affreux massacre, et il en rejetait la responsabilité sur les anns de l'ancienne famille régnante.

Or les fils du roi, au nombre de soixantedix, étaient nourris chez les grands de la ville.

7. Lorsqu'ils eurent reçu la lettre de Jehu, ils prirent les soixante-dix fils du roi, et les tuèrent; ils mirent leurs têtes dans des corbeilles, et les envoyèrent à Jezrahel.

8. Le messager vint l'annoncer à Jéhu, en disant : Ils ont apporté les têtes des fils du roi. Et il répondit : Mettez-les en deux tas à l'entrée de la

porte jusqu'à demain matin.

9. Et il sortit au point du jour, et, se tenant devant tout le peuple, il dit : Vous êtes justes; si j'ai conjuré contre mon seigneur, et si je l'ai tué, qui a

trappé tous ceux-ci?

10. Considérez donc qu'il n'est tombé à terre aucune des paroles que le Seigneur avait prononcées contre la maison d'Achab, et que le Seigneur a accompli tout ce qu'il avait prédit par son serviteur Elie.

 Jéhu fit mourir ensuite tout ce qui restait de la maison d'Achab dans Jezrahel, tous ses grands, ses amis et ses prêtres, de sorte qu'il ne resta rien de

12. Ensuite il se leva, et vint à Samarie. Et, arrivé près d'une cabane de

pasteurs, 13. il trouva les frères d'Ochozias, roi de Juda, et il leur dit : Qui êtesvous? Ils répondirent : Nous sommes les frères d'Ochozias; nous sommes venus saluer les fils du roi, et les fils de la reine.

ginta viri, apud optimates civitatis nutriebantur.

- 7. Cumque venissent litteræ ad eos, tulerunt filios regis, et occiderunt septuaginta viros, et posuerunt capita eorum in cophinis, et miserunt ad eum in Jezrahel.
- 8. Venit autem nuntius, et indicavit ei, dicens : Attulerunt capita filiorum regis. Qui respondit : Ponite ea ad duos acervos juxta introitum portæ usque mane.
- 9. Cumque diluxisset, egressus est, et stans dixit ad omnem populum : Justi estis; si ego conjuravi contra dominum meum, et interfeci eum, quis percussit omnes hos?
- 10. Videte ergo nunc quoniam non cecidit de sermonibus Domini in terram. quos locutus est Dominus super domum Achab, et Dominus fecit quod locutus est in manu servi sui Eliæ.
- 11. Percussit igitur Jehu omnes qui reliqui erant de domo Achab in Jezrahel, et universos optimates ejus, et notos, et sacerdotes, donec non remanerent ex eo reliquiæ.

12. Et surrexit, et venit in Samariam. Cumque venisset ad cameram pastorum

in via,

13. invenit fratres Ochoziæ, regis Juda, dixitque ad eos : Quinam estis vos? Qui responderunt : Fratres Ochoziæ sumus, et descendimus ad salutandos filios regis et filios reginæ.

Cf. vers. 9-10. - Ventte... cras. Les deux villes n'étaient éloignées l'une de l'autre que de quelques heures de marche (Atl. géogr., pl. vII). -Septuaginta viros : « hommes » dans le sens large, car plusieurs d'entre eux n'étaient que des enfants. - In cophinis. D'après Jer. xxiv, 2, de grands paniers qui servaient à la récolte des figues. Voyez l'Atl. d'hist. nat., pl. xvn, fig. 5.

8-10. Jehu excuse ce massacre par l'oracle du prophète Élie. - Duos acervos : de chaque côté de la porte. Spectacle affreux, mais terrifiant pour quiconque pouvait nourrir des projets de révolte. On voit sur les monuments assyriens des têtes ainsi amoncelées, ou portées par les exécuteurs (Atl. arch., pl. xcm, fig. 4). - Justi estis. Feignant l'étonnement, Jéhu s'adresse au peuple et l'établit juge de la situation. Il reconnaît qu'il a lui-même fait mourir Joram (conjuravi,... interfeci); mais il prétend n'être pour rien dans ces autres meurtres, et il les présente comme une réalisation de l'oracle d'Elie. - Cecidit... in terram : à la façon d'une chose sans valeur. Cf. Matth. x, 29.

11. Nouveaux massacres à Jezrahel. - Sacerdotes : ceux des prêtres de Baal qui étaient attachés au service de la cour; les autres, en plus grand nombre, perirent un peu plus tard, vers. 19 et ss.

6º Meurtre des frères d'Ochozias et des derniers restes de la famille d'Achab. X, 12-17.

12-14. Les frères d'Ochozias sont massacrés par ordre de Jéhu. - Venit in Samariam, Maintenant qu'il est sûr de ne pas trouver de résistance dans la capitale, Jéhu y fait son entrée solennelle. — Ad Cameram pastorum. Nom propre, sans doute. Les LXX transcrivent sans traduire : Βαιθακάθ. Cette localité ne doit pas différer du Béthacad d'Eusèbe et de saint Jérôme, situé entre Jezrahel et Samarie. - Fratres Ochoziæ. Non pas ses frères dans le sens strict, car ils avaient été massacrés antérieurement par les Arabes (cf. II Par. xxi, 17; xxii, 1).

14. Qui ait: Comprehendite eos vivos. Quos cum comprehendissent vivos, jugulaverunt eos in cisterna juxta cameram, quadraginta duos viros, et non reliquit ex eis quemquam.

15. Cumque abiisset inde, invenit Jonadab, filium Rechab, in occursum sibi, et benedixit ei. Et ait ad eum: Numquid est cor tium rectum, sicut cor meum cum corde tuo? Et ait Jonadab: Est. Si est. inquit, da manum tuam. Qui dedit ei manum suam. At ille levavit eum ad se in currum,

16. dixitque ad eum : Veni mecum, et vide zelum meum pro Domino. Et

impositum in curru suo

17. duxit in Samariam. Et percussit omnes qui reliqui fuerant de Achab in Samaria usque ad unum, juxta verbum - Domini quod locutus est per Eliam.

18. Congregavit ergo Jehu omnem populum, et dixit ad eos: Achab coluit Baal parum, ego autem colam eum

amplius.

19. Nunc igitur omnes prophetas Baal, et universos servos ejus, et cunctos sacerdotes ipsius, vocate ad me; nullus sit qui non veniat, sacrificium enim grande est mihi Baal; quicumque defuerit non vivet. Porro Jehu faciebat hoc insidiose, ut disperderet cultores Baal.

20. Et dixit : Sanctificate diem so-

lemnem Baal. Vocavitque.

21. èt misit in universos terminos Israel, et venerunt cuncti servi Baal;

14. Et Jéhû dit: Prenez-les vivauts. Ils les prirent donc vivants, et les menèrent à une citerne près de cette cabane, et ils les égorgèrent, sans en laisser échapper un seul de quarante-deu qu'ils étaient.

15. Etant parti de la, Jéhu trouva Jonadab, fils de Réchab, qui venait audevant de lui; et il le salua, et lui dit: Avez-vous le cœur droit à mon égard, comme le mien l'est à l'égard du vôtre? Oui, lui répondit Jonadab. S'il est ainsi, dit Jéhu, donnez-moi la main. Et Jonadab lui donna sa main. Alors Jéhu le fit monter dans son char,

16. et lui dit : Venez avec moi, et vous verrez mon zèle pour le Seigneur. Et l'ayant fait asseoir dans son char,

17. il le mena à Samarie. Et il frappa tous ceux qui étaient restés à Samarie de la maison d'Achab, sans en épargner un seul, selon la parole que le Seigneur avait prononcée par Élie.

18. Puis Jéhu fit assembler tout le peuple, et il leur dit': Achab a peu servi Baal, mais moi je le servirai davantage.

19. Maintenant donc, convoquez auprès de moi tous les prophètes de Baal, tous ses serviteurs et tous ses prêtres; qu'il n'en manque pas un seul, car je veux faire un grand sacrifice à Baal; quiconque manquera sera puni de mort. Or Jéhu agissait ainsi avec ruse, pour exterminer les adorateurs de Baal.

20. Il dit encore : Qu'on publie une fête solennelle à l'honneur de Baal.

21. Et il envoya des messagers dans toutes les terres d'Israël, et les serviteurs

mais leurs enfants (tbid., xxII, 8). — Descendimus ad salutandos... Ils ignoralent encore les sanglantes tragédies de Jezrahel et de Samarie. — In cisterna: leurs cadavres y furent laissés. — Non reliquit...: ils descendalent tous d'Achab; la sentence divine continuait donc de s'exécuter.

a sentence divine continuate tout de sextuer.

15-17. Jéhu fait périr tout ce qui restait de la famille d'Achab à Samarle. — Jonadab appartenait, d'après I Par. II, 55, à la race célèbre des Cinéens (cf. Gen. xv, 19; Jud. I, 16, etc.). Jérémie, xxxv, 6-7, fournit d'intéressants détails sur le genre de vie ascétique dont il fut le fondateur. — Benedixit et : il le salua. — Da manum: en signe d'amitté. Cf. Is. II, 6. — Levavit... in currum. Très grand honneur; cf. III Reg. xx, 33. Il importait à Jéhu, au moment où il faisait son entrée à Samarie, de se présenter comme l'ami intime de ce saint personnage. — Zelum meum...: zèle plutôt apparent que réel, puisque Jéhu laissa subsister dans son royaume

le culte des veaux d'or. Cf. vers. 29. — Percussit omnes...: ce fut la fin cette fois.

7º Massacre des adorateurs de Baal et extirpation de ce culte infâme. X, 18-27.

18-19. Jehu simule une grande devotion pour Baal. — Achab coluti... parum. Achab n'avait que trop honoré Baal; mais Jéhu tenait ce langage pour mieux rehausser sa propre dévotion. — Nunc igitur... vocate... Réunion plus plénière encore que celle qui s'était autrefois tenue sur le Carmel (III Reg. xviii, 19, et ss.). — Servos: les adorateurs ordinaires, distincts soit des prophètes, soit des prêtres...— Quicumque defuerit...: menace jointe à la fiatterie, pour obtenir que personne ne manquât.

20-23. Assemblée solennelle dans le temple de Baal. — Vocavitque. Hébr.: et ils proclamèrent (la fête). — Misit in universos... Jéhu poursuit par tous les moyens l'exécution de son projet; son but fut atteint, comme l'exprime emphati-

de Baal vinrent tous, sans qu'il en manquât un seul. Et ils entrèrent dans le temple de Baal, et la maison de Baal en fut remplie d'un bout à l'autre.

22. Il dit ensuite à ceux qui gardaient les vêtements : Donnez des vêtements à tous les serviteurs de Baal. Et ils leur

en donnèrent.

23. Et Jéhu étant entré dans le temple de Baal avec Jonadab, fils de Réchab, dit aux adorateurs de Baal: Marchez et regardez, afin qu'il n'y ait parmi vous aucun des serviteurs du Seigneur, mais seulement les adorateurs de Baal.

24. Ils entrerent donc dans le temple, pour offrir leurs victimes et leurs holocaustes. Or Jéhu avait placé dehors quatre-vingts hommes, et il leur avait dit: S'il échappe un seul homme de tous ceux que je livrerai entre vos mains, votre vie me répondra de la sienne.

25. Après qu'on eut offert l'holocauste, Jéhu donna cet ordre à ses soldats et à ses officiers: Entrez, tuez, que pas un n'échappe. Et les officiers entrèrent avec les soldats, les firent passer au fil de l'épée, et les jetèrent dehors. Ils allèrent ensuite à la ville du temple de Baal.

26. Et ils tirèrent du temple la statue

de Baal, et après l'avoir brisée

27. ils la brûlèrent. Ils détruisirent aussi le temple de Baal, et ils en firent un cloaque qui subsiste jusqu'à ce jour.

non fuit residuus ne unus quidem qui non veniret. Et ingressi sunt templum Baal, et repleta est domus Baal a summo usque ad summum.

22. Dixitque his qui erant super vestes: Proferte vestimenta universis servia

Baal. Et protulerunt eis vestes.

23. Ingressusque Jehu, et Jonadab, filius Rechab, templum Baal, ait cultoribus Baal: Perquirite, et videte, ne quis forte vobiscum sit de servis Domini, sed ut sint servi Baal soli.

24. Ingressi sunt igitur ut facerent victimas et holocausta. Jehu autem præparaverat sibi foris octoginta viros, et dixerat eis: Quicumque fugerit de hominibus his, quos ego adduxero in manus vestras, anima ejus erit pro anima illius.

25. Factum est autem, cum completum esset holocaustum, præcepit Jehu militibus et ducibus suis : Ingredimini, et percutite eos; nullus evadat. Percusseruntque eos in ore gladii, et projecerunt milites et duces. Et ierunt in civitatem templi Baal.

26. Et protulerunt statuam de fano

Baal, et combusserunt,

27. et comminuerunt eam. Destruxerunt quoque ædem Baal, et fecerunt pro ea latrinas usque in diem hanc.

quement le narrateur (venerunt cuncti..., etc.).

— Proferte vestimenta. Dans l'hêbreu: les vêtements; les ornements d'apparat dont les adorateurs de Baal se revêtaient pendant leurs cérémonies. Les auteurs classiques en font mention (cf. Hérodien, v, 5, etc.). — Perquirite... Précaution destinée, cette fois, à épargner les innocents que la curiosité aurait pu attirer dans le temple de Baal; mais les idolâtres la prirent en bonne part, supposant que Jéhu voulait éloigner les non înitiés. Les anciens étaient sous ce rapport, comme de nos jours les musulmans, d'une irritabilité extrêmement jalouse.

24-27. Le massacre; destruction du temple.
— Ingressi sunt...: dans la cour intérieure, analogue à celle du temple de Jérusalem, et de la plupart des temples païens. Voyez l'Atl. arch., pl. xcvı, fig. 4: pl. xcvıı, fig. 5, 6; pl. xcxıx, fig. 1, 2; pl. cxvı, fig. 1. Naturellement, les sacrifices étaient consumés en plein air. — Præparaverat... foris: autre mesure pour que personne n'échappât au massacre. — Præcepit. militibus. Hébr: aux coureurs; o. à-d. aux soldats de sa garde. Cf. III Reg. 1, 5, etc. — Ingredimini. Le narrateur marque très blen les divers mouvements des soldats: du dehors foris, vors. 24) ils pénétrèrent dans la cour, et

de la dans le temple même (in civitatem templi; « ville » dans le sens primitif de πόλις, puis « ceint de murs », par conséquent l'intérieur de



Temple de Baal, d'après une médaille du temps de Caracalla.

l'édifice). — Protulerunt statuam. L'hébreu emploie le pluriel : les stèles, ou images sacrées; il mentionne ensuite au singulier une autre stèle, qu'il nomme « la stèle de Baal », l'image principale, évidemment. — Fecerunt latrinas : marquo extrême de mépris et d'exécration. Cf. Ez. VI, 11; Dan. II, 5.

- 28. Delevit itaque Jehu Baal de Israel;
- 29. verumtamen a peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel, non recessit, nec dereliquit vitulos aureos, qui erant in Bethel et in Dan.
- 30. Dixit autem Dominus ad Jehu: Quia studiose egisti quod rectum erat et placebat in oculis meis, et omnia quæ erant in corde meo fecisti contra domum Achab, filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israel.
- 31. Porro Jehu non custodivit ut ambularet in lege Domini Dei Israel in toto corde suo; non enim recessit a peccatis Jeroboam, qui peccare fecerat Israel.

32. In diebus illis ccepit Dominus tædere super Israel; percussitque eos Hazael in universis finibus Israel.

33. a Jordane contra orientalem plagam, omnem terram Galaad, et Gad, et Ruben, et Manasse, ab Aroer, quæ est super torrentem Arnon, et Galaad, et Basan.

34. Reliqua autem verborum Jehu; et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel?

35. Et dormivit Jehu cum patribus suis, sepelieruntque eum in Samaria; et regnavit Joachaz, filius ejus, pro eo.

36. Dies autem quos regnavit Jehu super Israel, viginti et octo anni sunt, in Samaria.

28. Ainsi Jéhu extermina Baal d'Israël.

`29. Mais il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, et il n'abandonna pas les veaux d'or qui étaient à Béthel et à Dan.

30. Le Seigneur dit donc à Jéhu . Parce que vous avez accompli avec soin ce qui était juste, et ce qui était agréable à mes yeux, et que vous avez exécuté contre la maison d'Achab tout ce que j'avais au cœur, vos enfants seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération.

31. Cependant Jéhu n'eut pas soin de marcher de tout son cœur dans la loi du Seigneur, Dieu d'Israël, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, qui avait

fait pécher Israël.

32. En ce temps-là le Seigneur commença à se lasser d'Israël. Et Hazaël les battit sur toutes leurs frontières:

33. depuis le Jourdain, vers l'orient, il ruina tous le pays de Galaad, de Gad, de Ruben et de Manassé, depuis Aroër qui est le long du torrent d'Arnon, et Galaad, et Basan.

34. Le reste des actions de Jéhu, tout ce qu'il a fait, et sa valeur, a été écrit au livre des annales des rois d'Israël.

35. Et Jéhu s'endormit avec ses pères, et fut enseveli à Samarie, et son fils Joachaz régna à sa place.

36. Le temps que Jéhu régna sur Israël à Samarie fut de vingt-huit ans.

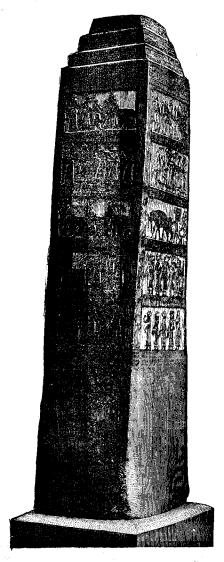
8º Autres événements et fin du règne de Jéhu. X, 28-36.

28-31. Mélange de bien et de mal dans la conduite de Jéhu au point de vue religieux. Le bien : delevit... Baal. C'était un progrès énorme. - Le mal : a peccatis Jeroboam ... : spécialement, nec dereliquit vitulos ..., par politique, comme Jéroboam, et dans la crainte que ses sujets ne s'attachassent aux rois de Juda. - Dixit... Dominus ... : par la bouche de quelque prophète. Dieu châtiera Jéhu à cause de ses œuvres coupables (vers. 31-33), mais il récompense aussi ses bonnes actions. — Ad quartam generationem: savoir, Joachaz, Joas, Jéroboam II, Zacharie. Of. xv, 12. Aucune dynastie n'occupa si longtemps le trône d'Israël (durant cent ans environ). - Porro Jehu... Le narrateur insiste sur ce trait fâcheux.

32-33. Invasion victorieuse des Syriens sur le territoire d'Israël. — Cæptt... tædære... Hébr.: le Seigneur commença à couper les extrémités d'Israël; expression imagée, qui dénote très blen les

conquêtes successives d'Hazaël, et la manière dont il entamait peu à peu le territoire israélite. — In universis finitus: sur toutes les frontières qui étaient en contact avec la Syrie; les détails notés au vers. 33 marquent la Palestine transjordanienne dans sa totalité (voyez l'Att. géogr., pl. vii et xii). — Ab Aroer: aujourd'hui Araïr. Voyez la note de Deut. II, 36. L'extrême limite des conquêtes d'Hazaël du côté du sud. — Galaad, Basan: provinces situées, la première au centre, la seconde au nord du territoire d'Israël, au delà du Jourdain.

34-36. Conclusion du règne de Jéhu. — Reliqua autem... Les inscriptions cunéfformes, qui le nomment Yahua, nous fournissent aussi quelques renseignements à son sujet; elles le citent parmi les alliés, c.-à-d. parmi les tributaires de l'Assyrie. Jéhu dut appeler les Assyriens à son secours contre Hazaël. Voyez F. Vigouroux, Bible et découvertes, t. IV, p. 69 et ss. — Durée du règne: viginti et octo anni.



Obélisque de Salmanasar II, sur lequel on lit les noms de Jéhu et d'Hazaël.

CHAPITRE XI

1. Athalia vero, mater Ochoziæ, videns mortuum filium suum, surrexit, et

interfecit omne semen regium.

2. Tollens autem Josaba, filia regis Joram, soror Ochoziæ, Joas, filium Ochoziæ, furata est eum de medio filiorum regis qui interficiebantur, et nutricem ejus de triclinio; et abscondit eum a facie Athaliæ ut non interficeretur.

3. Eratque cum ea séx annis clam in domo Domini; porro Athalia regnavit

super terram.

4. Anno autem septimo misit Joiada, et assumens centuriones et milites, introduxit ad se in templum Domini, pepigitque cum eis fœdus; et adjurans eos in domo Domini, ostendit eis filium regis;

5. et præcepit illis, dicens: Iste est

sermo quem facere debetis.

6. Tertia pars vestrum introeat sabbato, et observet excubias domus regis; tertia autem pars sit ad portam Sur; et tertia pars sit ad portam quæ est post 1. Or Athalie, mère d'Ochozias, voyant que son fils était mort, se leva et fit périr toute la race royale.

2. Mais Josaba, fille du roi Joram, sœur d'Ochozias, prit Joas, fils d'Ochozias, avec sa nourrice qu'elle fit sortir de sa chambre, et le déroba du milieu des fils du roi, lorsqu'on les tuait; et elle le cacha ainsi aux regards d'Athalie, et l'empêcha d'être tué.

3. Il fut six ans avec sa nourrice en secret dans la maison du Seigneur. Et

Athalie régnait dans le pays.

4. La septième année, Joïada envoya chercher des centurions et des soldats. Il les fit entrer dans le temple du Seigneur, et fit alliance avec eux, et il leur fit prêter serment dans la maison du Seigneur, en leur montrant le fils du roi.

5. Et il leur donna cet ordre: Voici ce

que vous devrez faire.

6. Parmi ceux d'entre vous qui entrent en service le jour du sabbat, qu'un tiers monte la garde à la maison du roi, qu'un tiers soit à la porte de Sur,

SECTION IV. — DEPUIS L'USURPATION D'ATHALIB JUSQU'A LA RUINE DU BOYAUME D'ISBAEL. XI, 1 — XVII, 41.

§ I. — Athalie et Joas sur le trône de Juda. XI, 1 — XII, 21.

1º Usurpation d'Athalie. XI, 1-3.

CHAP. XI. - 1-3. Athalie sur le trône de Juda. - Athalia, Digne fille de Jézabel par l'ambition et la cruauté. - Interfecit omne semen ... : non seulement les plus proches héritiers du trône, c.-à-d. les fils d'Ochozias, ses propres petits-fils, mais tous ceux des membres de la famille royale qui pouvaient revendiquer quelque droit au trône. Les Arabes (II Par. xx1, 17) et Jehu (sup. x, 14) en avaient déjà fait périr plusieurs. - Josaba..., soror Ochoziæ : sœur par une autre mere, croit-on. Cf. Jos., Ant., IX, 7, 2. - De triclinio. Hebr.: (elle le mit) dans la chambre des lits; c.-à-d. dans l'appartement qui servait de dépôt pour les lits, couvertures, etc. - Eratque... in domo Domini. De cette cachette transitoire, le jeune prince fut porté bientôt dans une des chambres attenantes au temple (voyez III Reg. vi, 2 et ss., et le commentaire; Atl, arch., pl. xcvii, fig. 3, 4). - Athalia regnavit: son coup d'État ayant réussi. Le narrateur ne dit rien de ce triste règne, dont nous n'apprenons ailleurs (II Par. xxiv, 7) qu'un détail nouveau, relatif à l'infâme conduite de la reine au point de vue religieux.

2º Conjuration de Joïada. XI, 4-12.

4. Le grand prêtre s'associe un certain nombre d'officiers de l'armée pour renverser Athalie. Centuriones et milites. Hébr.: les centurions des Karites et des coureurs. Sur les coureurs royaux, voyez x, 25. Les « Karites » ne diffèrent probablement pas des Céréthiens, mentionnés à plusieurs reprises comme faisant partie de la garde royale (note de II Reg. xx, 23); quelques commentateurs les prennent pour des Cariens proprement dits, alléguant que les habitants de la Carie remplissaient volontiers les fonctions de soldats mercenaires. D'après II Par. xxiii, 1, les centurions que Joïada s'associa étaient au nombre de cinq. - Adjurans eos : il leur fit prêter un serment solennel dans le lieu saint. - Ostendit flium...: l'existence du jeune roi avait été tenue secrète jusqu'alors.

5-8. Le plan de Joïada. — Iste... sermo. Plan fort bien combiné. Pour la réussite du complot, deux postes devaient être occupés militairement: le palais et le temple; le palais, pour surveillér Athalie et ses partisans; le temple, pour protéger Joas au moment critique. — Tertia pars... Garde du palais, vers. 6. Les conjurés chargés de cette mission sont divisés en trois groupes, qui devaient être postés, le premier, tout auprès de l'édifice (observet excubias domus...); le second, ad portam Sur, une des portes latérales du palais; le troisième, ad portam... scutariorum (hêbr.: la porte derrière les coureurs), la porte

et un tiers à la porte qui est derrière la maison de ceux qui portent les boucliers; et vous monterez la garde à la maison de Messa.

7. Que vos deux divisions qui sortiront de service le jour du sabbat montent la garde à la maison du Seigneur auprès

du roi.

8. Vous l'environnerez, les armes à la main. Si quelqu'un entre dans le temple, qu'il soit tué; et vous vous tiendrez avec le roi lorsqu'il entrera ou qu'il sortira.

9. Les centurions exécutèrent tout ce, que le grand prêtre Joïada leur avait ordonné; et prenant chacun leurs gens, ceux qui entraient en semaine et ceux qui en sortaient, ils vinrent trouver le grand prêtre Joïada,

10. et il leur donna les lances et les armes du roi David, qui étaient dans le

temple.

11. Ils se tinrent donc tous rangés autour du roi, les armes à la main,

habitaculum scutariorum; et custodietin excubias domus Messa.

7. Duæ vero partes e vobis, omnes egredientes sabbato, custodiant excubias domus Domini circa regem.

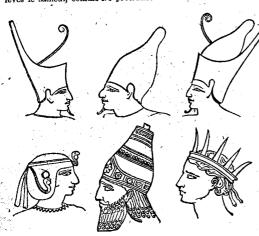
8. Et vallabitis eum, habentes arma in manibus vestris; si quis autem ingressus fuerit septum templi, interficiatur; eritisque cum rege introcunte et egrediente.

9. Et fecerunt centuriones juxta omnia quæ præceperat eis Joiada sacerdos; et assumentes singuli viros suos, qui ingrediebantur sabbatum, cum his qui egrediebantur sabbato, venerunt ad Joiadam sacerdotem,

10. qui dedit eis hastas et arma regis David, quæ erant in domo Domini.

11. Et steterunt singuli habentes arma in manu sua, a parte templi dextera

principale, ce semble, d'après le vers. 19. Les mots introcat sabbato (comp. le vers. 7) nous apprennent que les soldats de garde étaient relevés le samedi, comme les prêtres et les lévites.



Couronnes antiques (en haut, trois rois d'Égypte; en bas, une reine d'Égypte, un roi assyrien et un roi grec).

Le nom Messa (hébr., Massah), employé en ce seul endroit, a été interprété de bien des manières; sa signification probable paraît être « pour repousser »; par conséquent: Yous veillerez à la garde de la maison, et vous écarterez tous ceux qui voudraient y pénétrer. — Dux vero partes... Garde du temple, vers. 7-8. Les deux compagnics en question étaient formées, l'une par les Karites, l'autre par les coureurs royaux (note du vers. 4).

— Egredientes... custodiant...: relevées de leur poste au palais (voyez le vers. 6), elles devaient se rendre au temple et y protéger le prince.

— Vallabitis...; en se rangeant sur deux lignes, comme il sera dit au vers. 11. — Ingressus... septum templi. Plutôt, d'après Prébreu: quiconque pénétrera dans les rangs, c.-à-d. au milieu de ces deux lignes de soldats.

9-12. La mise à exécution du projet. - Fecerunt centuriones ... Chaque compagnie occupa fidèlement son poste respectif. - Hastas et arma : armes que David, et peut-être d'autres rois après lui, avaient placées dans le temple comme trophées des victoires juives. Cf. II Reg. XIII, 7. - A parte... dextera. Conformément au système d'orientation des Hébreux, la droite du temple, c'est le mur du sud ; sa gauche, le mur du nord (Atl. arch., pl. xcvii, fig. 3, 4; pl. xcrx, fig. 1 et 2; vovez aussi la figure de la p. 471). D'où il suit que les soldats formèrent deux lignes parallèles en avant du temple, dans la cour des prêtres: l'une tout à fait à l'en-

trée du vestibule; l'autre un peu plus à l'est, auprès de l'autel des holocaustes. — Circum regem. Détail légèrement anticipé. Cf. vers. 12. — Producitque... Lorsque tout eut été préparé.

— Diadema... La cérémonie du couronnement et de l'onction a lieu sur place. La signification du mot testimonium est assez obscure : selon les uns, les vêtements royaux; suivant d'autres, usque ad partem sinistram altaris et

ædis, circum regem.

12. Produxitque filium regis, et posuit super eum diadema et testimonium; feceruntque eum regem, et unxerunt; et plaudentes manu, dixerunt: Vivat rex!

13. Audivit autem Athalia vocem populi currentis; et ingressa ad turbas in

templum Domini,

14. vidit regem stantem super tribunal juxta morem, et cantores et tubas prope eum, omnemque populum terræ lætantem et canentem tubis, et scidit vestimenta sua, clamavitque: Conjuratio! conjuratio!

15. Præcepit autem Joiada centurionibus qui erant super exercitum, et ait eis: Educite eam extra septa templi; et quicumque eam secutus fuerit, feriatur gladio. Dixerat enim sacerdos: Non occidatur in templo Domini.

16. Imposueruntque ei manus, et impegerunt eam per viam introitus equorum, juxta palatium; et interfecta est

ibi.

17. Pepigit ergo Joiada fœdus inter Dominum, et inter regem et inter populum, ut esset populus Domini, et inter regem et populum.

18. Ingressusque est omnis populus terræ templum Baal, et destruxerunt aras ejus, et imagines contriverunt va-

depuis le côté droit du temple jusqu'au côté gauche de l'autel et du temple.

12. Joïada fit alors avancer le fils du roi, et mit sur sa tête le diadème, et le livre de la loi. Ils l'établirent roi, et l'oignirent, et, battant des mains, ils crièrent: Vive le roi!

13. Or Athalie entendit le bruit du peuple qui accourait, et entrant parmi la foule dans le temple du Seigneur,

14. elle vit le roi assis sur son trône selon la coutume, et auprès de lui les chanteurs et les trompettes, tout le peuple du pays en joie et sonnant de la trompette. Et elle déchira ses vêtements, et s'écria: Trahison, trahison!

15. Alors Joïada donna cet ordre aux centurions qui étaient à la tête de l'armée: Emmenez-la hors du temple, et si quelqu'un la suit, qu'il soit tue par l'épée. Car le prêtre avait dit: Qu'on ne la tue pas dans le temple du Seigneur.

16. Les officiers se saisirent donc de sa personne, et ils l'amenèrent de force, par le chemin de l'entrée des chevaux, auprès du palais; et elle fut tuée en cet endroit.

17. Alors Joïada fit une alliance entre le Seigneur, le roi et le peuple, afin qu'Israël fût le peuple du Seigneur, et

entre le peuple et le roi.

18. Et tout le peuple du pays entra dans le temple de Baal, et ils renversèrent ses autels, mirent ses images en

le livre de la loi, placé un instant sur la tête du prince.— Plaudentss manu. Symbole très antique et très naturel d'approbation, d'applaudissement (cf. Jos. xxvII, 23; Ps. xLVI, 1, et xcVII, 8; Thren. II, 15, etc.).

3º Mort d'Athalie. XI, 13-16.

13-14. Athalie pénètre dans la cour du temple. — Vocem populi currentis. Dans l'hébreu: la voix des coureurs (c.-à-d. des soldats) et du peuple. Le palais était assez rapproché du temple. — Vidit... Belle description. Athalie était loin de s'attendre à un pareil spectacle. — Super tribunal. Hébr.: sur la colonne. Cette colonne ou estrade qu'on érigeait pour les rois est encore mentionnée plus loin, XXIII, 3. — Cantores. Dans l'hébreu: les princes (les chefs). La Vulgate et les LiXX ont lu Sârim au lieu de sârim. — Tubis. Le nom hébreu désigne les trompettes sacrées (hasôs rôt). — Omnis... populus terre: les habitants de Jérusalem, qui étalent accourus en masse. — Confuratio: cri d'appel au secours.

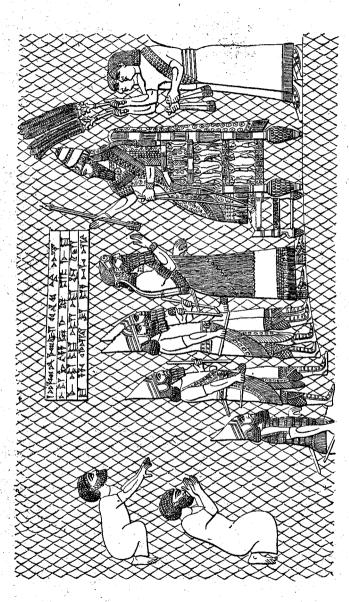
15-16. Athalie est mise a mort en dehors de l'enceinte du temple. — Educite... extra septa... Hébr.: Faites-la sortir entre les rangs; c. à d. avec une escorte qui l'entourerait des deux côtés. — Quteumque... secutus... Précaution pour em-

pêcher qu'on ne prît la défense d'Athalie. Joïada dirige tout avec une prudence égale à son énergie. — Imposuerunt... manus... Dans l'hébreu : et ils lui firent place. La foule s'ouvrit pour lui laisser un passage. — Per viam introllus... Jes écurles royales étaient donc toutprès de là. Voyez l'All. géogr., pl. xiv, et l'All. arch., pl. xcviii fig. 5.

4º Renouvellement de l'alliance théocratique; intronisation solennelle du roi. XI, 17-21.

17. On réitère l'alliance sacrée. — Fœdus. Dans l'hébreu: habb'rit, l'alliance blen connue. Joiada la fait renouveler, parce qu'elle avait été rompue d'une certaine manière par l'introduction du culte de Baal. — Esset populus Domini: destination providentielle et glorieuse d'Israël. Cf. Ex. xix, 5-6; Deut. iv, 20, etc. — Et inter regem...: le roi promettant d'accomplir tous ses devoirs envers ses sujets; le peuple jurant une inviolable loyauté à son prince.

18. Destruction du temple de Baal et extirpation de son culte. — Templum Baal: hâti par Athalie à l'instar de celui de Samarie, x, 21 et ss. — Posuit... oustodias...: des prêtres qui vellleraient à ce que les cérémonies saintes eussent lieu avec toute la perfection désirable.



Roi assyrien assis sur un trône et entouré de soldats. (Bas-relief assyrien.)

liue; Mathan quoque, sacerdotem Baal, occiderunt coram altari. Et posuit sacerdos custodias in domo Domini.

- 19. Tulitque centuriones, et Cerethi et Phelethi legiones, et omnem populum terræ; deduxeruntque regem de domo Domini, et venerunt per viam portæ scutariorum in palatium; et sedit super thronum regum.
- 20. Lætatusque est omnis populus terræ, et civitas conquievit; Athalia autem occisa est gladio in domo regis.
- 21. Septemque annorum erat Joas cum regnare coepisset.

pièces, et tuèrent Mathan, prêtre de Baal, devant l'autel. Et le grand prêtre plaça des gardes dans la maison du Seigrand.

19. Puis il prit les centurions et les légions de Céreth et de Phéleth avec tout le peuple; et ils conduisirent le roi hors de la maison du Seigneur, et pénétrèrent dans le palais par l'entrée de ceux qui portaient les boucliers. Et le roi s'assit sur le trône royal.

20. Tout le peuple fit une grande réjouissance, et la ville demeura en paix. Athalie avait été tuée par l'épée dans la

maison du roi.

21. Joas avait sept ans lorsqu'il commença à régner.

CHAPITRE XII

- Anno septimo Jehu regnavit Joas, et quadraginta annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Sebia, de Bersabee.
- 2. Fecitque Joas rectum coram Domino cunctis diebus quibus docuit eum Joiada sacerdos:
- 3. verumtamen excelsa non abstulit; adhuc enim populus immelabat, et adolebat in excelsis incensum.
- 4. Dixitque Joas ad sacerdotes: Omnem pecuniam sanctorum, quæ illata fuerit in templum Domini a prætereuntibus, quæ offertur pro pretio animæ, et quam sponte et arbitrio cordis sui inferunt in templum Domini,
- 1. La septième année de Jéhu, Joas commença à régner, et il régna quarante ans dans Jérusalem; sa mère s'appelait Sébia, et était de Bersabée.
- 2. Et il fit ce qui est droit devant le Seigneur tant qu'il fut conduit par le prêtre Joïada.
- 3. Néanmoins il n'enleva pas les hauts lieux, et le peuple y immolait encore, et y offrait de l'encens.
- 4. Alors Joas dit aux prêtres: Tout l'argent consacré qui sera apporté dans le temple du Seigneur par les passants, celui qui est offert pour le prix de l'âme, et celui qu'on apporte spontanément et au gré du cœur dans le temple,

19-21. Le roi Joas fait son entrée dans le palais de ses pères. - Tulitque... Joiada organise une procession brillante, pour conduire le jeune roi au palais. - Cerethi et Phelethi. Vovez II Reg. viii, 18, et le commentaire. - Deduxerunt. L'hébreu dit : ils le firent descendre ; à savoir, de la colline du temple dans la vallée de Tyropeon, pour remonter ensuite sur le mont Sion où était le palais (Atl. géogr., pl. xiv). — Per viam... scutariorum. Hébr.: par le chemin de la porte des coureurs. Voyez la note du vers. 6. - Sedit super thronum ... : intronisation semblable à celle de Salomon, III Reg. 1, 46. - Civitas conquievit : aucun mouvement de réaction ne survint dans la capitale, quoique Athalie y ent des partisans dévoués.

5º Durée et caractère moral du règne de Joas, XII, 1-3.

CHAP. XII.—1. Les dates principales.— Synchronisme: anno septimo... Durée du règne: quadraginta annis; comme David et Salomon.

 — Sebta... Le nom de la mère est indiqué, ainsi que cela a lieu d'ordinaire pour les rois de Juda.

2-3. Caractère moral du règne. — Fecti rectum. Toutefois, deux restrictions: 1° cunctis diebus..., au moins vingt-trois ans selon le vers. 6; mais après la mort du grand prêtre un triste revirement eut lieu (cf. II Par. XIV, 17); 2° excelsa non... (voyez les notes de III Reg. III, 4, ct xv, 14).

6º Restauration du temple. XII, 4-16.

4-6. Joas ordonne aux prêtres de mettre en réserve certains revenus sacrés, pour la future réparation du temple. — Diati... Joas. On ignore à quelle année de son règne. — Pecuniam sanctorum. Expression générale, qui désigne tout l'argent provenant des dons sacrés. Cf. III Reg. xv, 15. Ces dons sont ensuite spécifiés. — 1° Quæ illata... a pratereuntibus. On a conjecturé que la locution hébraïque « l'argent du passant » est une abréviation pour : l'argent de celui qui passe au nombre des recensés (cf. Ex. xxx, 13); dans

5. que les prêtres le prennent, chacun selon son rang, et qu'ils en fassent les réparations de la maison du Seigneur, lorsqu'ils verront que quelque chose aura besoin d'être réparé.

6. Mais jusqu'à la vingt-troisième année du règne de Joas, les prêtres n'avaient point fait ces réparations du

temple.

7. Le roi fit donc venir le grand prêtre Joïada et les prêtres, et il leur dit: Pourquoi ne faites-vous pas les réparations du temple? Ne recevez donc plus l'argent, selon votre rang, mais rendez-le pour les réparations du temple.

8. Et il fut interdit aux prêtres de recevoir à l'avenir l'argent du peuple, et de s'occuper des réparations de la maison

du Seigneur.

9. Alors le grand prêtre Joïada prit un coffre, et y perça une ouverture pardessus, et il le mit auprès de l'autel, à droite de ceux qui entraient dans la maison du Seigneur; et les prêtres qui gardaient les portes y mettaient tout l'argent qu'on apportait au temple du Seigneur.

10. Lorsqu'ils voyaient qu'il y avait trop d'argent dans le trone, le secrétaire du roi venait avec le grand prêtre, et ils

- 5. accipiant illam sacerdotes juxta ordinem suum, et instaurent sartatecta domus, si quid necessarium viderint instauratione.
- 6. Igitur usque ad vigesimum tertium annum regis Joas, non instauraverunt sacerdotes sartatecta templi.
- 7. Vocavitque rex Joas Joiadam pontificem et sacerdotes, dicens eis: Quare sartatecta non instauratis templi? Nolite ergo amplius accipere pecuniam juxta ordinem vestrum; sed ad instaurationem templi reddite eam.

8. Prohibitique sunt sacerdotes ultra accipere pecuniam a populo, et instaurare

sartatecta domus.

- 9. Et tulit Joiada pontifex gazophylacium unum, aperuitque foramen desuper, et posuit illud juxta altare ad dextram ingredientium domum Domini; mittebantque in eo sacerdotes qui custodiebant ostia omnem pecuniam que deferebatur ad templum Domini.
- 10. Cumque viderent nimiam pecuniam esse in gazophylacio, ascendebat scriba regis, et pontifex, effundebantque et nu-

ce cas, il s'agirait du demi-sicle (1 fr. 44) que devait payer tout Israélite agé de vingt ans. -2º Quæ... pro pretio... C'étalent, d'une part, les cinq sicles (14 fr. 46) offerts pour le rachat des premiers-nés (cf. Ex. xIII, 2 et ss.; Num. xVIII, 16); d'autre part, les sommes que les prêtres déterminaient pour l'exemption de certains vœux (voyez Lev. xxvII, 2 et ss., et le commentaire). - 3º Quam sponte ...: toutes les offrandes volontaires. Cf. Lev. xxII, 18-23; Deut. xvI, 10 et ss. - Accipiant... juxta ordinem... Hebr. : qu'ils le reçoivent chacun de ses connaissances. De même au vers. 7. En effet, d'après II Par. xxiv, 5, le roi ordonna aux prêtres d'aller quêter pour le temple dans toutes les villes de Juda. - Instaurent sartatecta... Autre variante dans l'hébreu : qu'ils réparent les brèches de la maison (de Dieu) partout où il se trouvera quelque brèche. Le temple n'avait guère alors que cent trente années d'existence; mais il avait souffert sous le règne d'Athalie, cette princesse avant appliqué les revenus sacrés au culte de Baal. Cf. II Par. XXIV, 7.

6. Les prêtres négligent d'exécuter les ordres du roi. — Ad vigesimum tertium...: Joas était alors âgé de trente ans. Cf. xI, 21. — Non instaurent. Ils ne se hâtèrent pas, dit le récit parallèle, II Par. xxiv, 5. Il semble bien qu'il y eut en cela quelque négligence plus ou moins coupable. Cependant on peut dire, à la décharge des prêtres, que les revenus sacrés devaient être

assez minces à cette époque troublée, et que la tribu de Léví avait besoin, pour vivre, de presque leur totalité. De plus, Joas avait omis de fixer la somme annuelle qui serait appliquée aux réparations du temple, et l'on demeura longtemps dans cette vague situation.

7-8. Joas retire aux prêtres le contrôle des fonds destinés à la restauration du temple, et la direction des travaux. — Vocavit... Joiadam. Il était naturel que le roi s'entendît avec le grand prêtre pour prendre des mesures plus nettes et plus rapides. — Prohibitique... L'hébreu est moins expressif: Et les prêtres consentirent à ne plus recevoir d'argent du peuple et à ne point réparer les brèches du temple. Ce fut donc un arrangement à l'amiable. Les prêtres se virent déchargés sans trop de peine d'une mission difficile et délicate, et le roi prit l'affaire directement entre ses mains.

9-10. Trone pour les offrandes.— Tulit Joiadas. Par ordre du roi, après qu'on eut fait dans tout le royaume une proclamation qui engageait les fidèles à se montrer généreux. Cf. II Par. xxrv, 8-10. — Gazophylacium: un coffre (hébr.), qui devait faire l'usage de nos trones.— Juxta alture... La place de ce trone est clairement indiquée: près de l'autel des holocaustes, à droite de l'entrée (Atl. archéol., pl. xcix, fig. 1). — Cumque vidèrent...: tous les détails avaient été très sagement prévus. — Scriba regis: le secrétaire d'État.

merabant pecuniam quæ inveniebatur in domo Domini;

11. et dabant eam juxta numerum atque mensuram in manu eorum qui præerant cæmentariis domus Domini; qui impendebant eam in fabris lignorum, et in cæmentariis iis qui operabantur in domo Domini,

12. et sartatecta faciebant, et in iis qui cædebant saxa, et ut emerent ligna et lapides qui excidebantur, ita ut impleretur instauratio domus Domini in universis quæ indigebant expensa ad muniendam domum.

13. Verumtamen non fiebant ex eadem pecunia hydriæ templi Domini, et fuscinulæ, et thuribula, et tubæ, et omne vas aureum et argenteum, de pecunia quæ inferebatur in templum Domini.

14. Iis enim qui faciebant opus dabatur, ut instauraretur templum Domini.

15. Et non fiebat ratio iis hominibus qui accipiebant pecuniam ut distribuerent eam artificibus; sed in fide tractabant eam.

16. Pecuniam vero pro delicto et pecuniam prò peccatis non inferebant in templum Domini, quia sacerdotum erat.

17. Tunc ascendit Hazael, rex Syriæ, et pugnabat contra Geth, cepitque eam, et direxit faciem suam ut ascenderet in Jerusalem.

18. Quam ob rem tulit Joas, rex Juda, omnia sanctificata quæ consecraverant Josaphat, et Joram, et Ochozias, patres ejus, reges Juda, et quæ ipse obtulerat, et universum argentum quod inveniri

en tiraient et comptaient l'argent qui s'était trouvé dans la maison du Seigneur,

11. et ils le donnaient, par compte et par mesure, entre les mains de ceux qui dirigeaient les maçons du temple. Et cet argent était employé pour les charpentiers et pour les maçons qui faisaient les réparations de la maison du Seigneur,

12. et pour les tailleurs de pierres, afin qu'on en achetât du bois et des pierres qu'on faisait polir; et pour toute la dépense de tout ce qui était nécessaire aux réparations et au rétablissement de

la maison du Seigneur.

13. Toutefois, de cet argent qui était apporté au temple du Seigneur, on ne faisait pas les amphores du temple du Seigneur, les fourchettes, les encensoirs, les trompettes et tous les vases d'or et d'argent.

14. On donnait cet argent à ceux qui avaient soin de faire faire les réparations

du temple du Seigneur,

15. et on n'en demandait pas compte a ceux qui le recevaient pour le distribuer aux ouvriers, mais ils l'employaient de bonne foi.

16. On ne portait pas dans le temple du Seigneur l'argent qui était donné pour les fautes et pour les péchés, parce qu'il appartenait aux prêtres.

17. Alors Hazaël, roi de Syrie, vint mettre le siège devant Geth, et il la prit, et il tourna visage pour monter

contre Jérusalem.

18. C'est pourquoi Joas, roi de Juda, prit tout l'argent consacré que Josaphat, Joram et Ochozias, ses pères, les rois de Juda, et lui-même, avaient offert au temple, et tout ce qui se put trouver

^{11-16.} Emploi de l'argent. — Juxta numerum... Hébr.: il donnait l'argent qui était pesé. Sur cette antique coutume de peser l'argent, voyez l'Atl. archéol., pl. LXIV, fig. 9. - Non flebant... hydriæ ... (vers. 13). L'argent ainsi recueilli fut donc exclusivement consacré aux murs, à la charpente, en un mot aux gros travaux de réparation. Néanmoins, une fois que la restauration fut achevée, on put employer le reste de la somme au renouvellement du mobilier sacré. Cf. II Par. xxiv, 14. Sur ces hydria..., fuscinula, etc., voyez III Reg. vii, 50, et l'explication. - Non flebat ratio... Conflance sans bornes témoignée aux intendants : on ne leur demandait aucun compte des sommes qu'ils avaient reçues. - Vers. 16, emploi spécial de certains revenus sacrés. Pecuniam pro delicto, pro peccatis: voyez Lev. v, 15-18, et vi, 26-29; Num. v, 8, et les notes.

⁷º Expédition d'Hazaël contre le royaume de Juda; Joas obtient la paix à prix d'argent. XII, 17-18.

^{17.} L'invasion syrienne. — Ascendit Hazael: après sa campagne victorieuse contre le royaume d'Israël. Cf. XIII, 1-3. — Contra Geth. Pune des capitales de la Pentapole philistine; elle paraît avoir appartenu alors aux rois de Juda (cf. II Par. XI, 8), ou bien, elle était devenue leur alliée.

^{18.} La paix est chèrement achetée. — Quamobrem... D'après le récit plus complet de II Par. xxiv, 23-24, une bataille eut lieu non loin de Jérusalem entre les deux armées, et Joas subit un échec humiliant. — Omnia sanctificata... Quolque adorateurs de Baal, Joram et Ochozias avaient cru, par raison d'état et pour ne pas trop s'alièner la masse de leurs sujets, devoir

d'argent dans les trésors du temple du Seigneur, et dans le palais du roi, et il l'envoya à Hazaël roi de Syrie, qui se retira de Jérusalem.

19. Le reste des actions de Joas, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des

annales des rois de Juda.

20. Or les serviteurs de Joas firent une conspiration entre eux, et se souleverent confre lui, et le tuèrent en sa maison de

Mello, à la descente de Sella.

21. Josachar, fils de Sémaath, et Jozabad, fils de Somer, ses serviteurs, le frapperent, et il mourut; et il fut enseveli avec ses pères dans la ville de David; et Amasias, son fils, régna à sa place.

potuit in thesauris templi Domini et in palatio regis, misitque Hazaeli, regi Syriæ, et recessit ab Jerusalem.

19. Reliqua autem sermonum Joas, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?

20. Surrexerunt autem servi ejus, et conjuraverunt inter se, percusseruntque Joas in domo Mello, in descensu Sella.

21. Josachar namque, filius Semaath, et Jozabad, filius Somer, servi ejus, percusserunt eum, et mortuus est; et sepelierunt eum cum patribus suis in civitate David. Regnavitque Amasias, filius ejus, pro eo.

CHAPITRE XIII

1. La vingt-troisième année de Joas, fils d'Ochozias, roi de Juda, Joachaz, fils de Jéhu, régna sur Israël dans Samarie, pendant dix-sept ans.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, et il suivit Jéroboam, fils de Nabat, en commettant les péchés dans lesquels il avait fait tomber Israël; et il ne s'en

retira point.

3. Alors la fureur du Seigneur s'alluma contre Israël; et il les livra tout ce temps-la entre les mains d'Hazaël, roi de Syrie, et entre les mains de Bénadad, fils d'Hazaël.

4. Mais Joachaz implora la face du Seigneur, et le Seigneur l'écouta, parce 1. Anno vigesimo tertio Joas, filii Ochoziæ, regis Juda, regnavit Joachaz, filius Jehu, super Israel in Samaria, decem et septem annis.

2. Et fecit malum coram Domino, secutusque est peccata Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel; et non

declinavit ab eis.

- 3. Iratusque est furor Domini contra Israel, et tradidit eos in manu Hazael, regis Syriæ, et in manu Benadad, filii Hazael, cunctis diebus.
- 4. Deprecatus est autem Joachaz faciem Domini, et audivit eum Dominus;

offrir des présents au temple de Jéhovah, aussi bien que leurs aleux. Athalie avait plongé des mains sacrilèges dans ce riche trésor du sanctúaire (cf. II Par. xxiv, 7), mais sans l'épuiser entièrement.

8º Joas périt assassiné. XII, 19-31.

19-21. Triste fin du règne de Joas. — Servi ejus: leurs noms sont cités au vers. 21. — In domo Mello. Dans son lit, ajoute l'auteur des Paralipomènes (II, xxiv, 25). Sur le Millo', voyez la note de II Reg. v, 9, et l'Atl. géogr., pl. xiv. — In descensu Sella: localité inconnue. — Sepetierunt... cum patribus...: non toutefois dans leur sépuiore (cf. II Par. xxiv, 26).

§ II. — Joachaz, Joas et Jéroboam II, rois d'Israël; Amasias et Azarias, rois de Juda. XIII, 1 — XIV, 29.

1º Règne de Joachaz, XIII, 1-9.

CHAP. XIII. — 1. Les dates principales. — Synchronisme: anno vigesimo tertio... Voyez la note

du vers. 10. — Durée totale du règne : decem et septem...

2. Caractère moral du règne de Joachaz. — Fecit malum... Et le narrateur ajoute, comme pour la plupart des roiss d'Israël: secutus... peccata Jeroboam; manière de dire qu'il favorisa le culte des yeaux d'or.

3-7. Le Seigneur châtie Joachaz par l'intermédiaire des Syriens. — Tradidit eos...: non pas d'une manière absolue, de sorte que les Israélites perdissent totalement leur indépendance; mais Joachaz fut battu plusieurs fois par les Syriens, et réduit à une extrême impuissance (cf. vers. 7), et il perdit une partie considérable de son territoire (vers. 25). — In manu Benadad. Bénadad III dans la liste des rois de Damas. Bénadad III dans la liste des rois de Damas. Bénadad III er avait été contemporain de Baasa (cf. III Reg. xv, 18-30); Bénadad II avait lutté contre Achab (III Reg. xx). — Cunctis diebus: pendant toute la durée du règne de Joachaz; cf. vers. 22. — Deprecatus... factem... Litté: al. : 1

vidit enim angustiam Israel, quia attriverat eos rex Syriæ.

- 5. Et dedit Dominus salvatorem Israeli, et liberatus est de manu regis Syriæ; habitaveruntque filii Israel in tabernaculis suis sicut heri et nudiustertins.
- 6. Verumtamen non recesserunt a peccatis domus Jeroboam, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulaverunt; siquidem et lucus permansit in Samaria.
- 7. Et non sunt derelicti Joachaz de populo nisi quinquaginta equites, et decem currus, et decem millia peditum; interfecerat enim eos rex Syriæ, et redegerat quasi pulverem in tritura areæ.
- 8. Reliqua autem sermonum Joachaz, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

9. Dormivitque Joachaz cum patribus suis, et sepelierunt eum in Samaria. Regnavitque Joas, filius ejus, pro eo.

10. Anno trigesimo septimo Joas, regis Juda, regnavit Joas, filius Joachaz, super Israel in Samaria sedecim annis.

- 11. Et fecit quod malum est in conspectu Domini; non declinavit ab omnibus peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulavit.
 - 12. Reliqua autem sermonum Joas,

qu'il vit l'affliction d'Israël, que le roi de Syrie avait réduit à l'extrémité.

5. Le Seigneur donna donc un sauveur à Israël, et il fut délivré de la main du roi de Syrie, et les enfants d'Israël demeurèrent dans leurs tentes comme auparavant.

6. Néanmoins ils ne se retirèrent pas des péchés de la maison de Jéroboam, qui avait fait pécher Israël, mais ils continuèrent d'y marcher; car le bois

sacré demeura à Samarie.

7. Il n'était resté à Joachaz, de tout son peuple, que cinquante cavaliers, dix chars, et dix mille hommes de pied. Car le roi de Syrie les avait fait périr, et les avait réduits en poussière, comme celle que l'on foule dans l'aire.

8. Le reste des actions de Joachaz, tout ce qu'il a fait, et sa vaillance, est écrit au livre des annales des rois d'Is-

raël.

9. Et Joachaz s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli à Samarie; et Joas, son fils, régna à sa place.

10. La trente-septième année de Joas, roi de Juda, Joas, fils de Joachaz, régna dans Samarie pendant seize ans.

11. Il fit le mal devant le Seigneur; il ne se détourna point de fous les péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, mais il y marcha toujours.

12. Le reste des actions de Joas, tout

caressa la face de Jéhovah. Belle métaphore orientale. — Et audivit... Le Dieu de bonté se laissa fléchir à la vue de tant de souffrances, quoique elles fussent méritées (vidit enim...: cf. Ex. III, 7; Deut. xxvi, 7). Néanmoins la délivrance ne fut pas immédiate : elle n'eut lieu pour Joachaz que d'une façon négative, en ce sens qu'il ne vit pas son royaume entier tomber au pouvoir des Syriens; il était réservé aux deux rois suivants, surtout à Jéroboam II, de recouvrer tout ce que les Syriens avaient enlevé à Joachaz et à ses prédécesseurs. Cf. vers. 22-25; xiv, 25-27. Les détails du vers. 5 sont donc anticipés en grande partie. - Salvatorem dedit. xIV, 27, il est dit en propres termes que Jéhovah € sauva Israël par la main de Jéroboam ». — Habitaverunt... in tabernaculis. Forcée, durant les invasions syriennes, de se réfugier derrière les murs protecteurs des villes, la masse des Israélites put reprendre en paix ses occupations agricoles, et habiter la campagne. - Heri et nudiustertius. Locution proverbiale, pour dire: autrefols, auparavant. Cf. Gen. xxxi, 2, etc. - Verumtamen ... (vers. 6). Ingratitude du peuple, qui n'abando ma ni le culte des veaux d'or (peccatis... Jeroboam), ni même complètement celui de Baal et d'Astarté (au lieu de lucus, lisez une 'aŝérah, c.-à-d. une image symbolique d'Astarté). — Non sunt dereiteit... (vers. 7). L'historien nous ramène au vers. 3, et décrit en quelques mots très expressifs l'état d'impuissance auquel Joachaz avait été réduit par les Syriens au point de vue militaire. Sous David, II Reg. xxiv, 9, les douze tribus contenaient 800 000 soldats, et actuellement les dix tribus qui formaient le royaume d'israël n'en avaient que 10 000! — Pulverem in iritura... Comparaison pathétique.

8-9. Conclusion du règne de Joachaz. — Fortitudo ejus. Joachaz, quoique malheureux, ne manqua pas de vaillance.

2º Règne de Joas, XIII, 10-13.

10. Les dates principales. — Synchronisme: anno trigesimo septimo. Si les chiffres du vers. 1 sont exacts, nous devrions avoir ici 40, et non 37 (23 + 17); nais il est possible que les dix-sept années du règne de Joachaz aient été comptées à la manière large des Hébreux, et qu'en réalité elles n'en aient guère valu plus de quinze. Cette chronologie n'a rien d'absolument sûr.

 Caractère moral du règne. — De nouveau, fecit malum...

12-13. Conclusion du règne de Joas. - Quo-

ce qu'il a fait, son courage et la manière dont il combattit contre Amasias, roi de Juda, tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

Et Joas s'endormit avec ses pères, et Jéroboam monta sur le trône, après que Joas eut été enseveli dans Samarie

avec les rois d'Israël.

14. Or Elisée était malade de la maladie dont il mourut, et Joas, roi d'Israël, vint le voir : et il pleurait devant lui, en disant: Mon père, mon père; le char d'Israël et celui qui le conduit.

15. Elisée lui dit : Apportez un arc et des flèches. Et le roi d'Israël lui ayant

apporté un arc et des flèches,

16. Élisée lui dit : Mettez votre main sur cet arc, Et lorsqu'il eut mis les mains sur l'arc, Elisée plaça ses mains sur celles

17. et lui dit : Ouvrez la fenêtre qui regarde l'orient. Le roi l'ayant ouverte, Elisée lui dit : Lancez, une flèche. Et lorsqu'il l'eut lancée, Elisée dit : C'est la flèche du salut du Seigneur, c'est la flèche du salut contre la Syrie; vous frapperez la Syrie à Aphec, jusqu'à ce que vous l'exterminiez.

18. Il dit encore: Prenez des flèches. Le roi en ayant pris, Elisée lui dit : Frappez la terre avec vos flèches. Il la

frappa trois fois, et il s'arrêta.

19. Et l'homme de Dieu s'irrita contre lui, et lui dit : Si vous aviez frappé la terre cinq, six ou sept fois, vous auriez battu la Syrie jusqu'à l'exterminer entièrement; mais maintenant vous la battrez trois fois.

20. Élisée mourut donc et fut enseveli.

et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, quomodo pugnaverit contra Amasiam regem Juda, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

13. Et dormivit Joas cum patribus suis. Jeroboam autem sedit super solium ejus. Porro Joas sepultus est in Samaria

cum regibus Israel.

13. Eliseus autem ægrotabat infirmitate qua et mortuus est; descenditque ad eum Joas, rex Israel, et flebat coram eo, dicebatque: Pater mi, pater mi, currus Israel et auriga ejus!

15. Et ait illi Eliseus : Affer arcum et sagittas. Cumque attulisset ad eum arcum

et sagittas.

16. dixit ad regem Israel: Pone manum tuam super arcum. Et cum posuisset ille manum suam, superposuit Eliseus manus

suas manibus regis.

17. et ait : Aperi fenestram orientalem. Cumque aperuisset, dixit Eliseus: Jace sagittam. Et jecit. Et ait Eliseus: Sagitta salutis Domini, et sagitta salutis contra Syriam; percutiesque Syriam in Aphec donec consumas eam.

18. Et ait: Tolle sagittas. Qui cum tulisset, rursum dixit ei : Percute jaculo terram. Et cum percussisset tribus vici-

bus, et stetisset,

19. iratus est vir Dei contra eum, et ait: Si percussisses quinquies, aut sexies, sive septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem; nunc autem tribus vicibus percuties eam.

20. Mortuus est ergo Eliseus, et sepe-

modo... contra Amasiam. Voir plus bas, xIV, 8-14, le récit de cette guerre. - Sedit super solium ejus. D'ordinaire, la formule stéréotypée disait : Et N..., son fils, regna à sa place.

3° Elisée meurt après avoir prédit la défaite

des Syriens. XIII, 14-21.

14. Visite de Joas au prophète moribond. -Flebat coram eo. Littéral.: sur sa face, c.-à-d. penché sur le malade. Le roi, malgre toute l'imperfection de sa conduite religieuse (vers. 11), comprenait que le saint prophète était l'un des meilleurs soutiens de son royaume, et il était désolé de le perdre. - Pater..., currus Israel... Joas emprunte à Élisée, pour la lui appliquer, la parole que celui-ci avait adressée à Élie dans une circonstance analogue. Voyez II, 12, et le commentaire.

15-19. L'action symbolique et son interprétation. - Pone manum... Dans l'hébreu, littéral. : Fais chevaucher ta main... Voyez la note de IX, 24. - Superposuit... Elisée communiquait ainsi à

l'acte du roi un caractère sacré, prophétique. -Fenestram. Hébr. : le treillis (note de 1, 2). Orientalem: dans la direction de la province de Galaad (Atl. géogr., pl. VII), alors occupée par les Syriens. - Percuties... in Aphec. Cette ville (notes de Jos. xIII, 4, et III Reg. xx, 16), ou les Israélites avaient été mis en déroute par les Syriens, devait donc se transformer pour les vainous d'autrefois en un lieu de triomphe. -Percute jaculo... (vers. 18b) : comme s'il eût frappé un ennemi étendu à ses pieds. — Iratus... vir Dei. Divinement éclairé, Élisée comprit que ce manque de persistance de la part du roi denotait son manque de zèle pour la guerre sainte, et son insouciance à profiter des avantages qu'il aurait un jour sur les Syriens; là encore il s'arrêterait, au lieu de les écraser entièrement (ad consumptionem). Le prophète, qui aimait tant son pays, en fut tout attristé et indigné.

20-21. Mort et sépulture d'Élisée. — Latrunculi. D'après l'hébreu, les € bandes » de maraulierunt eum. Latrunculi autem de Moab venerunt in terram in ipso anno.

21. Quidam autem sepelientes hominem, viderunt latrunculos, et projecerunt cadaver in sepulcro Elisei. Quod cum tetigisset ossa Elisei, revixit homo, et stetit super pedes suos.

22. Igitur Hazael, rex Syriæ, afflixit Israel cunctis diebus Joachaz;

23. et misertus est Dominus eorum, et reversus est ad eos propter pactum suum quod habebat cum Abraham, et Isaac, et Jacob, et noluit disperdere eos, neque projicere penitus, usque in præsens tempus.

24. Mortuus est autem Hazael, rex Syriæ; et regnavit Benadad, filius ejus,

pro eo.

25. Porro Joas, filius Joachaz, tulit urbes de manu Benadad, filii Hazael, quas tulerat de manu Joachaz, patris sui, jure prælii; tribus vicibus percussit eum Joas, et reddidit civitates Israel. Cette même année il vint des voleurs de Moab sur les terres d'Israël.

21. Et il arriva que quelques hommes, enterrant un mort, virent ces voleurs, et jeterent le cadavre dans le sépulcre d'Élisée. Dès que le corps eut touché les ossements d'Élisée, cet homme ressuscita et se leva sur ses pieds.

22. Hazaël, roi de Syrie, affligea donc Israël pendant tout le règne de Joa-

chaz:

23. et le Seigneur eut pitie d'eux, et il revint à eux à cause de l'alliance qu'il avait faite avec Abraham, Isaac et Jacob. Il ne voulut pas les perdre, ni les rejeter entièrement, jusqu'au temps actuel.

24. Et Hazaël, roi de Syrie, mourut, et Bénadad son fils régna à sa place.

25. Mais Joab, fils de Joachaz, reprit d'entre les mains de Bénadad, fils d'Hazaël, les villes qu'Hazaël avait prises à son père pendant la guerre. Joas le battit trois fois, et il rendit les villes à Israël.

CHAPITRE' XIV

1. In anno secundo Joas, filii Joachaz, regis Israel, regnavit Amasias, filius Joas, regis Juda.

2. Viginti quinque annorum erat cum regnare cœpisset; viginti autem et novem annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Joadan, de Jerusalem.

3. Et fecit rectum coram Domino, verumtamen non ut David pater ejus.

1. La seconde année de Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël, Amasias, fils de Joas, roi de Juda, commença son règne.

 Il avait vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il en régna vingt-neuf dans Jérusalem. Sa mère était de Jérusalem, et s'appelait Joadan.

3. Il fit ce qui était juste devant le Seigneur, mais non comme David son

deurs mentionnées plusieurs fois. Cf. v, 2; xII, 20, et les notes. — In typo anno. Littéral: au retour de l'année; c.-à-d. au printemps. — Viderunt... Effrayés, ils se hâtèrent d'achever leur tâche lugubre, ouvrant au hasard un four à cercueil dans un sépulcre près duquel ils se trouvaient alors, et y jetant le mort qu'ils portaient. Voyez l'Atl. archéol., pl. xxxII, fig. 2, 3. — Tetigisset ossa. En Orient, les morts sont d'ordinaire enterrés sans bière; le contact fut donc immédiat. — Revixit homo. Miraole de premier ordre, par lequel Dieu voulut honorer la mémoire de celui qui avait été durant sa vie un si grand thaumaturge.

4º Accomplissement de l'oracle d'Élisée contre les Syriens. XIII, 22-25.

22-23. Le Seigneur a pitié de son peuple affligé par Hazaël. — Igitur Hazael... Nous revenons encore au vers. 3. Pour mieux montrer la grandeur du triomphe, l'écrivain sacré fait

une récapitulation rapide des maux que les Israélites avaient endurés de la part des Syriens, — Reversus est...: Dieu s'était éloigné de son peuple, au temps de sa colère; il revient, toujours fidèle à l'alliance antique (propter pa-

24-25. Joas vainqueur des Syriens. — Tulit urbes...: dans la Palestine disjordanienne; c'est Jéroboam II qui reprendra les provinces de Basan et de Galaad (xry, 27). — Tribus vicibus: selon la prédiction d'Elisée, vers. 19.

5º Amasias, rol de Juda. XIV, 1-14.

La marche du narrateur est forcément ondulante, et nous conduit tour à tour d'un royaume à l'autre.

CHAP. XIV. — 1-2. Chronologie du règne. — Date synchronique: anno secundo Joas. Age du roi à son avenement: viginti quinque... Durée du règne: viginti... novem...

8-4. Caractère moral du règne d'Amasias. —

père. Il se conduisit en tout comme Joas

son père s'était conduit;

4. si ce n'est qu'il ne fit pas disparaître les hauts lieux; car le peuple y sacrifiait encore, et y brûlait de l'encens.

5. Lorsqu'il eut affermi sa royauté, il fit mourir ceux de ses serviteurs qui

avaient tué le roi son père;

6 mais il ne fit point mourir leurs enfants, selon ce qui est écrit au livre de la loi de Moïse, et selon cette ordonnance du Seigneur; Les pères ne mourront point pour les fils, et les fils ne mourront point pour les pères; mais chacun mourra pour son péché.

7. C'est lui qui battit dix mille Iduméens dans la vallée des Salines, et qui prit d'assaut une forteresse qu'il appela Jectéhel, comme elle s'appelle encore

aujourd'hui.

8. Alors Amasias envoya des ambassadeurs vers Joas, fils de Joachaz, fils de Jéhu, roi d'Israël, pour lui dire:

Venez, et voyons-nous.

9. Joas, roi d'Israël, fit dire à Amasias, roi de Juda: Le chardon du Liban envoya vers le cèdre qui est au Liban, et lui fit dire: Donnez votre fille pour femme à mon fils. Mais les bêtes de la forêt du Liban passèrent et foulèrent aux pieds le chardon.

10. Vous avez frappé les Iduméens, et vous les avez battus, et votre cœur s'est soulevé. Soyez content de votre gloire, et demeurez dans votre maison. Pourquoi provoquez-vous votre malheur, pour perir vous-même, et Juda avec

vous?

Juxta omnia quæ fecit Joas pater suus fecit.

4. nisi hoc tantum quod excelsa non abstulit; adhuc enim populus immolabat, et adolebat incensum in excelsis.

5. Cumque obtinuisset regnum, percussit servos suos qui interfecerant regem

patrem suum;

6. filios autem eorum qui occiderant non occidit, juxta quod scriptum est in libro legis Moysi, sicut præcepit Dominus, dicens: Non morientur patres pro filiis, neque filii morientur pro patribus, sed unusquisque in peccato suo morietur.

7. Ipse percussit Edom in valle Salinarum decem millia, et apprehendit petram in prælio, vocavitque nomen ejus Jec-

tehel, usque in præsentem diem.

8. Tunc misit Amasias nuntios ad Joas, filium Joachaz, filii Jehu, regis Israel, dicens: Veni, et videamus nos.

- 9. Remisitque Joas, rex Israel, ad Amasiam, regem Juda, dicens: Carduus Libani misit ad cedrum quæ est in Libano, dicens: Da filiam tuam filio meo uxorem; transieruntque bestiæ saltus quæ sunt in Libano, et conculcaverunt carduum.
- 10. Percutiens invaluisti super Edom, et sublevavit te cor tuum; contentus esto gloria, et sede in domo tua; quare provocas malum, ut cadas tu et Judas tecum?

Fecit rectum...; mais sans égaler le roi idéal, David. Même réserve que pour la plupart des rois de Juda: excelsa non abstulti...

5-6. Amasias fait périr les meurtriers de son père. — Cum... obtinuisset... Hébr.: lorsque la royauté fut affermie entre ses mains. Cf. III Reg. Π, 46. — Filios... non occidit. Acte de clémence bien rare en Orient. Le narrateur ajoute qu'il fut suggéré au jeune monarque par son esprit de foi et d'obéissance à la loi mosaïque: juxta quod scriptum... Cf. Deut. XXIV, 16.

7. Victoire remportée sur les Iduméens. Voyez. II Par. xxv, 5-16, pour des détails plus complets.

— In valle Salinarum: aujourd'hui El-Ghôr, su sud de la mer Morte (note de II Reg. viii, 13).

— Petram. Ce mot est fei un nom propre, qui désigne la capitale de l'Idumée, contre laquelle Amasias se dirigea immédiatement après sa première victoire. On l'appelait Séla', rocher, parce qu'elle était taillée en partie dans d'énormes rocs.

— Jectéhel (hébr.: Yoqt'el). L'étymologie de ce nom n'est pas absolument sûre. Il paraît

signifier: conquis par Dieu. Il était aussi porté par une ville de la tribu de Juda. Cf. Jos. xv, 38.

6º Joas, roi d'Israël, envahit le territoire de Juda et pénètre dans Jérusalem en vainqueur.

XIV, 8-14

8. Le défi d'Amasias. — Tunc: peu après le triomphe d'Amasias sur l'Idumée. — Vent, et videamus nos... Euphémisme qui contenait une insolente provocation; c'est une visite sur les champs de bataille que demandait le roi de Juda, enhardi par son succès récent, et désireux de recouver les dix tribus perdues autrefois par Roboam. Voyez le vers. 11, et Jos., Ant., IX, 9, 2. 9-10. Fière réponse de Joas. — Elle est pré-

9-10. Fière réponse de Joas. — Elle est présentée d'abord sous une forme allégorique, au moyen d'un petit apologue extrêmement railleur, vers. 9, qui rappelle l'antique fable de Joatham (Jud. IX, 8-15). Cardaus Libant: telle est aussi la traduction des LXX; selon d'autres, le mot hébreu hoah désignerait plutôt le prunellier. Ad cedrum: le roi des arbras orientaux; grant

11. Et non acquievit Amasias. Ascenditque Joas, rex Israel, et viderunt se ipse et Amasias, rex Juda, in Bethsames, oppido Judæ.

12. Percussusque est Juda coram Israel, et fugerunt unusquisque in tabernacula

- 13. Amasiam vero, regem Juda, filium Joas, filii Ochoziæ, cepit Joas, rex Israel, in Bethsames, et adduxit eum in Jerusalem. Et interrupit murum Jerusalem. a porta Ephraim usque ad portam Anguli, quadringentis cubitis;
- 14. tulitque omne aurum, et argentum, et universa vasa quæ inventa sunt in domo Domini, et in thesauris regis, et obsides, et reversus est in Samariam.
- 15. Reliqua autem verborum Joas quæ fecit, et fortitudo ejus qua pugnavit contra Amasiam, regem Juda, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

16. Dormivitque Joas cum patribus suis, et sepultus est in Samaria cum regibus Israel. Et regnavit Jeroboam, filius

ejus, pro eo. 17. Vixit autem Amasias, filius Joas, rex Juda, postquam mortuus est Joas, filius Joachaz, regis Israel, quindecim annis.

18. Reliqua autem sermonum Amasiæ, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda?

11. Mais Amasias ne l'écouta pas, et Joas, roi d'Israël, marcha contre lui; et ils se virent, lui et Amasias, roi de Juda, près de Bethsames, ville de Juda,

12. Et l'armée de Juda fut battue par Israël, et chacun s'enfuit chez soi.

13. Et Joas, roi d'Israël, prit à Bethsames Amasias, roi de Juda, fils de

Joas, fils d'Ochozias, et l'emmena à Jérusalem. Il fit à la muraille de Jérusalem une brèche de quatre cents coudées, depuis la porte d'Éphraim jusqu'à

la porte de l'Angle.

14. Il prit tout l'or et l'argent, et tous les vases qui se trouvaient dans la maison du Seigneur et dans les trésors du roi; il prit aussi des otages, et retourna à Samarie.

- 15. Le reste des actions de Joas, et le courage avec lequel il combattit contre Amasias, roi de Juda, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.
- 16. Et Joas s'endormit enfin avec ses pères, et il fut enseveli à Samarie avec les rois d'Israël; et Jéroboam son fils régna à sa place.

17. Mais Amasias, fils de Joas, roi de Juda, régna encore quinze ans après la mort de Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël.

18. Le reste des actions d'Amasias est écrit au livre des annales des rois de Juda.

contraste. Transieruntque...: à une si insolente demande, le cèdre ne répond que par un silence majestueux, dédaigneux; d'autres se chargeront de le venger. - Percutiens... Quoique l'application de son apologue fût évidente, Joas y ajoute cependant quelques paroles dignes et calmes, mais sous lesquelles se dissimulent à peine l'ironie et le glaive menacant. Contentus esto ...: dors sous tes lauriers, comme nous dirions.

11-12. Défaite terrible d'Amasias. runt se. Dans le même sens qu'au vers. 8 : ils se rencontrèrent face à face, l'épée au poing. -Bethsames. Aujourd'hui Ain-Chems, sur le territoire de Juda (note de I Reg. vi, 9; Atl. géogr., pl. vII et XII).

13-14. Joas se fait ouvrir les portes de Jérusalem, démantèle la ville en partie et lui impose une forte contribution de guerre. - Regem Juda, fllium... On dirait que le narrateur insiste sur les titres d'Amasias, pour mieux faire ressortir l'étendue de sa défaite et l'importance de la victoire de Joas. - Adduxit eum ... : profonde humiliation, pour le roi de Juda, d'être ainsi ramené dans sa propre capitale par le vainqueur. - Interrupit murum : en y pratiquant une breche considérable, comme le marquent les détails topographiques a porta Ephraim... Anguli. La porte d'Éphraïm, dite aussi de Benjamin, était située à l'angle nord-ouest des remparts; la porte du Coin était un peu plus au sud, dans la même direction (Atl. géogr., pl. XIV). - Quadringentis cubitis. Environ 210 mètres. - Tulitque: comme contribution de guerre. - Obsides : naturellement, quelques-uns des principaux personnages du royaume. - Reversus est... Joas, dans cette circonstance, fit preuve d'une modération réelle à l'égard de son rival non moins téméraire qu'insolent. Il aurait pu détrôner Amasias, s'annexer le royaume de Juda. Mais le Seigneur veillait sur l'accomplissement des promesses faites à David. Cf. II Reg.vn, 12-16.

7º Conclusion du règne de Joas. XIV, 15-16. 15-16. Plus haut, xur, 12-13, cette formule a déjà été citée par anticipation, avec de légères variantes. Elle est ici à sa vraie place.

8º Conclusion du règne d'Amasias. XIV, 17-20. 17-20. Au vers. 17, une nouvelle date synchronique. — Vers. 19 et 20, récit abrégé de la mort tragique et de la sépulture d'Amasias. Conjuratio: on n'en indique pas les auteurs; il est 19. Il se fit une conjuration contre lui à Jérusalem, et il s'enfuit à Lachis. Mais on le poursuivit à Lachis, et on l'y

20. On transporta son corps sur des chevaux, et il fut enseveli à Jérusalem avec ses pères, dans la ville de David.

21. Tout le peuple de Juda prit ensuite Azarias, qui était âgé de seize ans, et il fut établi roi à la place de son père Amasias.

22. C'est lui qui bâtit Élath, l'ayant reconquis pour Juda après que le roi se

fut endormi avec ses pères.

23. La quinzième année d'Amasias, fils de Joas, roi de Juda, Jéroboam, fils de Joas, roi d'Israël, commença à régner à Samarie, et y régna quarante et un ans.

24. Il fit le mal devant le Seigneur. Il ne se retira point de tous les péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait

pécher Israël.

25. C'est lui qui rétablit les limites d'Israël depuis l'entrée d'Émath jusqu'à la mer du désert, selon la parole que le Seigneur Dieu d'Israël avait prononcée par son serviteur, le prophète Jonas, fils d'Amathi, qui était de Geth en Opher.

19. Factaque est contra eum conjuratio in Jerusalem; at ille fugit in Lachis. Miseruntque post eum in Lachis, et interfecerunt eum ibi.

20. Et asportaverunt in equis, sepultusque est in Jerusalem cum patribus

suis, in civitate David.

21. Tulit autem universus populus Judæ Azariam, annos natum sedecim, et constituerunt eum regem pro patre ejus Amasia.

22. Ipse ædificavit Ælath, et restituit eam Judæ, postquam dormivit rex cum

patribus suis.

23. Anno quintodecimo Amasiæ, filii Joas, regis Juda, regnavit Jeroboam, filius Joas, regis Israel, in Samaria, quadraginta et uno anno.

24. Et fecit quod malum est coram Domino; non recessit ab omnibus peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

25. Ipse restituit terminos Israel ab introitu Emath usque ad mare solitudinis, juxta sermonem Domini Dei Israel, quem locutus est per servum suum Jonam, filium Amathi, prophetam, qui erat de Geth quæ est in Opher.

possible que ce fût un soulevement militaire. In Lachis: au sud-sud-ouest de Jérusalem, près du pays des Philistins; aujourd'hui-Oumm-Lachis (Ail. géogr., pl. vii, xii). Asportaverunt...: les meurtriers ne refusèrent pas à leur victime les nonneurs d'une sépulture royale, et ils n'essayèrent point d'interrompre l'ordre de la succession au trône; ils n'en voulaient qu'à la personne même d'Amasias.

9º Débuts du règne d'Azarias. XIV, 21-22.

21-22. Azarias succède à Amasias. — Tultt...
universus populus... Trait extraordinaire, qui
dénote un vif attachement pour le jeune prince.
Dans le cas où Amasias aurait été renversé et
mis à mort par les troupes, ce serait ici une
protestation du peuple. — Azariam: ou Ozias,
comme il est appelé II Par. xxv1, 1 (voyez la
note). — Ædificavit Ælath. C.-à-d.: il rebâtit,
ou fortifia. Voyez III Reg. IX, 26. Cette ville
était située à la pointe nord du golfe de la mer
Rouge auquel elle a donné son nom (Att. géogr.,
pl. v). Les droits exercés sur elle par Azarias
supposent donc qu'il avait conquis totalement

10º Règne de Jéroboam II. XIV, 28-29.

23. Les dates principales. — Synchronisme: anna quintodecimo... — Durée totale du règne: quadraginta et uno... Nouvelle difficulté chronologique à propos de ce chiffre; car « cette donnée ne s'accorde pas avec celle du chap. xv. vers. 8, d'après laquelle le fils de Jéroboam, Zacharie, n'aurait commence à régner que la

trente-huitième année d'Azarias. En effet, Jéroboam II ayant régné quinze ans simultanément avec Amasias, et, de plus, trente-huit ans avec Azarias, il s'ensuivrait que la durée de son règne ne serait pas de quarante et un ans, mais de cinquante-trois, ou au moins de cinquante et un ans en supposant deux années incomplètes. Pour résoudre la difficulté, la plupart des chronologistes supposent qu'il y eut, après la mort de Jéroboam, un interrègne de onze ans, ce qui reporte l'avenement de son fils à la trente-huitième année d'Azarias » (Clair, les Livres des Rois, t. II, p. 486; voyez le tableau chronologique que nous avons inséré à la page 441 de ce volume). Mais cette supposition paraît bien artificielle, et nous devons reconnaître que le problème est insoluble actuellement. Saint Jérôme regardait déjà comme confuse et difficile la chronologie des rois de Juda et d'Israël (Opera, édit. Martianay, t. II, p. 622).

24. Caractère moral du règne. — Fecit... malum : la note ordinaire des rois d'Israël sous ce

rapport.

25-27. Jéroboam II rend au royaume d'Israél ses anciennes limites, grâce à de glorieuses conquêtes. — Ipse restituit. Le pronom est visiblement souligné par l'auteur : C'est lui qui...—Limites du territoire recouvré : 1° au nord, ab introtiu Emath, c.à-d. depuis la plaine de Colésyrie, qui avait été désignée des l'origine comme la frontière septentrionale de la Terre sainte (voyez Num. xiii, 21, et le commentaire; Atlas

- 26. Vidit enim Dominus afflictionem Israel amaram nimis, et quod consumpti essent usque ad clausos carcere et extremos, et non esset qui auxiliaretur Israeli.
- 27. Nec locutus est Dominus ut deleret nomen Israel de sub cælo; sed salvavit eos in manu Jeroboam, filii Joas.
- 28. Reliqua autem sermonum Jeroboam, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus qua præliatus est, et quomodo restituit Damascum et Emath Judæ in Israel, nonne hæc scripta sunt in libro sermohum dierum regum Israel?

29. Dormivitque Jeroboam cum patribus suis regibus Israel, et regnavit Za-

charias, filius ejus, pro eo.

26. Car le Seigneur vit l'affliction d'Israël à son comble ; il vit qu'ils étaient tous consumés, jusqu'à ceux qui étaient renfermés en prison, et jusqu'aux derniers du peuple, sans qu'il y ent personne qui secourût Israël.

27. Et le Seigneur ne voulut pas effacer le nom d'Israël de dessous le ciel, mais il les sauva par la main de Jéroboam,

fils de Joas.

28. Le reste des actions de Jéroboam, tout ce qu'il a fait, le courage avec lequel il combattit, comment il reconquit pour Israël Damas et Émath, qui avaient été à Juda, tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

29. Et Jéroboam s'endormit avec les rois d'Israël, ses pères, et Zacharie, son

fils, régna à sa place.

CHAPITRE XV

1. Anno vigesimo septimo Jeroboam, regis Israel, regnavit Azarias, filius Amasiæ, regis Juda.

Sedecim annorum erat cum regnare cœpisset, et quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Jechelia, de Jerusalem.

3. Fecitque quod erat placitum coram Domino, juxta omnia quæ fecit Amasias,

pater ejus.

4. Verumtamen excelsa non est demolitus; adhuc populus sacrificabat, et adolebat incensum in excelsis.

5. Percussit autem Dominus regem, et

 La vingt-septième année de Jéroboam, roi d'Israël, Azarias, fils d'Amasias, roi de Juda, commença à régner.

Il avait seize ans lorsque son règne commença, et il régna cinquante deux ans dans Jérusalem. Sa mère était de Jérusalem, et s'appelait Jéchélie.

3. Il fit ce qui était agréable au Seigneur, et il se conduisit en tout comme

Amasias son père.

4. Néanmoins il ne détruisit pas les hauts lieux, et le peuple y sacrifiait et y brûlait de l'encens.

5. Mais le Seigneur frappa ce roi, et

géogr., pl. v, vII); 2º au sud, mare solitudinis, ou la mer Morte. - Juxta sermonem. Cet oracle n'est pas mentionné ailleurs. Jonas, qui en fut l'intermédiaire, ne diffère pas du cinquième des petits prophètes, célèbre par sa mission à Ninive. Geth... in Opher; dans l'hébreu, les mots Gat-Hahefer forment le nom complet de la ville; actuellement Méched, un peu/au nord de Nazareth (voyez Jos. xix, 13, et l'Atl. géogr., pl. vii, XI, XII). - Vidit enim Dominus... Belle réflexion du narrateur, identique à celles de xiii, 4-5, 23; elle rapporte à la miséricordieuse bonté de Jéhovah pour son peuple ces glorieux triomphes de Jéroboam. — Clausos... extremos ; dans l'hébreu : esclaves et libres. Voyez III Reg. xiv, 10, et l'explication. - Deleret nomen : comme on le fait sur un livre. Cf. Num. v, 23.

28-29. Conclusion du règne de Jéroboam II. - Restituit... Judæ in Israel. Plus clairement : comment il restitua à Israël Damas et Émath qui avaient apparienu) à Juda. En effet, Salomon avait possédé ces villes et leurs territoires respectifs. Cf. III Reg. IV, 21-24; II Par. VIII, 3-4.

§ III. — Azarias, Joatham et Achaz, rois de Juda; les derniers rois d'Israël. XV, 1 -XVII, 41.

1º Azarias, roi de Juda, XV, 1-7.

CHAP. XV. - 1-2. Les dates principales. Synchronisme : vigesimo septimo. Erreur de transcription pour « quinzième » () = 15, 13 = 27), ainsi qu'il est facile de le déduire des passages xiv, 2, 17, 23, rapprochés les uns des autres; la ressemblance des lettres qui servaient de chiffres explique souvent ces divergences. - Age du prince à son avenement : sedecim... - Durée du règne : quinquaginta

- 3-4. Caractère moral du règne. Fecit... placitum...; avec la restriction accoutumée (verumtamen...).
 - 5. Azarias est frappé de la lèpre. Percus-

il demeura lépreux jusqu'au jour de sa mort; il vivait à part, dans une maison écartée. Cependant Joathan, fils du roi, gouvernait le palais et jugeait le peuple.

6. Le reste des actions d'Azarias, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des

annales des rois de Juda.

7. Et Azarias s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec ses ancêtres dans la ville de David, et Joathan son fils régna à sa place.

8. La trente-huitième année d'Azarias, roi de Juda, Zacharie, fils de Jéroboam, régna sur Israël à Samarie

pendant six mois.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avaient fait ses pères, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

10. Sellum, fils de Jabes, conspira contre lui, l'attaqua et le tua publique-

ment, et régna à sa place.

11. Le reste des actions de Zacharie est écrit au livre des annales des rois

d'Israël.

12. Ainsi fut accompli ce que le Seigneur avait dit à Jéhu: Vos fils seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération.

13. La trente neuvième année d'Azarias, roi de Juda, Sellum, fils de Jabès, commença à régner, et il régna un mois

à Samarie.

14. Et Manahem, fils de Gadi, vint de Thersa à Samarie, attaqua Sellum, fils de Jabès, le tua dans la même ville, et régna à sa place. fuit leprosus usque in diem mortis suæ; et habitabat in domo libera seorsum. Joathan vero, filius regis, gubernabat palatium, et judicabat populum terræ.

6. Reliqua autem sermonum Azariæ, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum

Juda?

7. Et dormivit Azarias cum patribus suis; sepelieruntque eum cum majoribus suis in civitate David; et regnavit Joathan, filius ejus, pro eo.

8. Anno trigesimo octavo Azariæ, regis Juda, regnavit Zacharias, filius Jeroboam, super Israel in Samaria sex

mensibus.

9. Et fecit quod malum est coram Domino, sicut fecerant patres ejus; non recessit a peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

10. Conjuravit autem contra eum Sellum, filius Jabes, percussitque eum palam, et interfecit; regnavitque pro eo.

11. Reliqua autem verborum Zachariæ, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

12. Iste est sermo Domini quem locutus est ad Jehu, dicens: Filli tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israel. Factumque est ita.

13. Sellum, filius Jabes, regnavit trigesimo nono anno Azariæ, regis Juda; regnavit autem uno mense in Samaria.

14. Et ascendit Manahem, filius Gadi, de Thersa, venitque in Samariam, et percussit Sellum, filium Jabes, in Samaria, et interfecit eum, regnavitque pro eo.

sit... Dominus : pour punir le roi, qui s'était permis d'usurper les fonctions sacerdotales. Cf. II Par. xxvi, 16-20. — In domo libera. D'après quelques interprètes, l'hébreu signifierait : maison d'infirmes, hôpital; mais la Vulgate se rapproche davantage du vrai sens. Le texte porte littéralement : dans une maison de liberté ; ce qui veut dire : à part (seorsum est une heureuse addition), dégagé de toute relation avec le dehors. ainsi que la loi l'exigeait pour les lépreux. Cf. Lev. XIII. 46. - Joathan vero ... Ce prince exerça une véritable régence jusqu'à la mort de son père. Les mots gubernabat palatium signifient qu'il avait la direction de la famille royale; la locution judicabat populum résume ses fonctions administratives.

6-7. Conclusion du règne. — Reliqua autem...
Voyez, II Par. xxvi, une biographie moins succincte d'Azarias.

2º Zacharie, roi d'Israël. XV, 8-12.

8. Les dates principales. - Synchronisme :

anno trigesimo octavo... Voyez la note de XIV, 23.

— Durée du règne : sex mensibus.

9. Caractère moral du règne. — Malum... sicut patres ejus : la dynastie de Jéhu, dont il fut le dernier membre.

10. Zacharie périt assassiné. — Sellum. En hébreu : Šallum. — Percussit... palam. Hébr. : devant le peuple. Le meurtrier ne chercha point à dissimuler son attentat.

11-12. Conclusion du règne. — Iste est sermo. L'écrivain sacré fait ressortir l'accomplissement exact de la promesse faite autrefois à Jéhu, x, 30.

3º Sellum, roi d'Israël. XV, 13-16.

13. Les dates. — Synchronisme: trigesimo nono... — Durée: un mois seulement; aussi ne note-t-on pas le caractère moral d'un règne si court.

14. Sellum est assassiné à son tour. — Manahem (hébr.: M'nahèm) est mentionné par les inscriptions cunéiformes comme roi de Samario 15. Reliqua autem verborum Sellum, et conjuratio ejus, per quam tetendit insidias, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

16. Tunc percussit Manahem Thapsam et omnes qui erant in ea, et terminos ejus de Thersa; noluerant enim aperire ei; et interfecit omnes prægnantes ejus, et scidit eas.

17. Anno trigesimo nono Azariæ, regis Juda, regnavit Manahem, filius Gadi, super Israel decem annis in Samaria.

18. Fecitque quod erat malum coram Domino; non recessit a peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel cunctis diebus ejus.

19. Veniebat Phul, rex Assyriorum, in terram, et dabat Manahem Phul mille talenta argenti ut esset ei in auxilium,

et firmaret regnum ejus.

20. Indixitque Manahem argentum super Israel cunctis potentibus et divitibus ut daret regi Assyriorum, quinquaginta siclos argenti per singulos. Reversusque est rex Assyriorum, et non est moratus in terra.

21. Reliqua autem sermonum Manahem, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

22. Et dormivit Manahem cum patribus suis; regnavitque Phaceia, filius

ejus, pro eo.

23. Anno quinquagesimo Azariæ, regis

15. Le reste des actions de Sellum, et la conspiration qu'il fit pour surprendre le roi, tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

16. Alors Manahem frappa Thapsa, et tous ceux qui y étaient, et les frontières du côté de Thersa, car on n'avait pas voulu lui ouvrir; il tua toutes les femmes enceintes, et il leur fendit le ventre.

17. La trente-neuvième année d'Azarias, roi de Juda, Manahem, fils de Gadi, commença à régner sur Israël à

Samarie, et il régna dix ans.

18. Il fit le mal devant le Seigneur, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël pendant tout son règne.

19. Phul, roi des Assyriens, vint dans la terre d'Israël, et Manahem lui donna mille talents d'argent, afin qu'il le secourût, et qu'il affermît son règne.

20. Manahem leva cet argent dans Israël sur toutes les personnes puissantes et riches, pour le donner au roi d'Assyrie, et il les taxa à cinquante sicles d'argent par tête. Et le roi d'Assyrie s'en retourna, et ne demeura point dans le pays.

21. Le reste des actions de Manahem, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre

des annales des rois d'Israël.

22. Et Manahem s'endormit avec ses pères, et Phacéia, son fils, régna à sa place.

23. La cinquantième année d'Azarias,

(Minhimmi Samérinai), conjointement avec Azriyahu (Azarias) de Juda. — De Tharsa. Voyez la note de III Reg. XIV, 17.

15-16. Conclusion du règne. — Pèrcussit...
Thapsam. Le contexte semble supposer que cette
localité (hébr.: Tifsah) était située à peu de
distance de Thersa, et qu'efte différait par conséquent de la célèbre ville du même nom bâtie
sur les bords lointains de l'Euphrate (note de
III Reg. rv, 24). Néanmoins de graves auteurs
se prononcent en faveur de l'identification. —
Interfect..., scidit... Barbarie atroce, mais fréquente alors. Cf. vin, 21; Os. Xiii, 16; Am. i, 13.
4º Règne de Manahem. XV, 17-22.

17. Les dates. — Synchronisme: anno trigesimo nono..., comme son prédécesseur. Les mots filtus Gadi signifient: Gadite, de la tribu de Gad. — Durée du règne: decem annis.

18. Caractère moral : fecit.... malum...; le triste refrain.

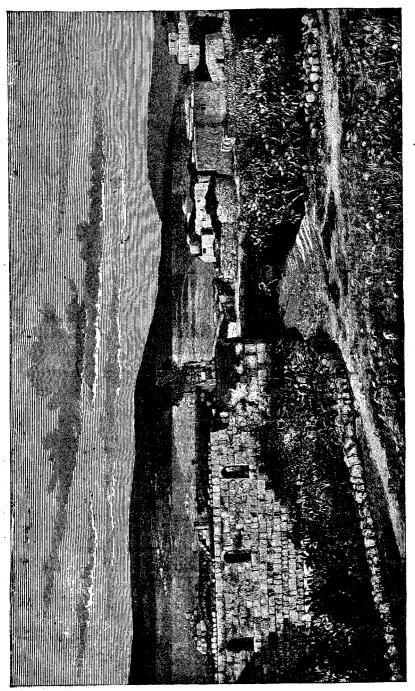
19-20. Manahem devient tributaire des Assyriens, -- Veniebat. Il serait plus exact de traduire par le prétérit (« venit, dedit »); car il s'agit d'un fait transitoire, et non d'une coutume. Cf.

vers. 20. - Phul est le premier monarque assyrien dont la Bible mentionne expressement le nom, et ce nom même a occasionné de longues discussions parmi les assyriologues contemporains. car on ne l'a découvert sur aucune des listes des rois de Ninive que contiennent les inscriptions cunéiformes (voyez F. Vigouroux, Bible et découvertes, t. IV, pp. 87 et ss.). Néanmoins l'accord tend à se faire à son sujet, car l'on démontre par des arguments très forts l'identité de Phul et de Théglath-Phalasar II, dont nous aurons à parler bientôt (note du vers. 29). - Mille talenta ...: 8 500 000 fr.; somme beaucoup plus considérable alors qu'aujourd'hui. — Ut esset... in auxilium: sans doute contre quelque autre pré tendant au trône d'Israël. - Quinquaginta siclos. C.-a-d. 144 fr.

21-22. Conclusion du règne par la formule accoutumée.

5º Règne de Phacéia. XV, 23-26.

23. Les dates principales. — Synchronisme : anno quinquagesimo... — Phaceia se dit en hébreu P'qaḥiah. — Durée du règne : biennio.



COMMENT. - II.

Juda, regnavit Phaceia, filius Manahem, super Israel in Samaria, biennio.

24. Et fecit quod erat malum coram Domino; non recessit a peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

25. Conjuravit autem adversus eum Phacee, filius Romeliæ, dux ejus; et percussit eum in Samaria in turre domus regiæ, juxta Argob et juxta Arie, et cum eo quinquaginta viros de filiis Galaaditarum; et interfecit eum, regnavitque pro eo.

26. Reliqua autem sermonum Phaceia, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum

Israel?

27. Anno quinquagesimo secundo Azariæ, regis Juda, regnavit Phacee, filius Romeliæ, super Israel in Samaria, viginti annis.

28. Et fecit quod erat malum coram Domino; non recessit a peccatis Jeroboam, filii Nabat, qui peccare fecit Is-

29. In diebus Phacee, regis Israel, venit Theglath-Phalasar, rex Assur, et cepit Aion, et Abel-Domum-Maacha, et Janoe, et Cedes, et Asor, et Galaad, Galilæam, et universam terram Nephthali; et transtulit eos in Assyrios.

roi de Juda, Phacéia, fils de Manahem, commença à régner sur Israël à Samarie, et il régna deux ans.

24. Il fit le mal devant le Seigneur, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher

25. Or Phacée, fils de Romélie, général de ses troupes, fit une conspiration contre lui ; il le frappa à Samarie, dans : la tour de la maison royale, aux côtés d'Argob et d'Arie, avec cinquante hommes des Galaadites qui étaient avec lui; et il le tua, et régna à sa place.

26. Le reste des actions de Phacéia, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des

annales des rois d'Israël.

27. La cinquante-deuxième année d'Azarias, roi de Juda, Phacée, fils de Romélie, régna sur Israël à Samarie, pendant vingt ans.

28. Il fit le mal devant le Seigneur, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher

29. Pendant le règne de Phacée, roi d'Israël, Théglath-Phalasar, roi des Assyriens, vint en Israël, et prit Aion et Abel-Maison-de-Maacha, et Janoé, Cédès, Asor, Galaad, la Galilée, et tout le pays de Nephthali, et en transporta les habitants en Assyrie.

24. Le caractère moral de Phacéia en tant que roi : fecit... malum.

25. Phacéia périt assassiné. — Conjuravit... Phacee. Hébr. : Péqah; presque le nom du roi régnant. Trois rois d'Israël furent ainsi assassinés presque coup sur coup. Cf. vers. 10 et 14. - In turre domus regiæ. Voyez la note de III Reg. xvi, 18. - Argob et Arie étalent probablement deux officiers de Phacéla, qui essayèrent de le défendre. - Cum so quinquaginta... D'après l'hébreu, ces mots paraissent plutôt se rapporter à Phacée et désigner les associés de son complot.

26. Conclusion du règne.

6º Phacee, roi d'Israël. XV, 27-31.

27. Les dates. - Synchronisme : quinquagesimo secundo...; c'était la dernière année du règne d'Azarias (vers. 2). - Durée du règne : viginti annis. Et pourtant, d'après les vers. 30, 32, et xvII, 1, Phacée aurait dû régner de 29 à 30 ans.

28. Caractère moral du règne : fecit... malum,

comme tous ses prédécesseurs.

29. Théglath-Phalasar envahit le territoire israélite. — Theglath-Phalasar. En hébr.: Tiglat Pil'éser; en assyrien : Taklat-habal-asar. D'après les monuments assyriens, comme d'après la Bible, monarque puissant, conquérant indomptable, qui subjugua tous les pays compris entre la Médie et la Méditerranée, avec une partie de l'Asie Mineure. Voyez F. Vigouroux, Bible et decouvertes, t. IV, pp. 100 et ss. - Nomenclature des villes et contrées qu'il enleva au roi Phacée : Aion, Abel-Domum-Maacha (voyez la note de III Reg. xv, 20), Cedes (note de Jos. xxi, 37), Asor (note de III Reg. IX, 15); Galaad, la riche province transjordanienne naguère recouvrée par Jéroboam II (xv, 25); Galilæam et... Nephthali, c.-à-d. toute la partie septentrionale de la Palestine cisjordanienne (Atl. géogr., pl. vu, x). Un fragment d'inscription cunéiforme, malheureusement très mutilé, raconte tout à fait comme l'écrivain sacré cette expédition du monarque assyrien : C ... les villes de Galaad..., d'Abel..., qui est la frontière de la terre de la maison d'Amri (c.-à-d. d'Israël), la lointaine, la vaste, je la soumis dans toute son étendue à l'empire d'Assyrie. J'établis sur elle mes généraux comme gouverneurs... La terre de la maison d'Amri, la lointaine, ... ses habitants les plus distingués avec leur fortune je transportal en Assyrie. Pa-ka-ha (Phacée), leur roi, je fis mcurir. J'établis A - u - si - 'é (Osée) sur eux. Je reçt s d'eux, comme tribut, dix talents d'or, mille talents d'argent... »



Théglath-Phalasar sur son char. (Bas-relief assyrien.)

30. Conjuravit autem, et tetendit insidias Osee, filius Ela, contra Phacee, filium Romeliæ, et percussit eum, et interfecit; reguavitque pro eo vigesimo anno Joatham, filii Oziæ.

31. Reliqua autem sermonum Phacee, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum

Israel?

32. Anno secundo Phacee, filii Romeliæ, regis Israel, regnavit Joatham, filius Oziæ, regis Juda.

33. Viginti quinque annorum erat cum regnare cœpisset; et sedecim annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Jerusa, filia Sadoc.

34. Fecitque quod erat placitum coram Domino; juxta omnia quæ fecerat Ozias,

pater suus, operatus est.

35. Verumtamen excelsa non abstulit; adhuc populus immolabat, et adolebat incensum in excelsis. Ipse ædificavit portam domus Domini sublimissimam.

36. Reliqua autem sermonum Joatham, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?

37. In diebus illis cœpit Dominus mittere in Judam Rasin, regem Syriæ,

et Phacee, filium Romeliæ.

38. Et dormivit Joatham cum patribus suis, sepultusque est cum eis in civitate David patris sui. Et regnavit Achaz, filius ejus, pro eo.

30. Or Osée, fils d'Éla, fit une conspiration contre Phacée, fils de Romélie, et lui tendit des embûches; il le tua, et régna à sa place la vingtième année de Joatham, fils d'Ozias.

31. Le reste des actions de Phacée, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des

annales des rois d'Israël.

32. La seconde année de Phacée, fils de Romélie, roi d'Israël, Joatham, fils d'Ozias, roi de Juda, commença à régner.

33. Il avait vingt-cinq ans lorsque son règne commença, et il régna dans Jérusalem pendant seize ans; sa mère s'appelait Jérusa, et était fille de Sadoc.

34. Il fit ce qui était agréable au Seigneur, et se conduisit en tout comme

avait fait Ozias, son père.

35. Néanmoins il ne détruisit pas les hauts lieux, car le peuple y sacrifiait encore et y brûlait de l'encens. C'est lui qui bâtit la plus haute porte de la maison du Seigneur.

36. Le reste des actions de Joatham, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre

des annales des rois de Juda.

37. En ce même temps, le Seigneur commença à envoyer contre Juda Rasin, roi de Syrie, et Phacée, fils de Romélie.

38. Et Joatham s'endormit avec ses pères, et fut enseveli avec eux dans la ville de David son père; et Achaz, son fils, régna à sa place.

30. Phacée périt assassiné. — Osce (hébreu: Hošéa'). Nous venons de lire le nom de cet usurpateur sur l'inscription de Théglath-Phalasar, avec mention expresse du concours que le roi de Ninive lui avait prêté pour monter sur le trône. — Vigesimo anno... Et pourtant, quelques lignes plus bas, vers. 33, il sera dit que Joatham régna seulement seize ans. D'après la meilleure explication (et encore est-elle assez subtile). Joatham est nommé au lieu de son fils Achaz, parce qu'il n'a pas encore été question de ce dernier; et alors la vingtième année de Joatham équivaut à la quatrième d'Achaz.

31. Conclusion du règne.

• Joatham, roi de Juda. XV, 32-38.

32-33. Les dates principales. — Synchronisme: anno secundo... — Age du prince à son avènement: viginti quinque... Cette date n'est habituellement citée que pour les rois de Juda. —

Durée totale du règne : sedecim annis.

34-35. Caractère moral du règne. — Fectt., plactium. Heureux changement d'avec les rois d'Israël. — On signale à part un trait de la piété de Joatham : ædificavit portam... Sur cette porte « supérieure », voyez II Par. xxvII, 3.

36-38. Conclusion du règne. — Reliqua autem... Cf. II Par. xxvii, 4-6. — Au verset 37, le narrateur insère un détail douloureux des derniers jours (in diebus titis) de Joatham. — Cœpit Dominus mittere...: d'abord simples attaques sur les frontières, qui se transformèrent sous Achaz en une terrible invasion de tout le territoire. Cf. xvi, 5. Comme Phacée, Rasin (hébr.: R'sin) est nommé sur les monuments assyriens (Raqunnu): ce fondateur d'une nouvelle dynastie syrienne s'était ligué avec le roi d'Israël contra le ryunne de Juda.

CHAPITRE XVI

1. La dix-septième année de Phacée, fils de Romélie, Achaz, fils de Joatham, roi de Juda, commença à régner.

2. Il avait vingt ans lorsqu'il commença à régner, et il régna seize ans à Jérusalem; il ne fit point ce qui était agréable au Seigneur son Dieu, comme

David son père,

3. Mais il marcha dans la voie des rois d'Israël, et consacra même son fils, le faisant passer par le feu, suivant la superstition des idoles des nations que le Seigneur avait détruites à l'entrée des fils d'Israël.

4. Il immolait aussi des victimes et offrait de l'encens sur les hauts lieux, sur les collines, et sous tous les arbres touffus.

5. Alors Rasin, roi de Syrie, et Phacée, fils de Romélie, roi d'Israël, vinrent mettre le siège devant Jérusalem; et quoiqu'ils tinssent Achaz assiégé, ils ne purent triompher de lui.

6. En ce même temps, Rasin, roi de Syrie, reconquit Elam pour les Syriens, et en chassa les Juifs; et les Iduméens vinrent à Elam, et y habitèrent, comme

ils font encore aujourd'hui.

1. Anno decimo septimo Phacee, filii Romeliæ, regnavit Achaz, filius Joatham, regis Juda.

2. Viginti annorum erat Achaz cum regnare coepisset, et sedecim annis regnavit in Jerusalem. Non fecit quod erat placitum in conspectu Domini Dei sui,

sicut David pater ejus.

3. Sed ambulavit in via regum Israel; insuper et filium suum consecravit, transferens per ignem, secundum idola gentium quas dissipavit Dominus coram filiis

- 4. Immolabat quoque victimas, et adolebat incensum in excelsis, et in collibus, et sub omni ligno frondoso.
- Tunc ascendit Rasin, rex Syriæ, et Phacee, filius Romeliæ, rex Israel, in Jerusalem ad præliandum; cumque obsiderent Achaz, non valuerunt superare
- 6. In tempore illo restituit Rasin, rex Syriæ, Ailam Syriæ, et ejecit Judæos de Aila; et Idumæi venerunt in Ailam, et habitaverunt ibi usque in diem hanc.

8º Achaz sur le trône de Juda, XVI, 1-4. CHAP. XVI. - 1-2a. Les dates principales. -Synchronisme: anno decimo septimo ... - Age du prince à son avenement : viginti annorum. Durée du règne : sedecim annis.

25-4. Le caractère moral du règhe d'Achaz est d'abord indiqué d'une manière générale en termes soit negatifs (non fecit... placitum...), soit positifs (ambulavit...): c'est assez déjà pour désigner Achaz comme l'un des plus mauvais rois de Juda. Des détails spéciaux (vers. 3-4) complètent ce triste portrait. Cf. II Par. xxviii, 2-4. Filium suum... per ignem, C.-à-d. qu'il le brûla en l'honneur de Moloch. La loi mosaïque avait mis très énergiquement la nation sainte en garde contre ce rite horrible (cf. Lev. xvIII, 21; Deut. xviii, 10), que pratiquaient surtout les Ammonites et les Moabites; mais les Hébreux paraissent s'y être livrés fréquemment à cette époque de leur histoire (cf. xvII, 17; xXI, 6), car les prophètes en font l'objet de dénonciations réitérées (cf. Jer. VII, 31, 32; XIX, 2-6, etc.; Ez. XVI, 20; XX, 26, etc.). - Secundum idola... Dans l'hébreu : selon les abominations. — Immolabat... in excelsis. Vrais actes idolâtriques en l'honneur des idoles, bien différents du culte des hauts lieux, qui, quoique réprouvé désormais, s'adressait à Jéhovah. - In collibus. sub... ligno... Voyez Deut. xII, 2, et le commentaire.

9° Le châtiment d'Achaz. XVI, 5-6.

5-6. Tunc. Il y a une corrélation manifeste entre cet

alors

et la description de la conduite imple d'Achaz. - Rasin... et Phacee, Cf. xv, 37. Les deux confédérés mirent tout naturellement à profit, pour redoubler leurs efforts contre le royaume de Juda, l'avenement d'un jeune monarque inexpérimenté. Achaz n'était sous aucun rapport de taille à lutter contre de tels adversaires; autant ses prédécesseurs sur le trône avaient été vaillants, autant il se montrait faible et mobile dans ses projets, sans parler de sa conduite religieuse qui lui aliénait le cœur de Dieu. Le Seigneur le sauvera néanmoins (non valuerunt...). Voyez les récits de II Par. xxvIII, 5-15, et d'Isaïe, vii, 1 et ss. - Restituit Rasin... Atlam. En hébreu: 'Elat. Voyez XIV, 22. Pointe hardie poussée par le roi de Damas jusqu'à la mer Rouge (Atl. géogr., pl. v). Naguère, Azarias avait pris ce port aux Iduméens; Rasin s'en empare à son tour, portant ainsi un coup terrible au commerce du royaume de Juda avec l'Orient. Il permit aux Iduméens d'habiter de nouveau la

- 7. Misit autem Achaz nuntios ad Tneglath-Phalasar, regem Assyriorum, dicens: Servus tuus et filius tuus ego sum; ascende, et salvum me fac de manu regis Syriæ, et de manu regis Israel, qui consurrexerunt adversum me.
- 8. Et cum collegisset argentum et aurum quod inveniri potuit in domo Domini et in thesauris regis, misit regi Assyriorum munera.
- 9. Qui et acquievit voluntati ejus; ascendit enim rex Assyriorum in Damascum, et vastavit eam, et transtulit habitatores ejus Cyrenen, Rasin autem interfecit.
- 10. Perrexitque rex Achaz in occursum Theglath-Phalasar, regi Assyriorum, in Damascum. Cumque vidisset altare Damasci, misit rex Achaz ad Uriam sacerdotem exemplar ejus, et similitudinem juxta omne opus ejus.
- 11. Exstruxitque Urias sacerdos altare; juxta omnia que præceperat rex Achaz

- 7. Alors Achaz envoya des ambassadeurs à Théglath-Phalasar, roi des Assyriens, pour lui dire: Je suis votre serviteur et votre fils; venez me sauver des mains du roi de Syrie, et des mains du roi d'Israël, qui se sout ligués contre moi.
- 8. Et ayant amassé l'argent et l'or qui se put trouver dans la maison du Seigneur et dans les trésors du roi, il en fit des présents au roi des Assyriens.
- 9. Le roi des Assyriens se rendit à ses désirs, vint à Damas, ruina la ville, en transféra les habitants à Cyrène, et tua Rasin.
- 10. Alors le roi Achaz alla à Damas au-devant de Théglath-Phalasar, roi des Assyriens, et ayant vu un autel qui était à Damas, il en envoya au grand prêtre Urie un modèle où cet autel était représenté selon sa forme exacte.
- 11. Et le grand prêtre Urie fit construire un autel tout semblable à celui de

10° Achaz achete le secours des Assyriens. XVI, 7-9.

7-8. Son message à Theglath-Phalasar. - Misit... nuntios... Au lieu de s'appuyer sur le bras tout-puissant de Jéhovah, Achaz ne consulta que le danger présent et ce que sa courte vue prenait à tort pour le meilleur remède. Il avait perdu ses meilleures troupes dans les combats précédents, et il était menacé par toutes les nations d'alentour (cf. II Par. xxvIII, 5-21). Mais, « le remède était pire que le mal...; comme l'avaient fait avant lui tous les rois d'Israël (cf. xv, 19-20; xvII, 3), il appelait à son aide le roi qui devait dévorer son troupeau. » F. Vigouroux, Bible et découvertes, t. IV, p. 112. - Servus tuus... Il est triste de voir le petit-fils de David et de Salomon, le chef du peuple théocratique, s'humilier ainsi en face d'un roi païen. - Collegisset argentum... Comme Asa (III Reg. xv, 18), et comme Joas (IV Reg. xn, 18). C'était l'argument le plus décisif.

9. Théglath-Phalasar s'empare de Damas et assujettit la Syrie. - Acquievit. La requête d'Achaz entrait à merveille dans les plans du monarque assyrien, qui rêvait précisément de soumettre toute l'Asie occidentale à la domination assyrienne. — Ascendit... Damascum. Ici encore le récit biblique est admirablement confirmé par une inscription cunéiforme dans laquelle Théglath-Phalasar raconte ses exploits.

✓ Je pris ses soldats (de Rasin)..., leurs armes je brisai et leurs chevaux je pris,... ses guerriers portant des arcs, portant des boucliers et des lances... Pour sauver sa vie, il s'enfuit seul, et dans la grande porte de sa ville (Damas) il entra. Ses généraux, vivants je les pris, et à des croix je les pendis. Son pays je soumis ;... Damas, sa ville, j'assiégeai,

et comme un oiseau dans sa cage je l'enfermai. Ses plantations, dont les arbres étaient sans nombre, je les coupai ;... seize districts de Syrie comme une inondation je balayai. » Cependant Damas tint bon pendant deux ans; le conquérant laissa devant la ville une certaine quantité de soldats pour continuer le siège, et il alla, avec le reste de son armée, attaquer Phacée d'Israël (voyez xv, 29 et le commentaire), et d'autres nations du sud, qu'il subjugua complètement. C'est alors que Damas fut prise. — Transtulit habitatores... Les déportations en masse dans des pays lointains commençaient à devenir une règle habituelle de la politique des rois de Ninive (xv, 29 et la note). Elles sont souvent représentées sur les monuments. Voyez l'Atl. arch., pl. LXXVIII, fig. 7, 8; pl. xc, fig. 2, 6. -Cyrenen. Dans l'hébreu : Qir ; contrée dont on ignore la situation. Peut-être était-ce une province de la Médie ou de la Babylonie.

11º Modifications sacrilèges apportées par Achaz au culte de Jéhovah. XVI, 10-18.

10-14. Achaz fait installer dans la cour du temple, à Jérusalem, un nouvel autel, construit d'après un modèle païen, et il y offre des sacrifices. — Achaz in occursum... Visite officielle, pour remercler son libérateur, et surtout pour rendre hommage à son suzerain. Achaz est en effet mentionné sur une insoription assyrienne, avec plusieurs autres princes de la région, tributaires comme lui de Théglath-Phalasar (tribut de... Ya-hu-ha-zi Ya-hu-da-ai; c.-à-d. d'Achaz de Juda). — Vidisset allare. Probablement un de ces autels que les rois d'Assyrie emportaient toujours avec eux dans leurs expéditions, pour y offrir leurs sacrifices. Les autels assyriens étalent plus petits que l'autel juif, et d'une forme

Damas, selon l'ordre qu'il en avait reçu du roi Achaz, en attendant que ce roi

fût revenu de Damas.

12. Lorsque le roi Achaz fut revenu de Damas, il vit l'autel, et il le révéra, et il vint y immoler des holocaustes et son sacrifice.

13. Il y versa des libations, et y répandit le sang des hosties pacifiques

qu'il avait offertes sur l'autel.

14. Il transféra l'autel d'airain, qui était devant le Seigneur, de devant la face du temple, du lieu de l'autel et du temple du Seigneur, et il le mit à côté

de l'autel vers le nord.

15. Le roi d'Achaz donna aussi cet ordre au grand prêtre Urie: Vous offrirez sur le grand autel l'holocauste du matin et le sacrifice du soir, l'holocauste du roi et son sacrifice, l'holocauste de tout le peuple, leurs sacrifices et leurs libations, et vous répandrez sur cet autel tout le sang des holocaustes et tout le sang des victimes; quant à l'autel d'airain, j'en ordonnerai à ma volonté.

16. Le grand prêtre Urie exécuta donc en toutes choses les ordres que le roi

Achaz lui avait donnés.

17. Le roi Achaz enleva aussi les bases ciselées, et le bassin qui était dessus. Et il ôta la mer de dessus les bœufs d'airain qui la portaient, et il la mit sur le pavé, qui était de pierre.

18. Il changea aussi dans le temple du Seigneur, à cause du roi des Assyriens, la

de Damasco, ita fecit sacerdos Urias, donec veniret rex Achaz de Damasco.

12. Cumque venisset rex de Damasco, vidit altare, et veneratus est illud; ascenditque, et immolavit holocausta, et sacrificium suum;

13. et libavit libamina, et fudit sanguinem pacificorum quæ obtulerat super

altare.

14. Porro altare æreum quod erat coram Domino transtulit de facie templi, et de loco altaris, et de loco templi Domini, posuitque illud ex latere altaris ad aquilonem.

15. Præcepit quoque rex Achaz Uriæ sacerdoti, dicens: Super altare majus offer holocaustum matutinum et sacrificium vespertinum, et holocaustum regis et sacrificium ejus, et holocaustum universi populi terræ, et sacrificia eorum, et libamina eorum, et omnem sanguinem holocausti et universum sanguinem victimæ super illud effundes; altare veroæreum erit paratum ad voluntatem meam.

16. Fecit igitur Urias sacerdos juxta omnia que præceperat rex Achaz.

17. Tulit autem rex Achaz cælatas bases et luterem qui erat desuper; et mare deposuit de bobus æreis qui sustentabant illud, et posuit super pavimentum stratum lapide.

18. Musach quoque sabbati, quod ædificaverat in templo, et ingressum regis

très différente (Atl. arch., pl. xoyiii, fig. 6; pl. cxvi, fig. 2). - Urias sacerdos. Le grand prêtre d'alors, bien indigne, par son obséquieuse et lâche obéissance à tous les ordres sacrilèges du roi, de cette sublime fonction. Comp. les vers. 11 et 16. - Veneratus est... Dans l'hébreu : il s'approcha de l'autel. - Immolavit (vers. 12). En l'honneur de Jéhovah, ce semble ; mais sur un autel dont la forme avait été empruntée à un culte idolâtrique : crime dejà bien grand. L'équivalent hebreu de sacrificium est minhah, expression qui désigne les sacrifices non sanglants. - Altare æreum (vers. 14): l'autel des holocaustes, situé dans la cour intérieure, en avant du temple proprement dit (coram Domino). - De loco altaris, et... templi. L'hébreu est plus clair en cet endroit : « Il éloigna de la face du temple l'autel d'airain qui était devant le Seigneur, afin qu'il ne fût pas entre le (nouvel) autel et la maison du Seigneur, et il le plaça à côté du (nouvel) autel, vers le nord. D Il suit de là que le grand prêtre avait d'abord dressé l'autel d'Achaz derrière celui des holocaustes, c.-à-d. plus à l'est; mais le roi, voulant donner à son œuvre la place d'honneur, fit reculer par côté, dans la direction

du nord, l'autel des holocaustes (voyez la figure de la page 471).

15-16. Achaz ordonne d'offrir désormais tous les sacrifices sur le nouvel autel. — Attare majus: le maître-autel, comme nous disons. — Holocaustum matutinum,... vespertinum: les deux sacrifices les plus solennels de chaque jour, offerts au nom de toute la nation sainte. Cf. Ex. xxxx, 38-42, et le commentaire; Num. xxvIII, 3-8. Par holocaustum... popult terræ, il faut entendre les sacrifices individuels. — Paratum ad voluntatem. L'hébreu paraît signifier: Je réfiéchiral à ce que j'en veux faire; je m'en occuperai. Selon d'autres: Je m'en servirai pour consulter Dieu.

17-18. Autres mesures sacrilèges d'Achaz concernant le culte divin. — Cœlatas bases... luterem: les bassins mobiles; cf. III Reg. vII, 28 et ss. Mare; la mer d'ațrain; cf. IJI Reg. vII, 23-26. — Super pavimentum. Suivant les Septante: sur un piédestal de pierre; plus simplement: sur le pavé de la cour. Achaz avait déjà vidé le trésor du temple (vers. 8), et il pensait trer de ces objets sacrés l'argent que lui réclamait son insatiable allié d'Assyrie (vers. 18). Mais Jérémie

exterius, convertit in templum Domini, propter regem Assyriorum.

19. Reliqua autem verborum Achaz, quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda?

20. Dormivitque Achaz cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David; et regnavit Ezechias, filius ejus, pro eo.

galerie du sabbat, qu'il avait bâtie dans le temple, et l'entrée extérieure du roi.

19. Le reste des actions d'Achaz est écrit au livre des annales des rois de Juda.

20. Achaz s'endormit avec ses pères, et fut enseveli avec eux dans la ville de David, et Ézéchias, son fils, régna à sa place.

CHAPITRE XVII

- 1. Anno duodecimo Achaz, regis Juda, regnavit Osee, filius Ela, in Samaria super Israel, novem annis.
- 2. Fecitque malum coram Domino, sed non sicut reges Israel, qui ante eum fuerant.
- 3. Contra hunc ascendit Salmanasar, rex Assyriorum, et factus est ei Osee servus, reddebatque illi tributa.
- 4. Cumque deprehendisset rex Assyriorum Osee quod rebellare nitens misisset nuntios ad Sua, regem Ægypti, ne præstaret tributa regi Assyriorum sicut singulis annis solitus erat, obsedit eum, et vinctum misit in carcerem.
 - 5. Pervagatusque est omnem terram,

- 1. La douzième année d'Achaz, roi de Juda, Osée, fils d'Ela, régna sur Israël à Samarie, pendant neuf ans.
- 2. Et il fit le mal devant le Seigneur, mais non comme les rois d'Israël qui avaient été avant lui.
- 3. Salmanasar, roi des Assyriens, marcha contre lui, et Osée fut asservi à Salmanasar, roi des Assyriens, et il lui payait le tribut.
- 4. Mais le roi des Assyriens découvrit qu'Osée pensait à se révolter, et qu'il avait envoyé des ambassadeurs à Sua, roi d'Égypte, pour n'être plus obligé de payer le tribut aux Assyriens, comme il faisait tous les ans; il l'assiégea donc, et l'ayant pris, il l'envoya enchaîné en prison.
 - 5. Salmanasar parcourut ensuite tout

nous apprend, LII, 17, que ni les bassins, ni la mer, ni les taureaux ne furent alors détruits; ils se trouvaient encore à Jérusalem lorsqu'elle tomba au pouvoir des Chaldéens. — Musach sabbath. Le premier mot est très obscur, et la Vulgate s'est bornée à le transcrire. Il désigne à proprement parler une couverture; peut-être, ici, la galerie couverte par laquelle le roi entrait dans le temple, ou bien, la tribune également couverte où se tenait la famille royale aux heures du sacrifice. — Convertit in templum... Plutôt: il changea, dans le temple; c.-à-d. Il transforma, il dépouilla de ses ornements. — Motif de cette conduite indigne: propter regem Assyriorum.

12º Conclusion du règne d'Achaz. XVI, 19-20. 19-20. Sepultus cum ets: non toutefois dans leur sépulcre. — Ezechtas. En hébr.: Ḥizqiyâhu. 13º Osée, roi d'Israël, est contraint de payer le tribut à Salmanasar. XVII, 1-3.

CHAP. XVII.— 1. Chronologie du règne d'Oséc.
— Synchronisme: anno duodecimo... D'après xv, 30 (voyez la note), Osée serait monté sur le trône la quatrième année d'Achaz; nous avons donc ici un vide de huit ans, que de nombreux interprètes combient par un second interrègne assez peu vraisemblable. Comparez la note de

xiv, 23, et le tableau chronologique de la p. 441.

— Durée totale du règne : novem annis.

 Caractère moral du gouvernement d'Osée: fecti... malum. Toutefois la sinistre formule est aussitôt atténuée: non sicut reges... On aimerait quelques détails spéciaux pour commenter cette heureuse exception.

3. Salmanasar contraint Osée de payer, comme précédemment, le tribut à l'Assyrie. — Salmanasar. En assyrien, Salmanu-Asir; le quatrième roi de ce nom, successeur de Théglath-Phalasar II. Il ne règna que cinq ans. — Ei Osee servus. Nous avons vu (note de xv, 30) qu'Osée avait été institute roi grâce au tout-puissant concours des Assyriens, dont il reconnut la suzeramete. Il est probable qu'il essaya de recouvrer son indépendance à la mort de Théglath-Phalasar. Mais le nouveau monarque l'eut bientôt réduit.

14º Ruine totale du royaume d'Israël. XVII, 4-6. 4-5. Siège de Samarie; Osée prisonnier de Salmanasar. — Sua. En hébreu : So', ce qui est vraisemblablement une transcription fautive, pour Sévé ou Savé. En assyrien : Sab4. En grec : $\Sigma \alpha \beta \alpha x \omega c$. En égyptien : Schabak. Il fonda la $x \times v^a$ dynastie, dite éthiopienne, parce qu'elle se composa en entier de princes originaires d'Éthio-

le pays; et étant venu à Samarie, il la tint assiégée pendant trois ans.

6. La neuvième année d'Osée, le roi des Assyriens prit Samarie, et transféra les Israélites au pays des Assyriens, et les fit demeurer dans Hala, et dans Habor, près du fleuve de Gozan, et dans les villes des Mèdes.

7. Car les fils d'Israël avaient péché contre le Seigneur leur Dieu, qui les avait tirés de l'Égypte, et de la main du Pharaon, roi d'Egypte, et ils adoraient des dieux étrangers. et ascendens Samariam, obsedit eam tribus annis.

6. Anno autem nono Osee, cepit rex Assyriorum Samariam; et transtulit Israel in Assyrios, posuitque eos in Hala, et in Habor juxta fluvium Gozan, in civitatibus Medorum.

7. Factum est enim, cum peccassent filii Israel Domino Deo suo qui eduxerat eos de terra Ægypti, de manu Pharaonis, regis Ægypti, coluerunt deos alienos.

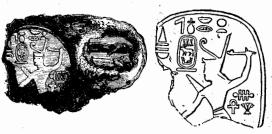
pie, y compris Schabak. « L'alliance d'Osée avec Schabak... inaugure une phase nouvelle dans l'histoire de l'Orlent. A partir de cette époque, l'histoire de la Palestine va se trouver constamment mêlée avec celle de l'Egypte, comme elle l'est avec celle de l'Assyrie depuis Achab et Salmanasar II. » Vigouroux, Bible et découvertes, t. IV, p. 128. — Obsedit eam... Dans l'hébr. : Le roi d'Assyrie le fit enfermer et enchaîner dans une prison. Salmanasar s'empara donc de la personne d'Osée longtemps avant de prendre Sama-

rie. — Pervagatusque... omnem terram: il parcourut tout le pays en vainqueur, soumettant l'une après l'autre toutes les villes.

6. Prise de Samarie; déportation des Israélites sur le territoire assyrieu. — Cepit... Samariam. En 721 ou 722. L'un des plus mémorables événements de l'histoire du peuple de Dieu; mais il n'était que le préinde d'autres faits analogues, plus douloureux encore : la prise de Jérusalem et la captivité de Babylone. Salmanasar n'eut pas

le temps de jouir de ce triompne; il mourut vers cette époque, et fut remplacé par Sargon, l'un de ses principaux officiers, qui se vante, dans les différentes inscriptions que l'on a dénommées ses « Fastes » et ses « Annales », de s'être lui-même emparé de Samarie, la première année de son règne. « Au commencement de mon règne, j'assiégeai la ville de Samirina, je la pris. J'emmenai en captivité 27 280 de ses habitants; je me réserval cinquante chariots pour ma part royale; à la place de ceux que j'avais déportés, je fis venir les habitants des pays que j'avais conquis; je leur imposai un tribut comme aux Assyriens. > Sur Sargon, son avenement et son règne, voyez-F. Vigouroux, Bible et découvertes, t. IV, p. 126 et ss. (l'Atl. arch. donne son portrait, pl. LXXXI, fig. 7). - Transtulit ... in Assyrios: ainsi que l'atteste l'inscription que nous venons de citer. Cf. xv, 29; xvi, 9. Le narrateur indique ensuite d'une manière plus précise les localités où Sargon exila (posuit; hébr.: fit habiter) les déportés. - 1º Hala, Halah en hébreu, Halahha des inscriptions cunéiformes,

aujourd'hui Gia, monceau de ruines, dans la partie septentrionale de la Mésopotamie. — 2º In Chabor... Gozan. D'après l'hébreu: près du Habor, fleuve de Gozan. Le Chabor, aujour-d'hui Khabour, est un des principaux affluents de l'Euphrate, dans lequel il se jette près de Circésium; il prend sa source au mont Masius. Gozan est la province arrosée par ce fleuve; elle correspond à la « Gauzanitis » de Ptolémée; son nom assyrien était Guzant. Voyez l'Atl. géogr., pl. viii. — 3º In civitatibus Medorum. Les



Empreintes du cachet de Sua sur de l'argile.

Assyriens avaient naguère, à plusieurs reprises, subjugué la Médie, et Sargon dit expressément dans ses annaies qu'ib avait déporté les principaux habitants de quelques unes de ses provinces, les remplaçant par des colons étrangers.

15º Causes morales de la ruine du royaume d'Israël. XVII, 7-23.

Page admirable de la philosophie de l'histoire juive. L'écrivain sacré, d'ordinaire si sobre en fait de réflexions, analyse ici, avec une frappante sûreté de vues, les motifs de la catastrophe terrible qui venait d'avoir lieu à Samarie. C'est une sorte de justification de la conduite du Seigneur. Le lecteur remarquera les répétitions malestueuses et saisissantes.

7-12. Les Israélites se livrent à l'idolâtrie d'une manière effrénée. — Cum peccassent. C'est le mot principal de la page; il est ensuite développé, commenté. Comme en maint autre endroit, l'immense bienfait de la sortie d'Égypte (qui eduxerat...) est signalé pour faire ressortir la monstrueuse ingratitude des Hébreux envers un Dieu si bon. — Deos allenos. Voyez, III Reg.

- 8. Et ambulaverunt juxta ritum gentium quas consumpserat Dominus in conspectu filiorum Israel, et regum Israel, quia similiter fecerant.
- 9. Et offenderunt filii Israel verbis non rectis Dominum Deum suum; et ædificaverunt sibi excelsa in cunctis urbibus suis, a turre custodum usque ad civitatem munitam.
- 10. Feceruntque sibi statuas et lucos in omni colle sublimi, et subter omne lignum nemorosum;
- 11. et adolebant ibi incensum super aras, in morem gentium quas transtulerat Dominus a facie eorum; feceruntque verba pessima, irritantes Dominum,
- 12. et coluerunt immunditias, de quibus præcepit eis Dominus ne facerent verbum hoc.
- 13. Et testificatus est Dominus in Israel et in Juda per manum omnium prophetarum et videntium, dicens: Revertimini a viis vestris pessimis, et custodite præcepta mea et ceremonias, juxta omnem legem quam præcepi patribus vestris, et sicut misi ad vos in manu servorum meorum prophetarum.
- 14. Qui non audierunt; sed induraverunt cervicem suam juxta cervicem pa-

- 8. Ils vivaient selon les coutumes des nations que le Seigneur avait exterminées à l'entrée des fils d'Israël, et selon les coutumes des rois d'Israël, qui avaient imité ces nations.
- 9. Les fils d'Israël avaient offensé le Seigneur leur Dieu par ces actions criminelles, et s'étaient bâti des hauts lieux dans toutes leurs villes, depuis les tours des gardes jusqu'aux places fortes.
- 10. Ils avaient aussi dressé des statues et planté des bois sacrés sur toutes les collines élevées, et sous tous les arbres touffus.
- 11. Et ils brûlaient de l'encens sur les autels, comme les nations que le Seigneur avait exterminées à leur entrée. Ils commettaient des actions très criminelles par lesquelles ils irritaient le Seigneur.

12. Ils adoraient des abominations, contre la défense expresse que le Seigneur leur en avait faite.

- 13. Le Seigneur avait fait souvent des protestations dans Israël et dans Juda par tous les prophètes et les voyants, et il leur avait dit: Quittez vos voies corrompues, et revenez à moi; gardez mes préceptes et mes cérémonies, selon toutes les lois que j'ai prescrites à vos pères, et selon que je vous l'ai déclaré par les prophètes, mes serviteurs, que je vous ai envoyés.
- 14. Et ils n'avaient pas écouté; mais leur tête était devenue inflexible comme

x1, 5-7, la liste des principaux; mais surtout Baal et Astarté, et aussi les corps célestes (Ez. VIII, 14, 16, Am., v, 25-26). — Juxta ritum gentium...: idolatrie complète et proprement dite; et regem Israel ... : demi-idolatrie, ou le culte des veaux d'or introduit par Jéroboam et continué par tous ses successeurs. - Offenderunt... verbis... Hébr.: Ils firent en secret des choses qui ne sont pas bien. - Aux versets 9b-12, détails sur ces « choses non droites ». Premier degré (9b) : les excelsa, qui, depuis la construction du temple de Salomon, étaient devenus des sanctuaires illégitimes pour le culte de Jéhovah. Une phrase proverbiale, a turre custodum usque..., montre combien ces hauts lieux s'étaient multipliés en Israël; il y en avait partout, même dans les plus petits centres, par exemple une simple agglomération de bergers, et l'on se servait de la hauteur la plus insignifiante, telle qu'une humble tente solitaire destinée à protéger les gardiens du troupeau (Atl. arch., pl. xxxvi, fig. 5). Cf. II Par. xxvi, 10; xxvii, 4. - Deuxième degré (10-12), l'idolatrie proprement dite. Statuas et lucos; hébr.: des stèles et des 'ašérim. Adolebant ibi incensum : rite qui a fait partie

de toutes les religions anciennes; aussi est-il fréquemment représenté sur les monuments (AU, arch., pl. LXII, fig. 7; pl. cVIII, fig. 1; pl. cXIV, fig. 11; pl. cXIV, fig. 10; pl. cXVII, fig. 7).—
Verba pessima: les honteuses immoralités associées à tous les cultes paiens.— Immunditias: terme de profond mépris pour désigner les idoles. Cf. Deut. XXIX, 17; III Reg. XV, 19.

13-17. Les Israélites persistent dans leur conduite coupable, malgré les avertissements réitérés de Jéhovah. - Testificatus est. Expression très forte. Ne se contentant point de ses préceptes, quoique si clairs, le Seigneur fit avertir fréquemment et solennellement son peuple, pour le rappeler à l'ordre. — In Israel et... Juda. Le royaume du sud est mentionné avec celui du nord, parce qu'il s'était rendu coupable des mêmes crimes. - Per manum prophetarum ... Les divins messagers furent alors très nombreux. Dans le royaume d'Israël : Ahias (III Reg. xiv, 2), Jéhu (xvI, 1), Élie, Michée (xxII, 8), Élisée, Jonas (IV Reg. xiv, 25), Oded (II Par. xxviii, 9), Achaz et Osée. Dans le royaume de Juda : Sémélas (II Par. x1, 2), Addo (ibid., x11, 15), Azarias, (xv, 1), Hanani (xvi, 7), Jéhu (xix, 2), Jahaziel celle de leurs pères, qui n'avaient point voulu obéir au Seigneur leur Dieu.

15. Ils avaient rejeté ses lois, et l'alliance qu'il avait faite avec leurs pères, aussi bien que toutes les remontrances qu'il leur avait fait faire. Ils avaient couru après les vanités, et ils avaient agi vainement, en suivant les nations dont ils étaient environnés, quoique le Seigneur leur ent défendu si expressément de faire ce qu'elles faisaient.

16. Ils avaient abandonné toutes les ordonnances du Seigneur leur Dieu; ils s'étaient fait deux veaux de fonte, ils avaient planté des bois sacrés, adoré tous les astres du ciel, et ils avaient servi

Baal.

17. Ils sacrifiaient leurs fils et leurs filles, et les faisaient passer par le feu. Ils s'étaient attachés aux divinations et aux augures, et ils s'étaient livrés au mal pour le commettre devant le Seigneur, de manière à l'irriter.

18. Le Seigneur concut donc une grande indignation contre Israël, et les rejeta de devant sa face, et il ne demeura plus que la seule tribu de Juda.

19. Et Juda lui-même ne garda point les commandements du Seigneur son Dieu, mais marcha dans les égarements d'Israël.

20. Alors le Seigneur abandonna toute la race d'Israël. Il les affligea, et les livra aux mains des pillards, jusqu'à ce qu'il les rejetât de devant sa face.

21. Cela eut lieu des le temps où Israël se sépara de la maison de David, et où les dix tribus se donnèrent pour roi Jéroboam, fils de Nabat; car Jéroboam sétrum suorum, qui noluerunt obedire Domino Deo suo.

15. Et abjecerunt legitima ejus, et pactum quod pepigit cum patribus eorum, et testificationes quibus contestatus est eos; secutique sunt vanitates, et vane egerunt; et secuti sunt gentes quæ erant per circuitum eorum, super quibus præceperat Dominus eis ut non facerent sicut et illæ faciebant.

- 16. Et dereliquerunt omnia præcepta Domini Dei sui; feceruntque sibi conflatiles duos vitulos, et lucos, et adoraverunt universam militiam cæli, servieruntque Baal,
- 17. et consecraverunt filios suos et filias suas per ignem, et divinationibus inserviebant et auguriis; et tradiderunt se ut facerent malum coram Domino ut irritarent eum.
- 18. Iratusque est Dominus vehementer Israeli, et abstulit eos a conspectu suo; et non remansit nisi tribus Juda tantummodo.

 Sed nec ipse Juda custodivit mandata Domini Dei sui, verum ambulavit in erroribus Israel, quos operatus fuerat.

 Projecitque Dominus omne semen Israel; et afflixit eos, et tradidit eos in manu diripientium, donec projiceret eos a facie sua,

21. ex eo jam tempore quo scissus est Israel a domo David, et constituerunt sibi regem Jeroboam, filium Nabat; separavit enim Jeroboam Israel a Domino,

(xx, 14), Éliézer (xx, 37), Zacharie (xxiv, 20), un autre Zacharie (xxvi, 5), Joël, Michée, Isaïe; sans parler de ceux dont l'histoire ne nous a pas transmis les noms. - Revertimini... Excellent résumé des pressantes prédications de tout ces hommes de Dieu : fuir le mal, faire le bien. - Triste résultat des avertissements divins. vers. 14. Sur la métaphore induraverunt cervicem, voyez Ex. xxxII, 9 et le commentaire; xxxIII, 3; Deut. IX, 6, 13; x, 16; Prov. xxIX, 1, etc. - Noluerunt obedire... Dans l'hébreu : ils ne crurent pas au Seigneur leur Dieu. Mais la Vulgate a bien donné le sens, car il s'agit seulement d'une incrédulité pratique. - Développements du verset 14 (vers. 15-17). Secuti vanitates: les idoles, qui ne sont rien (hébel, un souffie). Vane egerunt; mieux: ils sont devenus un rien (yéh bálu); rapprochement frappant. Fecerunt ... lucos (vers. 16) : une 'ašérah ; le symi ole d'Astarté, comme au verset 10. Militiam cali: les astres; cf. xxi, 3; xxhi, 4. Consecraverunt... per ignem; littéral.: ils ont fait passer par le feu; cf. xvi, 3 et l'explication. Divinationibus...: autre rite idolâtrique formellement proscrit par la loi (Num. xxii, 23; Deut. xviii, 10). Pour tout résumer en un mot, tradiderunt se...; dans l'hébreu: ils se vendirent.

18-23. Les divines vengeances. — Iratusque...
Dominus: après des siècles de patience miséricordieuse. — Abstulit... a conspectu suo. C.-à-d.
de la Terre sainte, où Dieu manifestait davantage sa présence. — Nist tribus Juda. « Tribu »
dans le sens de royaume. Cf. III Reg. xI, 13,
32, etc. Une douloureuse réflexion de l'écrivain
sacré, sed nec ipse..., assimile de nouveau (cf.
verset 13) Juda à Israël sous le rapport de
l'impiété. — Les versets 20-23 commentent les
mots « abstulit eos... » du verset 18. In manu
diripientium: par les invasions syriennes et
assyriennes (uf. x, 32; xv, 19, 29; xvII, 5, etc.).

et peccare eos fecit peccatum magnum.

22. Et ambulaverunt filii Israel in universis peccatis Jeroboam quæ fecerat,

et non recesserunt ab eis,

23. usquequo Dominus auferret Israel a facie sua, sicut locutus fuerat in manu omnium servorum suorum prophetarum; translatusque est Israel de terra sua in Assyrios, usque in diem hanc.

- 24. Adduxit autem rex Assyriorum de Babylone, et de Cutha, et de Avah, et de Emath, et de Sepharvaim, et collocavit eos in civitatibus Samariæ pro filiis Israel; qui possederunt Samariam, et habitaverunt in urbibus ejus.
- 25. Cumque ibi habitare coepissent, non timebant Dominum; et immisit in eos Dominus leones, qui interficiebant eos.
- 26. Nuntiatumque est regi Assyriorum, et dictum: Gentes quas transtulisti, et habitare fecisti in civitatibus Samariæ, ignorant legitima Dei terræ; et immisit in eos Dominus leones, et ecce interficiunt eos, eo quod ignorent ritum Dei terræ.
- 27. Præcepit autem rex Assyriorum, dicens: Ducite illuc unum de sacerdotibus quos inde captivos adduxistis; et

para Israël d'avec le Seigneur, et les fit tomber dans un grand péché.

22. Les fils d'Israël marchèrent ensuite dans tous les péchés de Jéroboam, et ils

ne s'en retirèrent point,

23. jusqu'à ce qu'enfin le Seigneur rejetât Israël de devant sa face, comme il l'avait prédit par tous les prophètes ses serviteurs; et alors Israël fut transféré de son pays en Assyrie, où il est encore aujourd'hui.

24. Or le roi des Assyriens fit venir des habitants de Babylone, de Cutha, d'Avah, d'Émath et de Sépharvaim, et il les établit dans les villes de Samarie à la place des fils d'Israël. Ces peuples possédèrent la Samarie, et habitèrent dans ses villes.

25. Lorsqu'ils eurent commencé à y demeurer, comme ils ne craignaient point le Seigneur, le Seigneur envoya contre

eux des lions qui les tuaient.

26. On l'annonça au roi des Assyriens, et on lui dit: Les peuples que vous avez déportés, et que vous avez fait habiter dans les villes de Samarie, ignorent la religion du Dieu de ce pays, et le Seigneur a envoyé contre eux des lions qui les tuent, parce qu'ils ignorent la manière de servir le Dieu du pays.

27. Alors le roi des Assyriens donna cet ordre, et dit : Envoyez-y l'un des prêtres que vous en avez emmenés cap-

Scissus est Israel: le schisme des dix tribus fut l'origine et la cause de tant de malheurs, car il mit immédiatement un abime entre Jéhovah et cette partie de son peuple (separavit enim..., par le culte des veaux d'or). Translatusque...: il est vrai qu'un grand nombre d'Israélites demeurèrent dans le pays (cf. II Par. xxx, 1; xxxx, 9); mais, soumis anx Assyriens et aussitôt mêlés à une population nouvelle (ver. 24), ils perdirent tout caractère distinctif.

16° Origine et religion des nouveaux habitants du royaume d'Israël. XVII, 24-41.

24. Comment les Assyriens repeuplèrent le pays. — Addavoit autem... Sargon raconte en propres termes dans ses annales qu'il prit en divers pays (notamment de Babylone) des groupes de colons, qu'il les amena dans « le pays de la maison d'Amri », et qu'il « les fit habiter dans la ville de Samarie ». — De Outha. Ville babylonienne, la Kuthi des inscriptions cunéiformes, stude selon toute vraisemblance sur l'emplacement de Tell-Ibrâhim, à 16 kil. au nord-est de Babylone. — De Avah. En hébreu : 'Ivva'; localité qui n'a pas été encore identifiée. — De Emath. Ville syrienne, souvent mentionnée dans la Bible (voyez la note de III Reg. VIII, 65), Anata ou Amatit des monuments assyriens.

Sargon se glorifie d'avoir dépeuplé son territoire; l'écrivain saoré nous indique ici en quel endroit avaient été déportés un certain nombre des habitants. — Sepharvaim. Ville babylonienne comme Cutha; Sippara on Sipar des inscriptions cunéiformes. Elle était bâtle sur la rive gauche de l'Euphrate, à environ 50 kil. au sud-ouest de Bagdad, sur le site actuel de Tell-Abou-Habba (All. géogr., pl. viii). — In civitatibus Samariæ. Le mot Samarie désigne ici le royaume entier d'Israël.

25-27. Le Seigneur, pour improuver l'idolâtrie des nouveaux habitants, envoie dans la Samarie des lions qui la ravagent. - Non timebant... C.-à-d. ne l'adoraient pas, ne lui rendaient aucun culte. Ainsi qu'il sera dit bientôt (vers. 29-30), les colons, venus de divers points, suivirent tout d'abord uniquement la religion de leur pays d'origine. — Immisit... Dominus... « Comme si le Seigneur, jaloux de la sainteté de cette contrée, n'eût pas voulu que l'idolâtrie s'y rétablit entièrement. » (Calmet, h. l.) — Interficiebant. Cet imparfait de la durée correspond fort bien à la tournure hébraïque, qui marque des actes réitérés (« ils étaient égorgeant »). - Legitima : la religion, le culte. - Dei terræ. Langage conforme aux idées païennes, d'après lesquelles chaque

tifs; qu'il y retourne, et demeure avec ces peuples, et qu'il leur apprenne le culte qui doit être rendu au Dieu du

pays.

28. Ainsi l'un des prêtres qui avaient été emmenés captifs de Samarie y revint, et demeura à Béthel, et il leur apprenait la manière dont ils devaient honorer le Seigneur.

29. Chacun de ces peuples se fit son dieu; et ils les mirent dans les temples et dans les hauts lieux que les Samaritains avaient bâtis; chaque nation mit le sien dans les villes où elle habitait.

30. Les Babyloniens se firent Sochoth-Benoth; les Cuthéens, Nergel; ceux

d'Emath, Asima;

31. les Hévéens firent Nebahaz et Tharthac; mais ceux de Sépharvaïm faisaient passer leurs enfants par le feu, et les brûlaient à Adramélech et à Anamélech, dieux de Sépharvaïm.

32. Et néanmoins ils adoraient le Seigneur. Ils choisissaient les derniers du peuple pour les établir prêtres des hauts lieux, et ils offraient leurs sacrifices dans

ces temples.

33. Et quoiqu'ils adorassent le Seigneur, ils servaient en même temps leurs vadat, et habitet cum eis, et doceat eos legitima Dei terræ.

- 28. Igitur cum venisset unus de sacerdotibus his qui captivi ducti fuerant de Samaria, habitavit in Bethel, et docebat eos quomodo colerent Dominum.
- 29. Et unaquæque gens fabricata est deum suum; posueruntque eos in fanis excelsis quæ fecerant Samaritæ, gens et gens in urbibus suis in quibus habitabat.
- 30. Viri enim Babylonii fecerunt Sochoth-Benoth; viri autem Chutæi fecerunt Nergel; et viri de Emath fecerunt Asima.
- 31. Porro Hevæi fecerunt Nebahaz et Tharthac; hi autem qui erant de Sepharvaim comburebant filios suos igni, Adramelech et Anamelech, diis Sepharvaim.
- 32. Et nihilominus colebant Dominum. Fecerunt autem sibi de novissimis sacerdotes excelsorum, et ponebant eos in fanis sublimibus;
- 33. et cum Dominum colerent, diis quoque suis serviebant juxta consuetu-

contrée était placée sous la domination et la protection d'une divinité spéciale, très jalouse de ses droits.

28-33. Religion bigarrée des nouveaux colons. - Habitavit in Bethel. Le prêtre-instructeur avait donc été au service du veau d'or érigé dans cette ville par Jéroboam (cf. III Reg. XII, 29). - Unaquæque... deum suum. Ces mots, rapprochés des versets 32 et 33, nous indiquent le résultat des prédications du prêtre de Béthel : ce fut un monstrueux mélange des cultes païens et de la vraie religion. - Gens et gens. Hébraïsme : chaque groupe de colons. - Sochoth-Benoth (hébr.: Sukkôt B'nôt). C'est là probablement une transcription hébraïque fautive du nom de la déesse babylonienne Zirbânit. - Nergel. Plus exactement : Nergal; le dieu-lion, que l'on représentait sous la forme d'un lion colossal gardant l'entrée des palais assyriens (Atl. arch., pl. LVI, fig. 1; pl. LVIII, fig. 7). Les inscriptions cunéiformes attestent qu'il était « le dieu des gens de Cutha ». - Asima (hébr.: 'Ašîma'). Peut-être la même divinité que l'Esmoûn phénicien.

Nebahaz (hébr.: Nibhaz) et Tharthac n'ont pas été retrouvés sur les monuments. Les Hewet sont les habitants d'Avah (vers. 24). — Adramelech et Anamelech. En assyrien: Adar-Malik, Adar est prince, et Anu Malik, Anou est prince. Or les dieux Adar et Anou sont fréquemment cités par les textes cunéiformes : le premier était une divinité solaire ; le second était représenté vêtu d'une peau de poisson (Atl. arch., pl. cx1, fig. 6). — Nihilominus colebant... On conçoit



Le dieu Nergal.

combien ce culte de Jéhovah était grossier, imparfait, d'autant plus qu'il avait pour bases les rites sacrilèges introduits par Jéroboam (voyez la note de III Reg. XII, 29). — De novissimis sacerdotes. Plutôt : de la masse du peuple, sans distinction. Comp. III Reg. XII, 81, et le com-

dinem gentium de quibus translati fuerant Samariam.

- 34. Usque in præsentem diem morem sequuntur antiquum; non timent Dominum, neque custodiunt ceremonias ejus, judicia et legem, et mandatum quod præceperat Dominus filiis Jacob, quem cognominavit Israel;
- 35. et percusserat cum eis pactum, et mandaverat eis, dicens: Nolite timere deos alienos, et non adoretis eos, neque colatis eos, et non immoletis eis;
- 36. sed Dominum Deum vestrum, qui eduxit vos de terra Ægypti in fortitudine magna, et in brachio extento, ipsum timete, et illum adorate, et ipsi immolate.
- 37. Ceremonias quoque, et judicia, et legem, et mandatum quod scripsit vobis, custodite ut faciatis cunctis diebus; et non timeatis deos alienos.
- 38. Et pactum quod percussit vobiscum nolite oblivisci, nec colatis deos alienos;
- 39. sed Dominum Deum vestrum timete, et ipse eruet vos de manu omnium inimicorum vestrorum.
- 40. Illi vero non audierunt, sed juxta consuetudinem suam pristinam perpetrabant.
- 41. Fuerunt igitur gentes istæ timentes quidem Dominum, sed nihilominus et idolis suis servientes; nam et filii eorum, et nepotes, sicut fecerunt patres sui, ita faciunt usque in præsentem diem.

dieux, selon la coutume des nations du milieu desquelles ils avaient été transférés en Samarie.

34. Ces peuples suivent encore aujourd'hui leurs anciennes coutumes. Ils ne craignent pas le Seigneur, ils ne gardent pas ses cérémonies, ni ses ordonnances, ni ses lois, ni les préceptes qu'il donna aux fils de Jacob (qu'il surnomma Israël).

35. avec lesquels il avait fait alliance, en leur donnant ce commandement si exprès : Ne révèrez point les dieux étrangers, ne les adorez pas, et ne leur

sacrifiez pas;

36. mais rendes ces devoirs au Seigneur votre Dieu, qui vous a tirés d'Égypte par une grande puissance, et en déployant la force de son bras. Révérezle, adorez-le, et offrez-lui vos sacrifices.

37. Gardez ses cérémonies, ses ordonnances, ses lois, et les préceptes qu'il vous a donnés par écrit; observez-les tous les jours de votre vie; et n'ayez aucune crainte des dieux étrangers.

38. N'oubliez jamais l'alliance qu'il a faite avec vous, et n'honorez point les

dieux étrangers;

39. mais craignez le Seigneur votre Dieu, et c'est lui qui vous délivrera de la puissance de tous vos ennemis.

40. Cependant ils n'ont point obéi, et ils ont suivi leurs anciennes coutumes.

41. Ainsi ces peuples ont craint le Seigneur; mais ils ont servi en même temps les idoles. Car leurs fils et leurs petits-fils font encore aujourd'hui ce qu'ont fait leurs pères.

mentaire. — Le verset 33 récapitule les cinq précédents (28-32).

pétée trois fois de suite (vers. 35, 37, 38). — Sed Dominum... : de même, triple répétition pour ces mots (vers. 36, 39). C'était le point essentiel de l'alliance théocratique (pactum, vers. 38), soit négativement, soit positivement. — In brachio extento (vers. 36): avec une toute-puissance irrésistible. Cf. Ex. vi, 6; Deut. iv, 34, etc. — Illi vero. Le narrateur reprend son récit, interrompu au verset 35. — Ila factunt. Et il en fut ainsi pendant quelques générations; mais, à la fin de la captivité de Babylone, toute trace d'idolâtrie disparut de la religion samaritaine, qui devint le culte de Jéhovah, quoique avec des rites et des degmes spéciaux, qui la distinguèrent toujours du judaisme.

^{34-41.} État religieux des Samaritains à l'époque où fut composé le quatrième livre des Rois.

— In præsentem diem. Voya III Reg. VIII, 8, et la note. — Morem... antiquum: les pratiques religieuses des premiers colons, telles qu'elles viennent d'être décrites. — Non timent Dominum. C.-à-d., d'après le contexte: tout en rendant à Jéhovah un certain culte (vers. 32 et 33); ils ne l'honorent pas selen les règles qu'il avait Iui-mème établies; pensée que développent les versets 34-39. — Dicens (vers. 35)... Résumé de nombreux passages du Pentateuque; entre autres, Ex. xx, 5; xxxiv, 15; Lev. xvii, 7; Deut. v, 9; vt, 13-16, etc. — Notite timere deos...: idée ré-

CHAPITRE XVIII

1. La troisième année d'Osée, fils d'Ela, roi d'Israël, Ezéchias, fils d'Achaz, roi de Juda, commença à régner.

2. Il avait vingt cinq ans lorsqu'il monta sur le trône, et il régna vingt-neuf ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Abi, et était fille de Zacharie.

3. Il fit ce qui était bon aux yeux du Seigneur, selon tout ce qu'avait fait Da-

vid son père.

4. Il détruisit les hauts lieux, brisa les statues, abattit les bois sacrés, et mit en pièces le serpent d'airain que Moïse avait fait, parce que les fils d'Israël lui avaient brûlé de l'encens jusqu'alors, et il l'appela Nohestan.

5. Il mit son espérance au Seigneur Dieu d'Israël; c'est pourquoi il n'y en eut point après lui d'entre tous les rois de Juda qui lui fût semblable, de même qu'il n'y en avait pas eu avant lui.

6. Il demeura attaché au Seigneur, et il ne se retira pas de ses voies, et il observa les commandements que le Sei-

gneur avait donnés à Moïse.

7. C'est pourquoi le Seigneur était avec lui, et il se conduisait avec sagesse dans toutes ses entreprises. Il se révolta aussi contre le roi des Assyriens, et ne voulut plus lui être asservi.

1. Anno tertio Osee, filii Ela, regis Israel, regnavit Ezechias, filius Achaz, regis Juda.

2. Viginti quinque annorum erat cum regnare copisset, et viginti novem annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Abi, filia Zachariæ.

3. Fecitque quod erat bonum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat David

pater ejus.

4. Ipse dissipavit excelsa, et contrivit statuas, et succidit lucos, confregitque serpentem æneum quem fecerat Moyses, siquidem usque ad illud tempus filii Israel adolebant ei incensum; vocavitque nomen ejus Nohestan.

5. In Domino Deo Israel speravit; itaque post eum non fuit similis ei de cunctis regibus Juda, sed neque in his

qui ante eum fuerunt.

- 6. Et adhæsit Domino, et non recessit a vestigiis ejus, fecitque mandata ejus, quæ præceperat Dominus Moysi.
- 7. Unde et erat Dominus cum eo, et in cunctis ad quæ procedebat sapienter se agebat. Rebellavit quoque contra regem Assyriorum, et non servivit ei.

SECONDE PARTIE

Listoire des rois de Juda, depuis la ruine du royaume d'Israël jusqu'à la captivité de Babylone. XVIII, 1 — XXV, 29.

Section I. — Le règne d'Ézechias. XVIII, 1 — XX, 21.

§ I. — Invasion de Sennachérib. XVIII, 1 — XIX, 37.

1º Durée et caractère du règne d'Ézéchias. XVIII, 1-8.

CHAP. XVIII. — 1-2. Les dates principales. — Synchronisme: anno tertio Osec. — Age d'Ézéchias à son avènement : viginti quinque... — Durée de son règne: viginti novem...

3-8. Caractère moral du règne. — Fecit... bonum. On ne donne cette note sans restriction aucune qu'à trois rois de Juda: à Asa (III Reg. xv, 11), à Ézéchias, à Josias (IV Reg. xxII, 2). — Vers. 4-6, démonstration par les faits de la sainteté du roi Ézéchias. D'abord, il écarta avec soin tout ce qui mettait obstacle à la perfection du culte de Jéhovah (vers. 4). — Dissipavit excelsa: aucun roi de Juda, avant lui, n'avait eu ce courage. Jérusalem devint donc alors le centre unique de la religion théocratique (cf. vers. 22).

- Statuas ..., lucos. Comparez xvII, 10. - Serpentem æneum. Sur cette image célèbre, voyez Num. xxi, 4-9. On l'avait conservée dans le trésor du sanctuaire ; Ézéchias la mit en pièces parce qu'elle était devenue l'occasion de pratiques semi-idolâtriques (adolebant et ...). - Vocavitque... Plutôt : on l'appelait. Nohestan (hébr N°huštán) était une dénomination populaire, qui désignait tout à la fois la forme (naḥaš, serpent) et la matière (n'hošet, airain) de l'image. — Vers. 5-6, détails positifs sur la sainteté du roi Ézéchias. L'éloge non fuit et similis... sera identiquement appliqué à Josias (XXIII, 25) : c'est comme une formule proverbiale, qu'il ne faut point « pousser d'une manière outrée » (Calmet), et qui signifie simplement que ces deux princes furent l'un et l'autre d'excellents rois. - Adhæsit Domino : expression très forte, souvent employée au Deutéronome (IV, 4; x, 20; XI, 22, etc.). — Unde et... Dominus (vers. 7a) : la plus belle des récompenses pour le pieux Ézéchias; d'aucun roi, depuis David, il n'avait été dit que le Seigneur était avec lui (cf. II Reg. v, 10). Comme conséquence de cette union intime, in cunctis... sapienter ... (hébr. : il prospérait). Deux exemples de cette prospérité, vers. 75-8 : 1º rebellavit..., et

- 8. Ipse percussit Philisthæos usque ad Gazam, et omnes terminos eorum, a turre custodum usque ad civitatem munitam.
- 9. Anno quarto regis Ezechiæ, qui erat annus septimus Osee, filii Ela, regis Israel, ascendit Salmanasar, rex Assyriorum, in Samariam, et oppugnavit eam,

10. et cepit; nam post annos tres, anno sexto Ezechiæ, id est nono anno Osee, regis Israel, capta est Samaria.

11. Et transtulit rex Assyriorum Israel in Assyrios, collocavitque eos in Hala et in Habor fluviis Gozan, in civitatibus Medorum,

12. quia non audierunt vocem Domini Dei sui, sed prætergressi sunt pactum ejus; omnia quæ præceperat Moyses, servus Domini, non audierunt, neque fecerunt.

13. Anno quartodecimo regis Ezechiæ, ascendit Sennacherib, rex Assyriorum, ad universas civitates Juda munitas, et cepit eas.

14. Tunc misit Ezechias, rex Juda, nuntios ad regem Assyriorum in Lachis, dicens: Peccavi; recede a me, et omne quod imposueris mihi feram. Indixit itaque rex Assyriorum Ezechiæ, regi Judæ, trecenta talenta argenti, et triginta talenta auri.

8. Il battit les Philistins jusqu'à Gaza, et il ruina leurs terres, depuis les tours des gardes jusqu'aux villes fortes.

9. La quatrième année du roi Ézéchias, qui était la septième d'Osée, fils d'Ela, roi d'Israël, Salmanasar, roi des Assyriens, vint à Samarie et l'assiégea,

10. et la prit; car Samarie fut prise après un siège de trois ans, la sixième année d'Ezéchias, c'est-à-dire la neuvième année d'Osée, roi d'Israël.

11. Et le roi des Assyriens déporta les Israélites en Assyrie, et les fit habiter à Hala et à Habor, près du fleuve de Gozan, dans les villes des Mèdes,

12. parce qu'ils n'avaient point écouté la voix du Seigneur leur Dieu, qu'ils avaient violé son alliance, et qu'ils n'avaient ni écouté ni suivi tout ce que Moïse, serviteur du Seigneur, leur avait prescrit.

13. La quatorzième année du roi Ezéchias, Sennachérib, roi des Assyriens, vint attaquer toutes les villes fortes de

Juda, et il les prit.

14. Alors Ezéchias, roi de Juda, envoya des ambassadeurs au roi des Assyriens à Lachis, et lui dit: J'ai péché; éloignez-vous de moi, et je souffrirai tout ce que vous m'imposerez. Le roi des Assyriens ordonna à Ezéchias, roi de Juda, de lui donner trois cents talents d'argent et trente talents d'or.

il réussit momentanément à secouer le joug onéreux et humiliant de l'Assyrie; 2º percussit Philisthæos..., les refoulant jusqu'au sud de leur territoire (ad Gazam; Atl. géogr., pl. vii). Sur la locution a turre... voyez la note de xvii, 9; elle marque ici une conquête totale.

2° Ruine du royaume d'Israël. XVIII, 9-12. 9-12. Le narrateur répète, en y ajoutant eulement deux dates synchroniques (anno quarto..., anno sexto), ce qu'il a dit plus haut de cette ruine terrible (cf. XVII, 5-8). C'est comme un refrain sinistre, qui fait mieux ressortir la protection divine si largement conférée à Ézéchias.

— Au lieu de fluvits Gozan (vers. 11), lisez: fleuve de Gozan.

3º Sennachérib envahit le royaume de Juda; Ézéchias est obligé de se soumettre et de payer un tribut considérable. XVIII, 13-16.

13. L'invasion assyrienne. — Sennacherib. En hébreu: Sanhèrib; en assyrien: Sin-ahi-irib. Fils et successeur de Sargon, « le plus célèbre des conquérants assyriens, » celui dont la Bible nous parle le plus au long, et qui parle luimême le plus de la nation théocratique dans ses annales. Cette invasion du royaume de Juda est mentionnée sur les monuments assyriens comme

sa troisième campagne. Voyez F. Vigouroux, Bible et découvertes, t. IV, p. 196 et ss. — Civitates... cepit. Voici les propres paroles de Sennachérib, telles qu'on les lit sur le prisme hexagone dit de Taylor: « Et Ézéchias de Juda (Ha-za-kt-ya-hu Ya-hu-da-at), qui ne s'était pas soumis à moi, quarante-six de ses places fortes, des bourgades et petites localités de son royaume, sans nombre,... avec des machines de siège je livral l'assaut, et je les pris. 200 150 hommes et femmes, grands et petits, des chevaux, des mulets, des ânes, des chameaux, des bœufs, et des brebis sans nombre j'emportai, et comme butin je comptai. »

14-16. Lourd tribut imposé à Ézéchias. — Misti... in Lachts. Aujourd'hui Oumm-Lakis; c'était alors une place très forte, au sud-ouest du royaume. Elle commandait la route d'Égypte; or, dans cette campagne, l'objectif principal du monarque assyrien était bien moins Juda que le royaume des Pharaons, qui avait soulevé contre la domination ninivite un certain nombre des États de l'Asie occidentale. Cf. XIX, 24; II Par. XXXII, 9; Hérodote, II, 141. Sennachérib assiégait donc Lachis pour faire face, de cette forte position, à tous see ennemis à la fois. Trait vi-

15. Ezechias Iui donna tout l'argent qui se trouva dans la maison du Sei-

gneur, et dans les trésors du roi.

16. Ce fut alors qu'Ezéchias détacha des battants des portes du temple du Seigneur les lames d'or que lui-même y avait attachées, et les donna au roi des Assyriens.

17. Le roi des Assyriens envoya ensuite de Lachis à Jérusalem, vers le roi Ezéchias, Tharthan, Rabsaris et Rabsacès, avec une forte escorte. Ils montèrent, et arrivèrent à Jérusalem, et s'arrêtèrent

15. Deditque Ezechias omne argentum quod repertum fuerat in domo Domini et in thesauris regis.

16. In tempore illo confregit Ezechias valvas templi Domini, et laminas auri quas ipse affixerat, et dedit eas regi Assyriorum.

17. Misit autem rex Assyriorum Tharthan, et Rabsaris, et Rabsacen, de Lachis, ad regem Ezechiam, cum manu valida, Jerusalem; qui cum ascendissent, venerunt Jerusalem, et steterunt juxta

siblement providentiel: on a découvert à Ninive un bas-relief qui représente le terrible conquérant devant cette ville. « Il est assis sur un trône richement orné, dont le dossier est couvert d'un riche tapis a fleurs et à larges franges, et dont les pieds imitent des pommes de pin.



Bennachérib sur son trône devant Lachis.

Les côtés du siège sont supportés par trois rangs de personnages, disposés quatre à quatre, les oras levés pour soutenir les traverses. Le roi est somptueusement vêtu d'étoffes ornées des mêmes fleurs et des mêmes franges que le tapis du trône. La tunique inférieure est garnie de glands a son extrémité; son vêtement supérieur ressemble à une chasuble. Ses pieds sont chaussés de riches pantoufies. Il est coiffé de la tiare, d'où pendent deux longs fanons. Ses cheveux et sa barbe sont très longs, et bouclés avec soin. Il porte à ses oreilles des pendants cauciformes. Un magnifique bracelet entoure chacun de ses bras à demi nus. Sa main droite, levée, est armée d'une flèche; de sa gauche, il tient l'arc, qu'il appuie sur le marchepied de son trône. Sennachérib a un nez aquilin fortement prononcé. Son visage a l'air sévère, et dénote le conquérant implacable et le guerrier sans merci. » F. Vigouroux, l. c., p. 198. Voyez l'Atl. arch., pl. LXXXI, fig. 9. - Peccavi. Très humble soumission. Le « péché » d'Ézéchias envers Sennachérib avait consisté dans son acte de rébellion (vers. 7). Trecenta talenta argenti: environ 2 500 000 fr. Triginta... auri: 4000000. Nous lisons dans l'inscription de Sennachérib délà mentionnée : « Et lui, Ézéchias, une puissante crainte de ma suzeraineté le saisit,... et ses soldats, et les gens que pour la défense de Jérusalem (Ur-sa-li-im-mu), sa capitale, il avait pris. Il me paya un tribut, trente talents d'or, huit cents talents d'argent, des métaux, des rubis... Pour le payement du tribut et pour faire sa soumission il m'envoya des ambassadeurs. » A première vue, le texte assyrien semble être en désaccord avec celui de la Bible pour le chiffre des talents d'argent ; mais, comme le talent hébreu valait deux talents assyriens et deux tiers, la somme est en réalité tout à fait la même des deux parts. -Confregit... valvas. Nécessité qui dut être bien dure pour le cœur d'Ézéchias.

4º Les ambassadeurs de Sennachérib sous les murs de Jérusalem; leurs menaces et leurs blasphèmes. XVIII, 17-37.

Voyez les récits parallèles de II Par. xxxII, 1 et ss., et d'Isaïe, xxxvIII, 1 et ss.

17-18. Arrivée de l'ambassade. — Trois légats, choisis parmi les premiers officiers du monarque assyrien. Tharthan: tur-ta-nu des inscriptions cunéitormes, mot qui désigne le général en chef. Rabsaris, c.-à-d. le chef des eunuques, fonctionnaire de haut rang dans les cours orientales; ce nom hébreu est probablement la traduction de l'assyrien rab-lub, chef du sérail. Rabsaces: en hébreu, Rab-såqeh, le chef des échansons; imitation du nom assyrien rab-šaq, grand chef ou officier supérieur. — Cum manuvalida: escorte imposante, pour appuyer les paroles dès ambassadeurs, et pour intimider les habitants de Jérusalem. — Piscinas superioris s

aquæductum piscinæ superioris, quæ est in via Agri Fullonis;

- 18. vocaveruntque regem. Egressus est autem ad eos Eliacim, filius Helciæ, præpositus domus, et Sobna, scriba, et Joahe, filius Asaph, a commentariis.
- 19. Dixitque ad eos Rabsaces: Loquimini Ezechiæ: Hæc dixit rex magnus, rex Assyriorum: Quæ est ista fiducia qua niteris?
- 20. Forsitan inisti consilium ut præpares te ad prælium. In quo confidis, ut audeas rebellare?
- 21. An speras in baculo arundineo atque confracto Ægypto, super quem si incubuerit homo, comminutus ingredietur manum ejus, et perforabit eam? Sic est Pharao, rex Ægypti, omnibus qui confidunt in se.

près de l'aqueduc de la piscine supérieure, qui est sur le chemin du Champ du foulon;

18. et ils appelèrent le roi. Éliacim, fils d'Helcias, grand maître de la maison du roi, Sobna, secrétaire, et Joahé, fils d'Asaph, chancelier, sortirent auprès d'eux.

19. Et Rabsacès leur dit : Dites à Ezéchias : Voici ce que dit le grand roi, le roi des Assyriens : Quelle est cette confiance sur laquelle vous vous appuyez?

20. Vous avez peut être formé le dessein de vous préparer au combat; mais en quoi mettez-vous votre confiance,

pour oser vous opposer à moi?

21. Est-ce que vous espérez du soutien du roi d'Egypte? Ce n'est qu'un roseau brisé; et si un homme s'appuie dessus, il se brisera et lui entrera dans la main, et la transpercera. Voilà ce qu'est le pharaon, roi d'Egypte, pour tous ceux qui mettent leur confiance en lui.

réservoir qui portait aussi le nom de Gihon (note de III Reg. 1, 38); aujourd'hui le Birket-Mamilla, près de la porte de Jaffa, à l'ouest de Jérusalem (AU. géogr., pl. xiv, xv). — Vocaverunt... rrgem. Sommation insolente, à laquelle le

Ézéchias (vers. 195-21), aux habitants (vers. 22-24°), encore à Ézéchias (vers. 245-25), pour renverser toutes leurs espérances, et leur montrer qu'is n'ont qu'un parti à prendre : se soumettre. — Courte introduction, vers. 19°. L'orgueilleuse for-

mule rex magnus, rex... est reproduite fréquemment par les inscriptions cunéiformes, qui lui donnent même des développements plus emphatiques encore; par exemple: « Moi, Asarhaddon, le grand roi, le roi puissant, le roi des peuples, le roi du pays d'Assur. >---Premier argument, verset 19b-21 : Ézéchias ne saurait compter sur le secours de l'Égypte. - Forsitan inisti: littéralement dans l'hébreu : « Tu as

sar kissati sar des Sennacherib. roi des roi d'Assyrie ina kussi nimi $v\alpha$ un trồne ėlevė sur est assis lasalat La- kiles dépouilles de devánt lui viennent.

Fragment d'une inscription cunéiforme racontant le siège de Lachis par Sennachérib.

roi refusa naturellement de se rendre; il désigna, de son côté, trois de ses premiers ministres (voyez III Reg. IV, 1-4, et le commentaire).

19-25. Discours de Rabsacès, pressant les habitants de Jérusalem de se rendre. — Dixitque... En hébreu, d'après le verset 26. Paroles hautaines, outrageantes, mais très habiles, et bien dans le style assyrien tel que les monuments l'out révélé. Rabsacès s'adresse tour à tour à

dit, c'était seulement une parole des lèvres (c.à-d. une parole que tu savais être mensongère, sans réalité): J'ai conseil et force pour la guerre. » — An speras... in Ægypto? Menacés par l'Assyrie, les Hébreux espéraient être défendus par la puissance rivale d'Assur, l'Égypte, et Isaïe nous les montre, en effet, envoyant députation sur députation aux pharaons pour en obtenir du secours (cf. Is. xx, 1-5; xxx, 1-8; xxxi, 1-4); mais toujours en 22. Que si vous me dites: C'est dans le Seigneur notre Dieu que nous avons confiance, n'est ce pas ce Dieu dont Ezéchias a détruit les autels et les hauts lieux, en donnant cet ordre à Juda et à Jérusalem: Vous n'adorerez plus que dans Jérusalem, devant ce seul autel?

23. Venez donc maintenant auprès du roi des Assyriens mon maître, et je vous donnerai deux mille chevaux; et voyez si vous pourrez trouver seulement autant d'hommes qu'il en faut pour les monter.

24. Et comment pourriez -vous tenir ferme devant un seul satrape des derniers serviteurs de mon seigneur? Estce que vous mettez votre confiance dans l'Egypte, à cause de ses chars et de ses cavaliers?

25. Mais n'est-ce pas par la volonté du Seigneur que je suis venu dans ce pays

Seigneur que je suis venu dans ce pays pour le détruire? Le Seigneur m'a dit : Entrez dans cette terre et ravagez-la.

26. Alors Eliacim, fils d'Helcias, et Sobna et Joahé dirent à Rabsacès: Nous vous supplions de parler à vos serviteurs en syriaque, car nous comprenons cette langue, et de ne pas nous parler en hébreu devant le peuple, qui écoute de dessus les murailles.

27. Rabsacès leur répondit : Est-ce pour parler à votre maître et à vous, que mon seigneur m'a envoyé ici? et n'estce pas plutôt pour parler à ces hommes qui sont sur la muraille, réduits à man-

- 22. Quod si dixeritis mihi: In Domino Deo nostro habemus fiduciam; nonne iste est cujus abstulit Ezechias excelsa et altaria, et præcepit Judæ et Jerusalem: Ante altare hoc adorabitis in Jerusalem?
- 23. Nunc igitur transite ad dominum meum, regem Assyriorum, et dabo vobis duo millia equorum; et videte an habere valeatis ascensores eorum.
- 24. Et quomodo potestis resistere ante unum satrapam de servis domini mei minimis? An fiduciam habes in Ægypto propter currus et equites?
- 25. Numquid sine Domini voluntate ascendi ad locum istum ut demolirer eum? Dominus dixit mihi: Ascende ad terram hanc, et demolire eam.
- 26. Dixerunt autem Eliacim, filius Helciæ, et Sobna, et Johae, Rabsaci: Precamur ut loquaris nobis, servis tuis, syriace, siquidem intelligimus hanc linguam, et non loquaris nobis judaice, audiente populo qui est super murum.
- 27. Responditque eis Rabsaces, dicens: Numquid ad dominum tuum et ad te misit me dominus meus ut loquerer sermones hos, et non potius ad viros qui sedent super murum, ut comedant ster-

vain. Aussi, rien de plus vrai, de plus ironique, et de plus pittoresque que la comparaison de Rabsacès : in baculo (un de ces roseaux qui abondent en Égypte; voyez l'Atlas d'hist. nat., pl. LXII, fig. 3; pl. LXIII, fig. 1) ... - Second argument, verset 22 : Les habitants de Jérusalem ne sauraient compter davantage sur Jéhovah, leur Dieu. - Quod si dixeritis ... : l'orateur prévient cette objection, qu'il essaye de renverser d'une manière qui dut lui paraître très forte, à son point de vue païen. - Abstulit... excelsa... Les Assyriens avaient donc entendu parler des réformes religieuses d'Ézéchias (vers. 4; II Par. xxxi, 1) : pour eux, diminuer le nombre des autels, c'était amoindrir le culte ; d'où ils concluaient que Jéhovah, irrité, ne protégerait pas Ézéchias. — Troisième argument, vers. 23-24. : les Hébreux, extrêmement affaiblis, ne sauraient compter sur eux-mêmes pour résister à Sennachérib. - Transite ...; hébr. : faites un contrat avec mon maître... - Videte an... Trait extrêmement mordant. Ils n'ont pas de cavalerie, arme dans laquelle excellait l'Assyrie; et si on leur donne des chevaux, ils n'auront pas d'hommes qui puissent les monter. - Ante unum satrapam ... : un préfet, ou gouverneur de province. — Quatrième argument, le plus puissant de tous, vers. 24b-25: Jéhovah lui-même a appelé les Assyriens contre Juda. — Dominus dixti..: les menaces des prophètes juifs, qui présentalent Assur comme l'instrument des vengeances du Seigneur contre sa nation coupable (cf. Is. vII, 17-24; x, 5-12, ctc.) étaient évidemment parvenues aux oreilles des Assyriens.

26-27. Grossière riposte de Rabsacès à une humble représentation des délégués d'Ézéchias. - Loquaris... syriace. Hébr.: 'arâmit, en araméen, la langue de la Syrie damascène, très usitée alors dans l'Asie occidentale pour les relations commerciales; quoique congénère de l'hébreu, elle en différait assez pour n'être pas comprise des illettrés sans une étude spéciale. -Judaice. Hebr. : y hudit; expression qu'on ne rencontre qu'ici et Neh. xiii, 24. - Audiente populo. La conférence avait lieu près des remparts, et habitants et soldats étalent accourus pour être témoins de la scène; les délégués du roi redoutaient donc l'effet désastreux que pouvaient produire les paroles de Rabsacès. - Numquid ad dominum... Être entendu du peuple: mais c'est précisément pour le peuple qu'il est venu! - Ut comedant ...: prédiction, en langage cora sua, et bibant urinam suam vobis-

28. Stetit itaque Rabsaces, et exclamavit voce magna judaice, et ait : Audite verba regis magni, regis Assyriorum.

29. Hæc dicit rex: Non vos seducat Ezechias, non enim poterit eruere vos

de manu mea.

- 30. Neque fiduciam vobis tribuat super Dominum, dicens: Eruens liberabit nos Dominus, et non tradetur civitas hæc in manu regis Assyriorum.
- 31. Nolite audire Ezechiam; hæc enim dicit rex Assyriorum: Facite mecum quod vobis est utile, et egredimini ad me; et comedet unusquisque de vinea sua et de ficu sua, et bibetis aquas de cisternis vestris,
- 32. donec veniam, et transferam vos in terram quæ similis est terræ vestræ, in terram fructiferam et fertilem vini, terram panis et vinearum, terram olivarum, et olei ac mellis; et vivetis, et non moriemini. Nolite audire Ezechiam, qui vos decipit dicens: Dominus liberabit nos.
 - 33. Numquic uperaverunt dii gentium terram suam de manu regis Assyriorum?
 - 34. Ubi est deus Emath et Arphad? ubi est deus Sepharvaim, Ana et Ava? Numquid liberaverunt Samariam de manu mea?
 - 35. Quinam illi sunt in universis diis terrarum, qui eruerunt regionem suam de manu mea, ut possit eruere Dominus Jerusalem de manu mea?

ger leurs excréments avec vous c. A boire leur urine?

28. Rabsacès, se tenant donc debout, cria à haute voix, en hébreu : Ecousaz les paroles du grand roi, du roi des Assyriens.

29. Voici ce que dit le roi : Qu'Ézéchias ne vous séduise point, car il ne pourra pas vous délivrer de ma main.

30. Ne vous laissez point aller à cette confiance qu'il veut vous donner dans le Seigneur, en disant : Le Seigneur nous délivrera de ce péril, et cette ville ne sera point livrée entre les mains du roi des Assyriens.

31. Gardez-vous d'écouter Ézéchias; car voici ce que dit le roi des Assyriens: Prenez un conseil utile, et traitez avec moi; venez vous rendre à moi, et chacun de vous mangera de sa vigne, et de son figuier, et vous boirez des eaux de

vos citernes:

32. jusqu'à ce que je vienne vous transférer en une terre qui est semblable à la vôtre, une terre fertile, abondante en vin et en pain, une terre de vignes et d'oliviers, une terre d'huile et de miel; et vous vivrez, et vous ne mourrez point. N'écoutez donc pas Ezéchias, qui vous trompe en disant : Le Seigneur nous délivrera.

33. Les dieux des nations ont-ils délivré leurs terres de la main du roi des

Assyriens?

34. Où est maintenant le dieu d'Emath et le dieu d'Arphad? Où est le dieu de Sépharvaïm, d'Ana et d'Ava? Ont-ils délivré de ma main la ville de Samarie?

35. Quels sont parmi tous les dieux des nations ceux qui ont délivré de ma main leur propre pays, pour croire que le Seigneur pourra délivrer de ma main la ville de Jérusalem?

grossier, des extrémités que les Juis auront à endurer pendant le siège de Jérusalem, s'ils ne se rendent à discrétion. Cf. VI, 25 et ss.

28-35. Second discours de Rabsacès. — Stettt... C.-à-d. qu'il se rapprocha de la muraille; pour être mieux entendu. — Audite. Après une introduction rapide (vers. 28b), il reprend les arguments de son premier discours, pour les présenter en termes plus populaires, tantôt menaçants, tantôt flatteurs. Les versets 29-30 contiennent le thème: Vous ne pouvez avoir confiance ni en Ezéchias (vers. 29), ni en Jéhovah (vers. 30). — Développement de la première partie du thème, vers. 31-32°: laisser de côté Ezéchias, qui les trompe, et s'abandonner au roi d'Assyrie, qui les traitera avec la plus grande bonté. — Comedet

unusquisque...: c.-à-d. qu'aucun mal ne leur sera fait, et qu'ils vivront dans la paix, l'abondance, la liberté. Sans doute, ils devront s'attendre à être déportés (transferam vos...); mais on choisira pour eux un nouveau séiour, aussi excellent et de même nature que leur première patrie (quæ similis...; cf. Deut. VIII, 7-9, pour cette description de la Terre sainte). Belles neurs d'éloquence pour dissimuler ce qu'il y avait de cruel dans la déportation. - Développement de la deuxième partie du thème, vers. 32b-35: Jéhovah ne peut secourir efficacement son peuple. - Numquid liberaverunt ...: et ce que n'ont pas fait les autres divinités, Jéhovah pourrait-it le faire? - Emath, Arphad (aujourd'hui Tell-Erfâd, au nord d'Alep) : deux villes soumises par

36. Cependant le peuple se tut, et ne répondit pas un seul mot; car ils avaient recu ordre du roi de ne lui rien ré-

pondre.

37. Alors Éliacim, fils d'Helcias, grand maître de la maison, Sobna, secrétaire, et Joahé, fils d'Asaph, chancelier, vinrent trouver Ezéchias, les vêtements déchirés, et ils lui rapportèrent les paroles de Rabsacès.

36. Tacuit itaque populus, et non respondit ei quidquam; siquidem præceptum regis acceperant ut non responderent ei.

37. Venitque Eliacim, filius Helciæ, præpositus domus, et Sobna, scriba, et Joahe, filius Asaph, a commentariis, ad Ezechiam, scissis vestibus, et nuntiaverunt ei verba Rabsacis.

CHAPITRE XIX

1. Lorsque le roi Ézéchias eut entendu cela, il déchira ses vêtements, se couvrit d'un sac, et entra dans la maison du Seigneur.

2. Et il envoya Éliacim, grand maître de sa maison, Sobna, secrétaire, et les plus anciens des prêtres, couverts de sacs, vers le prophète Isaïe, fils d'Amos;

- 3. et ils lui dirent : Voici ce que dit Ézéchias : Ce jour est un jour d'affliction, de reproche et de blasphème. Les enfants sont sur le point de naître, mais celle qui est en travail n'a pas assez de force pour enfanter.
- 4. Peut-être que le Seigneur votre Dieu aura entendu les paroles de Rabsacès, qui a été envoyé par le roi des Assyriens son maître, pour blasphémer le Dieu vivant, et pour lui insulter par des paroles que le Seigneur votre Dieu a entendues. Faites donc une prière pour le reste qui subsiste encore.
- 5. Les serviteurs du roi Ézéchias allè-

rent donc trouver Isaïe.

6. Et Isaïe leur répondit : Vous direz ceci à votre maître : Voici ce que dit le

- 1. Quæ cum audisset Ezechias rex, scidit vestimenta sua, et opertus est sacco, ingressusque est domum Domini.
- 2. Et misit Eliacim, præpositum domus, et Sobnam, scribam, et senes de sacerdotibus, opertos saccis, ad Isaiam prophetam, filium Amos;

3. qui dixerunt: Hæc dicit Ezechias: Dies tribulationis, et increpationis, et blasphemiæ dies iste; venerunt filii usque ad partum, et vires non habet partu-

riens.

- 4. Si forte audiat Dominus Deus tuus universa verba Rabsacis, quem misit rex Assyriorum, dominus suus, ut exprobraret Deum viventem, et argueret verbis quæ audivit Dominus Deus tuus; et fac orationem pro reliquiis quæ repertæ sunt
- 5. Venerunt ergo servi regis Ezechia ad Isaiam.
- 6. Dixitque eis Isaias : Hæc dicetis domino vestro : Hæc dicit Dominus

Sargon, comme le racontent ses annales. Sur Sepharvaim, voyez la note de XVII, 24. Ana (hébr., Héna') et Ava (hébr., 'Ivvah') sont inconnues. — Samariam de manu mea: Sennachérib s'attribue ici les victoires de ses prédécesseurs et de son père.

36-37. Les ministres d'Ézéchias viennent lui rendre compte de l'entrevue. — Tacuit populus: les assistants comprimèrent leur indignation, et gardèrent un noble silence, sur l'ordre exprès du roi. — Scissis vestibus. En signe de deuil.

5º Ézéchias envoie consulter le prophète Isaïe. XIX, 1-4.

Chap. XIX. — 1. Ézéchias se rend au temple, pour implorer le divin secours. — Opertus... sacco: autre signe de deuil. Cf. Gen. XXXVII, 34.

2-4. Les délégués du roi auprès d'Isaïe. — Misit... Délégation distinguée, qui montre en

quel grand honneur on tenait le prophète. — Senes: les premiers d'entre les prêtres. — A Isaiam. Il est mentionné lei pour la premièr fois; il avait déjà exercé ses fonctions durant le trois règnes précédents. Cf. Is. 1, 1. — Dies tribulationis... Beau et douloureux langage, pou caractériser le malheur de la situation. La mé taphore venerunt filit... marque avec énergi l'absence de toutes les ressources humaines. — Exprobraret Deum...: ces hommes de foi étaien plus touchés de l'outrage fait à Dieu que d leur propre détresse. — Pro retiquits...: allusio aux conquêtes que Sennachérib avait déjà faitt dans le pays (note de xviii, 13).

6º Isaïe relève le courage d'Ézéchias par l promesse d'une délivrance toute divine, XIX, 5-

5-7. Quibus blasphemaverunt... Jéhovah saur venger son honneur. — Immittam... spiritum, Noli timere a facie sermonum quos audisti, quibus blasphemaverunt pueri regis Assyriorum me.

7. Ecce ego immittam ei spiritum, et audiet nuntium, et revertetur in terram suam, et dejiciam eum gladio in terra sua.

8. Reversus est ergo Rabsaces, et invenit regem Assyriorum expugnantem Lobnam; audierat enim quod recessisset

de Lachis.

- 9. Cumque audisset de Tharaca, rege Æthiopiæ, dicentes: Ecce egressus est ut pugnet adversum te, et iret contra eum, misit nuntios ad Ezechiam, dicens:
- 10. Hæc dicite Ezechiæ, regi Juda: Non te seducat Deus tuus, in quo habes fiduciam; neque dicas: Non tradetur Jerusalem in manus regis Assyriorum.
- 11. Tu enim ipse audisti quæ fecerunt reges Assyriorum universis terris, quomodo vastaverunt eas; num ergo solus poteris liberari?
 - 12. Numquid liberaverunt dii gentium

Seigneur: Ne craignez point ces paroles que vous avez entendues, par lesquelles les serviteurs du roi des Assyriens m'ont blasphémé.

7. Je vais lui envoyer un esprit, et il apprendra une nouvelle, et il retournera dans son pays, et je l'y ferai périr par

l'épée.

8. Rabsacès retourna donc auprès du roi des Assyriens, et il le trouva qui assiègeait Lobna; car il avait appris qu'il s'était retiré de devant Lachis.

9. Et Sennachérib reçut une nouvelle au sujet de Tharaca, roi d'Ethiopie. On lui dit: Voici qu'il s'est mis en marche pour vous combattre; et sur le point de s'avancer contre ce roi, il envoya ses ambassadeurs à Ezéchias, avec cet ordre:

10. Vous direz à Ézéchias, roi de Juda: Ne vous laissez pas séduire par votre Dieu, en qui vous mettez votre confiance, et ne dites point: Jérusalem ne sera pas livrée entre les mains du roi

des Assyriens.

11. Car vous avez appris vous-même ce que les rois des Assyriens ont fait à toutes les autres nations, et comment ils les ont ruinées. Pourrez-vous donc, vous seul, être délivré?

12. Les dieux des nations ont-ils déli-

A part les derniers mots, dejiciam eum gladio (cf. vers. 37), la prédiction est laissée à dessein dans un certain vague; elle sera expliquée bientôt (vers. 21 et ss.).

7º Nouvelle ambassade de Sennachérib à Ézé-

chias. XIX, 8-13.

8. Sennachérib à Lobna. — Lobnam. Voyez viii, 22 et le commentaire. Si cette ville est représentée par Tell-es-Saflych, ce nouveau quartier général de l'armée assyrienne se trouvait à environ 25 kil. au nord-est de Lachis, beaucoup plus près de Jérusalem (Atl. géogr., pl. vii, xii).

9-13. Autre tentative de Sennachérib pour intimider les habitants de Jérusalem. - Cumque audisset .. Motif pour lequel les Assyriens étaient venus de Lachis à Lobna : une armée égyptienne s'avançait contre eux; ils s'établirent alors dans une position plus forte. - Tharaca. Le Ταρακός de Manéthon, Taharka des monuments égyptiens, Tar-qu-u des inscriptions cunéiformes ; le dernier roi de la xxve dynastie, dite éthiopienne: grand conquérant dont les victoires sont racontées sur les murs du temple de Thèbes. Ici et Is. xxxvII, 9, il est nommé roi d'Éthiopie, et il l'était en réalité; mais l'Égypte était aussi sous sa domination. La rencontre des deux armées eut lieu à Altagou, entre Accaron et Thamnatha: Tharaca fut battu par Sennachérib. Hæc dicite... Message que les ambassadeurs assyriens devaient transmettre de vive voix à Ézéchias, vers. 10-13. C'est un simple abrégé du second discours de Rabsacès, xviii, 29-35. — Quæ fecerunt... in universis terris. Même hyperbola



Tharaca. (Monuments égyptiens.)

sur les monuments assyriens. Par exemple : « La terreur de mon nom a envahi toutes les régions; » « J'ai subjugué toute la terre, depuis l'orient jusqu'à l'occident, etc. » — Gozan : voyez la note de xvii, 6. Haran : Carrhæ des Grecs et des

vré les peuples que mes pères ont ravagés? Ont-ils délivré Gozan, Haran, Réseph, et les fils d'Eden, qui étaient à Thélassar?

13. Où est maintenant le roi d'Émath, le roi d'Arphad, le roi de la ville de

Sépharvaim, d'Ana et d'Ava?

14. Lorsque Ezéchias eut reçu la lettre de Sennachérib de la main des ambassadeurs, il la lut, vint dans le temple, et étendit la lettre devant le Seigneur,

15. et il pria devant lui en ces termes: Seigneur, Dieu d'Israël, qui êtes assis sur les chérubins, c'est vous seul qui êtes le Dieu de tous les rois du monde; c'est vous qui avez fait le ciel et la terre.

16. Prêtez l'oreille et écoutez; ouvrez les yeux, Seigneur, et considérez; écoutez toutes les paroles de Sennachérib, qui a envoyé ses ambassadeurs pour blasphémer devant nous le Dieu vivant.

17. Il est vrai, Seigneur, que les rois des Assyriens ont détruit les nations, qu'ils ont ravagé toutes leurs terres,

- 18. et qu'ils ont jeté leurs dieux dans le feu, et les ont anéantis, car ce n'étaient point des dieux, mais des images de bois et de pierre faites par la main des hommes.
- 19. Sauvez-nous donc maintenant, Seigneur notre Dieu, des mains de ce roi, afin que tous les royaumes de la terre sachent que vous êtes seul le Seigneur Dieu.
- 20. Alors Isaïe, fils d'Amos, envoya dire à Ezéchias: Voici ce que dit le Séigneur, Dieu d'Israël: J'ai entendu la prière que vous m'avez faite touchant Sennachérib, roi des Assyriens.

21. Voici ce que le Seigneur a dit de

singulos quos vastaverunt patres mei, Gozan videlicet, et Haran, et Reseph, et filios Eden, qui erant in Thelassar?

- 13. Ubi est rex Emath, et rex Arphad, et rex civitatis Sepharvaim, Ana et Ava?
- 14. Itaque cum accepisset Ezechias litteras de manu nuntiorum, et legisset eas, ascendit in domum Domini, et expandit eas coram Domino,

15. et oravit in conspectu ejus, dicens: Domine, Deus Israel, qui sedes super cherubim, tu es Deus solus regum omnium terræ; tu fecisti cælum et terram.

- 16. Inclina aurem tuam, et audi; aperi, Domine, oculos tuos, et vide; audi omnia verba Sennacherib, qui misit ut exprobraret nobis Deum viventem.
- 17. Vere, Domine, dissipaverunt reges Assyriorum gentes, et terras omnium,
- 18. et miserunt deos eorum in ignem; non enim erant dii, sed opera manuum hominum ex ligno et lapide, et perdiderunt eos.
- 19. Nunc igitur, Domine Deus noster, salvos nos fac de manu ejus, ut sciant omnia regna terræ quia tu es Dominus Deus solus.
- 20. Misit autem Isaias, filius Amos, ad Ezechiam, dicens: Hæc dicit Dominus, Deus Israel: Quæ deprecatus es me super Sennacherib, rege Assyriorum, audivi.

21. Iste est sermo quem locutus est

Romains (Gen. xi, 31). Reseph: Raçappa des inscriptions unélformes; au sud-ouest de Gozan, directement au sud de Thapsa (Atl. géogr., pl. viii). Fillos Eden: peut-être la contrée que les inscriptions nomment Bît-Adîni, sur les deux rives du moyen Euphrate, près de Balis. Thelussar: en assyrien, Tul-Assuri; province babylonienne, croit-on.

8º Acte de foi d'Ézéchias. XIX, 14-19.

14-15. Le roi de Juda porte au temple la lettre imple de Sennachérib. — Litteras. Cette lettre développait sans doute les paroles contenues aux versets 10-13. — Expandit...: comme pour faire lire au Seigneur l'insulte qui s'adressatt directement à lui.

15b-19. Prière ardente du saint roi. — Exorde admirable de cette prière, vers. 15. Qui sedes super cherubim: allusion aux chérubins de l'arche (Ex. xxv, 22), sur les alles déployées des-

quels Jéhovah manifestait sa présence sous la forme d'une nuée.— Tu... Deus solus. Protestation énergique contre les assertions polythéistes de Sennachérib (vers. 12-18). — La prière proprement dite, vers. 16-19. Vere... miserunt deos...: concession d'une mâle ironie. — Ut sciant omna regna... (vers. 19). Motif souvent allégué pour toucher le cœur de Dieu: sa gloire et la conversion du monde entier.

9º Réponse du Seigneur à la prière d'Ézéchias. XIX, 20-34.

C'est un magnifique oracle contre Sennachérib. Cf. Is. xxxvII, 21 et ss. Courte introduction au verset 20. Puis trois parties: vers. 21-28, 29-31, 32-34.

20. Introduction. — Audivi est le mot principal, qui résume tout l'oracle. Dès maintenant Ezéchias sait qu'il est exaucé.

21-28. Première partie de la prophétie : Jéno

Dominus de eo: Sprevit te, et subsannavit te virgo filia Sion; post tergum tuum caput movit filia Jerusalem.

22. Cui exprobrasti, et quem blasphemasti? contra quem exaltasti vocem tuam, et elevasti in excelsum oculos tuos? Contra Sanctum Israel.

23. Per manum servorum tuorum exprobrasti Domino, et dixisti: In multitudine curruum meorum ascendi excelsa montium in summitate Libani, et succidi sublimes cedros ejus, et electas abietes illius. Et ingressus sum usque ad terminos ejus, et saltum Carmeli ejus

24. ego succidi. Et bibi aquas alienas, et siccavi vestigiis pedum meorum omnes

aquas clausas.

25. Numquid non audisti quid ab initio fecerim? Ex diebus antiquis plasmavi illud, et nunc adduxi; eruntque in ruinam collium pugnantium civitates munitæ.

- 26. Et qui sedent in eis, humiles manu, contremuerunt et confusi sunt; facti sunt velut fœnum agri, et virens herba tectorum, quæ arefacta est antequam veniret ad maturitatem.
- 27. Habitaculum tuum, et egressum tuum, et introitum tuum, et viam tuam ego præscivi, et furorem tuum contra me.
- 28. Insanisti in me, et superbia tua ascendit in aures meas; ponam itaque circulum in naribus tuis et camum in

lui : Elle t'a méprisé, elle t'a insuité, la vierge fille de Sion ; elle a secoué la tête derrière vous, la fille de Jérusalem.

22. Qui as-tu insulté, qui as-tu blasphémé? contre qui as-tu haussé la voix et élevé tes yeux insolents? C'est contre

le Saint d'Israël.

23. Tu as blasphémé le Seigneur par tes serviteurs, et tu as dit : J'ai gravi le sommet des montagnes du Liban avec la multitude de mes chars; j'ai abattu ses beaux cèdres, et les plus grands de ses sapins; j'ai pénétré jusqu'à ses extrémités, et j'ai abattu la forêt de son Carmel.

24. J'ai bu les eaux étrangères, et j'ai desséché avec la plante de mes pieds

toutes celles qui étaient fermées.

25. N'as-tu pas entendu dire ce que j'ai fait dès le commencement? Dès les jours anciens j'ai formé ce dessein, et maintenant je l'ai exécuté; les villes fortifiées des combattants restent comme des collines en ruines.

26. Les mains ont tremblé à ceux qui étaient dedans; ils ont été confondus, et ils sont devenus comme l'herbe des champs, et comme l'herbe verdoyante des toits, qui se sèche avant de venir à maturité.

27. Ta demeure, et ton entrée, et ta sortie, et ta voie, je les ai prévues, ainsi que ta fureur contre moi.

28. Tu as deliré contre moi, et ton orgueil est monté jusqu'à mes oreilles. Je te mettrai donc une boucle au nez et un

vah reproche à Sennachérib les blasphèmes qu'il a osé proférer contre lui. - Dès le début, vers. 21-22, langage fier, dédaigneux, digne du Seigneur. Virgo filia Sion : les personnifications de ce genre sont fréquentes dans l'Ancien Testament (cf. Is. xxm, 10; xxvm, 1; Thren. m, 13, etc.). Caput movit : geste de mépris (cf. Ps. xxi, 7, etc.). Les mots contra Sanctum Israel (nom divin qui plaît entre tous à Isaïe) terminent fort bien l'énumération du verset 22, et établissent un saisissant contraste entre Sennachérib et Jéhovah. - Per manum servorum...: les ambassadeurs envoyés à deux reprises (vers. 8; xvm, 17). Jérusalem, lisant au plus intime des pensées de l'orgueilleux monarque, cite de lui un petit monologue (vers. 23-24) où se manifeste toute son arrogance : pas d'obstacles pour moi, dit-il en un langage qui est tout à la fois symbole et réalité (ascendi..., succidi..., bibi..., siccavi...). Carmeli est ici un nom commun, qui signifie jardin, verger. Au lien de aquas clausas, l'hébreu porte : les rivières de l'Égypte. - Jéhovah lui-même, vers. 25-26, rappelle au monarque superbe qu'il n'a été, dans ses conquêtes, qu'un instrument pour exécuter des œuvres divines, prévues de toute éternité. Le texte original rend cette pensée d'une manière plus claire et plus frappante : « N'as-tu pas appris que j'ai préparé ces choses de loin, et que je les ai résolues dès les temps anciens? Maintenant j'ai permis qu'elles s'accomplissent, et que tu réduisisses des villes fortes en monceaux de ruines. Leurs habitants sont impuissants... » Herba tectorum : l'herbe qui croît d'elle-même sur les toits plats de l'Orient, et qui se dessèche promptement, brûlée par le soleil. Cf. Ps. cxxvIII, 6-8. — Vers. 27-28, le Seigneur annonce à Sennachérib que l'heure de la vengeance a sonné. Egressum... et introitum : c.-à-d. toutes ses actions. Cf. III Reg. m, 7, etc. - Circulum in naribus : comme l'on fait pour une bête sauvage que l'on veut réduire à l'impuissance. Cf. Ez. XIX, 4; XXIX, 4, etc. On voit, sur les monuments assyriens, des prisonniers de guerre dont on a percé la lèvre, pour y passer un anneau, muni d'une corde que le roi mors à la bouche, et je te ferai retourner par le même chemin par lequel tu es venu.

29. Mais pour vous, ô Ézéchias, voici le signe que je vous donnerai : Mangez cette année ce que vous pourrez trouver; la seconde année, ce qui naîtra de soimême; mais, la troisième année, semez et récoltez, plantez des vignes, et mangez-en le fruit.

30. Et tout ce qui restera de la maison de Juda jettera ses racines en bas,

et poussera son fruit en haut.

31. Car il sortira de Jérusalem un reste, et il en demeurera de la montagne de Sion, qui seront sauvés. Le zèle du

Seigneur des armées fera cela.

32. C'est pourquoi voici ce que le Seigneur dit du roi des Assyriens: Il n'entrera pas dans cette ville, il ne tirera pas de flèche contre ses murailles, elle ne sera point forcée par les boucliers, ni environnée de retranchements.

33. Il retournera par le même chemin par lequel il est venu, et il n'entrera pas dans cette ville, dit le Seigneur.

34. Je protégerai cette ville, et je la sauverai, à cause de moi et de mon ser-

viteur David.

35. En cette nuit, l'ange du Seigneur vint dans le camp des Assyriens, et y tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes; et Sennachérib, roi des Assyriens, s'étant levé au point du jour, vit tous ces cadavres; et il se retira aussitôt,

labiis tuis, et reducam te in viam per quam venisti.

29. Tibi autem, Ezechia, hoc erit signum: Comede hoc anno quæ repereris, in secundo autem anno quæ sponte nascuntur; porro in tertio anno seminate et metite, plantate vineas, et comedite fructum earum.

30. Et quodeumque reliquum fuerit de domo Juda mittet radicem deorsum, et faciet fructum sursum.

31. De Jerusalem quippe egredientur reliquiæ, et quod salvetur de monte Sion; zelus Domini exercituum faciet hoc.

32. Quamobrem hæc dicit Dominus de rege Assyriorum: Non ingredietur urbem hanc, nec mittet in eam sagittam, nec occupabit eam clypeus, nec circumdabit eam munitio.

33. Per viam qua venit revertetur, et civitatem hanc non ingredietur, dicit Dominus.

34. Protegamque urbem hanc, et salvabo eam propter me et propter David, servum meum.

35. Factum est igitur in nocte illa, venit angelus Domini, et percussit in castris Assyriorum centum octoginta quinque millia. Cumque diluculo surrexisset, vidit omnia corpora mortuorum; et recedens abiit,

tient à la main. Voyez l'Atl. arch., pl. xcm, fig. 6, 8.

29-31. Le signe donné à Ézéchias, pour confirmer la vérité de la prophétie qui précède. — Hoc signum. Ce signe, par sa nature même, démontrait que le territoire juif serait à l'abri, pendant plusieurs années, des incursions assyriennes. — Quæ repererts: ce qui aura échappé aux ravages de l'ennemi. — Quæ sponte nascuntur. Le fait n'est pas rare en Palestine dans certaines régions fertilles: les grains tombés à terre au temps de la moisson fournissent l'année suivante une récolte passable. — Mittet radicem... Belle métaphore pour exprimer la prospérité temporaire de Juda.

32-34. L'oracle proprement dit. — Il se compose de quatre assertions très énergiques. 1º Sennachérib ne s'emparera pas de Jérusalem (non ingredietur). 2º Il ne livrera pas l'assaut (nec mittet...; les archers jouaient alors un grand rôle dans les sièges, comme on le voit par les monuments égyptiens et assyriens; voyez la note de III, 25, et l'Atl. arch., pl. xc, fig. 4; pl. xcII, fig. 4, 5, 10). 3º Il n'entreprendra pas même le siège (nec... munitio...; collines artificielles for

mées de terre ou de fascines, pierres et troncs d'arbres accumulés, tours mobiles, etc.; All. arch., pl. xcii, fig. 3, 10). 4º Bien plus, il ne s'approchera pas de la ville (per viam...). — Motif de cette fuite humiliante: protegam... Étonnanté vigueur des mots propter me (l'honneur de Dicu était engagé) et propter David (sa fidélité n'était pas moins engagée; cf. II Reg. vii, 12-16).

10º Désastre des Assyriens, mort de Sennachérib. XIX, 35-37.

35. L'armée assyrienne est miraculeusement anéantie. — Angelus Domini. Ange exterminateur, comme celui qui avait frappé les premiersnés des Égyptiens (Ex. xII, 12), et les Israélites eux-mêmes à la suite du dénombrement de David (II Reg. xxIV, 15-19). — In castris Assyriorum. On ne dit pas où se trouvait alors l'armée assyrienne; pas à Jérusalem, d'après les versets 32-33. — Surrectisset... vidit. Dans l'hébreu, ces actes sont généraux et ne se rapportent pas spécialement à Sennachérib « Et on se leva le matin, et voici, c'étaient tous des cadavres. » L'un des prodiges les plus éclatants de l'histoire juive, Hérodote, II, 141, en a conservé le souvenir, quoique en le défigurant.

36. et reversus est Sennacherib, rex

Assyriorum, et mansit in Ninive.

37. Cumque adoraret in templo Nesroch, deum suum, Adramelech et Sarasar, filii ejus, percusserunt eum gladio, fugeruntque in terram Armeniorum; et regnavit Asarhaddon, filius ejus, pro eo.

36. et il revint dans son pays, et demeura à Ninive.

37. Et tandis qu'il adorait Nesroch, son dieu, dans son temple, ses deux fils, Adramélech et Sarasar, le tuèrent à coups d'épée, et s'enfuirent en Arménie; et Asarhaddon, son fils, régna à sa place.

CHAPITRE XX

- 1. In diebus illis ægrotavit Ezechias usque ad mortem; et venit ad eum Isaias, filius Amos, propheta, dixitque ei: Hæc dicit Dominus Deus: Præcipe domui tuæ; morieris enim tu, et non vives.
- 2. Qui convertit faciem suam ad parietem, et oravit Dominum, dicens:
- 3. Obsecro, Domine; memento, queso, quomodo ambulaverim coram te in veritate, et in corde perfecto, et quod placitum est coram te fecerim. Flevit itaque Ezechias fletu magno.
- 4. Et antequam egrederetur Isaias mediam partem atrii, factus est sermo Domini ad eum, dicens:
- 5. Revertere, et dic Ezechiæ, duci populi mei : Hæc dicit Dominus, Deus

- 1. En ce temps-là, Ezéchias fut malade à la mort, et le prophète Isaïe, fils d'Amos, vint le trouver, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Mettez ordre à votre maison, car vous ne vivrez pas, et vous mourrez.
- 2. Alors Ezéchias tourna le visage vers la muraille, et fit sa prière au Seigneur en disant:
- 8. Seigneur, souvenez-vous, je vous prie, de quelle manière j'ai marché devant vous dans la vérité et avec un cœur parfait, et que j'ai fait ce qui vous était agréable. Ezéchias versa ensuite d'abondantes larmes.
- 4. Et avant qu'Isaïe eut dépassé le milieu de la cour, le Seigneur lui parla et lui dit :
- 5. Retournez, et dites à Ézéchias, chef de mon peuple : Voici ce que dit

36-37. Sennachérib revient à Ninive, où il est assassiné par deux de ses fils. - Recedens abiit... Grande rapidité dans le récit. — Mansit in Ninive: sa résidence habituelle, qu'il agrandit, fortifia, et orna de deux magnifiques palais (voyez l'Atl. arch., pl. LVI, fig. 1, et l'Atl. géogr., pl. ix). Là, un châtiment tout personnel attendait le blasphémateur de Jéhovah. - Nesroch deum suum : divinité inconnue, pour laquelle Sennachérib avait une dévotion particulière. — Adramelech: sur ce nom, voyez xvII, 31, et la note. - Sarasar : d'une manière complète, Nergal-sar-uşur. — Fugerunt : battus par leur frère puiné Asarhaddon, près du haut Euphrate. - In terram Armeniorum. Hebr.: dans le pays d'Ararat: l'Arménie septentrionale (Atl. géogr., pl. I, II, VIII).—Asarhaddon. La forme assyrienne était : Assur-ah-iddin.

§ II. — Quelques autres événements du règne d'Ézéchias. XX, 1-20.

1º Maladie et guérison miraculeuse d'Ézéchias. XX, 1-11. (Passages parallèles : II Par. xxxII, 24; Is. xxxVIII.)

CHAP. XX. — 1. Le roi tombe malade; Isaïe lui annonce qu'il doit se préparer à la mort. — In diebus illis. Date très générale, qui désigne lei l'éçoque de l'invasion assyrienne. Mais nous

pouvons préciser davantage. Nous savons, par xviii, 2, qu'Ezéchias régna vingt-neuf ans; par xviii, 13, que les Assyriens envahirent son tertifore la quatoratme année de son règne; xx, 6, Dieu lui promet quinze ans de vie et le départ des envahisseurs : il suit de tout cela que la guérison du saint roi fut antérieure à la défaite de Sennachérib. Le narrateur, par conséquent, a renverse l'ordre des faits. — Ægrotavit. Voyez la note du vers. 7. — Præcipe domut. C.-à-d. mettez ordre à vos affaires. — Morieris... tu et... Grande emphase dans cette répétition.

2-3. Chagrin et prière d'Ézéchias. — Faciem... ad parietem. Comme autrefois Achab, III Reg. XXI, 4, mais dans un esprit bien différent; pour s'isoler dans sa prière et dans sa douleur. — Obsecro... La vie est la première des grâces temporelles, et sa prolongation est souvent présentée dans les saints livres comme un bienfait que Dieu accorde volontiers à ses amis. Ézéchias était alors sans enfants (cf. XXI, 1), et la mort lui paraissait plus cruelle encore dans cette condition. — Memento, queso... Touchant motif, allégué avec autant de vérité que de simplicité.

4-6. Le Seigneur accorde à Ézéchias quinze autres années de vie. — Mediam partem atrit. Hébr.: la cour du milieu; c.-à-d. la cour inté-

le Seigneur, le Dieu de David votre père : J'ai entendu votre prière, et j'ai vu vos larmes, et vous allez être guéri: vous irez dans trois jours au temple du

Seigneur.

6. et j'ajouterai encore quinze années aux jours de votre vie. De plus, je vous delivrerai, vous et cette ville, de la main du roi des Assyriens, et je la protégerai à cause de moi-même et en considération de David mon serviteur.

7. Alors Isaïe dit : Apportez une masse de figues. Ils l'apporterent, et la mirent sur l'ulcère du roi, et il fut guéri.

8. Mais Ezéchias avait dit à Isaïe : Quel signe aurai - je que le Seigneur me guérira, et que j'irai dans trois jours au

9. Isaïe lui répondit : Voici le signe que le Seigneur vous donnera pour vous assurer qu'il accomplira la parole qu'il a dite. Voulez-vous que l'ombre s'avance de dix lignes, ou qu'elle retourne en arrière de dix degrés?

10. Et Ezéchias dit : Il est aisé que l'ombre s'avance de dix lignes; et ce n'est pas ce que je désire que le Seigneur fasse; mais qu'il la fasse retour-

ner en arrière de dix degrés.

11. Le prophète Isaïe invoqua donc le Seigneur, qui fit reculer l'ombre de dix degrés sur l'horloge d'Achaz, le long des lignes par lesquelles elle était déjà descendue.

12. En ce temps-là, Bérodach Baladan, fils de Baladan, roi des Babyloniens, envoya une lettre et des présents David patris tui : Audivi orationem tuam. et vidi lacrymas tuas; et ecce sanavi te; die tertio ascendes templum Domini.

- 6. et addam diebus tuis quindecim annos. Sed et de manu regis Assyriorum liberabo te, et civitatem hanc, et protegam urbem istam propter me, et propter David, servum meum.
- 7. Dixitque Isaias : Afferte massam ficorum. Quam cum attulissent, et posuissent super ulcus ejus, curatus est.

8. Dixerat autem Ezechias ad Isaiam: Quod erit signum quia Dominus me sanabit, et quia ascensurus sum die tertia

templum Domini?

- 9. Cui ait Isaias: Hoc erit signum a Domino quod facturus sit Dominus sermonem quem locutus est. Vis ut ascendat umbra decem lineis, an ut revertatur totidem gradibus?
- 10. Et ait Ezechias : Facile est umbram crescere decem lineis; nec hoc volo ut fiat, sed ut revertatur retrorsum decem gradibus.
- 11. Invocavit itaque Isaias propheta Dominum, et reduxit umbram per lineas quibus jam descenderat in horologio Achaz, retrorsum decem gradibus.
- 12. In tempore illo misit Berodach Baladan, filius Baladan, rex Babyloniorum, litteras et munera ad Ezechiam;

rieure du palais. - Duci (hébr., nagid) populi mei. Beau titre d'honneur, rare dans la Bible.-Ecce sanavi... Mieux : Je te guériral. Les détails de la guérison miraculeuse sont marqués avec une précision parfaite : die tertio ascendes,... quindecim annos. Autre bienfait qui complétera le premier : sed et de manu...

7. Guérison du roi. — Massam ficorum. Émollient d'un fréquent usage dans l'antiquité, et encore dans l'Orient moderne. Mais, ici, c'est moins un remède qu'un symbole du miracle promis. - Super ulcus. Probablement le charbon, ou quelque pustule maligne. - Curatus est : trait anticipé, puisque le roi ne fut guéri que le

surlendemain.

8-11. L'horloge d'Achaz. - Quod signum...? Demande qui n'implique nullement un doute. mais un pieux et légitime désir. Cf. xix, 29; Is. vii, 11 et ss. — Vis ut ascendat. Hébr.: Veux-tu que marche (en avant)? LXX: πορεύσεται. Le phénomène proposé devait avoir lieu in korologio (hébr.: les degrés) Achaz : horloge solaire qui consistait, comme on l'a conjecturé à bon

droit, en une colonne dressée sur une série de marches, et agencée de telle sorte que son ombre marquât les heures d'après la manière dont elle atteignait tour à tour les degrés. - Factle est... crescere. En soi, ce mouvement de l'ombre n'eût pas été moins miraculeux qu'un recul : mais il était moins frappant pour les sens et l'imagination, parce qu'il se trouvait plus conforme aux lois ordinaires de la nature. - Reduxit umbram... Prodige analogue à celui de Josué (note de Jos. x, 13); il consista sans doute aussi dans une deviation des rayons solaires, et non, comme le pensaient les anciens, dans un mouvement rétrograde de la terre sur son axe. Voyez, Is. xxxvIII, 9-20, l'admirable cantique composé par Ezéchias après sa guérison.

2º L'ambassade de Bérodach Baladan. XX, 12-13. — Comparez II Par. xxxII, 31; Is. xxxIX, 1

12. Bérodach - Baladan. - Au lieu de Berodach, Isaïe, l. c., et Jérémie, L, 2, ont Merodach, et telle est la véritable orthographe; Marduk des inscriptions cunéiformes. Pour le nom comaudierat enim quod ægrotasset Ezechias.

13. Lætatus est autem in adventu eorum Ezechias, et ostendit eis domum aromatum, et aurum, et argentum, et pigmenta varia, unguenta quoque, et domum vasorum suorum, et omnia quæ habere poterat in thesauris suis. Non fuit quod non monstraret eis Ezechias in domo sua et in omni potestate sua.

14. Venit autem Isaias propheta ad regem Ezechiam, dixitque ei: Quid dixerunt viri isti? aut unde venerunt ad te? Cui ait Ezechias: De terra longinqua

venerunt ad me, de Babylone.

15. At ille respondit: Quid viderunt in domo tua? Ait Ezechias: Omnia quecumque sunt in domo mea viderunt; nihil est quod non monstraverim eis in thesauris meis.

16. Dixit itaque Isaias Ezechiæ: Audi

sermonem Domini:

17. Ecce dies venient, et auferentur omnia quæ sunt in domo tua, et quæ condiderunt patres tui usque in diem hanc, in Babylonem; non remanebit quidquam, ait Dominus.

18. Sed et de filiis tuis qui egredientur ex te, quos generabis, tollentur, et erunt eunuchi in palatio regis Babylonis.

19. Dixit Ezechias ad Isaiam: Bonus

à Ezéchias, parce qu'il avait appris qu'il avait été malade.

13. Ezéchias eut uz. grande joie de leur arrivée, et il len montra son trésor, son or et son gent, tous ses aromates et ses huile de senteur, tous ses vases précieux, et tout ce qu'il avait dans tous ses trésors. Il n'y eut rien dans son palais, ni de tout ce qui était à lui, qu'il ne leur fît voir.

14. Le prophète Isaïe vint ensuite trouver le roi Ezéchias, et lui dit : Que vous ont dit ces hommes, et d'où sont-ils venus auprès de vous? Ezéchias lui répondit : Ils sont venus vers moi d'un

pays lointain, de Babylone.

15. Isaïe lui dit: Qu'ont-ils vu dans votre maison? Ezéchias répondit: Ils ont vu tout ce qu'il y a dans mon palais; il n'y a rien dans mes trésors que je ne leur aie fait voir.

16. Alors Isaïe dit à Ézéchias : Écou-

tez la parole du Seigneur :

17. Il viendra un temps où tout ce qui est dans votre maison, et tout ce que vos pères y ont amassé jusqu'à ce jour sera transporté à Babylone, sans qu'il en demeure rien, dit le Seigneur.

18. Vos fils mêmes, qui seront sortis de vous, que vous aurez engendrés, seront pris pour être eunuques dans le

palais du roi de Babylone.

19. Ezéchias répondit à Isaïe: La pa-

plet: Marduk-habal-iddina. Il est assez longuement question de ce prince sur les monuments assyriens, qui le nomment « roi du pays des Chaldéens », et qui racontent ses luttes sans fin, tantôt heureuses, tantôt malheureuses, avec Théglath-Phalasar, Salmanasar, Sargon et Sennachérib. Voyez F. Vigouroux, Bible et découvertes, t. IV, p. 187 et ss. — Misit litteras... Le but extérieur de cette démarche était de féliciter Ézechlas de sa guérison (audierat enim...), et aussi d'avoir des renseignements sur le miracle de l'horloge (of. Il Par. xxxii, 31); mais elle avait un autre but secret, plus réel, qui était de s'entendre avec le roi de Juda contre Sennachérib, l'ennemi commun.

13. Ézéchias fait un accueil empressé aux ambassadeurs babyloniens. — Domum aromatum: dans le sens de trésor, comme il ressort du contexte. — Pigmenta..., unquenta. Les rares parfums sont regardés en Orient comme desobjets de grand prix. — Domum vasorum...: probablement l'arsenal. — Et in omni potestate. C.-à-d. dans tous ses États, et pas seulement à Jérusalem.

3º Isaie réprimande le roi au nom de Jéhovah. XX, 14-19.

14-15. Interrogatoire subi par Ézéchias. —

Quid dixerunt...? Le prophète demande au roi l'explication de sa conduite. Ezéchias avait mis quelque ostentation à montrer ses richesses aux envoyés chaldéens (cf. II Par. xxxxı, 25-26, 31), et Jéhovah ne voulait pas que son peuple fit, comme on l'a dit, « de la coquetterie » avec les nations païennes. — Cut ait. Admirable simplicité d'obéissance dans la réponse du roi.

16-18. Prédiction terrible. — In Babylonem. Merveilleux oracle, non seulement parce qu'il mentionne pour la première fois le lieu de la future captivité des Julfs, mais surtout parce qu'à cette époque Babylone n'était qu'une humble vassale de Ninive, et que rien ne pouvait faire prévoir, humainement parlant, sa victoire et sa préséance. — Sed et de filis. Prédiction plus triste encore. Elle se réalisera bientôt dans la personne de Manassé, le propre fils d'Ézéchias (cf. II Par. xxxIII, 11); mais elle s'applique surtout à l'époque de la ruine de Jérusalem. Cf. xxiv, 15; xxv, 7; Dan. 1, 3, etc.

19. Humble acquiescement du roi. — Bonus sermo. Parole de foi profonde. Cf. I Reg. III, 18; Job, I, 21. Du reste, Ezechias était personnellement épargné, et c'était une grande miséricorde de Dieu envers lui. — Pax et veritas. C.-à-d. la paix et la sécurité.

role du Seigneur que vous m'avez annoncée est bonne; que la paix et la vérité

règnent pendant ma vie.

20. Le reste des actions d'Ézéchias, son grand courage, et la manière dont il fit faire une piscine et un aqueduc, pour donner des eaux à la ville, tont cela est écrit au livre des annales des rois de Juda.

21. Et Ézéchias s'endormit avec ses pères, et Manassé son fils régna à sa

place.

sermo Domini quem locutus es; sit pax et veritas in diebus meis.

20. Reliqua autem sermonum Ezechiæ, et omnis fortitudo ejus, et quomodo fecerit piscinam et aquæductum, et introduxerit aquas in civitatem, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda?

21. Dormivitque Ezechias cum patribus suis: et regnavit Manasses, filius ejus,

pro eo.

CHAPITRE XXI

1. Manassé avait douze ans lorsqu'il commença à régner, et il régna cinquante-cinq ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Haphsiba.

 Il fit le mal devant le Seigneur, et il adora les idoles des nations que le Seigneur avait exterminées à l'entrée des

fils d'Israël.

3. Il rebâtit les hauts lieux que son père Ezéchias avait détruits; il dressa des autels à Baal, et il fit planter des bois sacrés, comme avait fait Achab, roi d'Israèl; il adora tous les astres du ciel, et il leur sacrifia.

4. Il bâtit aussi des autels dans la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avait dit : J'établirai mon nom

dans Jérusalem.

5. Et il dressa des autels à tous les astres du ciel dans les deux parvis du temple du Seigneur.

6. Il fit passer son fils par le feu, se livra aux divinations, observa les au-

- 1. Duodecim annorum erat Manasses cum regnare cœpisset; et quinquaginta quinque annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Haphsiba.
- 2. Fecitque malum in conspectu Domini, juxta idola gentium quas delevit Dominus a facie filiorum Israel.
- 3. Conversusque est, et ædificavit excelsa quæ dissipaverat Ezechias, pater ejus; et erexit aras Baal, et fecit lucos, sicut fecerat Achab, rex Israel, et adoravit omnem militiam cæli, et coluit eam.
- 4. Exstruxitque aras in domo Domini, de qua dixit Dominus : In Jerusalem ponam nomen meum.
- 5. Et exstruxit altaria universæ militiæ cæli in duobus atriis templi Domini.
- 6. Et traduxit filium suum per ignem; et ariolatus est, et observavit auguria,

4º Conclusion du règne d'Ézéchias. XX, 20-21. 20-21. Quomodo... piscinam: le réservoir qui porte encore son nom à Jérusalem, au sud de l'église du Saint-Sépulcre. Cf. II Par. XXXII, 4, 30; Is. VII, 3, et l'All. géogr., pl. XIV et XV.—Manasses. Hébr.: M'naššeh.

SECTION II. — LES DERNIERS TEMPS ET LA RUINE DU ROYAUME DE JUDA. XXI, 1 — XXV, 30.

§ I. - Règnes impies de Manassé et d'Amon. XXI, 1.26.

1º Impiété de Manassé. XXI, 1-9.

CHAP. XXI. — 1. Dates du règne. — Age du roi à son avènement: duodecim annorum. Manassé nàquit donc trois ans après la guérison de son père. Cf. xx, 6. — Durée du règne: quinquaginta quinque... Temps bien long pour un roi si mauvais.

2-9. Caractère moral du règne de Manassé. -

Fectique malum. Sa jeunesse le livra sans doute entre les mains de courtisans sans conscience, et il eut vite appris le chemin de l'idolâtrie. --Juxta idola, Hébr.: les abominations. Cf. III Reg. XI, 5, etc. - Gentium quas ... : les Chananéens. Cf. xvII, 8. - Les versets 3-7 commentent le « fecit malum » par de douloureux détails, qui nous montrent une réaction palenne vraiment effrénée triomphant à Jérusalem depuis la mort d'Ézéchias. — 1º Rétablissement des hauts lieux, vers. 3º. Conversus... ædificavit est un hébraïsme, pour dire : il rebâtit. Quæ dissipaverat ...: voyez xvIII, 4. - 2º Rétablissement du culte de Baal et d'Astarté, 3b. Lucos : une 'ašėrah. Sicut... Achab : cf. III Reg. xvi, 32-33. 3º Culte des astres, 3º. Militiam cœli; cf. xvH, 16 et la note. — 4º Autels idolâtriques érigés dans le temple de Jérusalem, vers. 4-5. In duobus atriis: la cour intérieure et la cour extéet fecit pythones, et aruspices multiplicavit, ut faceret malum coram Domino, et irritaret eum.

7. Posuit quoque idolum luci quem fecerat in templo Domini, super quod locutus est Dominus ad David, et ad Salomonem, filium ejus; In templo hoc, et in Jerusalem, quam elegi de cunctis tribubus Israel, ponam nomen meum in sempiternum.

8. Et ultra non faciam commoveri pedem Israel de terra quam dedi patribus eorum, si tamen custodierint opera omnia quæ præcepi eis, et universam legem quam mandavit eis servus meus

Moyses.

9. Illi vero non audierunt, sed seducti sunt a Manasse, ut facerent malum super gentes quas contrivit Dominus a facie filiorum Israel.

10. Locutusque est Dominus in manu servorum suorum prophetarum, dicens:

11. Quia fecit Manasses, rex Juda, abominationes istas pessimas, super omnia quæ fecerunt Amorrhæi ante eum, et peccare fecit etiam Judam in immunditiis suis,

12. propterea hæc dicit Dominus, Deus Israel : Ecce ego inducam mala super Jerusalem et Judam, ut quicumque audierit, tinniant ambæ aures ejus.

13. Et extendam super Jerusalem funiculum Samariæ, et pondus domus Achab; et delebo Jerusalem sicut deleri solent tabulæ, et delens vertam, et ducam crebrius stylum super faciem ejus.

gures, et institua ceux qu'on appelle pythons, et multiplia les enchanteurs, pour commettre le mal aux yeux du Seigneur, et pour l'irriter.

7. Il mit aussi l'idole du bois sacré qu'il avait planté dans le temple du Seigneur, duquel le Seigneur avait dit à David et à Salomon son fils : C'est dat ce temple, et dans Jérusalem, que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israël, que j'établirai mon nom à jamais;

8. et je ne ferai plus mouvoir le pied d'Israël hors de la terre que j'ai donnée à leurs pères; pourvu qu'ils gardent tout ce que je leur ai commandé, et toute la loi que mon serviteur Moise leur a

donnée

9. Et cependant ils n'ont point écouté le Seigneur; mais ils se sont laissé séduire par Manassé, pour faire encore plus de mal que n'en avaient fait les nations exterminées par le Seigneur à l'entrée des fils d'Israël.

10. Le Seigneur parla ensuite par tous les prophètes ses serviteurs, et il dit:

11. Parce que Manassé, roi de Juda, a commis ces abominations encore plus détestables que tout ce que les Amorrhéens avaient fait avant lui, et qu'il a fait nécher Judas par ses infamies.

fait pécher Judas par ses infamies, 12. voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël: Je ferai fondre de tels maux sur Jérusalem et sur Juda, que les oreilles en seront tout étourdies à quiconque

les entendra.

13. J'étendrai sur Jérusalem le cordeau de Samarie et le poids de la maison d'Achab; j'effacerai Jérusalem comme on efface ce qui est écrit sur des tablettes; je passerai et repasserai souvent le style par-dessus, afin qu'il n'en demeure rien.

rieure. Voyez la figure de la page 471. - 5º Horribles sacrifices en l'honneur de Moloch, vers. 6ª. Comp. xvi, 3, et III Reg. xi, 5. Les LXX, et II Par. xxxIII, 6, emploient le pluriel « ses fils », au lieu de filium suum. - 6º La divination sous toutes ses formes, vers. 6b. Voyez Lev. xix, 26-31, et le commentaire. Ariolatus est; littéralement dans l'hébreu : il observait les nuages (pour en tirer des pronostics). - 7º Encore le culte d'Astarté, vers. 7ª. Idolum luci; hébr.: l'image de l''ašérah. Le symbole de l'immonde déesse placé dans le temple, c'était le comble de l'implété : aussi le narrateur fait-il ressortir ce crime, en rappelant la grandeur et la sainteté du palais `de Jéhovah, vers. 7b-8. Cf. II Reg. vп, 10; III Reg. viii, 16; ix, 3. Au verset 9, triste constatation de l'infidélité du peuple théocratique.

2º Prophétie contre le roi et la nation. XXI, 10-16.

10. Formule d'introduction. — In manu... prophetarum. L'oracle qui suit est un résumé des menaces proférées par eux tous au nom du Seigneur.

11. Les considérants de la sentence. — Amorrhæt. Eux, et toutes les nations chananéennes autrefois domiciliées en Palestine.

12-15. L'arrêt terrible. — Grande énergie dans le propterea mis en avant de la sentence. Sur la locution tinniant... aures, voyez la note de I Reg. III, 11. — Funicultum... On emploie d'ordinaire le cordeau et le fil à plomb (pondus) pour bâtir (cf. Zach. I, 18); mais on s'en sert également pour démolir, pour niveler les décombres (cf. Am. vII, 7). Cette métaphore signifie donc

14. J'abandonnerai les restes de mon héritage, et les livrerai entre les mains de leurs ennemis, et tous ceux qui les haïssent les pilleront et les ravageront;

15. parce qu'ils ont commis le mal devant moi, et qu'ils ont continué à m'irriter, depuis le jour où leurs pères sont

sortis d'Egypte jusqu'à présent.

16. De plus, Manassé répandit des ruisseaux de sang innocent jusqu'à en remplir toute la ville de Jérusalem, outre les autres péchés par lesquels il avait fait pécher Juda, pour commettre le mal devant le Seigneur.

17. Le reste des actions de Manassé, tout ce qu'il a fait et le péché qu'il a commis, tout cela est écrit au livre des

annales des rois de Juda.

18. Et Manassé s'endormit avec ses pères, et fut enseveli dans le jardin de sa maison, dans le jardin d'Oza; et

Amon son fils régna à sa place.

19. Amon avait vingt-deux ans lorsqu'il commença à régner, et il régna deux ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Messalémeth; elle était fille de Harus, de Jétéba.

20. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avait fait Manassé son père.

14. Dimittam vero reliquias hereditatis meæ, et tradam eas in manus inimicorum ejus, eruntque in vastitatem et in rapinam cunctis adversariis suis,

15. eo quod fecerint malum coram me, et perseveraverint irritantes me, ex die qua egressi sunt patres eorum ex Ægypto,

usque ad hanc diem.

16. Insuper et sanguinem innoxium fudit Manasses multum nimis, donec impleret Jerusalem usque ad os, absque peccatis suis quibus peccare fecit Judam, ut faceret malum coram Domino.

17. Reliqua autem sermonum Manasse, et universa quæ fecit, et peccatum ejus quod peccavit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda?

18. Dormivitque Manasses cum patribus suis, et sepultus est in horto domus suæ, in horto Oza. Et regnavit Amon,

filius ejus, pro eo.

19. Viginti duorum annorum erat Amon cum regnare cœpisset; duobus quoque annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Messalemeth, filia Harus, de Jeteba.

20. Fecitque malum in conspectu Domini, sicut fecerat Manasses, pater ejus.

que le Seigneur réserve à Jérusalem et à Juda le sort du royaume d'Israël et de sa capitale.— Delebo... sicut... tabulæ. Figure très expressive aussi : pour effacer ce qu'on a écrit sur des tablettes enduites de cire, on passe et on repasse

sur les lettres la partie arrondie du style. Mais l'hébreu emploie une autre comparaison, empruntée aux soins familiers du ménage : Je nettoièral Jérusalem comme un plat qu'on nettoie, et qu'on renverse sens dessus dessous après l'avoir nettoyé. — Reliquias. Depuis la ruine du royaume d'Israël, Juda, si éprouvé lui-même, n'était plus qu'un humble reste du peuple de Dieu naguère si puissant.

16. Un autre crime de Manassé. — Insuper et sangui-

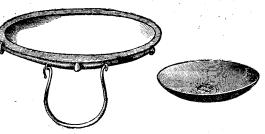
nasse. — Insager et sangur nem: le sang des prophètes et des adorateurs fidèles du Seigneur. — Usque ad os. Hébr.: d'une extrémité à l'autre. Voyez x, 21, et la note.

3º Conclusion du règne de Manassé. XXI, 17-18.

17-18. Reliqua... Les passages II Par. XXVII, 3, et XXXII, 11-19, fournissent des additions importantes. — In horto domus.... ce trait semble indiquer que Manassé s'était construit un palais special.

4º Regne d'Amon. XXI, 19-26.

19. Les dates ordinaires. — Age du nouveau roi : viginti duorum... Durée de son règne : duobus... annis. — De Jeteba. Hébr.: Yotbah. Ville de Juda, demeurée inconnue, et qu'il ne faut pas



Plats assyriens.

confondre avec son homonyme de Num. xxxm, 34, située près d'Asion-Gaber.

20-22. Caractère moral du règne. — La note générale : feoti... malum. Détails : idolâtrie effrénée (vers. 21), abandon du culte de Jéhovah (vers. 22).

23-24. Amon périt assassiné. — Servi sui : des officiers de la cour. — Percussit... populus. Le peuple prit fait et cause pour la famille royale contre les conjurés, qui se proposaient vraisem-

21. Et ambulavit in omni via per quam ambulaverat pater ejus, servivitque immunditiis quibus servierat pater ejus, et adoravit eas;

22. et dereliquit Dominum, Deum patrum suorum, et non ambulavit in via

Domini.

23. Tetenderuntque ei insidias servi sui, et interfecerunt regem in domo sua.

24. Percussit autem populus terræ omnes qui conjuraverant contra regem Amon, et constituerunt sibi regem Josiam, filium ejus, pro eo.

25. Reliqua autem sermonum Amon qua fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda?

26. Sepelieruntque eum in sepulcro suo, in horto Oza; et regnavit Josias, filius ejus, pro eo.

21. Il marcha dans toutes les voies par lesquelles son père avait marché. Il révéra les mêmes abominations que son père avait révérées, et il les adora.

22. Il abandonna le Dieu de ses pères, et ne marcha point dans la voie du Seigneur.

23. Et ses serviteurs lui dressèrent des embûches et le tuèrent dans sa maison.

24. Mais le peuple frappa tous ceux qui avaient conspiré contre le roi Amon, et établit Josias, son fils, pour régner à sa place.

25. Le reste des actions d'Amon est écrit au livre des annales des rois de

Juda.

26. Il fut enseveli dans son sépulcre, dans le jardin d'Oza, et Josias, son fils, régna à sa place.

CHAPITRE XXII

- 1. Octo annorum erat Josias cum regnare cœpisset; triginta et uno anno regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Idida, filia Hadaia de Besecath.
- 2. Fecitque quod placitum erat coram Domino, et ambulavit per omnes vias David patris sui; non declinavit ad dexteram sive ad sinistram.
- 3. Anno autem octavo decimo regis Josiæ, misit rex Saphan, filium Assia, filii Messulam, scribam templi Domini, dicens ei:
- 4. Vade ad Helciam, sacerdotem magnum, ut confletur pecunia quæ illata est in templum Domini, quam collegerunt janitores templi a populo,

- 1. Josias avait huit ans lorsqu il commença à régner, et il régna trente et un ans à Jérusalem. Sa mère s'appelait Idida; elle était fille de Hadaïa, de Bésécath.
- 2. Il fit ce qui était agréable au Seigneur, et marcha dans toutes les voies de David son père, sans se détourner ni à droite ni à gauche.

3. La dix-huitième année de son règne, il envoya Saphan, fils d'Assia, fils de Messulam, secrétaire du temple du Sei-

gneur, en lui disant :

4. Allez trouver le grand prêtre Helcias, afin qu'il fasse amasser l'argent qui a été porté au temple du Seigneur, que les portiers du temple ont reçu du peuple;

blablement d'établir une dynastie nouvelle. --Josiam. Hébr.: Yo'siyahu.

25-26. Conclusion du règne d'Amon. — Et reliqua... Comp. II Par. xxxIII, 21-25.

§ II. – Règne du pieux Josias. XXII, 1 – XXIII, 30.

Les historiens sacrés racontent longuement ce saint et heureux règne. Comp. II Par. xxxvxxxv. Douce oasis où ils se reposent avant d'arriver au récit de la catastrophe finale.

1º Durée et caractère du règne de Josias. XXII, 1-2.

CHAP. XXII. — 1. Les dates principales. — Age de Josias à son avènement : octo annorum. Ce n'était qu'un jeune enfant. — Durée du règne : triginta et uno.... et même un peu plus d'après

Jer. 1, 2; xxv, 1, 3. — Besecath. Hébr.: Bosqut. Près de Lachis, dans la tribu de Juda. Cf. Jos. xv. 39.

2. Caractère moral du règne. — Expressions accumulées pour dire que Josias fut l'un des meilleurs rois de Juda.

2º Josias ordonne la restauration du temple. XXII. 3-7.

3-7. Anno... octavo decimo. Le rol avait donc alors vingt-six ans. Cf. vers. 1. — Misti Saphan: avec deux autres délégués, d'après II Par. xxxv, 8.

— Scribam templi. L'hébreu sépare ces deux mots: Il envoya Saphan..., le secrétaire, au temple du Seigneur. — Quam collegerunt... On avait gione fait une quête semblable à celle qui avait en lieu sous Joas. Cf. Il Par. XXIV, 5. — Ad instauranda... Les dernières grandes réparations

5. et que les maîtres de la maison du Seigneur le donnent aux entrepreneurs, afin qu'ils le distribuent à ceux qui travaillent aux réparations du temple du Seigneur,

6. aux charpentiers, aux maçons, et à ceux qui rétablissent les brèches des murs, et aussi afin qu'on achète du bois, et qu'on tire des pierres des carrières, pour réparer le temple du Seigneur.

7. Néanmoins, qu'on ne leur fasse pas rendre compte de l'argent qu'ils reçoivent; mais qu'ils en soient les maîtres, et qu'on se repose sur leur bonne foi.

8. Alors le grand prêtre Helcias dit à Saphan, le secrétaire: J'ai trouvé le livre de la loi dans le temple du Seigneur. Et il donna ce livre à Saphan, qui le lut.

9. Saphan, le secrétaire, revint ensuite trouver le roi pour lui rendre compte de ce qu'il lui avait commandé, et il lui dit: Vos serviteurs ont amassé l'argent qui s'est trouvé dans la maison du Seigneur, et ils l'ont donné aux intendants des bâtiments du temple du Seigneur, pour le distribuer aux ouvriers.

10. Saphan, le secrétaire, dit encore au roi : Le pontife Helcias m'a donné aussi un livre. Et il le lut devant le roi.

11. Le roi, ayant entendu ces paroles du livre de la loi du Seigneur, déchira ses vêtements,

12. et dit au grand prêtre Helcias, à

- deturque fabris per præpositos domus Domini; qui et distribuant eam his qui operantur in templo Domini ad instauranda sartatecta templi,
- 6. tignariis videlicet et cæmentariis et iis qui interrupta componunt, et ut emantur ligna et lapides de lapidicinis ad instaurandum templum Domini.
- 7. Verumtamen non supputetur eis argentum quod accipiunt, sed in potestate habeant et in fide.
- 8. Dixit autem Helcias pontifex ad Saphan scribam: Librum legis reperi in domo Domini. Deditque Helcias volumen Saphan, qui et legit illud.
- 9. Venit quoque Saphan scriba ad regem, et renuntiavit ei quod præceperat, et ait: Conflaverunt servi tui pecuniam quæ reperta est in domo Domini, et dederunt ut distribueretur fabris a præfectis operum templi Domini.
- 10. Narravit quoque Saphan scriba regi, dicens: Librum dedit mihi Helcias, sacerdos. Quem cum legisset Saphan coram rege,

11. et audisset rex verba libri legis Domini, scidit vestimenta sua,

12. et præcepit Helciæ sacerdoti, et

dataient d'environ deux cents ans, et plusieurs princes animés d'un esprit entièrement palen, tels que Manassé et Amon, avaient opéré dans le lieu saint des transformations désastreuses. Cf. xxi, 4-5, 7, 21; xxiii, 4 et ss. — In potestate... et... fide. Comp. xii, 15. Les noms de ces fidèles surintendants ont été conservés par l'auteur des Paralipomènes (II Par. xxxiv, 12).

2º On découvre le texte original de la loi mosaïque; frayeur du-roi. XXII, 8-11.

8. La découverte d'Helcias. — Librum-tegis. Dans l'hébreu: le livre de la loi. Peut-être le Pentateuque tout entier, peut-être seulement le Deutéronome; il n'est pas possible de déterminer d'une manière certaine l'étendue de ce rouleau sacré. Le passage paraillèle II Par. xxxiv, 14, ajoute un détail important: « Le livre de la loi du Seigneur par la main de Moïse. » D'où l'on a conclu que le volume découvert par Helcias n'était autre que le manuscrit autographe de Moïse lui-même (cf. Deut. xxxi, 24 et ss.), déposé dans l'arche, mais égaré ou caché sous les règnes impies de Manassé et d'Amon. On conçoit que cette découvert eait excité une vive émotion à la cour et dans la ville. Fait extrêmement simplé et natu-

rel, qui a été dénaturé de la façon la plus étrange par les rationalistes; car, suivant eux, il prouverait que le Pentateuque n'existatt pas encore à cette époque, et que la loi mosa'que aurait été forgée alors de toutes plèces par Helcias. Voyez F. Vigouroux, les Livres saints et la oritique rationaliste, t. IV, p. 85 et ss.; A. Deschamps, la Découverte de la loi et la théorie du coup d'État d'après les derniers travaux, Paris, 1878. Nous n'avons pas à réfuter ici cette énormité; qu'il suffise de dire que « la fraude ou l'erreur auraient aussi alsément imposé une nouvelle Bible au monde chrétien au xvie siècle, qu'une loi nouvelle, aux Juifs sous le règne de Josias ».

9-11. Rapport de Saphan à Josias. — Conftaverunt... Il rend compte en premier lleu de la mission que le roi lui avait confiée (vers. 9), puis il annonce la précieuse découverte (vers. 10).

3º On consulte la prophétesse Holda, qui prédit de grands malheurs à Juda, XXII, 12-20.

12-13. Josias envole plusieurs de ses principaux officiers auprès de la prophétesse. — Sur Ahicam et Achobor, voyez Jer. xxvi, 22, 24; xxxvi, 12; xL, 5. — Consulite Dominum: par l'intermédiaire de cette sainte femme. — De verbis vo-

Ahicam, filio Saphan, et Achobor, filio Micha, et Saphan scribæ, et Asaiæ servo

regis, dicens:

13. Ite, et consulite Dominum super me, et super populo, et super omni Juda, de verbis voluminis istius quod inventum est; magna enim ira Domini succensa est contra nos, quia non audierunt patres nostri verba libri hujus, utfacerent omne quod scriptum est nobis.

- 14. Ierunt itaque Helcias sacerdos, et Ahicam, et Achobor, et Saphan, et Asaia, ad Holdam prophetidem, uxorem Sellum, filii Theeuæ, filii Araas, custodis vestium, qui habitabat in Jerusalem in secunda; locutique sunt ad eam.
- 15. Et illa respondit eis: Hæc dicit Dominus Deus Israel: Dicite viro qui misit vos ad me:

16. Hæc dicit Dominus: Ecce ego adducam mala super locum istum, et super habitatores ejus, omnia verba legis quæ

legit rex Juda,

- 17. quia dereliquerunt me, et sacrificaverunt diis alienis, irritantes me in cunctis operibus manuum suarum; et succendetur indignatio mea in loco hoc, et non exstinguetur.
- 18. Regi autem Juda, qui misit vos ut consuleretis Dominum, sic dicetis: Hæc dicit Dominus, Deus Israel: Pro eo quod audisti verba voluminis.
- 19. et perterritum est cor tuum, et humiliatus es coram Domino, auditis sermonibus contra locum istum et habitatores ejus, quod videlicet fierent in stuporem et in maledictum; et scidisti vestimenta tua, et flevisti coram me, et ego audivi, ait Dominus;
 - 20. ideirco colligam te ad patres tuos,

Ahicam, fils de Saphan, à Achobor, fils de Micha, à Saphan le secrétaire, et à Asaïas, officier du roi :

13. Allez, consultez le Seigneur sur moi et sur le peuple, et sur tout Juda, touchant les paroles de ce livre qui a été trouvé; car la colère du Seigneur s'est embrasée contre nous, parce que nos pères n'ont point écouté les paroles de ce livre, et n'ont pas fait ce qui nous avait été prescrit.

14. Alors le grand prêtre Helcias, Ahicam, Achobor, Saphan et Asaïas allèrent trouver Holda la prophétesse, femme de Sellum, fils de Thécuas, fils d'Araas, gardien des vêtements, qui demeurait à Jérusalem dans le second quartier de la ville. Et ils lui parlèrent.

15. Holda leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moi :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Je vais faire tomber sur ce lieu et sur ses habitants tous les maux que le roi de Juda a lus dans la loi,

17. parce qu'ils m'ontabandonné, qu'ils ont sacrifié à des dieux étrangers, et qu'ils m'ont irrité par toutes les œuvres de leurs mains; et mon indignation s'allumera contre ce lieu, et elle ne s'éteindra pas.

18. Quant au roi de Juda, qui vous a envoyé consulter le Seigneur, vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Parce que vous avez écouté les

paroles de ce livre,

19. que votre cœur en a été épouvanté, que vous vous êtes humilié devant le Seigneur, après avoir appris les maux dont il menace cette ville et ses habitants, qui seront un jour l'étonnement et l'exécration de tous; et parce que vous avez déchiré vos vêtements et pleuré devant moi, j'ai écouté votre prière, dit le Seigneur.

20. C'est pourquoi je vous ferai repo-

luminis. Le roi avait dû être surtout frappé de certains passages menaçants du livre de Mojse, tels que Lev. xxvi. Deut. xxvii; et c'est au sujet de leur accomplissement qu'il désirait quelques explications. — Non audierunt... ut facerent. Ce dernier mot est le plus essentiel de la phrase; on connaissait le volume sacré, mais on avait négligé un grand nombre de ses prescriptions.

14. Les délégués auprès de Holda. — Custodis vestium: la garde-robe royale, ou le vestlaire du temple. — În secunda. Le second quartier de Jérusalem; c. à-d. la ville basse. Cf. Neh. xi, 9; Soph. i, 10, et l'Atl. géogr., pl. xiv.

15-17. Sinistre prédiction. — Dieu confirme ses menaces antiques (adducam...), et il indique le motif de ses vengeances (quia dereliquequent...).

18-20. Consolation pour Josias, à cause de sa plété. — Colligeris... in pace (vers. 20). Et pourtant le saint roi mourut frappé sur un champ de bataille (xxIII, 29-30); mais la promesse dont il est ici l'objet ne concerne en rien ce trait spécial: elle annonce seulement qu'il ne sera pas

ser avec vos peres, et vous serez enseveli en paix, afin que vos yeux ne voient point les maux que je dois faire tomber sur cette ville. et colligeris ad sepulcrum tuum in pace, ut non videant oculi tui omnia mala quæ inducturus sum super locum istum.

GHAPITRE XXIII

- 1. Ils vinrent donc rapporter au roi ce que la prophétesse leur avait dit; et le roi fit assembler et venir auprès de lui tous les anciens de Juda et de Jérusalem.
- 2. Et il monta au temple du Seigneur, accompagné de tous les hommes de Juda, de tous les habitants de Jérusalem, des prêtres, des prophètes et de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand; et il lut devant eux toutes les paroles de ce livre de l'alliance, qui avait été trouvé dans la maison du Seigneur.
- 3. Le roi se tint debout sur une estrade, et il fit alliance avec le Seigneur, afin qu'ils marchassent dans la voie du Seigneur, qu'ils observassent ses préceptes, ses ordonnances et ses cérémonies de tout leur œur et de toute leur âme, et qu'ils accomplissent toutes les paroles de l'alliance qui étaient écrites dans ce livre. Et le peuple consentit à cet accord.
- 4. Alors le roi ordonna au pontife Helcias, aux prêtres du second ordre, et aux portiers, de jeter hors du temple du Seigneur tous les objets qui avaient servi à Baal, au bois consacré et à tous les stres du ciel, et il les brûla hors de Jérusalem, dans la vallée du Cédron, et en emporta la cendre à Bôthel.

- 1. Et renuntiaver unt regi quod dixerat. Qui misit, et congregati sunt ad eum omnes senes Juda et Jerusalem.
- 2. Ascenditque rex templum Domini, et omnes viri Juda, universique qui habitabant in Jerusalem cum eo, sacerdotes et prophetæ, et omnis populus a parvo usque ad magnum; legitque cunctis audientibus omnia verba libri fæderis qui inventus est in domo Domini.
- 3. Stetitque rex super gradum, et fœdus percussit coram Domino, ut ambularent post Dominum, et custodirent præcepta ejus, et testimonia, et ceremonias, in omni corde et in tota anima, et suscitarent verba fœderis hujus quæ scripta erant in libro illo; acquievitque populus pacto.
- 4.-Et præcepit rex Helciæ pontifici, et sacerdotibus secundi ordinis, et janitoribus, ut projicerent de templo Domini omnia vasa quæ facta fuerant Baal, et in luco, et universæ militiæ cæli, et combussit ea foris Jerusalem in convalle Cedron, et tulit pulverem eorum in Bethel.

temoin de la catastrophe finale (ut non videant...).

5° Renouvellement de l'alliance théocratique. XXIII, 1-3.

CHAP. XXIII. — 1-2. Lecture du livre de la loi en assemblée solennelle. — Misit... Le roi voulait profiter de cet heureux incident pour opérer une rénovation générale dans ses États. — Omnes senes : les représentants de la nation. — Omnes viri..., omnis populus. Hyperboles orientales pour marquer que l'assemblée fut très nombreuse. — Prophetæ. Soit les prophètes proprement dits, soit les membres des écoles prophétiques. Cf. Jer. II, 8; v, 31, etc. — Legitque... Pratique recommandée par Moïse, Deut. xxxi, 10-13, mais tombée en désuétude dans ces temps

3. Le roi renouvelle l'alliance avec Jéhovah.

— Super gradum. Sur une estrade. Voyez xi,

14, et l'explication. — Fœdus. L'alliance par antonomase, conclue autrefols au Sinai. — Acquievit... populus: ratifiant les engagements et les promesses du roi. Cf. xviii, 28.

6º Josias extirpe l'idolâtrie à Jérusalem. XXIII,

4-14. Mesures énergiques, immédiates, qui démontrent combien le renouvellement de l'al-liance avait été sérieux de la part du monarque.

— 1º Purification du temple, vers. 4. Sacerdotibus secundi ordinis: probablement les chefs des vingt-quatre classes sacerdotales. Omnia vasa: tous les objèts, quels qu'ils fussent (kétim de l'hébreu a une signification très étendue). Et in luco; hébr.: à Baal et à 'Ašérah (Astarté); sur cette profanation du temple, voyez xxi, 3-5, 7. In valle Cedron; d'après l'hébreu: dans les champs du Cédron; c.-à-d. à l'endroit où la vallée s'élargit vers le nord-est de la ville (Att. géogr.)

- 5. Et delevit aruspices quos posuerant reges Juda ad sacrificandum in excelsis per civitates Juda et in circuitu Jerusalem, et eos qui adolebant incensum Baal, et soli, et lunæ, et duodecim signis et omni militiæ cæli.
- 6. Et efferri fecit lucum de domo Domini foras Jerusalem in convalle Cedron, et combussit eum ibi, et redegit in pulverem, et projecit super sepulcra vulgi.
- 7. Destruxit quoque ædiculas effeminatorum quæ erant in domo Domini, pro quibus mulieres texebant quasi domunculas luci.
- 8. Congregavitque omnes sacerdotes de civitatibus Juda; et contaminavit excelsa, ubi sacrificabant sacerdotes; de Gabaa usque Bersabee; et destruxit aras portarum in introitu ostii Josue, principis civitatis, quod erat ad sinistram portæcivitatis.
- 9. Verumtamen non ascendebant sacerdotes excelsorum ad altare Domini in Jerusalem, sed tantum comedebant azyma in medio fratrum suorum.
- 10. Contaminavit quoque Topheth, quod est in convalle filii Ennom, ut nemo consecraret filium suum aut filiam per ignem, Moloch.

5. Il extermina aussi les augures, qui avaient été établis par les rois de Juda pour sacrifier sur les hauts lieux, dans les villes de Juda, et autour de Jérusalem; et ceux qui offraient de l'encens à Baal, au soleil, à la lune, aux douze signes, et à toutes les étoiles du ciel.

6. Il commanda aussi que l'on ôtât de la maison du Seigneur l'àdole du bois sa-crilège, et qu'on la portât hors de Jérusalem, dans la vallée du Cédron, où, après l'avoir brûlée et réduite en cendres, il en fit jeter les cendres sur les sépulcres du peuple.

7. Il abattit aussi les petites maisons des efféminés qui étaient dans la maison du Seigneur, pour lesquels les femmes tissaient comme de petites tentes, des-

tinées au bois sacré.

8. Et le roi assembla tous les prêtres des villes de Juda, et il profana tous les hauts lieux où les prêtres sacrifiaient, depuis Gabaa jusqu'à Bersabée, et il détruisit les autels des portes, à l'entrée de la porte de Josué, prince de la ville, laquelle était à gauche de la porte de la ville.

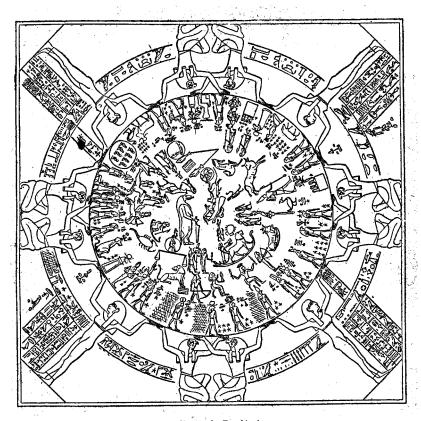
9. Cependant les prêtres des hauts lieux ne monterent pas à l'autel du Seigneur dans la ville de Jérusalem, mais ils mangeaient seulement les azymes au

milieu de leurs frères.

10. Le roi souilla aussi le lieu de Topheth, qui est dans la vallée du fils d'Ennom, afin que personne ne sacrifiât son fils ou sa fille à Moloch, en les faisant passer par le feu.

pl. xiv, xv). Pulverem in Bethel: jusqu'à Beltin, à 4 heures au nord de Jérusalem, et au delà des limites du royaume; pour ne pas profaner les environs de la ville sainte. -- 2º On met à mort les prêtres des faux dieux, vers. 5. Aruspices; dans l'hébreu : les k'mârim, nom qui ne se rencontre qu'ici, Os. x, 5, et Soph. 1, 4; il est opposé à kohanim du vers. 8, et désigne tous les prêtres qui n'avaient pas une origine lévitique. Duodecim signis: les signes du zodiaqu'\ - 3º Destruction de l''ašérah qu'on avait é igée dans le temple, vers. 6 (cf. xxi, 3, 7, 21). Super sepulcra vulgi : marque d'un suprême mépris, car les sépulcres étaient regardés comme impurs. - 4º Destruction des édifices infâmes construits dans le temple, vers. 7. Sur les effeminati (hébr. q'déšim, consacrés), voyez III Reg. xiv, 24; xv, 12. Pro quibus multeres...; hébr.: où les femmes tissaient des tentes pour l''ašérah. — 5º Abolition du culte des hauts lieux, vers. 8-9. Congregarit sacerdotes (hébr., kohanim) : prêtres issus de Lévi, mais qui avaient prêté leur concours d'une manière sacrilège à un culte illégal. Contaminavit ex-

celsa: d'après les idées du temps, c'était le meilleur moyen pour faire perdre à ces lieux tout leur prestige. De Gabaa... Bersabee: c.-a-d. du nord au sud du royaume de Juda (Atl. géogr., pl. vii); avant le schisme des dix tribus, la formule en usage était : « de Dan à Bersabée. » Aras portarum...: autels idolâtriques dressés à l'entrée de toutes les portes de Jérusalem; on ignore quel était ce Josue dont le nom avait été donné à l'une des portes. Verumtamen...: quoique fils de Lévi, les prêtres rappelés à Jérusalem par Josias ne furent point employés dans le temple, car leurs fonctions antérieures les avaient profanés et souillés; néanmoins le roi, ne voulant pas les laisser dans la misère, leur permit de vivre des offrandes sacrées (cf. Lev. 11, 1-11; vi, 16-18); ils furent donc traités comme ceux des lévites qui étaient légalement impurs (Lev. xx1, 21-23). - 6° Abolition du culte de Moloch, vers. 10. Topheth : localité située à l'extrémité méridionale de la vallée d'Hinnom, près de son point de jonction avec la vallée du Cédron (Atl. géogr., pl. xIV). Ut nemo consecraret ... : voyez



Le zodiaque de Dendérah.

- 11. Abstulit quoque equos, quos dederant reges Juda Soli, in introitu templi Domini juxta exedram Nathan-Melech, eunuchi, qui erat in Pharurim; currus autem Solis combussit igni.
- 12. Altaria quoque quæ erant super tecta cœnaculi Achaz, quæ fecerant reges Juda, et altaria quæ fecerat Manasses in duobus atriis templi Domini, destruxit rex; et cucurrit inde, et dispersit cinerem eorum in torrentem Cedron.
- 13. Excelsa quoque quæ erant in Jerusalem ad dexteram partem montis Offensionis, quæ æditicavorat Salomon, rex Israel, Astaroth, idolo Sidoniorum, et Chamos, offensioni Moab, et Melchom, abominationi filiorum Ammon, polluit rex.
- 14. Et contrivit statuas, et succidit lucos, replevitque loca eorum ossibus mortuorum.
- 15. Insuper et altare quod erat in Bethel, et excelsum quod fecerat Jeroboam, filius Nabat, qui peccare fecit Israel, et altare illud et excelsum destruxit, atque compussit, et comminuit in pulverem, succenditque etiam lucum.
- 16. Et conversus Josias vidit ibi sepulcra quæ erant in monte; misitque, et tulit ossa de sepulcris, et combussit ea super altare, et polluit illud, juxta verbum Domini quod locutus est vir Dei qui prædixerat verba hæc.

- 11. Il enleva aussi les chevaux que les rois de Juda avaient donnés au Soleil à l'entrée du temple du Seigneur, près de l'appartement de l'eunuque Nathan-Mélech, qui était à Pharurim; et il brûla les chars du Soleil.
- 12. Le roi détruisit aussi les autels qui étaient sur le toit de la chambre d'Achaz et que les rois de Juda avaient faits, et les autels que Manassé avait bâtis dans les deux parvis du temple du Seigneur, et il courut de ce même lieu pour en répandre les cendres dans le torrent du Cédron.
- 13. Le roi souilla aussi les hauts lieux qui étaient à droite de la montagne du Scandale, et que Salomon, roi d'Israël, avait bâtis à Astaroth, idole des Sidoniens, à Chamos, le scandale de Moab, et à Melchom, l'abomination des fils d'Ammon.
- 14. Il en brisa les statues et en abattit les bois, et il remplit ces lieux d'ossements de morts.
- 15. Et pour ce qui est de l'autel qui était à Béthel, et du haut lieu qu'avait bâti Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, il détruisit et cet autel et ce haut lieu; il les brûla et les réduisit en cendres, et consuma aussi par le feu le bois sacré.
- 16. Et Josias, s'étant retourné, vit la des sépulcres qui étaient sur la montagne, et il envoya prendre les ossements de ces sépulcres, et les brûla sur l'autel, et il le souilla, selon la parole du Seigneur qu'avait prononcée l'homme de Dieu qui avait prédit ces choses.

xvi, 3, et l'explication; c'est à Topheth que se passalent ces rites barbares. Sur Moloch, comp. III Reg. xI, 7. - 7º Destruction des chevaux et des chars du soleil, vers. 11. Equos..., currus : chevaux et chars symboliques qui figuraient la marche rapide du soleil; ils paraissaient à des processions solennelles (coutume mentionnée aussi par Hérodote, I, 189, Xénophon, Anab., IV, 5, 34, etc.). Nathan - Melech est un autre personnage inconnu. Pharurim, ou plutôt Parvarim, est un mot hébreu que l'on traduit par faubourgs. - 8º Destruction de plusieurs autres autels idolâtriques érigés dans l'enceinte du temple, vers. 12. Super tecta (hébr., le toit) cœnaculi Achaz: chambre bâtie par le prince sur le toit plat du temple; les autels qu'on y avait dressés étaient destinés au culte des astres (cf. Jer. xix, 13; Soph. i, 5). - 9° Destruction des hauts lieux situés aux alentours de Jérusalem, vers. 13-14. Au lieu de in Jerusalem, il faut lire : « en avant de Jerusalem ; » par conséquent, à l'est. Ad dexteram ... (au sud) montis Offenstonts: aujourd'hui encore, on appelle Mont de l'Offense la partie la plus méridionale de la colline des Oliviers (Atl. géogr., pl. xiv, xv); dénomination suffisamment expliquée par le contexte. Quæ ædificaverat Salomon: pour ses femmes étrangères, comme il est dit III Reg. xi, 7. Idolo, offensionis, abominationi: ce dernier mot est répété trois fois dans l'hébreu. Replevit... ossibus...: pour polluer ces lieux et en détruire le prestige (cf. vers. 6, et Num. xix, 16).

7º Extirpation du cuite idolâtrique à Béthei et dans les villes de la Samarie. XXIII, 15-20.

De Juda, le mouvement de sainte régénération passe sur le territoire de l'ancien royaume d'Israël. Les Assyriens, auxquels appartenait la Samarle, avaient alors de grands soucis du côté de l'Égypte, et ils laissèrent Josias opérer librement cette réforme purement intérieure; il était d'ailleurs leur vassal fidèle, et ils virent qu'ils n'avaient rien à craindre de lui.

15-18. L'autel sacrilège de Béthel. — Altare...
in Bethel. Autel érigé par Jéroboam en l'honneur

17. Il dit ensuite : Quel est ce tombeau que je vois? Et les citoyens de cette ville lui dirent : C'est le sépulere de l'homme de Dieu qui était venu de Juda, et qui avait prédit ce que vous venez de faire sur l'autel de Béthel.

18. Josias dit: Laissez-le, et que personne ne touche à ses ossements. Et ses os demeurèrent intacts, avec les os du prophète qui était venu de Samarie.

19. En outre, Josias détruisit tous les temples des hauts lieux qui étaient dans les villes de Samarie, que les rois d'Israël avaient bâtis pour irriter le Seigneur, et il leur fit tout ce qu'il avait fait à Béthel.

20. Et il tua tous les prêtres des hauts lieux, qui étaient là, sur les autels, et il y brûla des ossements humains. Et il

retourna à Jérusalem,

21. et il commanda à tout le peuple, en disant : Célébrez la Pâque en l'honneur du Seigneur votre Dieu, selon ce qui est écrit dans ce livre de l'alliance.

22. Car depuis les jours des juges qui jugerent Israël, et depuis tous les jours des rois d'Israël et de Juda,

23. jamais Pâque ne fut célébrée comme celle qui se fit en l'honneur du Seigneur à Jérusalem, la dix-huitième année du roi Josias.

24. Josias extermina aussi les pythons, les devins et les figures des idoles, les impuretés et les abominations qui avaient été dans la terre de Juda et à Jérusalem, pour accomplir les paroles de la loi qui étaient écrites dans le livre que le prêtre Helcias avait trouvé dans le temple du Seigneur.

25. Il n'y eut pas avant lui de roi semblable, qui soit retourné comme lui au Seigneur de tout son cœur, de toute son âme, et de toute sa force, selon tout

· 16 - mg

17. Et ait: Quis est titulus ille quem video? Responderuntque ei cives urbis illius: Sepulerum est hominis Dei qui venit de Juda, et prædixit verba hæc quæ fecisti super altare Bethel.

18. Et ait : Dimittite eum, nemo commoveat ossa ejus. Et intacta manserunt ossa illius, cum ossibus prophetæ

qui venerat de Samaria.

19. Insuper et omnia fana excelsorum quæ erant in civitatibus Samariæ, quæ fecerant reges Israel ad irritandum Dominum, abstulit Josias, et fecit eis secundum omnia opera quæ fecerat in Bethel.

20. Et occidit universos sacerdotes excelsorum qui erant ibi super altaria, et combussit ossa humana super ea. Rever-

susque est Jerusalem,

21. et præcepit omni populo, dicens: Facite Phase Domino Deo vestro, secundum quod scriptum est in libro fæderis hujus.

22. Nec enim factum est Phase tale, a diebus judicum qui judicaverunt Israel, et omnium dierum regum Israel et

regum Juda,

23. sicut in octavo decime anno regis Josie factum est Phase istud Domino in Jerusalem.

- 24. Sed et pythones, et ariolos, et figuras idolorum, et immunditias, et abominationes quæ fuerant in terra Juda et Jerusalem, abstulit Josias, ut statueret verba legis quæ scripta sunt in libro quem invenit Helcias sacerdos, in templo Dominit
- 25. Similis illi non fuit ante eum rex, qui reverteretur ad Dominum in omni corde suo, et in tota anima sua, et in universa virtute sua, juxta omnem legem

de l'un de ses veaux d'or. Cf. III Reg. XII, 28 et ss. — Juxta verbum Domini. Voyez l'intéressant récit de III Reg. XIII, 1-32, où la conduite actuelle de Josias avait été prédite en tous points.

^{19-20.} Josias anéantit de même les pratiques idolátriques dans les autres villes de Samarie.— Fana excelsorum: des temples bâtis sur les hauts lieux.

⁸º Célébration solennelle de la Pâque. XXIII, 21-23.

^{21-23.} Factte Phase... Voyez, II Par. xxxy, 1-19, une narration beaucoup plus complète, qui justifie pleinement la réflexion de l'écrivain sa-

oré: nec... factum est Phase tale (vers. 22). 9° Conclusion du règne de Josias. XXIII, 24-30.

^{24.} Continuation des réformes religieuses du saint roi. — Sed et... Après avoir aboil le culte idolàtrique dans ses manifestations extérieures, Josias essaye d'en atteindre les formes les plus secrètes. — Figuras idolorum. Hébr.: les trafim. Voyez Gen. xxxi, 19; I Reg. xix, 13, et le commentaire.

^{25.} Éloge de la piété de Josias. — Similis illi... Voyez xviii, 5-6, et la note. Les mots in omni corde... sont un écho de Deut. VI, 5.

Moysi, neque post eum surrexit similis illi.

- 26. Verumtamen non est aversus Dominus ab ira furoris sui magni, quo iratus est furor ejus contra Judam, propter irritationes quibus provocaverat eum Manasses.
- 27. Dixit itaque Dominus: Etiam Judam auferam a facie mea, sicut abstuli Israel; et projiciam civitatem hanc quam elegi, Jerusalem, et domum de qua dixi: Erit nomen meum ibi.
- 28. Reliqua autem sermonum Josiæ, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?
- 29. In diebus ejus ascendit Pharao Nechao, rex Ægypti, contra regem Assyriorum, ad flumen Euphraten; et abiit Josias rex in occursum ejus, et occisus est in Mageddo, cum vidisset eum.
- 30. Et portaverunt eum servi sui mortuum de Mageddo, et pertulerunt in Jerusalem, et sepelierunt eum in sepulero suo. Tulitque populus terræ Joachaz, filium Josiæ; et unxerunt eum, et constituerunt eum regem pro patre suo.
- 31. Viginti trium annorum erat Joachaz cum regnare cœpisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Amital, filia Jeremiæ, de Lobna.
- 32. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

ce qui est écrit dans la loi de Moïse, et il n'y en eut pas non plus après lui. 26. Cependant l'extrême colère et la

26. Cependant l'extrême colère et la fureur du Seigneur qui s'était allumée contre Juda, à cause des crimes par lesquels Manassé l'avait irrité, ne fut point avaisée alors.

27. C'est pourquoi le Seigneur dit Je rejetterai encore Juda de devant ma face, comme j'ai rejeté Israël, et j'abandonnerai Jérusalem, cette ville que j'ai choisie, et cette maison de laquelle j'ai dit: Mon nom sera la.

28. Le reste des actions de Josias, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois de Juda.

29. En ce temps-la le pharaon Néchao, roi d'Egypte, marcha contre le roi des Assyriens, vers le fleuve d'Euphrate; et le roi Josias alla à sa rencontre, et lui ayant livré bataille, il fut tué à Mageddo.

30. Ses serviteurs le rapportèrent mort de Mageddo à Jérusalem, et l'ensevelirent dans son sépulere; et le peuple prit Joachaz, fils de Josias, et il fut sacré et établi roi à la place de son père.

31. Joachaz avait vingt-trois ans lorsqu'il commença à régner, et il régna trois mois à Jérusalem. Sa mère se nommait Amital, et était fille de Jérémie, de Lobna.

32. Il fit le mal devant le Seigneur et commit tous les mêmes crimes que ses pères.

26-27. Dieu décide quand même la ruine du royaume de Juda. — Verumtamen... Malgré tout ce qu'avait fait Josias. Il était trop tard pour sauver la nation, que les crimes de Manassé avaient plongée si avant dans le désordre, et dont la conversion n'était pas sincère. Cf. Jer. III, 10; IV, 3; V, 1-3, etc.

28-30. Mort de Josias. - In diebus ejus ascendit... Fait très important, cité d'une manière rapide à l'occasion de la fin tragique de Josias. - Nechao. N'keh du texte hébreu, Νεκώς d'Hérodote; petit-fils d'un autre Néchao, que les inscriptions cunéiformes nomment Ni-ku-u; fils et successeur de Psammétique, il appartenait à la xxvie dynastie. Ce fut un monarque entreprenant et vaillant ; les monuments égyptiens et les classiques grecs fournissent de nombreux détails sur son règne. - Abiit Josias... Néchao n'en voulait aucunement au royaume de Juda, et son expédition avait pour objectif unique l'empire d'Assyrie. Cf. II Par. xxxv. 21. Josias voulut néanmoins lui barrer le passage. - In Mageddo: aujourd'hui El-Ledjdjoun, dans la plaine d'Esdrelon. Voyez III Reg. IV, 12, et l'All. géogr., pl. vii, xii. Néchao avait longé le rivage de la Méditerranée sans traverser le territoire de Juda. — Occisus. L'historien abrège et va droit à la tragique conclusion; en réalité, Josias ne fut que grièvement blessé, et c'est à Jérusalem qu'il mourut. Cf. II Par. xxxv, 22 et ss. — Cum vidisset eum : l'euphémisme déjà employé plus haut, xiv, 8 (voyez la note). — Joachaz (hébr., Y'ho'aḥaz). Il s'appelait auparavant Sellum; cf. I Par. II, 15, etc. Ce n'était pas le fils ainé de Josias (cf. vers. 36); un mouvement populaire le porta sur le trône de préférence à Joachim (tulitque populus...).

§ III. — Règnes de Joachaz, de Joakim et de Joachin. XXIII, 31 — XXIV, 17.

1º Règne de Joachaz, XXIII, 31-35.

31-32. Les dates et le caractère moral du règne. — Age du prince à son avènement: viginti trium... Durée de son règne: seulement trois mois. — Fecit malum. Ce fut, comme Manassé, le plus indigne des fils. L'agonie de

33. Et le pnaraon Néchao l'enchaîna à Rébla, qui est au pays d'Emath, afin qu'il ne régnât point à Jérusalem. Et il imposa au pays une amende de cent talents d'argent et un talent d'or.

34. Et le pharaon Nechao établit roi Eliacim, fils de Josias, à la place de Josias son père, et changea son nom en Joakim; et il prit Joachaz, et l'emmena

en Egypte, où il mourut.

35. Joakim donna au pharaon de l'argent et de l'or, après qu'il eut imposé une taxe par tête sur le pays, pour payer la contribution ordonnée par le pharaon; il tira de l'argent et de l'or de tout le peuple, exigeant de chacun à proportion de son bien, pour donner cet argent au pharaon Néchao.

36. Joakim avait vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il régna onze ans à Jérusalem. Sa mère s'appelait Zébida, et était fille de Phadaïa, de

Ruma.

37. Il fit le mal devant le Seigneur, et commit tous les mêmes crimes que ses pères.

33. Vinxitque eum Pharao Nechao in Rebla, que est in terra Emath, ne regnaret in Jerusalem; et imposuit mulctam terræ centum talentis argenti et talento auri.

34. Regemque constituit Pharao Nechao Eliacim, filium Josiæ, pro Josia patre ejus, vertitque nomen ejus Joakim, Porro Joachaz tulit, et duxit in

Ægyptum, et mortuus est ibi.

35. Argentum autem et aurum dedit Joakim Pharaoni, cum indixisset terræ per singulos ut conferretur juxta præceptum Pharaonis; et unumquemque juxta vires suas exegit, tam argentum quam aurum, de populo terræ, ut daret Pharaoni Nechao.

36. Viginti quinque annorum erat Joakim cum regnare cœpisset; et undecim annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Zebida, filia Phadaia de Ruma.

37. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

CHAPITRE XXIV

1. Nabuchodonosor, roi de Babylone, marcha contre Juda au temps de Joakim, et Joakim lui fut assujetti pendant trois ans; et ensuite il se révolta contre lui.

1. In diebus ejus ascendit Nabuchodonosor, rex Babylonis, et factus est ei Joakim servus tribus annis; et rursum rebellavit contra eum.

Juda commence avec lui. Ézéchiel, xix, 1-4, nous révèle sa violence, et l'historien Josephe, Ant., x, 5, 12, son immoralité.

33-35. Joachaz est destitué par Néchao et conduit en Égypte, où il meurt; il est remplacé par - Rebla in Emath: actuellement Riblah, sur l'Oronte, dans une situation très forte. Néchao était allé y prendre position après la bataille de Mageddo (vers. 29), et il parait y avoir mandé le nouveau roi, qu'il déposa et chargea de chaînes. - Imposuit mulctam : il punissait ainsi les Juifs d'avoir institué Joachaz sans son agrément. Cent talents d'argent équivalent à 850 000 fr.; un talent d'or, à 131 850 fr.: tribut supportable, à côté de celui qu'avaient imposé Théglath-Phalasar (xv, 19) et Sennachérib (xvIII, 14); mais le pays était actuellement bien appauvri. - Eliacim ... Joakim. Changement très léger quant au sens ('Elyâqim, Dieu a institué; Y'hoyâqim, Jéhovah a institué), mais suffisant pour attester la suzeraineté de Néchao. Cum indixisset... Joakim imposa une contribution à ses sujets, afin de payer le tribut exigé par le pharaon.

2º Règne de Joakim. XXIII, 36 — XXIV, 7. 86.37. Les dates principales et le caractère moral du règne. — Age du roi à son avènement: viginti quinque...; il avait doné environ deux ans de plus que Joachaz (cf. vers. 31). Durée du règne: undecim annis. — Nomen matris... Zebida: d'où il suit que Joakim et Joachaz n'étaient que demi-frères, la mère du second s'appelant Amital (vers. 31). — De Ruma: ville probablement identique à Aruma, près de Sichem. Cf. Jud. 1X, 41. — Fecit malum. Voyez Jer. XXII, 13 et 88; XXII, 20 et 88.

Chap. XXIV. — 1. Joakim devient tributaire de Nabuchodonosor, dont il essaye ensuite de secouer le joug. — In diebus ejus. La troisième ou la quatrième année du règne de Joakim. Cf. Jer. xxv, 1; Dan. 1, 1. — Nabuchodonosor. En hébren, Nbukadné sar; dans les inscriptions cunéiformes, Nabu-kudurri-uşur. « Un des rois les plus célèbres qui aient porté la couronne. Babylone lui doit la plus grande partie de sa gloire. On pourrait presque dire que sans lui elle n'aurait pas eu de place dans l'histoire générale du monde... (Pendant son règne de 43 ans)

2. Immisitque ei Dominus latrunculos Chaldæorum, et latrunculos Syriæ, et latrunculos Moab, et latrunculos filiorum Ammon, et immissit eos in Judam ut disperderent eum, juxta verbum Domini quod locutus fuerat per servos suos prophetas.

3. Factum est autem hoc per verbum Domini contra Judam, ut auferret eum coram se, propter peccata Manasse uni-

versa quæ fecit,

4. et propter sanguinem innoxium quem effudit, et implevit Jerusalem cruore innocentium; et ob hanc rem noluit Dominus propitiari.

- 5. Reliqua autem sermonum Joakim, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda? Et dormivit Joakim cum patribus suis.
- 6. Et regnavit Joachin, filius ejus, pro eo.

2. Alors le Seigneur envoya des troupes de voleurs de Chaldée, de Syrie, de Moab et des fils d'Ammon, et les fit venir contre Juda, pour l'exterminer, selon la parole que le Seigneur avait dite par les prophètes ses serviteurs.

3. Ceci arriva en vertu de la parole du Seigneur contre Juda, afin de le rejeter de devant sa face, à cause de tous les crimes que Manassé avait commis,

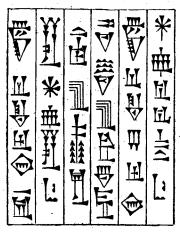
4. et à cause du sang innocent qu'il avait répandu, ayant rempli Jérusalem du carnage des innocents, C'est pourquoi le Seigneur ne voulut point se rendre propice à son peuple.

5. Le reste des actions de Joakim, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois de Juda; et Joakim

s'endormit avec ses pères,

6. et Joachin son fils régna à sa place.

il a éclipsé l'éclat de son père Nabopolassar; ses successeurs pâlissent tous devant lui et méritent à peine d'être nommés. Général habile,



Inscription de Nabuchodonosor sur une brique.

Ligne 1. Nabu-kudurri-utsur,

- 2. roi de Babel,
- 3. conservateur du temple Sagen!
- 4. et du temple Tsida,
- 5. fils de Nabu-habal-uteur,
- 6. roi de Babel, moi.

(Les lignes vont de droite à gauche.)

ami des arts et grand constructeur, il a porté Bes armes victorieuses dans une grande partie du monde ancien, et il a fait de sa capitale l'une des mervellies de l'univers. Cependant, ce qui lui a fait surtout un nom parmi nous, c'est la destruction de Jérusalem. Il a été l'instrument des vengeances divines, l'exécuteur des menaces des prophètes; il a conduit Juda sur les rives de l'Euphrate, pour y subir cette captivité de 70 ans, qui devait être un événement si considérable, et influer si notablement sur l'avenir de l'humanité tout entière. C'est surtout à ce titre qu'il nous intéresse. » F. Vigouroux, Bible et découvertes, t. IV, p. 315 et ss. Voyez le portrait de ce prince dans l'Atl. arch., pl. LXXXI, fig. 5. - Rex Babylonis. Naguere encore le récit sacré mentionnait le roi des Assyriens (cf. xxIII, 29); mais un grand changement s'est produit : les Chaldéens ont vaincu-Ninive et fondé le second des grands empires bibliques (Atl. géogr., pl. 1). — Rebellavit: à l'instigation de l'Égypte et de Tyr.

2-4. Le territoire de Juda est envahi par des bandes de pillards qui le ravagent. — Immist... Dominus. Jéhovah ne voulait pas que son peuple pût alors se relever et se reconstituer; Nabuchodonosor étant occupé ailleurs, d'autres ennemis sont suscités divinement contre les Juifs (latrunculos, des bandes armées; voyez vI, 23, et la note). — Juxta verbum Dominis. Cl. xxi, 10 et ss. Le narrateur insiste sur cette pensée aux versets 3 et 4.

8-7. Conclusion du règne de Joakim. — Dormivit... On ne mentionne pas sa sépulture; ce qui n'est point surprenant, car Jérémie avait prédit qu'il en serait privé. Cf. Jer. xxII, 18-19. Peutêtre disparut-il dans une rencontre avec les maraudeurs chaldéens ou autres (vers. 2). — Joachin. Hént.: Y'hoyakin. Dans Jer. xxIV, 1, Y'koniahu par suite d'une transposition; d'où la forme latine Jéchonias. — Et ultra... (vers. 7). Note importante pour déterminer la situation politique du royaume de Juda à l'avènement de Joa7. Le roi d'Egypte, depuis ce tempsla, ne sortit plus de son royaume, parce que le roi de Babylone avait pris tout ce qui était au roi d'Egypte, depuis les frontières d'Egypte jusqu'au fleuve d'Euphrate.

8. Joachin avait dix-huit ans lorsqu'il commença à régner, et il régna trois mois à Jérusalem. Sa mère s'appelait Nohesta, et elle était fille d'Elnathan,

de Jerusalem.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, et il commit tous les mêmes crimes que

son père.

10. En ce temps-la, les serviteurs du roi de Babylone vinrent assiéger Jérusalem, et ils firent une circonvallation autour de la ville.

11. Et Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint aussi avec ses serviteurs

pour prendre la ville.

12. Et Joachin, rol de Juda, se rendit auprès du roi de Babylone avec sa mère, ses serviteurs, ses princes et ses eunuques; et le roi de Babylone le reçut la huitième année de son règne.

13. Et il emporta de Jérusalem tous les trésors de la maison du Seigneur et les trésors de la maison du roi, et il brisa tous les vases d'or que Salomon, roi d'Israël, avait faits dans le temple du Seigneur, selon ce que le Seigneur avait prédit.

14. Et il déporta tout Jérusalem, tous les princes, tous les plus vaillants de l'armée, au nombre de dix mille captifs, et aussi tous les artisans et les serruriers, et il ne laissa que les plus pauvres du peuple du pays.

du poupio du pays.

- 7. Et ultra non addidit rex Ægypti ut egrederetur de terra sua; tulerat enim rex Babylonis, a rivo Ægypti usque ad fluvium Euphraten, omnia quæ fuerant regis Ægypti.
- 8. Decem et octo annorum erat Joachin cum regnare cœpisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Nohesta, filia Elnathan de Jerusalem.
- 9. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia que fecerat pater ejus.
- 10. In tempore illo ascenderunt servi Nabuchodonosor, regis Babylonis, in Jerusalem, et circumdata est urbs munitionibus:

11. venitque Nabuchodonosor, rex Babylonis, ad civitatem cum servis suis ut

oppugnarent eam.

12. Egressusque est Joachin, rex Juda, ad regem Babylonis, ipse et mater ejus, et servi ejus, et principes ejus, et eunuchi ejus; et suscepit eum rex Babylonis, anno octavo regni sui.

13. Et protulit inde omnes thesauros domus Domini, et thesauros domus regiæ; et concidit universa vasa aurea quæ fecerat Salomon, rex Israel, in templo Domini, juxta verbum Domini.

14. Et transtulit omnem Jerusalem, et universos principes, et omnes fortes exercitus, decem millia, in captivitatem, et omnem artificem et clusorem; nihilque relictum est, exceptis pauperibus populi terræ.

chin. Néchao, battu par Nabuchodonosor à Carchémis, sur l'Euphrate (Att. géogr., pl. viii), avait été refoulé de toutes les provinces qu'il avait conquises dans l'Asie occidentale (a rivo Ægypti: l'ouadi El Arich; note de III Reg. viii, 65), et tellement affaibli, qu'il n'osait plus rien entreprendre. Juda était donc sans aucun espoir de ce côté, et complètement à la merci des Chaldéens vainqueurs.

3º Règne de Joachin. XXIV, 8-17.

8-9. Chronologie et caractère moral du règne. — Age du roi à son avènement : decem et octo...; c'était presque un enfant, et avec de telles difficultés sur les bras! — Durée du règne : tribus mensibus, comme Joachaz (xxIII, 31). — Fecti malum: note commune aux quatre derniers rois de Juda (vers. 17; xxIII, 32, 37).

10-11. Les Chaldéens viennent mettre le slège devant Jérusalem. — In tempore tilo: au printemps, d'après II Par. xxxvi, 10. — Servi Nabuchodonosor. Le roi n'arriva en personne que

lorsque les opérations du siège furent commencées (vers. 11).

12. Joachin se constitue, avec toute sa maison, prisonnier des Chaldéens. — Egresausque... Désespérant de pouvoir défendre la ville, et comptant peut-être que Nabuchodonosor le laisserait sur le trône, comme roi vassal.

13. Pillage de Jérusalem. — Thesauros domus Domini. Déjà, sous Joakim, Nabuchodonosor avait emporté une partie des vases sacrés. Cf. II Par. xxxvi, 7; Dan. I, 2, etc. Trésor si souvent vidé, mais constamment rempli par la plété des Juifs fidèles. — Vasa... quæ... Salomor. Voyez III Reg. viii, 48-50. On avait pu préserver jusqu'alors ces précieux objets. — Juxta verbum...: la prophétie d'Isaie à Ezéchias, Cf. xx, II; Jer. xv, 18, etc.

14-16. Commencement de la captivité de Babylone. L'idée générale au vers. 14, quelques détails aux versets 15-16. — Omnem Jerusalem. C.-à-d. la partie la plus riche et la plus intesligente de

15. Transtulit quoque Joachin in Baylonem, et matrem regis, et uxores regis, et eunuchos ejus; et judices terræ duxit in captivitatem de Jerusalem in Babylonem :

16. et omnes viros robustos, septem millia, et artifices, et clusores mille, omnes viros fortes et bellatores : duxitque eos rex Babylonis captivos in Babylonem.

17. Et constituit Matthaniam, patruum ejus, pro eo, imposuitque nomen ei Sedeciam.

18. Vigesimum et primum annum ætatis habebat Sedecias cum regnare coepisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus erat Amital. filia Jeremiæ, de Lobna.

19. Et fecit malum coram Domino juxta omnia quæ fecerat Joakim:

20. irascebatur enim Dominus contra Jerusalem et contra Judam, donec projiceret eos a facie sua; recessitque Sedecias a rege Babylonis.

15. Il transféra aussi à Babylone Joachin, la mère du roi, les femmes du roi, et ses eunuques, et il emmena captifs, de Jérusalem à Babylone, les juges du

16. Le roi de Babylone emmena tous les plus vaillants de Juda au nombre de sept mille, les artisans et les serruriers, au nombre de mille, tous les hommes forts et les guerriers, et il les emmena captifs à Babylone.

17. Il établit roi à la place de Joachin Matthanias, son oncle, et il l'appela Sé-

décias.

18. Sédécias avait vingt et un ans lorsqu'il commença à régner, et il régna onze ans à Jérusalem. Sa mère s'appelait Amital, et elle était fille de Jérémie, de Lobna.

19. Il fit le mal devant le Seigneur, et committous les mêmes crimes que Joakim.

20. Car le Seignéur était irrité contre Jérusalem et contre Juda, jusqu'à ce qu'il les eût rejetés de devant sa face : et Sédécias se révolta contre le roi de Babylone.

la population, ainsi qu'il est ensuite expliqué; tous ceux dont les Chaldéens pouvaient redouter l'influence. - Septem millia..., mille... Le chiffre total des déportés étant de dix mille (vers. 14), il suit de ces nombres que deux mille des captifs appartenaient à la classe aristocratique. Voyez l'Atl. arch., pl. xc, fig. 6; pl. xcu, fig. 5; pl. xciv, fig. 1, 4, 8.

17. Matthanias est institué roi de Juda. - Patruum ejus. C'était le troisième fils de Josias (cf. Jer. 1, 8; XXXVII, 1). - Sedeciam, Hébr. : Şidqiyâhu. Changement de nom, comme pour Joakim, xxIII, 34.

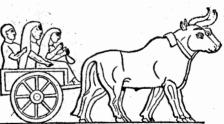
§ IV. — Règne de Sédécias, prise de Jésusalem, ruine de l'État juif. XXIV, 18 - XXV, 30.

1º Chronologie et caractère moral du nouveau règne. XXIV, 18-20.

18. Les dates principales. — Age du prince à son avenement : vigesimum et primum... Durée de son règne : undecim annis. - Nom de sa mère : Amital. Cétait aussi la mère de Joachaz (cf. XXIII, 31).

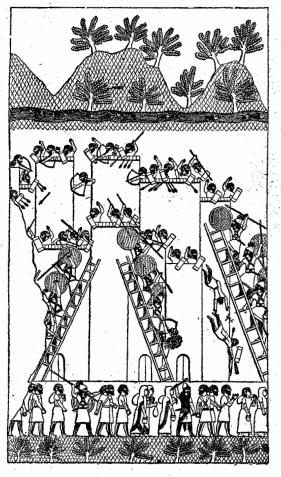
19-20. Caractère moral du règne de Sédéclas; révolte de ce prince contre son suzerain. - Fecit malum... Une profonde réflexion de l'écri-

vain sacré explique cette persistance du mai sur le trône de Juda (irascebatur enim ...) : irrité contre sa nation coupable et résolu à la châtier le Seigneur lui donnait de mauvais princes, dont les fautes hataient la catastrophe finale. -



Une famille de déportés. (Bas-relief assyrien.)

cessitque... C.-à-d. se révolta ; de concert avec les petits peuples voisins, Edom, Moab, Ammon, Tyr, qui étaient également las du joug babylonien. Sédécias espérait en outre l'appui du pharaon Ouhabra (l'Apriès des Grecs), de la xxviie dynastie, auquel il avait envoyé des ambassadeurs. Cf. Jer. xxvii, 3 et ss.; Ez. xvii, 15.



Assaut d'une ville; convoi de prisonniers. (Bas-relief assyrien.)

CHAPITRE XXV

- 1. Factum est autem anno nono regni ejus, mense decimo, decima die mensis, venit Nabuchonosor, rex Babylonis, ipse et omnis exercitus ejus in Jerusalem, et circumdederunt eam, et exstruxerunt in circuitu ejus munitiones;
- 2. et clausa est civitas atque vallata usque ad undecimum annum regis Sedeciæ,

3. nona die mensis; prævaluitque fames in civitate, nec erat panis populo

terræ.

- 4. Et interrupta est civitas; et omnes viri bellatores nocte fugerunt per viam portæ quæ est inter duplicem murum ad hortum regis. Porro Chaldæi obsidebant in circuita civitatem. Fugit itaque Sedecias per viam quæ ducit ad campestria solitudinis.
- 5. Et persecutus est exercitus Chaldæorum regem, comprehenditque eum in planitie Jericho; et omnes bellatores qui erant cum eo dispersi sunt, et reliquerunt eum.
- 6. Apprehensum ergo regem duxerunt ad regem Babylonis in Reblatha, qui locutus est cum eo judicium.
 - 7. Filios autem Sedeciæ occidit coram

- 1. La neuvième année du règne de Sédécias, le dixième jour du dixième mois, Nabuchodonosor, roi de Babylone, marcha avec toute son armée contre Jérusalem, et mit le siège devant la ville, et y fit des retranchements tout autour;
- 2. et la ville fut enfermée et entourée de circonvallations jusqu'à la onzième année du roi Sédécias,

3. et au neuvième jour du mois. Et la famine régna dans la ville, et il n'y avait

point de pain pour le peuple.

- 4. Et une brèche fut faite, et tous les gens de guerre s'enfuirent la nuit par le chemin de la porte qui est entre les deux murailles, près du jardin du roi, pendant que les Chaldéens étaient occupés au siège tout autour. Sédécias s'enfuit donc par le chemin qui mène aux plaines du désert.
- 5. Et l'armée des Chaldéens poursuivit le roi et le prit dans la plaine de Jéricho; et tous les guerriers qui étaient avec lui furent dispersés et l'abandon-nèrent
- Ayant donc pris le roi, ils le conduisirent au roi de Babylone à Réblatha, et le roi de Babylone prononça son arrêt.
 - 7. Et il tua les fils de Sédécias devant

2º Jérusalem est assiégée et prise par les Chaldéens, Sédécias emmené captif à Babylone. XXV, 1-7.

CHAP. XXV. - 1-3. Siège de Jérusalem. - Anno nono..., mense... La date est marquée de la façon la plus précise, à cause de son importance. Comparez les versets 3 et 8. - Venit Nabuchodonosor: pour la troisième fois (cf. xxiv, 1, 11). - Circumdederunt... Les Chaldeens, avant de commencer le siège de Jérusalem, s'emparèrent d'abord des autres places fortes du pays. Cf. Jer. xxxiv, 7. - Munitiones. Probablement, d'après l'hébreu, les tours mobiles si souvent représentées sur les monuments assyriens. Voyez l'Atl. arch., pl. xcm, fig. 3. - Clausa ... civitas. Les Juifs opposèrent une résistance héroïque, désespérée. Ils furent en réalité vaincus par la faim (vers. 3), non par la force des armes. Les Thrènes de Jérémie décrivent les horreurs du siège (cf. 11, 11 et ss , 19 et ss.; IV, 3-10, etc.). — Ad undecimum... En 588. Le siège avait donc duré un peu moins de deux ans (voyez le verset 1). A mensis il faut ajouter « quarti » d'après Jer. xxxix, 2, et l.ii, 6 : cet adjectif a disparu du texte par la faute des copistes.

4. Prise de la ville; fuite des guerriers et de Sédécias. — Interrupta... civitas: une brèche fut pratiquée, et les Chaldéens pénétrèrent dans la ville; mais seulement du côté du nord, corune le raconte Jérémie, xxxix, 3. — Bellatores... fugerunt: pour échapper à une mort certaine. — Porta qua... inter duplicem... Ces divers détails montrent que la fuite eut lieu du côté du sud-est. Le double mur protégeait la fontaine de Silcé, à l'entrée de la vallée de Tyropéon, et le

tails montrent que la fuite eut lieu du côté du sud-est. Le double mur protégeait la fontaine de Siloé, à l'entrée de la vallée de Tyropéon, et le jardin du roi était situé au pied du mont de l'Offense (Ast. géogr., pl. xiv). — Per viam...: la route de Jéricho, qui condult aussi à l'arabah ou vallée du Jourdain (campestria...).

5-7. Sédécias tombe au pouvoir des Chaldéens ets emmené captif à Babylone. — In Reblatha. Pintôt: à Bibla. Voyez xxiii, 33 et la note. Nabuchodonosor n'avait donc pas assisté à la prise de Jérusalem. — Fillos... occidit: ils avaient accompagné leur père dans sa fuite (Jer. xii, 10). — Oculos... effodit. Horrible traitement, très

lui, et il lui creva les yeux, le chargea de chaînes, et l'emmena à Babylone.

8. La dix-neuvième année de Nabuchodonosor, roi de Babylone, le septième jour du cinquième mois, Nabuzardan, serviteur du roi de Babylone et général de son armée, vint à Jérusalem

9. Et il brûla la maison du Seigneur, et le palais du roi; il consuma par le feu tout ce qu'il y avait de maisons dans

Jérusalem.

10. Toute l'armée des Chaldéens qui était avec ce général abattit les mu-

railles de Jérusalem;

11. et Nabuzardan, général de l'armée, transporta à Babylone tout le reste du peuple qui était demeuré dans la ville, les transfuges qui avaient fui vers le roi de Babylone, et le reste de la foule.

12. Il laissa seulement les plus pauvres du pays pour labourer les vignes et

pour cultiver les champs.

13. Et les Chaldéens brisèrent les colonnes d'airain qui étaient dans le temple du Seigneur, et ils en transportèrent tout l'airain à Babylone.

14. Ils prirent aussi les chaudières d'airain, les coupes, les fourchettes, les tasses, les mortiers, et tous les objets d'airain qui servaient au temple.

15. Le général de l'armée prit aussi les encensoirs et les coupes; tout ce qui était d'or à part, et tout ce qui était d'argent à part,

16. avec les deux colonnes, la mer, et

eo; et oculos ejus effodit, vinxitque eum catenis, et adduxit in Babylonem.

8. Mense quinto, septima die mensis, ipse est annus nonus decimus regis Babylonis, venit Nabuzardan, princeps exercitus, servus regis Babylonis, in Jerusalem.

9. Et succendit domum Domini, et domum regis; et domos Jerusalem och nemque domum combussit igni.

10. Et muros Jerusalem in circuitu destruxit omnis exercitus Chaldæorum,

qui erat cum principe militum.

11. Reliquam autem populi partem quæ remanserat in civitate, et perfugas qui transfugerant ad regem Babylonis, et reliquum vulgus, transtulit Nabuzardan, princeps militiæ;

12. et de pauperibus terræ reliquit vinitores et agricolas.

13. Columnas autem æreas quæ erant in templo Domini, et bases, et mare æreum quod erat in domo Domini, confregerunt Chaldæi, et transtulerunt æs omne in Babylonem.

14. Ollas quoque æreas, et trullas, et tridentes, et scyphos, et mortariola, et omnia vasa ærea in quibus ministrabant,

tulerunt.

15. Necnon et thuribula, et phialas, quæ aurea, aurea, et quæ argentea, argentea, tulit princeps militiæ;

16. id est columnas duas, mare unum,

usité chez les Babyloniens et représenté sur les monuments. Cf. Hérodote, vii, 18, et l'Atl. arch., pl. xciii, fig. 8. — Catents. L'hébreu parle d'une double chaîne: l'une pour les mains, l'autre pour les pieds. Voyez l'Atl. arch., pl. lxxi, fig. 1, 8. — Adduxit in Babylonem. Sédécias y demeura en prison jusqu'à sa mort. Cf. Jer. lii. 11.

3º Ruine de la ville et du temple, déportation

des habitants. XXV, 8-17.

8-10. La ville et le temple sont incendiés, les remparts détruits. — Mense quinto: un mois environ après la prise de Jérusalem (note du verset 3). — Princeps exercitus. Hébr.: chef des bourreaux ou chef de la garde royale. Voyez la note de Gen. xxxvii, 36. — Succendit... Les Chaldéens incendièrent d'abord les deux principaux édifices, le temple et le palais royal; puis omnem domum, d'après l'hébreu, « toute grande maison, » c. à-d. les maisons des riches (cf. II Par. xxxvi, 19). Ces mots expliquent et limitent les précédents (domos Jerusalem); les demeures

des pauvres qu'on laissa dans la ville (vers. 12) furent donc épargnées.

11-12. Sort des habitants. — Perfugas: les transfuges et déserteurs. Cf. Jer. xxvII, 12; xxxvIII, 2, 4, 17, 19. — De paupertbus: comme au temps de la première déportation, xxv, 14.

18-17. Le mobilier du temple est transporté à Babylone. — Columnas... æreas: les colonnes Jachin et Boaz Cf. III Reg. vii, 15-22. — Bases: les bassins mobiles, III Reg. vii, 27 et ss. — Mare...: la mer d'airain, III Reg. vii, 23 et ss. — Ollas..., trullas... Hébr.: les cendriers, les pelles, les couteaux, les tasses, et tous les ustensiles d'airain... Voyez III Reg. vii, 40, 50, et les notes. Tous ces objets d'airain étaient au service de l'autel des holocaustes. — Verset 15: ustensiles d'or et d'argent. La formule générale quæ aurea, aurea, comprend les autres parties du mobilier sacré qui ne sont pas mentionnées ici en termes exprés, Cf. Jer. Lii, 19. — Aux versets 16 et 77 le

et bases quas fecerat Salomon in templo Domini; non erat pondus æris omnium vasorum.

17. Decem et octo cubitos altitudinis habebat columna una, et capitellum æreum super se altitudinis trium cubitorum; et retiaculum, et malogranata super capitellum columnæ, omnia ærea; similem et columna secunda habebat ornatum.

18. Tulit quoque princeps militiæ Saraiam, sacerdotem primum, et Sophoniam, sacerdotem secundum, et tres

janitores:

- 19, et de civitate eunuchum unum, qui erat præfectus super bellatores viros; et quinque viros de his qui steterant coram rege, quos reperit in civitate; et Sopher, principem exercitus, qui probabat tyrones de populo terræ; et sexaginta viros e vulgo, qui inventi fuerant in civitate.
- 20. Quos tollens Nabuzardan, princeps militum, duxit ad regem Babylonis in Reblatha.
- 21. Percussitque eos rex Babylonis, et interfecit eos in Reblatha in terra Emath; et translatus est Juda de terra sua.
- 22. Populo autem qui relictus erat in terra Juda, quem dimiserat Nabuchodonosor, rex Babylonis, præfecit Godoliam, filium Ahicam, filii Saphan.

les bases que Salomon avait faites pour le temple du Seigneur; et le poids de l'airain de tous ces objets était infini.

- 17. Chacune de ces colonnes avait dixhuit coudées de haut, et sur elles était un chapiteau d'airain de trois coudées de haut; et un réseau et des grenades sur le chapiteau, le tout en airain; la seconde colonne avait les mêmes ornements.
- 18. Le général de l'armée emmena aussi le grand prêtre Saraïas, et Sophonie le second prêtre, et trois portiers,
- 19. et un eunuque de la ville, qui commandait les gens de guerre, et cinq de ceux qui se fenaient devant le roi, qu'il trouva dans la ville; et Sopher, l'un des chefs de l'armée, qui exerçait les jeunes soldats qu'on avait pris d'entre le peuple, et soixante hommes du peuple, qui se trouvèrent alors dans la ville.

20. Nabuzardan, général de l'armée, les prit et les emmena au roi de Baby-

lone à Réblatha.

21. Et le roi de Babylone les fit tous mourir à Réblatha, au pays d'Emath, et Juda fut transféré hors de son pays.

22. Mais Nabuchodonosor, roi de Babylone, mit à la tête du peuple qui était resté en Juda Godolias, fils d'Ahicam, fils de Saphan.

narrateur revient sur les gros objets d'airain que les Chaldéens durent briser pour les emporter à Babylone (cf. vers. 18). — Non erat pondus eris. Hyperbole orientale. Le bronze était alors très recherché; on en faisait des armes, et toute sorte d'ustensiles. — Trium cubitorum (vers. 17) est une faute de transcription, car les chapiteaux avaient cinq coudées de hauteur (III Reg. vII. 16).

18-21. Nabuzardan conduit à Ribla quelquesuns des principaux personnages de Juda; Nabuchodonosor les fait mourir. - Tulit quoque... Les captifs appartenaient à trois catégories : la classe sacerdotale (vers. 18), la classe militaire (15-), la classe civile (19b). — Saraiam: l'aïeul ou l'arrière-grand-père d'Esdras. Cf. I Par. vi, 14; Esdr. vn, 1. - Sacerdotem secundum: l'un des chefs des vingt-quatre familles sacerdotales (note de xxin, 4), ou peut-être même le suppléant du grand-prêtre, car Sophonias avait un rang élevé d'après Jer. xxi, 1; xxix, 25-29; xxxvii, 3. -Tres janitores. Ils étaient préposés à ceux des lévites qui gardaient les principales entrées du temple. Cf. I Par. xxvi, 17-18. - Præfectus super bellatores. Sans doute le commandant en chef de la garnison de Sion (de civitate). - Steterant coram rege. Locution orientale, pour designer des conseillers intimes du roi. — Sopher principem... Dans l'hébreu sofer est un nom commun, et cette partie de la phrase doit se traduire ainsi : « le secrétaire du chef de l'armée, qui était chargé d'enroler le peuple du pays. » — Sexaginta... de vulgo (hébr.: du peuple du pays) : c'étaient des « princes » d'après Jer. L.M., 10, c.-à-d. des personnages impetants. — Translatus est Juda (vers. 21°). Conclusion douloureuse du récit de la ruine de Juda. La captivité est désormais complète.

4º Quelques mots sur le sort des Juifs qui demeurerent dans le pays. XXV, 22-26.

22-24. Godolias est nommé gouverneur de la Judée. — Populo... qui rel'actus... Voyez le verset 12, et xxiv, 14. — Prafecti Godoliam. Fonction des plus délicates; mais Godolias croyait, comme Jérémie, que le salut de son peuple consistait désormais dans une humble soumission aux vainqueurs. Cf. vers. 24. Ahteam était l'un des princes du roi Josias (xxii, 12), et l'ami du prophète Jérémie (cf. Jer. xxvi, 24). — Duces militum... Les chefs des troupes qui avaient pris la fuite au moment de la prise de Jérusalem, et qui avaient réussi à se cacher dans le pays. Cf. vers. 4-5, et Jer. xi. 7. — Venerunt...: se soumettant, par cette démarche, à la domination

23. Lursque les chefs des soldats et les hommes qui étaient avec eux eurent appris que le roi de Babylone avait établi Godolias, Ismahel, fils de Nathanie, et Johanan, fils de Carée, et Saraïa, fils de Tanéhumeth, de Nétophah, et Jézonias, fils de Maachati, vinrent trouver Godolias à Maspha avec leurs compagnons.

24. Et Godolias prêta serment à eux et à leurs compagnons, en disant : Ne craignez pas de servir les Chaldéens; demeurez dans le pays, et servez le roi de Babylone, et tout ira bien pour vous.

25. Mais il arriva que, le septième mois, Ismahel, fils de Nathanie, fils d'Elisama, de la race royale, vint à Maspha, accompagné de dix hommes; et ils frappèrent Godolias, et le tuèrent, ainsi que les Juifs et les Chaldéens qui étaient avec lui.

26. Et tout le peuple, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, et les chefs des soldats, redoutant les Chaldéens, se levèrent et vinrent en Egypte.

27. Mais la trente-septième année de la captivité de Joachin, roi de Juda, le vingt-septième jour du douzième mois, Evil-Mérodach, roi de Babylone, l'année où il commença à régner, releva la tête de Joachin, roi de Juda, et le tira de prison.

28. Et il lui parla avec bonté, et mit son trône au-dessus du trône des rois qui étaient auprès de lui à Babylone.

29. Il lui fit quitter les vêtements

23. Quod cum audissent omnes duces militum, ipsi et viri qui erant cum eis, videlicet quod constituisset rex Babylonis Godoliam, venerunt ad Godoliam in Maspha, Ismahel, filius Nathaniæ, et Johanan, filius Caree, et Saraia, filius Tanehumeth Netophathites, et Jezonias, filius Maachati, ipsi et socii eorum.

24. Juravitque Godolias ipsis et sociis eorum, dicens: Nolite timere servire Chaldæis; manete in terra, et servite regi Babylonis, et bene erit vobis.

25. Factum est autem in mense septimo, venit Ismahel, filius Nathania filii Elisama, de semine regio, et decem viri cum eo; percusseruntque Godoliam qui et mortuus est, sed et Judæos e Chaldæos qui erant cum eo in Maspha

26. Consurgensque omnis populus, a parvo usque ad magnum, et principe militum, venerunt in Ægyptum, timen tes Chaldæos.

27. Factum est vero in anno trigesim septimo transmigrationis Joachin, regi Juda, mense duodecimo, vigesima septima die mensis, sublevavit Evil-Mero dach, rex Babylonis, anno quo regnar cœperat, caput Joachin, regis Juda, d carcere.

28. Et locutus est ei benigne, et posuthronum ejus super thronum regum querant cum eo in Babylone.

29. Et mutavit vestes ejus quas he

des Chaldéens; on voit que le choix de Nabuchodonosor leur avait plu. — Maspha. Le Neby-Samoull, au nord-ext de Jérusalem (notes de Jos. xviii, 26 et de III Reg. xv, 22). — Netophathites. Habitant de Nétophah, ou Beït-Nettif, au sudouest de Jérusalem. Cf. Esdr. II, 22; Neh. vii, 26. — Maachati n'est pas un nom de personne, mais de pays; l'antique petit royaume de Maacha, situé au nord de la Palestine transjordanienne. Voyez Deut. III, 14; Jos. xii, 5; III Reg. x, 6, 8, et le commentaire. — Notite timere... Godolias promettait ainsi une amnistie pleine et entière à ses visiteurs.

25-26. Godolias est assassiné; les Juifs s'enfuient en Égypte pour échapper à la colère des Chaidéens. — In mense septimo : deux mois seulement après la prise de Jérusalem (vers. 8). — Percusserunt... Godoliam: durant un festin et dans sa propre maison, sur l'instigation du roi des Ammonites. Cf. Jer. XI, 14; XII, 1-2. — Chaidæos: des fonctionnaires et des soldats placés sous les ordres du gouverneur. — Timentes...: on craignait à bon droit des représailles terribles,

exercées sur tous les Juiss, qu'on rendrait re ponsables de l'attentat.

5º Evil-Mérodach restitue à Joachin les ho neurs royaux. XXV, 27-30.

L'écrivain sacré n'a pas voulu achever se livre par ces récits désolants. Dans l'améliorati du sort de Joachin, il voyait un heureux pr nostic pour l'avenir du peuple juif tout entie il conclut donc par ce rayon de lumière. Cf. J. XLII, 31-34.

27-30. Anno trigesimo septimo. Joachin avi alors 55 ans. Cf. xxiv, 8, 12. — Evil-Merodad En chaldéen, Amil-Marduk. Ce prince fut successeur immédiat de Nabuchodonosor; il régna que deux ans. — Sublevarit... caput. S cette métaphore, voyez Gen. xx, 13, 20, et l'é plication. Les versets 28-30 la commentent i — Super thronum... C.à.d. que Joachin obti la préséance sur tous les autres rois déter comme lui à Babylone. — Mutavit vestes : perprendre ses ornements royaux. « Habiller homme d'une manière conforme à son rang la première pensée des Orientaux. » — Coi

buerat in carcere, et comedebat panem semper in conspectu ejus cunctis diebus vitæ suæ.

30. Annonam quoque constituit ei sine intermissione, quæ et dabatur ei a rege per singulos dies, omnibus diebus vitæ suæ.

qu'il avait eus dans sa prison, et manger à sa table tous les jours de sa vie.

30. Et il lui assigna sans interruption une subsistance, qui lui était donnée chaque jour par le roi, tant qu'il vécut.

debat... in conspectu... a la table du rot de Habylone, selon l'usage souvent signalé dans la Bible. Cf. II Reg. IX, 10-13; III Reg. II, 7; IV, 22-23, etc.

— Annonam quoque...: une portion déterminée de vivres pour les serviteurs qui formaient sa modeste cour.

